



III R 93

DICTIONNAIRE
PHILOSOPHIQUE
DE VOLTAIRE.

TOME SIXIEME.

LETT. DÉJ. — ÉGL.

REC 37222
F.ANT. V.D.75.6

DICTIONNAIRE
PHYSIQUE
DE VERTUS

TOUS SIZIENS

192 — 193. TOME

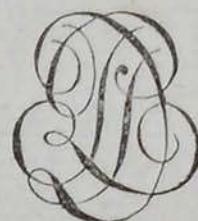
DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE

DANS LEQUEL SONT RÉUNIS
LES QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPEDIE,
L'OPINION EN ALPHABET,
LES ARTICLES INSÉRÉS DANS L'ENCYCLOPÉDIE,
ET PLUSIEURS DESTINÉS POUR LE DICTIONNAIRE
DE L'ACADEMIE FRANÇAISE, ETC.

PAR VOLTAIRE.

TOME SIXIEME.

ÉDITION STÉRÉOTYPE,
D'APRÈS LE PROCÉDÉ DE FIRMIN DIDOT.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA FONDERIE STÉRÉOTYPES
DE PIERRE DIDOT L'AINÉ, ET DE FIRMIN DIDOT.

M. DCCCIX.

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE.

SUITE DE LA LETTRE D.

DÉJECTION.

EXCRÉMENS ; LEUR RAPPORT AVEC LE CORPS DE
L'HOMME , AVEC SES IDÉES ET SES PASSIONS.

L'HOMME n'a jamais pu produire par l'art rien de ce que fait la nature. Il a cru faire de l'or, et il n'a jamais pu seulement faire de la boue, quoiqu'il en soit pétri. On nous a fait voir un canard artificiel qui marchait , qui biquetait ; mais on n'a pu réussir à le faire digérer, et à former de vraies déjections.

Quel art pourrait produire une matière qui , ayant été préparée par les glandes salivaires , ensuite par le suc gastrique , puis par la bile hépatique , et par le suc pancréatique , ayant fourni dans sa route un chyle qui s'est changé en sang , devient enfin ce composé fétide et putride qui sort de l'intestin rectum par la force étonnante des muscles ?

Il y a sans doute autant d'industrie et de puissance à former ainsi cette déjection , qui rebute la

vue, et à lui préparer les conduits qui servent à sa sortie, qu'à produire la semence qui fit naître Alexandre, Virgile, et Newton, et les yeux avec lesquels Galilée vit de nouveaux cieux. La décharge de ces excréments est nécessaire à la vie comme la nourriture.

Le même artifice les prépare, les pousse, et les évacue chez l'homme et chez les animaux.

Ne nous étonnons pas que l'homme, avec tout son orgueil, naîsse entre la matière fécale et l'urine, puisque ces parties de lui-même, plus ou moins élaborées, plus souvent ou plus rarement expulsées, plus ou moins putrides, décident de son caractère et de la plupart des actions de sa vie.

Sa merde commence à se former dans le duodenum quand ses alimens sortent de son estomac et s'implègnent de la bile de son foie. Qu'il ait une diarrhée, il est languissant et doux, la force lui manque pour être méchant. Qu'il soit constipé, alors les sels et les soufres de sa merde entrent dans son chyle, portent l'acrimonie dans son sang, fournissent souvent à son cerveau des idées atroces. Tel homme (et le nombre en est grand) n'a commis des crimes qu'à cause de l'acrimonie de son sang, qui ne venait que de ses excréments par lesquels ce sang était altéré.

O homme ! qui oses te dire l'image de Dieu, dis-moi si Dieu mange, et s'il a un boyau rectum ?

Toi, l'image de Dieu ! et ton cœur et ton esprit dépendent d'une selle !

Toi, l'image de Dieu sur ta chaise percée ! Le premier qui dit cette impertinence la proféra-t-il

DÉJECTION.

par une extrême bêtise, ou par un extrême orgueil?

Plus d'un penseur (comme vous le verrez ailleurs) a douté qu'une ame immatérielle et immortelle pût venir de je ne sais où, se loger pour si peu de temps entre de la matière fécale et de l'urine.

Qu'avons-nous, disent-ils, au-dessus des animaux? plus d'idées, plus de mémoire, la parole, et deux mains adroites. Qui nous les a données? celui qui donne des ailes aux oiseaux et des écailles aux poissons. Si nous sommes ses créatures, comment pouvons-nous être son image?

Nous répondons à ces philosophes que nous ne sommes l'image de Dieu que par la pensée. Ils nous répliquent que la pensée est un don de Dieu, qui n'est point du tout sa peinture; et que nous ne sommes images de Dieu en aucune façon. Nous les laissons dire, et nous les renvoyons à messieurs de sorbonne.

Plusieurs animaux mangent nos excréments, et nous mangeons ceux de plusieurs animaux, ceux des grives, des bécasses, des ortolans, des alouettes.

Voyez à l'article *Ezéchiel* pourquoi le Seigneur lui ordonna de manger de la merde sur son pain, et se borna ensuite à la lente de vache.

Nous avons connu le trésorier Paparel, qui mangeait les déjections des laitières; mais ce cas est rare, et c'est celui de ne pas disputer des goûts.

DÉLITS LOCAUX.

PARCOUREZ toute la terre, vous trouverez que le vol, le meurtre, l'adultère, la calomnie, sont regardés comme des délits que la société condamne et réprime; mais ce qui est approuvé en Angleterre, et condamné en Italie, doit-il être puni en Italie comme un de ces attentats contre l'humanité entière? c'est là ce que j'appelle délit local. Ce qui n'est criminel que dans l'enceinte de quelques montagnes, ou entre deux rivières, n'exige-t-il pas des juges plus d'indulgence que ces attentats qui sont en horreur à toutes les contrées? Le juge ne doit-il pas se dire à lui-même: je n'oserais punir à Raguse ce que je punis à Lorette? Cette réflexion ne doit-elle pas adoucir dans son cœur cette dureté qu'il n'est que trop aisé de contracter dans le long exercice de son emploi?

On connaît les kermesses de la Flandre; elles étaient portées, dans le siècle passé, jusqu'à une indécence qui pouvait révolter des yeux inaccoutumés à ces spectacles.

Voici comme l'on célébrait la fête de noël dans quelques villes. D'abord paraissait un jeune homme à moitié nu, avec des ailes au dos; il récitait l'*Ave Maria* à une jeune fille qui lui répondait *flat*, et l'ange la baisait sur la bouche: ensuite un enfant, enfermé dans un grand coq de carton, criait, en imitant le chant du coq: *Puer natus est nobis*. Un gros bœuf, en mugissant, disait *ubi*, qu'il prononçait *oubi*; une brebis bêlait, en criant *Beth-*

lém. Un âne criait *hahanus*, pour signifier *eamus*: une longue procession, précédée de quatre fous avec des grelots et des marottes, fermait la marche. Il reste encore aujourd'hui des traces de ces dévotions populaires, que chez des peuples plus instruits on prendrait pour profanations. Un Suisse de mauvaise humeur, et peut-être plus ivre que ceux qui jouaient le rôle du bœuf et de l'âne, se prit de parole avec eux dans Louvain; il y eut des coups de donnés; on voulut faire pendre le Suisse, qui échappa à peine.

Le même homme eut une violente querelle à la Haye, en Hollande, pour avoir pris hautement le parti de Barneveld contre un gomariste outré. Il fut mis en prison à Amsterdam, pour avoir dit que les prêtres sont le fléau de l'humanité et la source de tous nos malheurs. Eh! quoi, disait-il, si l'on croit que les bonnes œuvres peuvent servir au salut, on est au cachot; si l'on se moque d'un coq et d'un âne, on risque la corde. Cette aventure, toute burlesque qu'elle est, fait assez voir qu'on peut être répréhensible sur un ou deux points de notre hémisphère, et être absolument innocent dans le reste du monde.

DÉLUGE UNIVERSEL.

Nous commençons par déclarer que nous croyons le déluge universel, parce qu'il est rapporté dans les saintes écritures hébraïques transmises aux chrétiens.

Nous le regardons comme un miracle, 1° parce que tous les faits où Dieu daigne intervenir dans les sacrés cahiers sont autant de miracles.

2° Parceque l'Océan n'aurait pu s'élever de quinze coudées, ou vingt et un pieds et demi de roi, au-dessus des plus hautes montagnes, sans laisser son lit à sec, et sans violer en même temps toutes les lois de la pesanteur et de l'équilibre des liqueurs; ce qui exigeait évidemment un miracle.

3° Parceque, quand même il aurait pu parvenir à la hauteur proposée, l'arche n'aurait pu contenir, selon les lois de la physique, toutes les bêtes de l'univers et leur nourriture pendant si long-temps, attendu que les lions, les tigres, les panthères, les léopards, les onces, les rhinocéros, les ours, les loups, les hiènes, les aigles, les éperviers, les milans, les vautours, les faucons, et tous les animaux carnassiers, qui ne se nourrissent que de chair, seraient morts de faim, même après avoir mangé toutes les autres espèces.

On imprima autrefois, à la suite des Pensées de Pascal, une dissertation d'un marchand de Rouen, nommé le Pelletier, dans laquelle il propose la manière de bâtir un vaisseau où l'on puisse faire entrer tous les animaux et les nourrir pendant un an. On voit bien que ce marchand n'avait jamais gouverné de basse-cour. Nous sommes obligés d'envisager M. le Pelletier, architecte de l'arche, comme un visionnaire qui ne se connaissait pas en ménagerie, et le déluge comme un miracle adorable, terrible, et incompréhensible à la faible raison du sieur le Pelletier, tout comme à la nôtre.

4° Parceque l'impossibilité physique d'un déluge universel, par des voies naturelles, est démontrée en rigueur; en voici la démonstration:

Toutes les mers couvrent la moitié du globe; en prenant une mesure commune de leur profondeur vers les rivages et en haute mer, on compte cinq cents pieds.

Pour qu'elles couvrissonst les deux hémisphères seulement de cinq cents pieds, il faudrait non seulement un Océan de cinq cents pieds de profondeur sur toute la terre habitable, mais il faudrait encore une nouvelle mer pour envelopper notre Océan actuel; sans quoi les lois de la pesanteur et des fluides feraient écouler ce nouvel amas d'eau profond de cinq cents pieds que la terre supporterait.

Voilà donc deux nouveaux Océans pour couvrir, seulement de cinq cents pieds, le globe terraqué.

En ne donnant aux montagnes que vingt mille pieds de hauteur, ce serait donc quarante Océans de cinq cents pieds de hauteur chacun, qu'il serait nécessaire d'établir les uns sur les autres, pour égaler seulement la cime des hautes montagnes. Chaque Océan supérieur contiendrait tous les autres, et le dernier de tous ces Océans serait d'une circonference qui contiendrait quarante fois celle du premier.

Pour former cette masse d'eau, il aurait fallu la créer du néant. Pour la retirer, il aurait fallu l'anéantir.

Donc l'événement du déluge est un double miracle, et le plus grand qui ait jamais manifesté

la puissance de l'Éternel souverain de tous les globes.

Nous sommes très surpris que des savans aient attribué à ce déluge quelques coquilles répandues ça et là sur notre continent. (1)

Nous sommes encore plus surpris de ce que nous lissons à l'article *Déluge* du grand Dictionnaire encyclopédique; on y cite un auteur qui dit des choses si profondes (2) qu'on les prendrait pour creuses. C'est toujours Pluche; il prouve la possibilité du déluge par l'histoire des géans qui firent la guerre aux dieux.

Briarée, selon lui, est visiblement le déluge, car il signifie la *perte de la sérénité*; et en quelle langue signifie-t-il cette perte? en hébreu. Mais *Briarée* est un mot grec qui veut dire *robuste*. Ce n'est point un mot hébreu. Quand par hasard il le serait, gardons-nous d'imiter Bochart, qui fait dériver tant de mots grecs, latins, français même, de l'idiome hébreïque. Il est certain que les Grecs ne connaissaient pas plus l'idiome juif que la langue chinoise.

Le géant *Othus* est aussi en hébreu, selon Pluche, le *dérangement des saisons*. Mais c'est encore un mot grec qui ne signifie rien, du moins que je sache; et quand il signifierait quelque chose, quel rapport, s'il vous plaît, avec l'hébreu?

Porphirion est un *tremblement de terre* en hébreu; mais en grec c'est du *porphyre*. Le déluge n'a que faire là.

(1) Voyez COQUILLES.

(2) Hist. du ciel, tome I, depuis la page 105.

Mimas, c'est une grande pluie ; pour le coup en voilà une qui peut avoir quelque rapport au déluge. Mais en grec, *mimas* veut dire *imitateur, comédien* ; et il n'y a pas moyen de donner au déluge une telle origine.

Encelade, autre preuve du déluge en hébreu ; car, selon Pluche, c'est la *fontaine du temps* ; mais malheureusement en grec c'est du *bruit*.

Ephialtes, autre démonstration du déluge en hébreu ; car *éphialtes*, qui signifie *sauteur, oppresseur, incube*, en grec, est, selon Pluche, un *grand amas de nuées*.

Or, les Grecs ayant tout pris chez les Hébreux, qu'ils ne connaissaient pas, ont évidemment donné à leurs géans tous ces noms que Pluche tire de l'hébreu comme il peut ; le tout en mémoire du déluge.

Deucalion, selon lui, signifie l'*affaiblissement du soleil*. Cela n'est pas vrai ; mais n'importe.

C'est ainsi que raisonne Pluche ; c'est lui que cite l'auteur de l'article *Déluge*, sans le réfuter. Parle-t-il sérieusement ? se moque-t-il ? je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'il n'y a guère de système dont on puisse parler sans rire.

J'ai peur que cet article du grand Dictionnaire, attribué à M. Boulanger, ne soit sérieux ; en ce cas nous demandons si ce morceau est philosophique ? La philosophie se trompe si souvent que nous n'osons prononcer contre M. Boulanger.

Nous osons encore moins demander ce que c'est que l'abyme qui se rompit, et les cataractes du ciel qui s'ouvrirent. Isaac Vossius nie l'universalité du

déluge (1); *hoc est piè nugari*. Calmet la soutient, en assurant que les corps ne pèsent dans l'air que par la raison que l'air les comprime. Calmet n'était pas physicien, et la pesanteur de l'air n'a rien à faire avec le déluge. Contentons-nous de lire et de respecter tout ce qui est dans la Bible sans en comprendre un mot.

Je ne comprends pas comment Dieu crée une race pour la noyer et pour lui substituer une race plus méchante encore;

Comment sept paires de toutes les espèces d'animaux non immondes vinrent des quatre quarts du globe, avec deux paires des immondes, sans que les loups mangeassent les brebis en chemin, et sans que les éperviers mangeassent les pigeons, etc. etc.

Comment huit personnes purent gouverner, nourrir, abreuver tant d'embarqués pendant près de deux ans; car il fallut encore un an après la cessation du déluge, pour alimenter tous ces passagers, vu que l'herbe était courte.

Je ne suis pas comme M. le Pelletier. J'admirerai tout, et je n'explique rien.

(1) Commentaire sur la Genèse, page 197, etc.

DÉMOCRATIE.

Le pire des Etats c'est l'Etat populaire.

Cinna s'en explique ainsi à Auguste. Mais aussi Maxime soutient que

Le pire des Etats c'est l'Etat monarchique.

Bayle ayant plus d'une fois, dans son dictionnaire, soutenu le pour et le contre, fait, à l'article de Pétriclès, un portrait fort hideux de la démoeratie, et surtout de celle d'Athènes.

Un républicain, grand amateur de la démoeratie, qui est l'un de nos faiseurs de questions, nous envoie sa réfutation de Bayle et son apologie d'Athènes. Nous exposerons ses raisons. C'est le privilège de quiconque écrit, de juger les vivans et les morts ; mais on est jugé soi-même par d'autres, qui le seront à leur tour ; et de siècle en siècle toutes les sentences sont réformées.

Bayle donc, après quelques lieux communs, dit ces propres mots : « Qu'on chercherait en vain dans « l'histoire de Macédoine autant de tyrannie que « l'histoire d'Athènes nous en présente. »

Peut-être Bayle était-il mécontent de la Hollande quand il écrivait ainsi, et probablement mon républicain qui le réfute est content de sa petite ville démoeratique, *quant à présent*.

Il est difficile de peser dans une balance bien juste les iniquités de la république d'Athènes et celles de la

cour de Macédoine. Nous reprochons encore aujourd'hui aux Athéniens le bannissement de Cimon, d'Aristide, de Thémistocle, d'Alcibiade, les jugemens à mort portés contre Phocion et contre Socrate, jugemens qui ressemblent à ceux de quelques-uns de nos tribunaux absurdes et cruels.

Enfin, ce qu'on ne pardonne point aux Athéniens, c'est la mort de leurs six généraux victorieux, condamnés pour n'avoir pas eu le temps d'enterrer leurs morts après la victoire, et pour en avoir été empêchés par une tempête. Cet arrêt est à la fois si ridicule et si barbare, il porte un tel caractère de superstition et d'ingratitude, que ceux de l'inquisition, ceux qui furent rendus contre Urbain Grandier et contre la maréchale d'Ancre, contre Morin, contre tant de sorciers, etc. ne sont pas des inepties plus atroces.

On a beau dire pour excusez les Athéniens, qu'ils croyaient, d'après Homère, que les ames des morts étaient toujours errantes, à moins qu'elles n'eussent reçu les honneurs de la sépulture ou du bûcher. Une sottise n'excuse point une barbarie.

Le grand mal que les ames de quelques grecs se fussent promenées une semaine ou deux au bord de la mer ! Le mal est de livrer des vivans aux bourreaux, et des vivans qui vous ont gagné une bataille, des vivans que vous deviez remercier à genoux.

Voilà donc les Athéniens convaincus d'avoir été les plus sots et les plus barbares juges de la terre.

Mais il faut mettre à présent dans la balance les

crimes de la cour de Macédoine ; on verra que cette cour l'emporte prodigieusement sur Athènes en fait de tyrannie et de scélérité.

Il n'y a d'ordinaire nulle comparaison à faire entre les crimes des grands qui sont toujours ambitieux , et les crimes du peuple qui ne veut jamais , et qui ne peut vouloir , que la liberté et l'égalité. Ces deux sentiments *liberté* et *égalité* ne conduisent point droit à la calomnie , à la rapine , à l'assassinat , à l'empoisonnement , à la dévastation des terres de ses voisins , etc. mais la grandeur ambitieuse et la rage du pouvoir précipitent dans tous ces crimes en tous temps et en tous lieux.

On ne voit dans cette Macédoine , dont Bayle oppose la vertu à celle d'Athènes , qu'un tissu de crimes épouvantables pendant deux cents années de suite.

C'est Ptolomée , oncle d'Alexandre le grand , qui assassine son frère Alexandre pour usurper le royaume.

C'est Philippe son frère qui passe sa vie à tromper et à voler , et qui finit par être poignardé par Pausanias.

Olimpias fait jeter la reine Cléopatre et son fils dans une cuve d'airain brûlante. Elle assassine Aridée.

Antigone assassine Eumènes.

Antigone Gonathas son fils empoisonne le gouverneur de la citadelle de Corinthe , épouse sa veuve , la chasse , et s'empare de la citadelle.

Philippe son petit-fils empoisonne Démétrius , et souille toute la Macédoine de meurtres.

Persée tue sa femme de sa propre main , et empoisonne son frère.

Ces perfidies et ces barbaries sont fameuses dans l'histoire.

Ainsi donc , pendant deux siècles , la fureur du despotisme fait de la Macédoine le théâtre de tous les crimes ; et dans le même espace de temps , vous ne voyez le gouvernement populaire d'Athènes souillé que de cinq ou six iniquités judiciaires , de cinq ou six jugemens atroces , dont le peuple s'est toujours repenti et dont il a fait amende honorable. Il demanda pardon à Socrate après sa mort , et lui érigea le petit temple du *Socrateion*. Il demanda pardon à Phocion , et lui éleva une statue. Il demanda pardon aux six généraux condamnés avec tant de ridicule , et si indignement exécutés. Ils mirent aux fers le principal accusateur , qui n'échappa qu'à peine à la vengeance publique. Le peuple athénien était donc naturellement aussi bon que léger. Dans quel Etat despotique a-t-on jamais pleuré ainsi l'injustice de ses arrêts précipités ?

Bayle a donc tort cette fois ; mon républicain a donc raison. Le gouvernement populaire est donc par lui-même moins inique , moins abominable que le pouvoir tyrannique.

Le grand vice de la démocratie n'est certainement pas la tyrannie et la cruauté : il y eut des républicains montagnards , sauvages et féroces ; mais ce n'est pas l'esprit républicain qui les fit tels , c'est la nature. L'Amérique septentrionale était toute en républiques. C'étaient des ours .

Le véritable vice d'une république civilisée , est dans la fable turque du dragon à plusieurs têtes , et

du dragon à plusieurs queues. La multitude des têtes se nuit , et la multitude des queues obéit à une seule tête qui veut tout dévorer.

La démocratie ne semble convenir qu'à un très petit pays , encore faut-il qu'il soit heureusement situé. Tout petit qu'il sera , il fera beaucoup de fautes , parcequ'il sera composé d'hommes. La discorde y régnera comme dans un couvent de moines , mais il n'y aura ni Saint-Barthelemy , ni massacre d'Irlande , ni vêpres siciliennes , ni inquisition , ni condamnation aux galères , pour avoir pris de l'eau dans la mer sans payer , à moins qu'on ne suppose cette république composée de diables dans un coin de l'enfer.

Après avoir pris le parti de mon suisse contre l'ambidextre Bayle , j'ajouterai :

Que les Athéniens furent guerriers comme les Suisses , et polis comme les Parisiens l'ont été sous Louis XIV :

Qu'ils ont réussi dans tous les arts qui demandent le génie et la main , comme les Florentins du temps de Médicis :

Qu'ils ont été les maîtres des Romains dans les sciences et dans l'éloquence , du temps même de Cicéron :

Que ce petit peuple qui avait à peine un territoire , et qui n'est aujourd'hui qu'une troupe d'esclaves ignorans , cent fois moins nombreux que les juifs , et ayant perdu jusqu'à son nom , l'emporte pourtant sur l'empire romain par son antique réputation qui triomphe des siècles et de l'esclavage.

L'Europe a vu une république dix fois plus petite

encore qu'Athènes , attirer pendant cent cinquante ans les regards de l'Europe , et son nom placé à côté du nom de Rome , dans le temps que Rome commandait encore aux rois , qu'elle condamnait un Henri souverain de la France , et qu'elle absolvait et fouettait un autre Henri le premier homme de son siècle ; dans le temps même que Venise conservait son ancienne splendeur , et que la nouvelle république des sept Provinces - unies étonnait l'Europe et les Indes par son établissement et par son commerce.

Cette fourmilière imperceptible ne put être écrasée par le roi démon du Midi , et dominateur des deux mondes , ni par les intrigues du Vatican qui fesaient mouvoir les ressorts de la moitié de l'Europe. Elle résista par la parole et par les armes , et à l'aide d'un picard qui écrivait , et d'un petit nombre de suisses qui combattit , elle s'affermi , elle triompha ; elle put dire *Rome et moi*. Elle tint tous les esprits partagés entre les riches pontifes successeurs des Scipions , *Romanos rerum dominos* , et les pauvres habitans d'un coin de terre long-temps ignoré dans le pays de la pauvreté et des goûtres.

Il s'agissait alors de savoir comment l'Europe penserait sur des questions que personne n'entendait. C'était la guerre de l'esprit humain. On eut des Calvin , des Rè e , des Turettins , pour ses Démos-thènes , ses Platon et ses Aristote.

L'absurdité de la plupart des questions de controverse qui tenaient l'Europe attentive ayant été enfin reconnue , la petite république se tourna vers ce qui

paraît solide , l'acquisition des richesses. Le système de Lass , plus chimérique et non moins funeste que ceux des supralapsaires et des infralapsaires , engagea dans l'arithmétique ceux qui ne pouvaient plus se faire un nom en théo-morianique. Ils devinrent riches , et ne furent plus rien.

On croit qu'il n'y a aujourd'hui de républiques qu'en Europe. Ou je me trompe , ou je l'ai dit aussi quelque part ; mais c'eût été une très grande inadvertance. Les Espagnols trouvèrent en Amérique la république de Tlascala très bien établie. Tout ce qui n'a pas été subjugué dans cette partie du monde est encore république. Il n'y avait dans tout ce continent que deux royaumes lorsqu'il fut découvert ; et cela pourrait bien prouver que le gouvernement républicain est le plus naturel. Il faut s'être bien raffiné , et avoir passé par bien des épreuves pour se soumettre au gouvernement d'un seul.

En Afrique , les Hottentots , les Cafres , et plusieurs peuplades de Nègres , sont des démocraties. On prétend que les pays où l'on vend le plus de nègres sont gouvernés par des rois. Tripoli , Tunis , Alger , sont des républiques de soldats et de pirates. Il y en a aujourd'hui de pareilles dans l'Inde : les Marates , plusieurs hordes de Patanes , les Seiks , n'ont point de rois ; ils élisent des chefs quand ils vont piller.

Telles sont encore plusieurs sociétés de tartares. L'empire turc même a été très long-temps une république de janissaires qui étranglaient souvent leur sultan , quand leur sultan ne les fesait pas décliner.

On demande tous les jours si un gouvernement républicain est préférable à celui d'un roi ? La dispute finit toujours par convenir qu'il est fort difficile de gouverner les hommes. Les Juifs eurent pour maître Dieu même : voyez ce qu'il leur en est arrivé : ils ont été presque toujours battus ou esclaves , et aujourd'hui ne trouvez-vous pas qu'ils font une belle figure ?

DÉMONIAQUES,

POSSÉDÉS DU DÉMON , ENERGUMENES ,
EXORCISÉS ;

OU PLUTÔT ,

MALADES DE LA MATRICE , DES PALES COULEURS , HYPO-
CONDRIAQUES , ÉPILEPTIQUES , CATALEPTIQUES , GUÉ-
RIS PAR LES EMOLLIENS DE M. POMME , GRAND
EXORCISTE .

Les vaporeux , les épileptiques , les femmes tra-
vailées de l'utérus , passèrent toujours pour être
les victimes des esprits malins , des démons mal-
fesans , des vengeances des dieux. Nous avons vu
que ce mal s'appelait le *mal sacré* , et que les
prêtres de l'antiquité s'emparèrent par-tout de ces
maladies , attendu que les médecins étaient de grands
ignorans .

Quand les symptômes étaient fort compliqués ,

c'est qu'on avait plusieurs démons dans le corps , un démon de fureur , un de luxure , un de contradiction , un de roideur , un d'éblouissement , un de surdité ; et l'exorciseur avait un démon d'*absurdité* joint à un de friponnerie.

Nous avons vu que les Juifs chassaient les diables du corps des possédés avec la racine barath et des paroles ; que notre Sauveur les chassait par une vertu divine , qu'il communiqua cette vertu à ses apôtres , mais que cette vertu est aujourd'hui fort affaiblie.

On a voulu renouveler depuis peu l'histoire de S. Paulin. Ce saint vit à la voûte d'une église un pauvre démoniaque qui marchait sous cette voûte ou sur cette voûte , la tête en bas et les pieds en haut , à peu près comme une mouche. S. Paulin vit bien que cet homme était possédé ; il envoya vite chercher à quelques lieues de là des reliques de S. Félix de Nole : on les appliqua au patient comme des vésicatoires. Le démon qui soutenait cet homme contre la voûte s'enfuit aussitôt , et le démoniaque tomba sur le pavé.

Nous pouvons douter de cette histoire en conservant le plus profond respect pour les vrais miracles ; et il nous sera permis de dire que ce n'est pas ainsi que nous guérissons aujourd'hui les démoniaques. Nous les saignons , nous les baignons , nous les purgeons doucement , nous leur donnons des émolliens ; voilà comme M. Pomme les traite ; et il a opéré plus de cures que les prêtres d'Isis et de Diane , ou autres , n'ont jamais fait de miracles.

Quant aux démoniaques qui se disent possédés pour gagner de l'argent, au lieu de les baigner on les fouette.

Il arrivait souvent que des épileptiques ayant les fibres et les muscles desséchés, pesaient moins qu'un pareil volume d'eau, et surnageaient quand on les mettait dans le bain. On croyait miracle ; on disait : c'est un possédé ou un sorcier ; on allait chercher de l'eau bénite ou un bourreau. C'était une preuve indubitable, ou que le démon s'était rendu maître du corps de la personne surnageante, ou qu'elle s'était donnée à lui. Dans le premier cas elle était exorcisée ; dans le second elle était brûlée.

C'est ainsi que nous avons raisonné et agi pendant quinze ou seize cents ans ; et nous avons osé nous moquer des Cafres ! C'est une exclamation qui peut souvent échapper.

En 1603, dans une petite ville de la Franche-Comté, une femme de qualité faisait lire les vies des saints à sa belle-fille devant ses parens ; cette jeune personne un peu trop instruite, mais ne sachant pas l'orthographe, substitua le mot d'*histoires* à celui de *vies*. Sa marâtre qui la haïssait lui dit aigrement : *Pourquoi ne lisez-vous pas comme il y a ?* La petite fille rougit, trembla, n'osa répondre ; elle ne voulut pas déceler celle de ses compagnes qui lui avait appris le mot propre mal orthographié, qu'elle avait eu la pudeur de ne pas prononcer. Un moine confesseur de la maison prétendit que c'était le diable qui lui avait enseigné ce mot. La fille aimait mieux se taire que se justifier : son silence fut regardé comme un aveu. L'inquisition la convainquit

d'avoir fait un pacte avec le diable. Elle fut condamnée à être brûlée , parcequ'elle avait beaucoup de bien de sa mère , et que la confiscation appartenait de droit aux inquisiteurs : elle fut la cent millième victime de la doctrine des démoniaques , des possédés , des exorcismes , et des véritables diables qui ont régné sur la terre.

DENIS (SAINT) L'ARÉOPAGITE ,

ET LA FAMEUSE ÉCLIPSE.

L'AUTEUR de l'article *Apocryphe* a négligé une centaine d'ouvrages reconnus pour tels , et qui , étant entièrement oubliés , semblaient ne pas mériter d'entrer dans sa liste. Nous avons cru devoir ne pas omettre S. Denis surnommé l'*aréopagite* , qu'on a prétendu long-temps avoir été disciple de S. Paul et d'un Hierothée compagnon de S. Paul , qu'on n'a jamais connu. Il fut , dit-on , sacré évêque d'Athènes par S. Paul lui-même. Il est dit dans sa vie qu'il alla rendre une visite dans Jérusalem à la sainte Vierge , et qu'il la trouva si belle et si majestueuse , qu'il fut tenté de l'adorer.

Après avoir long-temps gouverné l'Eglise d'Athènes , il alla conférer avec S. Jean l'évangéliste à Ephèse , ensuite à Rome avec le pape Clément ; de là il alla exercer son apostolat en France ; « et sachant , dit l'histoire , que Paris était une ville riche , peuplée , abondante , et comme la capital

« des autres , il vint y planter une citadelle pour battre l'enfer et l'infidélité en ruine. »

On le regarda très long-temps comme le premier évêque de Paris. Harduin , l'un de ses historiens , ajoute qu'à Paris on l'exposa aux bêtes ; mais qu'ayant fait le signe de la croix sur elles , les bêtes se prosternèrent à ses pieds. Les païens parisiens le jetèrent alors dans un four chaud ; il en sortit frais et en parfaite santé. On le crucifia ; quand il fut crucifié , il se mit à prêcher du haut de la potence.

On le ramena en prison avec Rustique et Eleuthère ses compagnons. Il y dit la messe ; S. Rustique servit de diacre , et Eleuthère de sous-diaacre. Enfin on les mena tous trois à Montmartre , et on leur trancha la tête , après quoi ils ne dirent plus de messe.

Mais , selon Harduin , il arriva un bien plus grand miracle ; le corps de S. Denis se leva debout , prit sa tête entre ses mains ; les anges l'accompagnaient en chantant : *Gloria tibi , Domine , alleluia.* Il porta sa tête jusqu'à l'endroit où on lui bâtit une église , qui est la fameuse église de Saint-Denis.

Méaphraste , Harduin , Hinemar évêque de Reims , disent qu'il fut martyrisé à l'âge de quatre-vingt-onze ans ; mais le cardinal Baronius prouve qu'il en avait cent dix (1) , en quoi il est suivi par Ribadeneira , savant auteur de la *Fleur des saints*. C'est sur quoi nous ne prenons point de parti.

On lui attribue dix-sept ouvrages , dont malheu-

(1) Baron. tome II , page 37.

reusement nous avons perdu six. Les onze qui nous restent ont été traduits du grec par Jean Scot, Hugues de Saint-Victor, Albert dit le grand, et plusieurs autres savans illustres.

Il est vrai que depuis que la saine critique s'est introduite dans le monde, on est convenu que tous les livres qu'on attribue à Denis furent écrits par un imposteur, l'an 362 de notre ère; et il ne reste plus sur cela de difficultés.

DE LA GRANDE ÉCLIPSE OBSERVÉE PAR DENIS.

Ce qui a surtout excité une grande querelle entre les savans, c'est ce que rapporte un des auteurs inconnus de la vie de S. Denis. On a prétendu que ce premier évêque de Paris, étant en Egypte dans la ville de Diospolis ou No-Ammon, à l'âge de vingt-cinq ans, et n'étant pas encore chrétien, il y fut témoin avec un de ses amis de la fameuse éclipse du soleil arrivée dans la pleine lune à la mort de Jésus-Christ, et qu'il s'écria en grec : *Ou Dieu pâtit, ou il s'afflige avec le patient.*

Ces paroles ont été diversement rapportées par divers auteurs; mais dès le temps d'Eusèbe de Césarée on prétendait que deux historiens, l'un nommé Phlégon et l'autre Thallus, avaient fait mention de cette éclipse miraculeuse. Eusèbe de Césarée cite Phlégon, mais nous n'avons plus ses ouvrages. Il disait, à ce qu'on prétend, que cette éclipse arriva la quatrième année de la deux centième olympiade, qui serait la dix-huitième année de Tibère. Il y a sur cette anecdote plusieurs leçons, et on peut se dé-

fier de toutes , d'autant plus qu'il reste à savoir si on comptait encore par olympiades du temps de Phlégon ; ce qui est fort douteux.

Ce calcul important intéressa tous les astronomes ; Hodgson , Wiston , Gale , Maurice , et le fameux Halley , ont démontré qu'il n'y avait point eu d'éclipse de soleil cette année ; mais que dans la première année de la deux cent-deuxième olympiade , le 24 novembre , il en arriva une qui obscurcit le soleil pendant deux minutes à une heure et un quart à Jérusalem.

On a encore été plus loin ; un jésuite nommé Greslon prétendit que les Chinois avaient conservé dans leurs annales la mémoire d'une éclipse arrivée à peu près dans ce temps-là , contre l'ordre de la nature. On pria les mathématiciens d'Europe d'en faire le calcul. Il était assez plaisant de prier des astronomes de calculer une éclipse qui n'était pas naturelle. Enfin , il fut avéré que les annales de la Chine ne parlent en aucune manière de cette éclipse. (1)

Il résulte de l'histoire de S. Denis l'aréopagite , et du passage de Phlégon , et de la lettre du jésuite Greslon , que les hommes aiment fort à en imposer. Mais cette prodigieuse multitude de mensonges , loin de faire du tort à la religion chrétienne , ne sert au contraire qu'à en prouver la divinité , puisqu'elle s'est affermie de jour en jour malgré eux.

(1) Voyez ÉCLIPSE.

DÉNOMBREMENT.

SECTION I.

LES plus anciens dénombremens que l'histoire nous ait laissés , sont ceux des Israélites. Ceux-là sont indubitables puisqu'ils sont tirés des livres juifs.

On ne croit pas qu'il faille compter pour un dénombrement la fuite des Israélites au nombre de six cent mille hommes de pied , parceque le texte ne les spécifie pas tribu par tribu (1); il ajoute qu'une troupe innombrable de gens ramassés se joignit à eux , ce n'est qu'un récit.

Le premier dénombrement circonstancié est celui qu'on voit dans le livre du Vaiedaber , et que nous nommons les *Nombres* (2). Par le recensement que Moïse et Aaron firent du peuple dans le désert , on trouva en comptant toutes les tribus , excepté celle de Lévi , six cent trois mille cinq cent cinquante hommes en état de porter les armes ; et si vous y joignez la tribu de Lévi supposée égale en nombre aux autres tribus , le fort portant le faible , vous aurez six cent cinquante-trois mille neuf cent trente-cinq hommes , auxquels il faut ajouter un nombre égal de vieillards , de femmes et d'enfans , ce qui

(1) Exod. chap. XII, v. 37 et 38.

(2) Nomb. chap. I.

composera deux millions six cent quinze mille sept cent quarante-deux personnes parties de l'Egypte.

Lorsque David, à l'exemple de Moïse, ordonna le recensement de tout le peuple (1), il se trouva huit cent mille guerriers des tribus d'Israël, et cinq cent mille de celle de Juda, selon le livre des Rois ; mais, selon les Paralipomènes (2), on compta onze cent mille guerriers dans Israël, et moins de cinq cent mille dans Juda.

Le livre des Rois exclut formellement Lévi et Benjamin ; et les Paralipomènes ne les comptent pas. Si donc on joint ces deux tribus aux autres, proportion gardée, le total des guerriers sera de dix-neuf cent vingt mille. C'est beaucoup pour le petit pays de la Judée, dont la moitié est composée de rochers affreux et de cavernes. Mais c'était un miracle.

Ce n'est pas à nous d'entrer dans les raisons pour lesquelles le souverain arbitre des rois et des peuples punit David de cette opération qu'il avait commandée lui-même à Moïse. Il nous appartient encore moins de rechercher pourquoi Dieu étant irrité contre David, c'est le peuple qui fut puni pour avoir été dénombré. Le prophète Gad ordonna au roi de la part de Dieu de choisir la guerre, la famine, ou la peste ; David accepta la peste, et il en mourut soixante et dix mille juifs en trois jours.

S. Ambroise dans son livre de la pénitence, et S. Augustin dans son livre contre Fauste, recon-

(1) Liv. II des Rois, chap. XXIV.

(2) Liv. I des Paralip. chap. XXI, v. 5.

naissent que l'orgueil et l'ambition avaient déterminé David à faire cette revue. Leur opinion est d'un grand poids, et nous ne pouvons que nous soumettre à leur décision, en éteignant toutes les lumières trompeuses de notre esprit.

L'Ecriture rapporte un nouveau dénombrement du temps d'Esdras (1), lorsque la nation juive revint de la captivité. « Toute cette multitude, disent « également Esdras et Néhémie (2), étant comme « un seul homme, se montait à quarante-deux mille « trois cent soixante personnes. » Ils les nomment toutes par familles, et ils comptent le nombre des juifs de chaque famille et le nombre des prêtres. Mais non-seulement il y a dans ces deux auteurs des différences entre les nombres et les noms des familles, on voit encore une erreur de calcul dans l'un et dans l'autre. Par le calcul d'Esdras, au lieu de quarante-deux mille hommes, on n'en trouve, après avoir tout additionné, que vingt-neuf mille huit cent dix-huit ; et par celui de Néhémie, on en trouve trente et un mille quatre-vingt-neuf.

Il faut sur cette méprise apparente consulter les commentateurs, et surtout dom Calmet, qui ajoutant à un de ces deux comptes ce qui manque à l'autre, et ajoutant encore ce qui leur manque à tous deux, résout toute la difficulté. Il manque aux suppitations d'Esdras et de Néhémie, rapprochées par Calmet, dix mille sept cent soixante et dix-sept

(1) Liv. I d'Esdras, chap. II, v. 64.

(2) Liv. II d'Esdras, qui est l'histoire de Néhémie, chap. VII, v. 66.

personnes ; mais on les retrouve dans les familles qui n'ont pu donner leur généalogie ; d'ailleurs, s'il y avait quelque faute de copiste, elle ne pourrait nuire à la véracité du texte divinement inspiré.

Il est à croire que les grands rois voisins de la Palestine avaient fait les dénombremens de leurs peuples autant qu'il est possible. Hérodote nous donne le calcul de tous ceux qui suivirent Xerxès (1), sans y faire entrer son armée navale. Il compte dix-sept cent mille hommes, et il prétend que pour parvenir à cette supputation, on les fesait passer en divisions de dix mille dans une enceinte qui ne pouvait tenir que ce nombre d'hommes très pressés. Cette méthode est bien fautive, car en se pressant un peu moins, il se pouvait aisément que chaque division de dix mille ne fût en effet que de huit à neuf. De plus, cette méthode n'est nullement guerrière ; il eût été beaucoup plus aisé de voir le complet, en fesant marcher les soldats par rang et par files.

Il faut encore observer combien il était difficile de nourrir dix-sept cent mille hommes dans le pays de la Grèce qu'il allait conquérir. On pourrait bien douter, et de ce nombre, et de la manière de le compter, et du fouet donné à l'Hellespont, et du sacrifice de mille bœufs fait à Minerve par un roi persan qui ne la connaissait pas, et qui ne vénérait que le soleil, comme l'unique symbole de la Divinité.

Le dénombrement des dix-sept cent mille hom-

(1) Hérodote, liv. VII, ou Polymnie.

mes n'est pas d'ailleurs complet , de l'aveu même d'Hérodote , puisque Xerxès mena encore avec lui tous les peuples de la Thrace et de la Macédoine , qu'il força , dit-il , chemin fesant , de le suivre , apparemment pour affamer plus vite son armée. On doit donc faire ici ce que les hommes sages font à la lecture de toutes les histoires anciennes , et même modernes , suspendre son jugement , et douter beaucoup.

Le premier dénombrement que nous ayons d'une nation profane , est celui que fit Servius Tullius , sixième roi de Rome. Il se trouva , dit Tite-Live , quatre-vingt-mille combattans , tous citoyens romains. Cela suppose trois cent vingt mille citoyens au moins , tant vieillards que femmes et enfans ; à quoi il faut ajouter au moins vingt mille domestiques , tant esclaves que libres.

Or on peut raisonnablement douter que le petit Etat romain contînt cette multitude. Romulus n'avait régné (supposé qu'on puisse l'appeler roi) que sur environ trois mille bandits rassemblés dans un petit bourg entre des montagnes. Ce bourg était le plus mauvais terrain de l'Italie. Tout son pays n'avait pas trois mille pas de circuit. Servius était le sixième chef ou roi de cette peuplade naissante. La règle de Newton , qui est indubitable pour les royaumes électifs , donne à chaque roi vingt et un ans de règne , et contredit par là tous les anciens historiens qui n'ont jamais observé l'ordre des temps , et qui n'ont donné aucune date précise. Les cinq rois de Rome doivent avoir régné environ cent ans.

Il n'est certainement pas dans l'ordre de la nature

qu'un terrain ingrat, qui n'avait pas cinq lieues en long et trois en large, et qui devait avoir perdu beaucoup d'habitans dans ses petites guerres presque continues, pût être peuplé de trois cent quarante mille ames. Il n'y en a pas la moitié dans le même territoire où Rome aujourd'hui est la métropole du monde chrétien, où l'affluence des étrangers et des ambassadeurs de tant de nations doit servir à peupler la ville, où l'or coule de la Pologne, de la Hongrie, de la moitié de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, par mille canaux dans la bourse de la daterie, et doit faciliter encore la population, si d'autres causes l'interceptent.

L'histoire de Rome ne fut écrite que plus de cinq cents ans après sa fondation. Il ne serait point du tout surprenant que les historiens eussent donné libéralement quatre-vingt mille guerriers à Servius Tullius au lieu de huit mille, par un faux zèle pour la patrie. Le zèle eût été plus grand et plus vrai s'ils avaient avoué les faibles commencemens de leur république. Il est plus beau de s'être élevé d'une si petite origine à tant de grandeur, que d'avoir eu le double des soldats d'Alexandre pour conquérir environ quinze lieues de pays en quatre cents années.

Le cens ne s'est jamais fait que des citoyens romains. On prétend que sous Auguste il était de quatre millions soixante-trois mille, l'an 29 avant notre ère vulgaire, selon Tillemont qui est assez exact; mais il cite Dion Cassius qui ne l'est guère.

Laurent Echard n'admet qu'un dénombrement de quatre millions cent trente-sept mille hommes, l'an 14 de notre ère. Le même Echard parle d'un dé-

nombrement général de l'empire pour la première année de la même ère ; mais il ne cite aucun auteur romain , et ne spécifie aucun calcul du nombre des citoyens. Tillemont ne parle en aucune manière de ce dénombrement.

On a cité Tacite et Suétone ; mais c'est très mal à propos. Le cens dont parle Suétone n'est point un dénombrement de citoyens , ce n'est qu'une liste de ceux auxquels le public fournissait du blé.

Tacite ne parle au livre II que d'un cens établi dans les seules Gaules pour y lever plus de tributs par têtes. Jamais Auguste ne fit un dénombrement des autres sujets de son empire , parceque l'on ne payait point ailleurs la capitation qu'il voulut établir en Gaule.

Tacite dit (1) « qu'Auguste avait un mémoire écrit de sa main , qui contenait les revenus de l'empire , les flottes , les royaumes tributaires. » Il ne parle point d'un dénombrement.

Dion Cassius spécifie un cens (2) , mais il n'articule aucun nombre.

Josephe , dans ses Antiquités , dit (3) que l'an 759 de Rome (temps qui répond à l'onzième année de notre ère) , Cirénus , établi alors gouverneur de Syrie , se fit donner une liste de tous les biens des Juifs , ce qui causa une révolte. Cela n'a aucun rapport à un dénombrement général , et prouve seulement que ce Cirénus ne fut gouverneur

(1) Annales , liv. I.

(2) Liv. XLIII.

(3) Josephe , liv. XVIII , chap. I.

de la Judée (qui était alors une petite province de Syrie) que dix ans après la naissance de notre Sauveur , et non pas au temps de sa naissance.

Voilà , ce me semble , ce qu'on peut recueillir de principal dans les profanes touchant les dénombremens attribués à Auguste. Si nous nous en rapprotons à eux , Jésus-Christ serait né sous le gouvernement de Varus , et non sous celui de Cirénius ; il n'y aurait point eu de dénombrement universel. Mais S. Luc , dont l'autorité doit prévaloir sur Joseph , Suétone , Tacite , Dion Cassius et tous les écrivains de Rome , S. Luc affirme positivement qu'il y eut un dénombrement universel de toute la terre , et que Cirénius était gouverneur de Judée. Il faut donc s'en rapporter uniquement à lui , sans même chercher à le concilier avec Flavien Joseph , ni avec aucun autre historien.

Au reste , ni le nouveau Testament , ni l'ancien , ne nous ont été donnés pour éclaircir des points d'histoire , mais pour nous annoncer des vérités salutaires , devant lesquelles tous les événemens et toutes les opinions devaient disparaître. C'est toujours ce que nous répondons aux faux calculs , aux contradictions , aux absurdités , aux fautes énormes de géographie , de chronologie , de phisique , et même de sens commun , dont les philosophes nous disent sans cesse que la sainte Ecriture est remplie : nous ne cessons de leur dire qu'il n'est point ici question de raison , mais de foi et de piété.

SECTION II.

A l'égard du dénombrement des peuples modernes, les rois n'ont point à craindre aujourd'hui qu'un docteur Gad vienne leur proposer de la part de Dieu, la famine, la guerre, ou la peste, pour les punir d'avoir voulu savoir leur compte. Aucun d'eux ne le sait.

On conjecture, on devine, et toujours à quelques millions d'hommes près.

J'ai porté le nombre d'habitans qui composent l'empire de Russie, à vingt-quatre millions, sur les mémoires qui m'ont été envoyés; mais je n'ai point garanti cette évaluation, car je connais très peu de choses que je voulusse garantir.

J'ai cru que l'Allemagne possède autant de monde en comptant les Hongrois. Si je me suis trompé d'un million ou deux, on sait que c'est une bagatelle en pareil cas.

Je demande pardon au roi d'Espagne si je ne lui accorde que sept millions de sujets dans notre continent. C'est bien peu de chose; mais don Ustaris, employé dans le ministère, ne lui en donne pas davantage.

On compte environ neuf à dix millions d'êtres libres dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

On balance en France entre seize et vingt millions. C'est une preuve que le docteur Gad n'a rien à reprocher au ministère de France. Quant aux villes capitales, les opinions sont encore partagées. Paris, selon quelques calculateurs, a sept cent mille ha-

bitans ; et , selon d'autres , cinq cents . Il en est ainsi de Londres , de Constantinople , du grand Caire .

Pour les sujets du pape , ils feront la foule en paradis ; mais la foule est médiocre sur terre . Pourquoi cela ? c'est qu'ils sont sujets du pape . Caton le censeur aurait-il jamais cru que les Romains en viendraient là ? (1)

DESTIN.

De tous les livres de l'Occident qui sont parvenus jusqu'à nous , le plus ancien est Homère , c'est là qu'on trouve les mœurs de l'antiquité profane , des héros grossiers , des dienx grossiers , faits à l'image de l'homme . Mais c'est là que parmi les rêveries et les inconséquences on trouve aussi les semences de la philosophie , et surtout l'idée du destin qui est maître des dieux , comme les dieux sont les maîtres du monde .

Quand le magnanime Hector veut absolument combattre le magnanime Achille , et que pour cet effet il se met à fuir de toutes ses forces , et fait trois fois le tour de la ville avant de combattre , afin d'avoir plus de vigueur ; quand Homère compare Achille aux pieds légers qui le poursuit , à un homme qui dort ; quand madame Dacier s'extasie d'admiration sur l'art et le grand sens de ce passage ; alors Jupiter veut sauver le grand Hector , qui lui

(1) Voyez POPULATION .

Il fait tant de sacrifices ; et il consulte les destinées ; il pèse dans une balance les destins d'Hector et d'Achille (1) ; il trouve que le troyen doit absolument être tué par le grec ; il ne peut s'y opposer ; et dès ce moment Apollon , le génie gardien d'Hector , est obligé de l'abandonner. Ce n'est pas qu'Homère ne prodigue souvent , et surtout en ce même endroit des idées toutes contraires , suivant le privilége de l'antiquité ; mais enfin , il est le premier chez qui on trouve la notion du destin. Elle était donc très en vogue de son temps.

Les pharisiens , chez le petit peuple juif , n'adoptèrent le destin que plusieurs siècles après ; car ces pharisiens eux-mêmes , qui furent les premiers lettrés d'entre les Juifs , étaient très nouveaux. Ils mêlèrent dans Alexandrie une partie des dogmes des stoïciens aux anciennes idées juives. S. Jérôme prétend même que leur secte n'est pas beaucoup antérieure à notre ère vulgaire.

Les philosophes n'eurent jamais besoin ni d'Homère , ni des pharisiens , pour se persuader que tout se fait par des lois immuables , que tout est arrangé , que tout est un effet nécessaire. Voici comme ils raisonnaient :

Ou le monde subsiste par sa propre nature , par ses lois physiques , ou un Etre suprême l'a formé selon ses lois suprêmes ; dans l'un et l'autre cas ces lois sont immuables ; dans l'un et l'autre cas tout est nécessaire ; les corps graves tendent vers le centre de la terre , sans pouvoir tendre à se reposer

(1) Iliade , liv. XXII.

en l'air. Les poiriers ne peuvent jamais porter d'ananas. L'instinct d'un épagneul ne peut être l'instinct d'une autruche ; tout est arrangé, engrené et limité.

L'homme ne peut avoir qu'un certain nombre de dents, de cheveux et d'idées ; il vient un temps où il perd nécessairement ses dents, ses cheveux et ses idées.

Il est contradictoire que ce qui fut hier n'ait pas été, que ce qui est aujourd'hui ne soit pas ; il est aussi contradictoire que ce qui doit être, puisse ne pas devoir être.

Si tu pouvais déranger la destinée d'une mouche, il n'y aurait nulle raison qui pût t'empêcher de faire le destin de toutes les autres mouches, de tous les autres animaux, de tous les hommes, de toute la nature ; tu te trouverais au bout du compte plus puissant que Dieu.

Des imbécilles disent : Mon médecin a tiré ma tante d'une maladie mortelle, il a fait vivre ma tante dix ans de plus qu'elle ne devait vivre ; d'autres qui font les capables disent : L'homme prudent fait lui-même son destin.

Nullum numen abest si sit prudentia ; sed nos
Te facimus, Fortuna, deam, cœloque locamus.

La Fortune n'est rien ; c'est en vain qu'on l'adore ;
La Prudence est le dieu qu'on doit seul implorer.

Mais souvent le prudent succombe sous sa destinée, loin de la faire ; c'est le destin qui fait les prudens.

De profonds politiques assurent que si on avait

assassiné Cromwell, Ludlow, Ireton et une douzaine d'autres parlementaires, huit jours avant qu'on coupât la tête à Charles I, ce roi aurait pu vivre encore, et mourir dans son lit ; ils ont raison : ils peuvent ajouter encore que si toute l'Angleterre avait été engloutie dans la mer, ce monarque n'aurait pas péri sur un échafaud, auprès de Whitehal ou *salle blanche* ; mais les choses étaient arrangées de façon que Charles devait avoir le cou coupé.

Le cardinal d'Ossat était sans doute plus prudent qu'un fou des petites-maisons ; mais n'est-il pas évident que les organes du sage d'Ossat étaient autrement faits que ceux de cet écervelé ? de même que les organes d'un renard sont différens de ceux d'une grue et d'une alouette.

Ton médecin a sauvé ta tante ; mais certainement il n'a pas en cela contredit l'ordre de la nature, il l'a suivi. Il est clair que ta tante ne pouvait pas s'empêcher de naître dans une telle ville, qu'elle ne pouvait pas s'empêcher d'avoir dans un tel temps une certaine maladie, que le médecin ne pouvait pas être ailleurs que dans la ville où il était, que ta tante devait l'appeler, qu'il devait lui prescrire les drogues qui l'ont guérie, ou qu'on a crues l'avoir guérie, lorsque la nature était le seul médecin.

Un paysan croit qu'il a grêlé par hasard sur son champ ; mais le philosophe sait qu'il n'y a point de hasard, et qu'il était impossible, dans la constitution de ce monde, qu'il ne grêlât pas ce jour-là en cet endroit.

Il y a des gens qui , étant effrayés de cette vérité , en accordent la moitié , comme des débiteurs qui offrent moitié à leurs créanciers , et demandent répit pour le reste. Il y a , disent-ils , des événemens nécessaires , et d'autres qui ne le sont pas. Il serait plaisant qu'une partie de ce monde fût arrangée , et que l'autre ne le fût point ; qu'une partie de ce qui arrive dût arriver , et qu'une autre partie de ce qui arrive ne dût pas arriver. Quand on y regarde de près , on voit que la doctrine contraire à celle du destin est absurde ; mais il y a beaucoup de gens destinés à raisonner mal , d'autres à ne point raisonner du tout , d'autres à persécuter ceux qui raisonnent.

Quelques uns vous disent : Ne croyez pas au fatalisme ; car alors tout vous paraissant inévitable , vous ne travaillerez à rien , vous croupirez dans l'indifférence , vous n'aimerez ni les richesses , ni les honneurs , ni les louanges , vous ne voudrez rien acquérir , vous vous croirez sans mérite comme sans pouvoir ; aucun talent ne sera cultivé , tout périra par l'apathie.

Ne craignez rien , Messieurs , nous aurons toujours des passions et des préjugés , puisque c'est notre destinée d'être soumis aux préjugés et aux passions : nous saurons bien qu'il ne dépend pas plus de nous d'avoir beaucoup plus de mérite et de grands talents , que d'avoir les cheveux bien plantés et la main belle : nous serons convaincus qu'il ne faut tirer vanité de rien , et cependant nous aurons toujours de la vanité.

J'ai nécessairement la passion d'écrire ceci ,

et toi tu as la passion de me condamner ; nous sommes tous deux également sots , également les jouets de la destinée. Ta nature est de faire du mal , la mienne est d'aimer la vérité , et de la publier malgré toi.

Le hibou , qui se nourrit de souris dans sa mesure , a dit au rossignol : Cesse de chanter sous tes beaux ombrages , viens dans mon trou , afin que je t'y dévore ; et le rossignol a répondu : Je suis né pour chanter ici , et pour me moquer de toi.

Vous me demandez ce que deviendra la liberté ? Je ne vous entends pas. Je ne sais ce que c'est que cette liberté dont vous parlez ; il y a si long-temps que vous disputez sur sa nature , qu'assurément vous ne la connaissez pas. Si vous voulez , ou plutôt , si vous pouvez examiner paisiblement avec moi ce que c'est , passez à la lettre L.

D É V O T .

L'Evangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
 Sois dévot ; elle dit : Sois doux , simple , équitable ;
 Car d'un dévot souvent au chrétien véritable
 La distance est cent fois plus grande , à mon avis ,
 Que du pôle antarctique au détroit de Davis.

BOILEAU , satire XI.

IL est bon de remarquer , dans nos questions , que Boileau est le seul poète qui ait jamais fait *évangile* féminin. On ne dit point , la sainte *évangile* , mais le saint *évangile*. Ces inadvertances échappent aux

meilleurs écrivains ; il n'y a que des pédans qui en triomphent. Il est aisément de mettre à la place :

L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; mais il dit : Sois doux, simple, équitable.

A l'égard de *Davis*, il n'y a point de déroit de *Davis*, mais un déroit de *David*. Les Anglais mettent un *s* au génitif, et c'est la source de la méprise ; car au temps de Boileau personne en France n'apprenait l'anglais, qui est aujourd'hui l'objet de l'étude des gens de lettres. C'est un habitant du mont Krapac qui a inspiré aux Français le goût de cette langue, et qui leur ayant fait connaître la philosophie et la poésie anglaise, a été pour cela persécuté par des velches.

Venons à présent au mot *dévot* ; il signifie *dévoué* ; et dans le sens rigoureux du terme, cette qualification ne devrait appartenir qu'aux moines et aux religieuses qui font des vœux. Mais comme il n'est pas plus parlé de vœux que de dévots dans l'Évangile, ce titre ne doit en effet appartenir à personne. Tout le monde doit être également juste. Un homme qui se dit dévot ressemble à un roturier qui se dit marquis ; il s'arroge une qualité qu'il n'a pas. Il croit valoir mieux que son prochain. On pardonne cette sottise à des femmes ; leur faiblesse et leur frivolité les rendent excusables ; les pauvres créatures passent d'un amant à un directeur avec bonne foi : mais on ne pardonne pas aux fripons qui les dirigent, qui abusent de leur ignorance, qui fondent le trône de leur orgueil sur la crédulité du sexe. Ils se forment un petit sérail mystique, composé de sept ou huit

vieilles beautés, subjuguées par le poids de leur désœuvrement; et presque toujours ces sujettes payent des tributs à leur nouveau maître. Point de jeune femme sans amant, point de vieille dévote sans un directeur. Oh! que les Orientaux sont plus sensés que nous! Jamais un bacha n'a dit: Nous soupâmes hier avec l'aga des janissaires, qui est l'amant de ma sœur, et le vicaire de la mosquée, qui est le directeur de ma femme.

DICTIONNAIRE.

La méthode des dictionnaires, inconnue à l'antiquité, est d'une utilité qu'on ne peut contester; et l'Encyclopédie, imaginée par MM. d'Alembert et Diderot, achevée par eux et par leurs associés avec tant de succès, malgré ses défauts, en est un assez bon témoignage. Ce qu'on y trouve à l'article *Dictionnaire* doit suffire, il est fait de main de maître.

Je ne veux parler ici que d'une nouvelle espèce de dictionnaires historiques qui renferment des mensonges et des satires par ordre alphabétique; tel est le *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, contenant une idée abrégée de la vie des hommes illustres en tout genre, et imprimé en 1758, en six volumes in-8°, sans nom d'auteur.

Les compilateurs de cet ouvrage commencent par déclarer « qu'il a été entrepris sur les avis de l'auteur de la Gazette ecclésiastique, écrivain redoutable, disent-ils, dont la flèche, déjà comparée à celle de Jonathas, n'est jamais retournée en ar-

« riere , et est toujours teinte du sang des morts , du
 « carnage des plus vaillans : *A sanguine interfecto-
 rum, ab adipे fortium sagitta Jonathæ nunquām
 rediit retrorsūm.* »

On conviendra sans peine que Jonathas , fils de Saül , tué à la bataille de Gelboé , a un rapport immédiat avec un convulsionnaire de Paris qui barbouilloit les nouvelles ecclésiastiques dans un gre-
 nier en 1758.

L'auteur de cette préface y parle du grand Col-
 bert. On croit d'abord que c'est du ministre d'état
 qui a rendu de si grands services à la France ; point
 du tout , c'est d'un évêque de Montpellier. Il se
 plaint qu'un autre dictionnaire n'ait pas assez loué
 le célèbre abbé d'Asfeld , l'illustre Boursier, le fa-
 meux Gennes , l'immortel la Borde , et qu'on n'ait
 pas dit assez d'injures à l'archevêque de Sens Lan-
 guet et à un nommé Fillot , tous gens connus , à ce
 qu'il prétend , des colonnes d'Hercule à la mer Gla-
 ciale. Il promet « qu'il sera vif , fort et piquant , par
 « principe de religion ; qu'il rendra son visage plus
 « ferme que le visage de ses ennemis , et son front
 « plus dur que leur front , selon la parole d'Ezé-
 « chiel. »

Il déclare qu'il a mis à contribution tous les jour-
 naux et tous les *ana* , et il finit par espérer que le
 ciel répandra ses bénédictions sur son travail.

Dans ces espèces de dictionnaires , qui ne sont
 que des ouvrages de parti , on trouve rarement ce
 qu'on cherche , et souvent ce qu'on ne cherche pas.
 Au mot *Adonis* , par exemple , on apprend que Vé-
 nus fut amoureuse de lui ; mais pas un mot du culte

d'Adonis , ou Adonaï , chez les Phéniciens ; rien sur ces fêtes si antiques et si célèbres , sur les lamentations suivies de réjouissances qui étaient des allégories manifestes , ainsi que les fêtes de Cérès , celles d'Isis , et tous les mystères de l'antiquité. Mais en récompense on trouve la religieuse Adkichomia qui traduisit en vers les psaumes de David , au seizième siècle , et Adkichomius qui était apparemment son parent , et qui fit la Vie de Jésus-Christ en bas allemand.

On peut bien penser que tous ceux de la faction dont était le rédacteur sont accablés de louanges , et les autres d'injures. L'auteur , ou la petite horde d'auteurs qui ont broché ce vocabulaire d'inepties , dit de Nicolas Boindin , procureur-général des trésoriers de France , de l'académie des belles-lettres , qu'il était poète et athée.

Ce magistrat n'a pourtant jamais fait imprimer de vers , et n'a rien écrit sur la métaphysique ni sur la religion.

Il ajoute que Boindin sera mis par la postérité au rang des Vanini , des Spinesa , et des Hobbes. Il ignore que Hobbes n'a jamais professé l'athéisme , qu'il a seulement soumis la religion à la puissance souveraine , qu'il appelle le Léviathan. Il ignore que Vanini ne fut point athée ; que le mot d'athée même ne se trouve pas dans l'arrêt qui le condamna ; qu'il fut accusé d'impiété pour s'être élevé fortement contre la philosophie d'Aristote , et pour avoir disputé aigrement et sans retenue contre un conseiller au parlement de Toulouse , nommé Francon ou Franconi , qui eut le crédit de le faire brûler , parce-

qu'on fait brûler qui on veut, témoin la Pucelle d'Orléans, Michel Servet, le conseiller Dabourg, la maréchale d'Ancre, Urbain Grandier, Morin, et les livres des jansénistes. Voyez d'ailleurs l'apologie de Vanini par le savant la Crose, et l'article *Athéisme*.

Le vocabuliste traite Boindin de scélérat; ses parents voulaient attaquer en justice et faire punir un auteur qui mérite si bien le nom qu'il ose donner à un magistrat, à un savant estimable: mais le calomniateur se cachait sous un nom supposé, comme la plupart des libellistes.

Immédiatement après avoir parlé si indignement d'un homme respectable pour lui, il le regarde comme un témoin irréfragable, parceque Boindin, dont la mauvaise humeur était connue, a laissé un mémoire très mal fait et très téméraire, dans lequel il accuse la Motte, le plus honnête homme du monde, un géomètre et un marchand quincaillier, d'avoir fait les vers infâmes qui firent condamner Jean-Baptiste Rousseau. Enfin, dans la liste des ouvrages de Boindin, il omet exprès ses excellentes dissertations imprimées dans le Recueil de l'Académie des belles-lettres, dont il était un membre très distingué.

L'article *Fontenelle* n'est qu'une satire de cet ingénieux et savant académicien dont l'Europe littéraire estime la science et les talens. L'auteur a l'imprudence de dire que « son Histoire des oracles ne fait pas honneur à sa religion. » Si Vandale, auteur de l'Histoire des oracles, et son rédacteur Fontenelle avaient vécu du temps des Grecs et de la république romaine, on pourrait dire avec raison

qu'ils étaient plutôt de bons philosophes que de bons païens ; mais , en bonne foi , quel tort font-ils à la religion chrétienne en fesant voir que les prêtres païens étaient des fripons ? Ne voit-on pas que les auteurs de ce libelle , intitulé *Dictionnaire* , plaignent leur propre cause ? *Jam proximus ardet Ucalegon*. Mais serait-ce insulter à la religion chrétienne que de prouver la friponnerie des convulsionnaires ? Le gouvernement a fait plus , il les a punis sans être accusé d'irréligion .

Le libelliste ajoute qu'il soupçonne Fontenelle de n'avoir rempli ses devoirs de chrétien que par mépris pour le christianisme même. C'est une étrange démence dans ces fanatiques de crier toujours qu'un philosophe ne peut être chrétien ; il faudrait les excommunier et les punir pour cela seul : car c'est assurément vouloir détruire le christianisme , que d'assurer qu'il est impossible de bien raisonner , et de croire une religion si raisonnable et si sainte .

Des Ivetaux , précepteur de Louis XIII , est accusé d'avoir vécu et d'être mort sans religion. Il semble que les compilateurs n'en aient aucune , ou du moins qu'en violant tous les préceptes de la véritable , ils cherchent par-tout des complices .

Le galant homme auteur de ces articles se plaint à rapporter tous les mauvais vers contre l'académie française , et des anecdotes aussi ridicules que fausses . C'est apparemment encore par zèle de religion .

Je ne dois pas perdre une occasion de réfuter le conte absurde qui a tant couru , et qu'il répète fort

mal à propos à l'article de l'abbé Gédouin, sur lequel il se fait un plaisir de tomber, parce qu'il avait été jésuite dans sa jeunesse; faiblesse passagère dont je l'ai vu se repentir toute sa vie.

Le dévot et scandaleux rédacteur du dictionnaire prétend que l'abbé Gédouin coucha avec la célèbre Ninon Lenclos, le jour même qu'elle eut quatre-vingts ans accomplis. Ce n'était pas assurément à un prêtre de conter cette aventure dans un prétendu *Dictionnaire des hommes illustres*. Une telle sottise n'est nullement vraisemblable; et je puis certifier que rien n'est plus faux. On mettait autrefois cette anecdote sur le compte de l'abbé de Châteauneuf, qui n'était pas difficile en amour, et qui, disait-on, avait en les faveurs de Ninon âgée de soixante ans, ou plutôt lui avait donné les siennes. J'ai beaucoup vu dans mon enfance l'abbé Gédouin, l'abbé de Châteauneuf, et mademoiselle Lenclos; je puis assurer qu'à l'âge de quatre-vingts ans son visage portait les marques les plus hideuses de la vieillesse; que son corps en avait toutes les infirmités, et qu'elle avait dans l'esprit les maximes d'un philosophe austère.

A l'article des Houlières, le rédacteur prétend que c'est elle qui est désignée sous le nom de *précieuse* dans la satire de Boileau contre les femmes. Jamais personne n'eut moins ce défaut que madame des Houlières; elle passa toujours pour la femme du meilleur commerce; elle était très simple et très agréable dans la conversation.

L'article la Motte est plein d'injures atroces contre cet académicien, homme très aimable, poète

philosophe qui a fait des ouvrages estimables dans tous les genres. Enfin l'auteur, pour vendre son livre en six volumes, en a fait un libelle diffamatoire.

Son héros est Carré de Montgeron, qui présenta au roi un recueil des miracles opérés par les convulsionnaires dans le cimetière de Saint-Médard; et son héros était un sot qui est mort fou.

L'intérêt du public, de la littérature et de la raison, exigeait qu'on livrât à l'indignation publique ces libellistes à qui l'avidité d'un gain sordide pourrait susciter des imitateurs; d'autant plus que rien n'est si aisé que de copier des livres par ordre alphabétique, et d'y ajouter des platiitudes, des calomnies et des injures.

EXTRAIT DES RÉFLEXIONS D'UN ACADEMICIEN SUR LE DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE.

J'aurais voulu rapporter l'étymologie naturelle et incontestable de chaque mot, comparer l'emploi, les diverses significations, l'énergie de ce mot avec l'emploi, les acceptations diverses, la force ou la faiblesse du terme qui répond à ce mot dans les langues étrangères; enfin, citer les meilleurs auteurs qui ont fait usage de ce mot, faire voir le plus ou moins d'étendue qu'ils lui ont donné, remarquer s'il est plus propre à la poésie qu'à la prose.

Par exemple, j'observais que l'*inclémence* des airs est ridicule dans une histoire, parceque ce terme d'*inclemence* a son origine dans la colère du ciel qu'on suppose manifestée par l'intempérie, les dé-

rangemens, les rigueurs des saisons, la violence du froid, la corruption de l'air, les tempêtes, les orages, les vapeurs pestilentielles, etc. Ainsi donc *inclémence* étant une métaphore, est consacrée à la poésie.

Je donnais au mot *impuissance* toutes les acceptions qu'il reçoit. Je fisais voir dans quelle faute est tombé un historien qui parle de l'impuissance du roi Alfonse, en n'exprimant pas si c'était celle de résister à son frère, ou celle dont sa femme l'accusait.

Je tâchais de faire voir que les épithètes *irrésistible*, *incurable*, exigeaient un grand ménagement. Le premier qui a dit, *l'impuissance irrésistible du génie*, a très bien rencontré, parce qu'en effet il s'agissait d'un grand génie qui s'était livré à son talent malgré tous les obstacles. Les imitateurs qui ont employé cette expression pour des hommes médiocres, sont des plagiaires qui ne savent pas placer ce qu'ils dérobent.

Le mot *incurable* n'a encore été enchassé dans un vers que par l'industrieux Racine :

D'un incurable amour remèdes impuissans.

Voilà ce que Boileau appelle *des mots trouvés*.

Dès qu'un homme de génie a fait un usage nouveau d'un terme de la langue, les copistes ne manquent pas d'employer cette même expression mal à propos en vingt endroits, et n'en font jamais honneur à l'inventeur.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul de ces mots trouvés, une seule expression neuve de génie, dans

aucun auteur tragique depuis Racine, excepté ces années dernières. Ce sont pour l'ordinaire des termes lâches, oiseux, rebattus, si mal mis en place, qu'il en résulte un style barbare; et, à la honte de la nation, ces ouvrages visigoths et vandales furent quelque temps prônés, célébrés, admirés dans les journaux, dans les mercures, sur-tout quand ils furent protégés par je ne sais quelle dame qui ne s'y connaissait point du tout. On en est revenu aujourd'hui; et à un ou deux près, ils sont pour jamais anéantis.

Je ne prétendais pas faire toutes ces réflexions, mais mettre le lecteur en état de les faire.

Je fesais voir à la lettre E que nos e muets, qui nous sont reprochés par un Italien, sont précisément ce qui forme la délicieuse harmonie de notre langue. *Empire, couronne, diadème, épouvantable, sensible*; cet e muet qu'on fait sentir, sans l'articuler, laisse dans l'oreille un son mélodieux, comme celui d'un timbre qui résonne encore quand il n'est plus frappé. C'est ce que nous avons déjà répondu à un Italien, homme de lettres, qui était venu à Paris pour enseigner sa langue, et qui ne devait pas y décrier la nôtre.

Il ne sentait pas la beauté et la nécessité de nos rimes féminines; elles ne sont que des e muets. Cet entrelacement de rimes masculines et féminines fait le charme de nos vers.

De semblables observations sur l'alphabet et sur les mots auraient pu être de quelque utilité; mais l'ouvrage eût été trop long.

DIEU, DIEUX.

SECTION I.

ON ne peut trop avertir que ce Dictionnaire n'est point fait pour répéter ce que tant d'autres ont dit.

La connaissance d'un Dieu n'est point empreinte en nous par les mains de la nature, car tous les hommes auraient la même idée, et nulle idée ne naît avec nous (1). Elle ne nous vient point comme la perception de la lumière, de la terre, etc. que nous recevons dès que nos yeux et notre entendement s'ouvrent. Est-ce une idée philosophique? non. Les hommes ont admis des dieux avant qu'il y eût des philosophes.

D'où est donc dérivée cette idée? du sentiment et de cette logique naturelle qui se développe avec l'âge dans les hommes les plus grossiers. On a vu des effets étonnans de la nature, des moissons et des stérilités, des jours sereins et des tempêtes, des bienfaits et des fléaux, et on a senti un maître. Il a fallu des chefs pour gouverner des sociétés, et on a eu besoin d'admettre des souverains, de ces souverains nouveaux que la faiblesse humaine s'était donnés des êtres dont le pouvoir suprême fit trembler des hommes qui pouvaient accabler leurs

(1) Voyez IDÉE.

égaux. Les premiers souverains ont à leur tour employé ces notions pour cimenter leur puissance. Voilà les premiers pas, voilà pourquoi chaque petite société avait son Dieu. Ces notions étaient grossières, parceque tout l'était. Il est très naturel de raisonner par analogie. Une société sous un chef ne niait point que la peuplade voisine n'eût aussi son juge, son capitaine ; par conséquent elle ne pouvait nier qu'elle n'eût aussi son Dieu. Mais comme chaque peuplade avait intérêt que son capitaine fût le meilleur, elle avait intérêt aussi à croire, et par conséquent elle croyait, que son Dieu était le plus puissant. De là ces anciennes fables si long-temps généralement répandues, que les dieux d'une nation combattaient contre les dieux d'une autre. De là tant de passages dans les livres hébreux qui décelent à tout moment l'opinion où étaient les Juifs, que les dieux de leurs ennemis existaient, mais que le dieu des Juifs leur était supérieur.

Cependant il y eut des prêtres, des mages, des philosophes, dans les grands Etats où la société perfectionnée pouvait comporter des hommes oisifs, occupés de spéculations.

Quelques uns d'entre eux perfectionnèrent leur raison jusqu'à reconnaître en secret un Dieu unique et universel. Ainsi, quoique chez les anciens Egyptiens on adorât Osiri, Osiris, ou plutôt Osireth (qui signifie *cette terre est à moi*), quoiqu'ils adorassent encore d'autres êtres supérieurs, cependant ils admettaient un Dieu suprême, un principe unique, qu'ils appelaient *Knef*, et dont le symbole était une sphère posée sur le frontispice du temple.

Sur ce modèle, les Grecs eurent leur Zeus, leur Jupiter, maître des autres dieux, qui n'étaient que ce que sont les anges chez les Babyloniens et chez les Hébreux, et les saints chez les chrétiens de la communion romaine.

C'est une question plus épineuse qu'on ne pense, et très approfondie, si plusieurs dieux égaux en puissance pourraient subsister à la fois.

Nous n'avons aucune notion adéquate de la Divinité, nous nous traînons seulement de soupçons en soupçons, de vraisemblances en probabilités. Nous arrivons à un très petit nombre de certitudes. Il y a quelque chose, donc il y a quelque chose d'éternel, car rien n'est produit de rien. Voilà une vérité certaine sur laquelle votre esprit se repose. Tout ouvrage qui nous montre des moyens et une fin, annonce un ouvrier; donc cet univers composé de ressorts, de moyens dont chacun a sa fin, découvre un ouvrier très puissant, très intelligent. Voilà une probabilité qui approche de la plus grande certitude; mais cet artisan suprême est-il infini? est-il partout? est-il en un lieu? comment répondre à cette question avec notre intelligence bornée et nos faibles connaissances?

Ma seule raison me prouve un être qui a arrangé la matière de ce monde; mais ma raison est impuissante à me prouver qu'il ait fait cette matière, qu'il l'ait tirée du néant. Tous les sages de l'antiquité, sans aucune exception, ont cru la matière éternelle et subsistante par elle-même. Tout ce que je puis faire sans le secours d'une lumière supérieure, c'est donc de croire que le Dieu de ce monde est

aussi éternel et existant par lui-même. Dieu et la matière existent par la nature des choses. D'autres dieux ainsi que d'autres mondes ne subsisteraient-ils pas ? Des nations entières, des écoles très éclairées ont bien admis deux dieux dans ce monde-ci, l'un la source du bien, l'autre la source du mal. Ils ont admis une guerre interne inabordable entre deux puissances égales. Certes la nature peut plus aisément souffrir dans l'immensité de l'espace plusieurs êtres indépendans, maîtres absolus chacun dans leur étendue, que deux dieux bornés et impuissans dans ce monde, dont l'un ne peut faire le bien, et l'autre ne peut faire le mal.

Si Dieu et la matière existent de toute éternité, comme l'antiquité l'a cru, voilà deux êtres nécessaires ; or, s'il y a deux êtres nécessaires, il peut y en avoir trente. Ces seuls doutes, qui sont le germe d'une infinité de réflexions, servent au moins à nous convaincre de la faiblesse de notre entendement. Il faut que nous confessions notre ignorance sur la nature de la divinité avec Cicéron. Nous n'en saurons jamais plus que lui.

Les écoles ont beau nous dire que Dieu est infini négativement et non privativement, *formaliter et non materialiter*, qu'il est le premier, le moyen et le dernier acte, qu'il est partout sans être dans aucun lieu ; cent pages de commentaires sur de pareilles définitions ne peuvent nous donner la moindre lumière. Nous n'avons ni degré, ni point d'appui pour monter à de telles connaissances. Nous sentons que nous sommes sous la main d'un être invisible ; c'est tout, et nous ne pouvons faire un pas

au-delà. Il y a une témérité insensée à vouloir deviner ce que c'est que cet être , s'il est étendu ou non , s'il existe dans un lieu ou non , comment il existe , comment il opère. (1)

SECTION II.

Je crains toujours de me tromper ; mais tous les monumens me font voir avec évidence que les anciens peuples polis reconnaissaient un Dieu suprême. Il n'y a pas un seul livre , une médaille , un bas-relief , une inscription , où il soit parlé de Junon , de Minerve , de Neptune , de Mars et des autres dieux , comme d'un être formateur , souverain de toute la nature. Au contraire , les plus anciens livres profanes que nous ayons , Hésiode et Homère , représentent leur Zeus comme seul lançant la foudre , comme seul maître des dieux et des hommes ; il punit même les autres dieux ; il attache Junon à une chaîne , il chasse Apollon du ciel.

L'ancienne religion des brachmanes , la première qui admit des créatures célestes , la première qui parla de leur rébellion , s'explique d'une manière sublime sur l'unité et la puissance de Dieu , comme nous l'avons vu à l'article ANGE.

Les Chinois , tout anciens qu'ils sont , ne viennent qu'après les Indiens ; ils ont reconnu un seul Dieu de temps immémorial ; point de dieux subalternes , point de génies ou démons médiateurs entre Dieu et les hommes , point d'oracles , point de dogmes abstraits , point de disputes théologiques

(1) Voyez CRÉATION , INFINI.

chez les lettrés ; l'empereur fut toujours le premier pontife , la religion fut toujours auguste et simple : c'est ainsi que ce vaste empire , quoique subjugué deux fois , s'est toujours conservé dans son intégrité , qu'il a soumis ses vainqueurs à ses lois , et que , malgré les crimes et les malheurs attachés à la race humaine , il est encore l'Etat le plus florissant de la terre.

Les mages de Chaldée , les Sabéens ne reconnaissaient qu'un seul Dieu suprême , et l'adoraient dans les étoiles qui sont son ouvrage.

Les Persans l'adoraient dans le soleil. La sphère posée sur le frontispice du temple de Memphis était l'emblème d'un Dieu unique et parfait , nommé Knef par les Egyptiens.

Le titre de *Deus optimus , maximus* , n'a jamais été donné par les Romains qu'au seul Jupiter , *hominum sator atque deorum*. On ne peut trop répéter cette grande vérité que nous indiquons ailleurs. (1)

Cette adoration d'un Dieu suprême est confirmée depuis Romulus jusqu'à la destruction entière de l'empire , et à celle de sa religion. Malgré toutes les folies du peuple qui vénérait des dieux secondaires et ridicules , et malgré les epicuriens qui au fond n'en reconnaissaient aucun , il est avéré que

(1) Le prétendu Jupiter , né en Crète , n'était qu'une fable historique , ou poétique , comme celle des autres dieux. Jovis , depuis Jupiter , était la traduction du mot grec *Zeus* , et *Zeus* était la traduction du mot phénicien *Jeḥovāh*.

les magistrats et les sages adorèrent dans tous les temps un Dieu souverain.

Dans le grand nombre de témoignages qui nous restent de cette vérité, je choisirai d'abord celui de Maxime de Tyr qui florissait sous les Antonins, ces modèles de la vraie piété, puisqu'ils l'étaient de l'humanité. Voici ses paroles dans son discours intitulé *de Dieu selon Platon*. Le lecteur qui veut s'instruire est prié de les bien peser.

« Les hommes ont eu la faiblesse de donner à Dieu une figure humaine, parcequ'ils n'avaient rien vu au-dessus de l'homme; mais il est ridicule de s'imaginer, avec Homère, que Jupiter ou la suprême Divinité a les sourcils noirs et les cheveux d'or, et qu'il ne peut les secouer sans ébranler le ciel.

« Quand on interroge les hommes sur la nature de la Divinité, toutes leurs réponses sont différentes. Cependant au milieu de cette variété prodigieuse d'opinions, vous trouverez un même sentiment par toute la terre, c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui est le père de tous, etc. »

Que deviendront, après cet aveu formel, et après les discours immortels des Cicéron, des Antonin, des Epictète; que deviendront, dis-je, les déclamations que tant de pédans ignorans répètent encore aujourd'hui? A quoi serviront ces éternels reproches d'un polythéisme grossier et d'une idolâtrie puérile, qu'à nous convaincre que ceux qui les font n'ont pas la plus légère connaissance de la saine antiquité? Ils ont pris les rêveries d'Homère pour la doctrine des sages.

Faut-il un témoignage encore plus fort et plus expressif? vous le trouverez dans la lettre de Maxime de Madaure à S. Augustin; tous deux étaient philosophes et orateurs; du moins ils s'en piquaient: ils s'écrivaient librement; ils étaient amis autant que peuvent l'être un homme de l'ancienne religion et un de la nouvelle.

Lisez la lettre de Maxime de Madaure, et la réponse de l'évêque d'Hippone.

LETTRE DE MAXIME DE MADAURE.

« Or, qu'il y ait un Dieu souverain qui soit sans commencement, et qui, sans avoir rien engendré de semblable à lui, soit néanmoins le père et le formateur de toutes choses, quel homme est assez grossier, assez stupide pour en douter? C'est ce lui dont nous adorons sous des noms divers l'éternelle puissance répandue dans toutes les parties du monde; ainsi honorant séparément, par diverses sortes de cultes, ce qui est comme ses divers membres, nous l'adorons tout entier.... Qu'ils vous conservent, ces dieux *subalternes*, sous les noms desquels et par lesquels, tout autant de mortels que nous sommes sur la terre, nous adorons le père commun des dieux et des hommes, par différentes sortes de cultes, à la vérité, mais qui s'accordent tous dans leur variété même, et ne tendent qu'à la même fin. »

Qui écrivait cette lettre? un numide, un homme du pays d'Alger.

RÉPONSE D'AUGUSTIN.

Il y a dans votre place publique deux statues
 « de Mars, nu dans l'une et armé dans l'autre, et
 « tout auprès, la figure d'un homme qui, avec trois
 « doigts qu'il avance vers Mars, tient en bride cette
 « divinité dangereuse à toute la ville. Sur ce que
 « vous me dites que de pareils dieux sont comme
 « les membres du seul véritable Dieu, je vous aver-
 « tis, avec toute la liberté que vous me donnez, de
 « ne pas tomber dans de pareils sacriléges : car ce
 « seul Dieu dont vous parlez, est sans doute celui
 « qui est reconnu de tout le monde, et sur lequel
 « les ignorans conviennent avec les savans, comme
 « quelques anciens ont dit. Or, direz-vous que ce-
 « lui dont la force, pour ne pas dire la cruauté,
 « est réprimée par un homme mort, soit un membre
 « de celui-là ? Il me serait aisé de vous pousser sur
 « ce sujet, car vous voyez bien ce qu'on pourrait
 « dire sur cela ; mais je me retiens, de peur que
 « vous ne disiez que ce sont les armes de la rhétô-
 « rique que j'emploie contre vous plutôt que celles
 « de la vérité. » (1)

Nous ne savons pas ce que signifiaient ces deux statues dont il ne reste aucun vestige ; mais toutes les statues dont Rome étaient remplie, le Panthéon et tous les temples consacrés à tous les dieux subal-
 ternes, et même aux douze grands dieux, n'empê-

(1) Traduction de Dubois, précepteur du dernier duc de Guise.

chèrent jamais que *Deus optimus, maximus, Dieu très bon et très grand* ne fût reconnu dans tout l'empire.

Le malheur des Romains était donc d'avoir ignoré la loi mosaïque, et ensuite d'ignorer la loi des disciples de notre Sauveur Jésus-Christ, de n'avoir pas eu la foi, d'avoir mêlé au culte d'un Dieu suprême le culte de Mars, de Vénus, de Minerve, d'Apollon, qui n'existaient pas, et d'avoir conservé cette religion jusqu'au temps des Théodoses. Heureusement les Goths, les Huns, les Vandales, les Hérules, les Lombards, les Francs, qui détruisirent cet empire, se soumirent à la vérité, et jouirent d'un bonheur qui fut refusé aux Scipion, aux Caton, aux Metellus, aux Emile, aux Cicéron, aux Varron, aux Virgile et aux Horace. (1).

Tous ces grands hommes ont ignoré Jésus-Christ qu'ils ne pouvaient connaître ; mais ils n'ont point adoré le diable, comme le répètent tous les jours tant de pédans. Comment auraient-ils adoré le diable, puisqu'ils n'en avaient jamais entendu parler ?

D'UNE CALOMNIE DE WARBURTON CONTRE CICÉRON
AU SUJET D'UN DIEU SUPRÈME.

Warburton a calomnié Cicéron et l'ancienne Rome (2), ainsi que ses contemporains. Il suppose

(1) Voyez IDOLATRIE.

(2) Préface de la deuxième partie du tome II, de la légation de Moïse, page 19.

hardiment que Cicéron a prononcé ces paroles dans son oraison pour Flaccus : « Il est indigne de la ma- « jesté de l'empire d'adorer un seul Dieu. » *Majes-
tatem imperii non decuit ut unus tantum Deus
colatur.*

Qui le croirait ? il n'y a pas un mot de cela dans l'oraison pour Flaccus , ni dans aucun ouvrage de Cicéron. Il s'agit de quelques vexations dont on accusait Flaccus , qui avait exercé la préture dans l'Asie mineure. Il était secrètement poursuivi par les Juifs dont Rome était alors inondée ; car ils avaient obtenu à force d'argent des priviléges à Rome , dans le temps même que Pompée , après Crassus , ayant pris Jérusalem , avait fait pendre leur roitelet Alexandre , fils d'Aristobule. Flaccus avait défendu qu'on fit passer des espèces d'or et d'argent à Jérusalem , parceque ces monnaies en revenaient altérées , et que le commerce en souffrait ; il avait fait saisir l'or qu'on y portait en fraude. Cet or , dit Cicéron , est encore dans le trésor ; Flaccus s'est conduit avec autant de désintérêt que Pompée.

Ensuite Cicéron , avec son ironie ordinaire , prononce ces paroles : « Chaque pays a sa religion , « nous avons la nôtre. Lorsque Jérusalem était en- « core libre , et que les Juifs étaient en paix , ces « Juifs n'avaient pas moins en horreur la splendeur « de cet empire , la dignité du nom romain , les « institutions de nos ancêtres. Aujourd'hui cette « nation a fait voir plus que jamais , par la force de « ses armes , ce qu'elle doit penser de l'empire ro- « main. Elle nous a montré par sa valeur combien « elle est chère aux dieux immortels ; elle nous l'a

“prouvé, en étant vaincue, dispersée, tributaire.”

*Stantibus Hierosolymis, pacatisque Judæis, tam
men istorum religio sacrorum, à splendore hujus imperii,
gravitate nominis nostri, majorum institutis,
abhorrebat: nunc verò, hoc magis, quid illa gens,
quid de imperio nostro sentiret, ostendit armis, quām
cara diis immortalibus esset, docuit, quod est victa,
quod elocata, quod servata.*

Il est donc très faux que jamais ni Cicéron ni aucun romain ait dit, qu'il ne convenait pas à la majesté de l'empire de reconnaître un Dieu suprême. Leur Jupiter, ce Zeus des Grecs, ce Jehovah des Phéniciens, fut toujours regardé comme le maître des dieux secondaires; on ne peut trop inculquer cette grande vérité.

LES ROMAINS ONT-ILS PRIS TOUS LEURS DIEUX DES
GRECS?

Les Romains n'auraient-ils pas eu plusieurs dieux qu'ils ne tenaient pas des Grecs?

Par exemple, ils ne pouvaient avoir été plagiaires en adorant *Cœlum*, quand les Grecs adoraient *Ouranon*; en s'adressant à *Saturnus* et à *Tellus*, quand les Grecs s'adressaient à *Gé* et à *Chronos*.

Ils appelaient *Cérès* celle que les Grecs nommaient *Deo* et *Demiter*.

Leur *Neptune* était *Poseidon*; leur *Vénus* était *Aphrodite*; leur *Junon* s'appelait en grec *Era*; leur *Proserpine*, *Coré*; enfin, leur favori *Mars*, *Arès*; et leur favorite *Bellone*, *Enio*. Il n'y a pas là un nom qui se ressemble.

Les beaux esprits grecs et romains s'étaient-ils

rencontrés , ou les uns avaient-ils pris des autres la chose dont ils déguisaient le nom ?

Il est assez naturel que les Romains , sans consulter les Grecs , se soient fait des dieux , du ciel , du temps , d'un être qui préside à la guerre , à la génération , aux moissons , sans aller demander des dieux en Grèce , comme ensuite ils allèrent leur demander des lois. Quand vous trouvez un nom qui ne ressemble à rien , il paraît juste de le croire originale du pays.

Mais Jupiter , le maître de tous les dieux , n'est-il pas un mot appartenant à toutes les nations , depuis l'Euphrate jusqu'au Tibre ? C'était *Jov* , *Jovis* chez les premiers Romains , *Zeus* chez les Grecs ? *Jehovah* chez les Phéniciens , les Syriens , les Egyptiens.

Cette ressemblance ne paraît-elle pas servir à confirmer que tous ces peuples avaient la connaissance de l'Être suprême ? connaissance confuse à la vérité ; mais quel homme peut l'avoir distincte.

SECTION III.

EXAMEN DE SPINOSA.

Spinoza ne peut s'empêcher d'admettre une intelligence agissante dans la matière , et fesant un tout avec elle.

« Je dois conclure , dit-il (1) , que l'être absolu n'est ni pensée , ni étendue , exclusivement l'un de l'autre , mais que l'étendue et la pensée sont les attributs nécessaires de l'être absolu . »

(1) Page 13 , édition de Foppens.

C'est en quoi il paraît différer de tous les athées de l'antiquité, Ocellus, Lucanus, Héraclite, Démocrite, Leucipe, Straton, Epicure, Pythagore, Diagore, Zénon d'Elée, Anaximandre, et tant d'autres. Il en diffère surtout par sa méthode, qu'il avait entièrement puisée dans la lecture de Descartes, dont il a imité jusqu'au style.

Ce qui étonnera surtout la foule de ceux qui crient Spinoza, Spinoza, et qui ne l'ont jamais lu, c'est sa déclaration suivante. Il ne la fait pas pour éblouir les hommes, pour appaiser des théologiens, pour se donner des protecteurs, pour désarmer un parti; il parle en philosophe sans se nommer, sans s'afficher; il s'exprime en latin pour être entendu d'un très petit nombre. Voici sa profession de foi.

PROFESSION DE FOI DE SPINOSA.

« Si je concluais aussi que l'idée de Dieu, comprise sous celle de l'infinité de l'univers (1), me dispense de l'obéissance, de l'amour et du culte, « je ferais encore un plus pernicieux usage de ma « raison; car il n'est évident que les lois que j'ai « reçues, non par le rapport ou l'entremise des autres hommes, mais immédiatement de lui, sont « celles que la lumière naturelle me fait connaître « pour véritable guide d'une conduite raisonnable. « Si je manquais d'obéissance à cet égard, je pécherais non seulement contre le principe de mon être « et contre la société de mes pareils, mais contre « moi-même, en me privant du plus solide avan-

(1) Page 44.

« tage de mon existence. Il est vrai que cette obéissance ne m'engage qu'aux devoirs de mon état, et qu'elle me fait envisager tout le reste comme des pratiques frivoles, inventées superstitieusement, ou pour l'utilité de ceux qui les ont instituées.

« A l'égard de l'amour de Dieu, loin que cette idée le puisse affaiblir, j'estime qu'aucune autre n'est plus propre à l'augmenter, puisqu'elle me fait connaître que Dieu est intime à mon être; qu'il me donne l'existence et toutes mes propriétés, mais qu'il me les donne libéralement sans reproche, sans intérêt, sans m'assujettir à autre chose qu'à ma propre nature. Elle bannit la crainte, l'inquiétude, la défiance et tous les défauts d'un amour vulgaire ou intéressé. Elle me fait sentir que c'est un bien que je ne puis perdre, et que je possède d'autant mieux que je le connais et que je l'aime. »

Est-ce le vertueux et tendre Fénelon, est-ce Spinoza qui a écrit ces pensées? Comment deux hommes si opposés l'un à l'autre ont-ils pu se rencontrer dans l'idée d'aimer Dieu pour lui-même, avec des notions de Dieu si différentes? (1)

Il le faut avouer; ils allaien tous deux au même but, l'un en chrétien, l'autre en homme qui avait le malheur de ne le pas être; le saint archevêque en philosophe persuadé que Dieu est distingué de la nature, l'autre en disciple très égaré de Descartes, qui s'imaginait que Dieu est la nature entière.

Le premier était orthodoxe, le second se trom-

(1) Voyez AMOUR DE DIEU.

pait, j'en dois convenir : mais tous deux étaient dans la bonne foi, tous deux estimables dans leur sincérité comme dans leurs mœurs douces et simples ; quoiqu'il n'y ait eu d'ailleurs nul rapport entre l'imitateur de l'Odyssée et un cartésien sec, hérissé d'argumens ; entre un très bel esprit de la cour de Louis XIV, revêtu de ce qu'on nomme une *grande dignité*, et un pauvre juif déjudaïsé, vivant avec trois cents florins de rente (1) dans l'obscurité la plus profonde.

S'il est entre eux quelque ressemblance, c'est que Fénélon fut accusé devant le sanhédrin de la nouvelle loi, et l'autre devant une synagogue sans pouvoir comme sans raison ; mais l'un se soumit, et l'autre se révolta.

DU FONDEMENT DE LA PHILOSOPHIE DE SPINOSA.

Le grand dialecticien Bayle a réfuté Spinoza (2). Ce système n'est donc pas démontré comme une proposition d'Euclide. S'il l'était, on ne saurait le combattre. Il est donc au moins obscur.

J'ai toujours eu quelque soupçon que Spinoza, avec sa substance universelle, ses modes et ses accidens, avait entendu autre chose que ce que Bayle entend, et que par conséquent Bayle peut avoir eu

(1) On vit après sa mort, par ses comptes, qu'il n'avait quelquefois dépensé que quatre sous et demi en un jour pour sa nourriture. Ce n'est pas là un repas de moines assemblés en chapitre,

(2) Voyez l'article SPINOSA, Dictionnaire de Bayle.

raison , sans avoir confondu Spinoza. J'ai tous ours
eu surtout que Spinoza ne s'entendait pas souvent
lui-même , et que c'est la principale raison pour la-
quelle on ne l'a pas entendu.

Il me semble qu'on pourrait battre les remparts
du spinosisme par un côté que Bayle a négligé.
Spinoza pense qu'il ne peut exister qu'une seule sub-
stance ; et il paraît par tout son livre , qu'il se fonde
sur la méprise de Descartes , *que tout est plein*. Or ,
il est aussi faux que tout soit plein , qu'il est faux
que tout soit vide. Il est démontré aujourd'hui que
le mouvement est aussi impossible dans le plein
absolu , qu'il est impossible que dans une balance
égale , un poids de deux livres élève un poids de
quatre.

Or , si tous les mouvements exigent absolument
des espaces vides , que deviendra la substance unique
de Spinoza ? Comment la substance d'une étoile entre
laquelle et nous est un espace vide si immense ,
sera-t-elle précisément la substance de notre terre ,
la substance de moi-même (1) , la substance d'une
mouche mangée par une araignée ?

Je me trompe peut-être ; mais je n'ai jamais conçu
comment Spinoza , admettant une substance infinie
dont la pensée et la matière sont les deux modali-
tés , admettant la substance , qu'il appelle Dieu ,
et dont tout ce que nous voyons est mode ou acci-

(1) Ce qui fait que Bayle n'a pas pressé cet argument ,
c'est qu'il n'était pas instruit des démonstrations de New-
ton , de Keil , de Grégori , de Halley , que le vide est né-
cessaire pour le mouvement.

dent, a pu cependant rejeter les causes finales. Si cet être infini, universel, pense, comment n'aurait-il pas des desseins? s'il a des desseins, comment n'aurait-il pas une volonté? Nous sommes, dit Spinoza, des modes de cet être absolu, nécessaire, infini. Je dis à Spinoza, nous voulons, nous avons des desseins, nous qui ne sommes que des modes; donc cet être infini, nécessaire, absolu, ne peut en être privé; donc il a volonté, dessein, puissance.

Je sais bien que plusieurs philosophes, et surtout Lucrèce, ont nié les causes finales; et je sais que Lucrèce, quoique peu châtié, est un très grand poète dans ses descriptions et dans sa morale; mais en philosophie, il me paraît, je l'avoue, fort au-dessous d'un portier de collège et d'un bedeau de paroisse. Affirmer que ni l'œil n'est fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'estomac pour digérer, n'est-ce pas là la plus énorme absurdité, la plus révoltante folie qui soit jamais tombée dans l'esprit humain? Tout douteur que je suis, cette démence me paraît évidente, et je le dis.

Pour moi, je ne vois dans la nature, comme dans les arts, que des causes finales; et je crois un pommier fait pour porter des pommes, comme je crois une montre faite pour marquer l'heure.

Je dois avertir ici que si Spinoza dans plusieurs endroits de ses ouvrages se moque des causes finales, il les reconnaît plus expressément que personne dans sa première partie de l'*Etre en général et en particulier*.

Voici ses paroles:

« Qu'il me soit permis de m'arrêter ici quelque

« instant (1) pour admirer la merveilleuse dispensation de la nature, laquelle ayant enrichi la constitution de l'homme de tous les ressorts nécessaires pour prolonger jusqu'à certain terme la durée de sa fragile existence, et pour animer la connaissance qu'il a de lui-même par celle d'une infinité de choses éloignées, semble avoir exprès négligé de lui donner des moyens pour bien connaître celle dont il est obligé de faire un usage plus ordinaire, et même les individus de sa propre espèce. Cependant, à le bien prendre, c'est moins l'effet d'un refus que celui d'une extrême libéralité, puisque s'il y avait quelque être intelligent qui en pût pénétrer un autre contre son gré, il jouirait d'un tel avantage au-dessus de lui, que par cela même il serait exclus de la société; au lieu que dans l'état présent, chaque individu jouissant de lui-même avec une pleine indépendance, ne se communique qu'autant qu'il lui convient. »

Que conclurai-je de là? que Spinosa se contredisait souvent, qu'il n'avait pas toujours des idées nettes, que dans le grand naufrage des systèmes il se sauvait tantôt sur une planche, tantôt sur une autre; qu'il ressemblait par cette faiblesse à Malle-branche, à Arnaud, à Bossuet, à Claude, qui se sont contredits quelquefois dans leurs disputes; qu'il était comme tant de métaphysiciens et de théologiens. Je conclurai que je dois me dénier à plus forte raison de toutes mes idées en métaphysique, que je suis un animal très faible, marchant sur des

(1) Page 14.

sables mouvans qui se dérobent continuellement sous moi , et qu'il n'y a peut-être rien de si fou que de croire avoir toujours raison.

Vous êtes très confus , Baruc (1) Spinoza ; mais êtes-vous aussi dangereux qu'on le dit ? Je soutiens que non ; et ma raison , c'est que vous êtes confus , que vous avez écrit en mauvais latin , et qu'il n'y a pas dix personnes en Europe qui vous lisent d'un bout à l'autre , quoiqu'on vous ait traduit en françois . Quel est l'auteur dangereux ? c'est celui qui est lu par les oisifs de la cour et par les dames .

SECTION IV.

DU SYSTÈME DE LA NATURE.

L'auteur du Système de la nature a eu l'avantage de se faire lire des savans , des ignorans , des femmes ; il a donc dans le style des mérites que n'avait pas Spinoza . Souvent de la clarté , quelquefois de l'éloquence , quoiqu'on puisse lui reprocher de répéter , de déclamer , et de se contredire comme tous les autres . Pour le fond des choses , il faut s'en défi er très souvent en physique et en morale . Il s'agit ici de l'intérêt du genre humain . Examinons donc si sa doctrine est vraie et utile , et soyons courts si nous pouvons .

(2) « L'ordre et le désordre n'existent point , etc . »

(1) Il s'appelle Baruc et non Benoît , car il ne fut jamais baptisé .

(2) Première partie , page 60 .

Quoi ! en physique , un enfant né aveugle , ou privé de ses jambes , un monstre n'est pas contraire à la nature de l'espèce ? N'est-ce pas la régularité ordinaire de la nature qui fait l'ordre , et l'irrégularité qui est le désordre ? N'est-ce pas un très grand dérangement , un désordre funeste , qu'un enfant à qui la nature a donné la faim , et a bouché l'œsophagie ? Les évacuations de toute espèce sont nécessaires , et souvent les conduits manquent d'orifices ; on est obligé d'y remédier : ce désordre a sa cause , sans doute. Point d'effet sans cause ; mais c'est un effet très désordonné.

L'assassinat de son ami , de son frère , n'est-il pas un désordre horrible en morale ? Les calomnies d'un Garrasse , d'un le Tellier , d'un Doucet , contre des jansénistes , et celles des jansénistes contre des jésuites ; les impostures des Patouillet et Paulian ne sont-elles pas de petits désordres ? La Saint-Barthélémi , les massacres d'Irlande , etc. etc. , ne sont-ils pas des désordres exécrables ? Ce crime a sa cause dans des passions , mais l'effet est exécrable ; la cause est fatale ; ce désordre fait frémir. Reste à découvrir , si l'on peut , l'origine de ce désordre ; mais il existe.

(1) « L'expérience prouve que les matières que nous regardons comme inertes et mortes , prennent de l'action , de l'intelligence , de la vie , quand elles sont combinées d'une certaine façon . »

C'est là précisément la difficulté. Comment un

germe parvient-il à la vie? l'auteur et le lecteur n'en savent rien. De là les deux volumes du *Système*, et tous les systèmes du monde ne sont-ils pas des rêves?

(1) « Il faudrait définir la vie, et c'est ce que j'estime impossible. »

Cette définition n'est-elle pas très aisée, très commune? la vie n'est-elle pas organisation avec sentiment? Mais que vous teniez ces deux propriétés du mouvement seul de la matière, c'est ce dont il est impossible de donner une preuve; et si on ne peut le prouver, pourquoi l'affirmer? pourquoi dire tout haut, *Je sais*, quand on se dit tout bas, *j'ignore*?

(2) « L'on demandera ce que c'est que l'homme, etc. »

Cet article n'est pas assurément plus clair que les plus obscurs de Spinoza, et bien des lecteurs s'indigneront de ce ton décisif que l'on prend sans rien expliquer.

(3) « La matière est éternelle et nécessaire, mais ses formes et ses combinaisons sont passagères et contingentes, etc. »

Il est difficile de comprendre comment la matière étant nécessaire, et aucun être libre n'existant, selon l'auteur, il y aurait quelque chose de contingent. On entend par contingence ce qui peut être et ne pas être; mais tout devant être de nécessité absolue, toute manière d'être, qu'il appelle ici mal à propos *contingent*, est d'une nécessité aussi absolue que l'être même. C'est là où l'on se trouve

(1) Page 78. — (2) Page 80. — (3) Page 82.

encore plongé dans un labyrinthe où l'on ne voit point d'issue.

Lorsqu'on ose assurer qu'il n'y a point de Dieu , que la matière agit par elle-même , par une nécessité éternelle , il faut le démontrer comme une proposition d'Euclide , sans quoi vous n'appuyez votre système que sur un peut-être. Quel fondement pour la chose qui intéresse le plus le genre humain !

(1) « Si l'homme d'après sa nature est forcé d'aimer son bien-être , il est forcé d'en aimer les moyens. Il serait inutile et peut-être injuste de demander à un homme d'être vertueux s'il ne peut « l'être sans se rendre malheureux. Dès que le vice « le rend heureux , il doit aimer le vice. »

Cette maxime est encore plus exécrable en morale que les autres ne sont fausses en physique. Quand il serait vrai qu'un homme ne pourrait être vertueux sans souffrir , il faudrait l'encourager à l'être. La proposition de l'auteur serait visiblement la ruine de la société. D'ailleurs , comment saura-t-il qu'on ne peut être heureux sans avoir des vices? n'est-il pas au contraire prouvé par l'expérience que la satisfaction de les avoir domptés est cent fois plus grande que le plaisir d'y avoir succombé ; plaisir toujours empoisonné , plaisir qui mène au malheur? On acquiert , en domptant ses vices , la tranquillité , le témoignage consolant de sa conscience ; on perd en s'y livrant son repos , sa santé; on risque tout. Aussi l'auteur lui-même en vingt endroits veut qu'on sacrifie tout à la vertu ; et il n'a-

vance cette proposition que pour donner dans son système une nouvelle preuve de la nécessité d'être vertueux.

(1) « Ceux qui rejettent avec tant de raison les idées innées, auraient dû sentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde, et dont nos sens ne peuvent constater ni l'existence ni les qualités, est un être de raison. »

En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'ensuit-il qu'il n'y a point de Dieu? cette conséquence n'est-elle pas absurde? y a-t-il quelque contradiction à dire que Dieu nous donne des idées par nos sens? n'est-il pas au contraire de la plus grande évidence que s'il est un être tout puissant dont nous tenons la vie, nous lui devons nos idées et nos sens comme tout le reste? Il faudrait avoir prouvé auparavant que Dieu n'existe pas; et c'est ce que l'auteur n'a point fait; c'est même ce qu'il n'a pas encore tenté de faire jusqu'à cette page du chapitre X.

Dans la crainte de fatiguer les lecteurs par l'examen de tous ces morceaux détachés, je viens au fondement du livre, et à l'erreur étonnante sur laquelle il a élevé son système. Je dois absolument répéter ici ce qu'on a dit ailleurs.

(2) HISTOIRE DES ANGUILLES, SUR LESQUELLES EST FONDÉ LE SYSTÈME.

Il y avait en France, vers l'an 1750, un jésuite

(1) Page 167.

(2) Voyez ANGUILLES.

anglais nommé Néedham , déguisé en séculier , qui servait alors de précepteur au neveu de M. Dillon , archevêque de Toulouse. Cet homme fesait des expériences de physique , et sur-tout de chimie.

Après avoir mis de la farine de seigle ergoté dans des bouteilles bien bouchées , et du jus de mouton bouilli dans d'autres bouteilles , il crut que son jus de mouton et son seigle avaient fait naître des anguilles , lesquelles même en produisaient bientôt d'autres ; et qu'ainsi une race d'anguilles se formait indifféremment d'un jus de viande , ou d'un grain de seigle .

Un physicien qui ayant de la réputation ne douta pas que ce Néedham ne fût un profond athée. Il conclut que , puisque l'on fesait des anguilles avec de la farine de seigle , on pouvait faire des hommes avec de la farine de froment ; que la nature et la chimie produisaient tout ; et qu'il était démonté qu'on peut se passer d'un Dieu formateur de toutes choses .

Cette propriété de la farine trompa aisément un homme (1) malheureusement égaré alors dans des idées qui doivent faire trembler pour la faiblesse de l'esprit humain. Il voulait creuser un trou jusqu'au centre de la terre pour voir le feu central , disséquer des patagons pour connaître la nature de l'ame , enduire les malades de poix résine pour les empêcher de transpirer , exalter son ame pour prédire l'avenir. Si on ajoutait qu'il fut encore plus

(1) Maupertuis.

malheureux en cherchant à opprimer deux de ses confrères, cela ne ferait pas d'honneur à l'athéisme, et servirait seulement à nous faire rentrer en nous-mêmes avec confusion.

Il est bien étrange que des hommes, en niant un créateur, se soient attribué le pouvoir de créer des anguilles.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que des physiciens plus instruits adoptèrent le ridicule système du jésuite Néedham, et le joignirent à celui de Maillet, qui prétendait que l'Océan avait formé les Pyrénées et les Alpes, et que les hommes étaient originièrement des marsouins, dont la queue fourchue se changea en cuisses et en jambes dans la suite des temps, ainsi que nous l'avons dit. De telles imaginations peuvent être mises avec les anguilles formées par de la farine.

Il n'y a pas long-temps qu'on assura qu'à Bruxelles un lapin avait fait une demi-douzaine de lapereaux à une poule.

Cette transmutation de farine et de jus de mouton en anguilles fut démontrée aussi l'aussie et aussi ridicule qu'elle l'est en effet, par M. Spalanzani, un peu meilleur observateur que Néedham.

On n'avait pas besoin même de ses observations pour démontrer l'extravagance d'une illusion si palpable. Bientôt les anguilles de Néedham allèrent trouver la poule de Bruxelles.

Cependant, en 1768, le traducteur exact, élégant et judicieux de Lucrèce se laissa surprendre au point que non seulement il rapporte dans ses

notes du livre VIII , page 361 , les prétendues expériences de Néedham , mais qu'il fait ce qu'il peut pour en constater la validité .

Voilà donc le nouveau fondement du Système de la nature . L'auteur dès le second chapitre s'exprime ainsi :

(1) « En humectant de la farine avec de l'eau , et « en renfermant ce mélange , on trouve au bout de « quelque temps , à l'aide du microscope , qu'il a « produit des êtres organisés , dont on croyait la « farine et l'eau incapables . C'est ainsi que la na- « ture inanimée peut passer à la vie , qui n'est elle- « même qu'un assemblage de mouvemens . »

Quand cette sottise inouie serait vraie , je ne vois pas , à raisonner rigoureusement , qu'elle prouvât qu'il n'y a point de Dieu ; car il se pourrait très bien qu'il y eût un être suprême , intelligent et puissant , qui , ayant formé le soleil et tous les astres , daigna former aussi des animalcules sans germe . Il n'y a point là de contradiction dans les termes . Il faudrait chercher ailleurs une preuve démonstrative que Dieu n'existe pas , et c'est ce qu'assurément personne n'a trouvé ni ne trouvera .

L'auteur traite avec mépris les causes finales , parceque c'est un argument rebattu : mais cet argument si méprisé est de Cicéron et de Newton . Il pourrait par cela seul faire entrer les athées en quelque défiance d'eux-mêmes . Le nombre est assez grand des sages qui , en observant le cours des

(1) Première partie , page 23 . Voyez sur les anguilles de Néedham le second volume de Physique .

astres, et l'art prodigieux qui règne dans la structure des animaux et des végétaux, reconnaissent une main puissante qui opere ces continues merveilles.

L'auteur prétend que la matière a engendré et sans choix produit des animaux intelligents. Produire sans intelligence des êtres qui en ont! cela est-il concevable? ce système est-il appuyé sur la moindre vraisemblance? Une opinion si contradictoire exigerait des preuves aussi étonnantes qu'elle-même. L'auteur n'en donne aucune: il ne prouve jamais rien, et il affirme tout ce qu'il avance. Quel chaos! quelle confusion! mais quelle témérité!

Spinosa du moins avouait une intelligence agissante dans ce grand tout, qui constituait la nature; il y avait là de la philosophie. Mais je suis forcé de dire que je n'en trouve aucune dans le nouveau système.

La matière est étendue, solide, gravitante, divisible; j'ai tout cela aussi bien que cette pierre. Mais a-t-on jamais vu une pierre sentante et pensante? Si je suis étendu, solide, divisible, je le dois à la matière. Mais j'ai sensations et pensées; à qui le dois-je? ce n'est pas à de l'eau, à de la fange; il est vraisemblable que c'est à quelque chose de plus puissant que moi. C'est à la combinaison seule des éléments, me dites-vous. Prouvez-le moi donc; faites-moi donc voir nettement qu'une cause intelligente ne peut m'avoir donné l'intelligence. Voilà où vous êtes réduit.

L'auteur combat avec succès le dieu des scolasti-

ques ; un dieu composé de qualités discordantes ; un dieu auquel on donne , comme à ceux d'Homère , les passions des hommes ; un dieu capricieux , inconstant , vindicatif , inconséquent , absurde ; mais il ne peut combattre le Dieu des sages. Les sages , en contemplant la nature , admettent un pouvoir intelligent et suprême. Il est peut - être impossible à la raison humaine , destituée du secours divin , de faire un pas plus avant.

L'auteur demande où réside cet Etre ; et , de ce que personne sans être infini ne peut dire où il réside , il conclut qu'il n'existe pas. Cela n'est pas philosophique ; car , de ce que nous ne pouvons dire où est la cause d'un effet , nous ne devons pas conclure qu'il n'y a point de cause. Si vous n'aviez jamais vu de canonnier , et que vous vissiez l'effet d'une batterie de canon , vous ne devriez pas dire , elle agit toute seule par sa propre vertu.

Ne tient-il donc qu'à dire , il n'y a point de Dieu , pour qu'on vous en croie sur votre parole ?

Enfin , sa grande objection est dans les malheurs et dans les crimes du genre humain , objection aussi ancienne que philosophique ; objection commune , mais fatale et terrible , à laquelle on ne trouve de réponse que dans l'espérance d'une vie meilleure. Et quelle est encore cette espérance ? nous n'en pouvons avoir aucune certitude par la raison. Mais j'ose dire que quand il nous est prouvé qu'un vaste édifice , construit avec le plus grand art , est bâti par un architecte qu'il soit , nous devons croire à cet architecte , quand même l'édifice serait teint de notre sang , souillé de nos cri-

mes, et qu'il nous écraserait par sa chute. Je n'examine pas encore si l'architecte est bon; si je dois être satisfait de son édifice; si je dois en sortir plutôt que d'y demeurer; si ceux qui sont logés comme moi dans cette maison pour quelques jours en sont contens: j'examine seulement s'il est vrai qu'il y ait un architecte, ou si cette maison, remplie de tant de beaux appartemens et de vilains galetas, s'est bâtie toute seule.

SECTION V.

DE LA NÉCESSITÉ DE CROIRE UN ÊTRE SUPRÈME.

Le grand objet, le grand intérêt, ce me semble, n'est pas d'argumenter en métaphysique, mais de peser s'il faut, pour le bien commun de nous autres animaux misérables et pensans, admettre un Dieu rémunérateur et vengeur, qui nous serve à la fois de frein et de consolation, ou rejeter cette idée en nous abandonnant à nos calamités sans espérances, et à nos crimes sans remords.

Hobbes dit que si dans une république où l'on ne reconnaîtrait point de Dieu, quelque citoyen en proposait un, il le ferait pendre.

Il entendait apparemment par cette étrange exagération, un citoyen qui voudrait dominer au nom de Dieu, un charlatan qui voudrait se faire un tyran. Nous entendons des citoyens qui, sentant la faiblesse humaine, sa perversité et sa misère, cherchent un appui qui les soutienne dans les langueurs et dans les horreurs de cette vie.

Depuis Job jusqu'à nous , un très grand nombre d'hommes a maudit son existence ; nous avons donc un besoin perpétuel de consolation et d'espoir. Votre philosophie nous en prive. La fable de Pandore valait mieux , elle nous laissait l'espérance ; et vous nous la ravissez ! La philosophie , selon vous , ne fournit aucune preuve d'un bonheur à venir. Non ; mais vous n'avez aucune démonstration du contraire. Il se peut qu'il y ait en nous une monade indestructible qui sente et qui pense , sans que nous sachions le moins du monde comment cette monade est faite. La raison ne s'oppose point absolument à cette idée , quoique la raison seule ne la prouve pas. Cette opinion n'a-t-elle pas un prodigieux avantage sur la vôtre ? La mienne est utile au genre humain , la vôtre est funeste ; elle peut , quoi que vous en disiez , encourager les Nérons , les Alexandres VI et les Cartouches ; la mienne peut les réprimer.

Marc-Antonin , Epictète , croyaient que leur monade , de quelque espèce qu'elle fût , se rejoindrait à la monade du grand Etre ; et ils furent les plus vertueux des hommes.

Dans le doute où nous sommes tous deux , je ne vous dis pas avec Pascal : *Prenez le plus sûr*. Il n'y a rien de sûr dans l'incertitude. Il ne s'agit pas ici de parier , mais d'examiner ; il faut juger , et notre volonté ne détermine pas notre jugement. Je ne vous propose pas de croire des choses extravagantes pour vous tirer d'embarras ; je ne vous dis pas : Allez à la Mecque baiser la pierre noire pour vous instruire ; tenez une queue de vache à la main ; affi-

blez-vous d'un scapulaire, soyez imbécille et fanatique pour acquérir la faveur de l'Etre des êtres. Je vous dis : Continuez à cultiver la vertu, à être bienfaisant, à regarder toute superstition avec horreur ou avec pitié ; mais adorez avec moi le dessein qui se manifeste dans toute la nature, et par conséquent l'auteur de ce dessein, la cause primordiale et finale de tout ; espérez avec moi que notre monade, qui raisonne sur le grand Etre éternel, pourra être heureuse par ce grand Etre même. Il n'y a point là de contradiction. Vous ne m'en démontrerez pas l'impossibilité ; de même que je ne puis vous démontrer mathématiquement que la chose est ainsi. Nous ne raisonnons guère en métaphysique que sur des probabilités : nous nageons tous dans une mer dont nous n'avons jamais vu le rivage. Malheur à ceux qui se battent en nageant ! Abordera qui pourra ; mais celui qui me crie : Vous nagez en vain, il n'y a point de port, me décourage et m'ôte toutes mes forces.

De quoi s'agit-il dans notre dispute ? de consoler notre malheureuse existence. Qui la console ? vous, ou moi ?

Vous avouez vous-même, dans quelques endroits de votre ouvrage, que la croyance d'un Dieu a retenu quelques hommes sur le bord du crime : cet aveu me suffit. Quand cette opinion n'aurait prévenu que dix assassinats, dix calomnies, dix jugemens iniques sur la terre, je tiens que la terre entière doit l'embrasser.

La religion, dites-vous, a produit des milliasses de forfaits ; dites la superstition, qui règne sur

notre triste globe ; elle est la plus cruelle ennemie de l'adoration pure qu'on doit à l'Être suprême. Détestons ce monstre, qui a toujours déchiré le sein de sa mère ; ceux qui le combattent sont les bienfaiteurs du genre humain ; c'est un serpent qui entoure la religion de ses replis ; il faut lui écraser la tête sans blesser celle qu'il infecte et qu'il dévore.

Vous craignez « qu'en adorant Dieu on ne redeviennent bientôt superstitieux et fanatico. » Mais n'est-il pas à craindre qu'en le niant on ne s'abandonne aux passions les plus atroces et aux crimes les plus affreux ? Entre ces deux excès, n'y a-t-il pas un milieu très raisonnable ? Où est l'asile entre ces deux écueils ? le voici. Dieu, et des lois sages.

Vous affirmez qu'il n'y a qu'un pas de l'adoration à la superstition. Il y a l'infini pour les esprits bien faits, et ils sont aujourd'hui en grand nombre ; ils sont à la tête des nations, ils influent sur les mœurs publiques ; et d'année en année, le fanatisme, qui couvrait la terre, se voit enlever ses détestables usurpations.

Je répondrai encore un mot à vos paroles de la page 223. « Si l'on présume des rapports entre « l'homme et cet être incroyable, il faudra lui éléver « des autels, lui faire des présens, etc. ; si l'on ne « conçoit rien à cet être, il faudra s'en rapporter à « des prêtres qui..... etc. etc. etc. » Le grand mal de s'assembler aux temps des moissons pour remercier Dieu du pain qu'il nous a donné ! Qui vous dit de faire des présens à Dieu ? L'idée en est ridicule : mais où est le mal de charger un citoyen qu'on appellera *vieillard ou prêtre*, de rendre des actions de grâces

à la Divinité au nom des autres citoyens, pourvu que ce prêtre ne soit pas un Grégoire VII, qui marche sur la tête des rois, ou un Alexandre VI, souillant par uninceste le sein de sa fille qu'il a engendrée par un stupre, et assassinant, empoisonnant, à l'aide de son bâtard, presque tous les princes ses voisins; pourvu que dans une paroisse ce prêtre ne soit pas un fripon volant dans la poche des pénitents qu'il confesse, et employant cet argent à séduire les petites filles qu'il catéchise; pourvu que ce prêtre ne soit pas un le Tellier, qui met tout un royaume en combustion par des fourberies dignes du pilori; un Warburton, qui viole les lois de la société en manifestant les papiers secrets d'un membre du parlement pour le perdre, et qui calomnie quiconque n'est pas de son avis? Ces derniers cas sont rares. L'état du sacerdoce est un frein qui force à la bienséance.

Un sot prêtre excite le mépris; un mauvais prêtre inspire l'horreur; un bon prêtre, doux, pieux sans superstition, charitable, tolérant, est un homme qu'on doit chérir et respecter. Vous craignez l'abus, et moi aussi. Unissons-nous pour le prévenir; mais ne condamnons pas l'usage quand il est utile à la société, quand il n'est pas perverti par le fanatisme ou par la méchanceté frauduleuse.

J'ai une chose très importante à vous dire. Je suis persuadé que vous êtes dans une grande erreur; mais je suis également convaincu que vous vous trompez en honnête homme. Vous voulez qu'on soit vertueux, même sans Dieu, quoique vous ayez dit malheureusement que « dès que le vice rend l'hom-

« me heureux , il doit aimer le vice » ; proposition affreuse que vos amis auraient dû vous faire effacer. Par-tout ailleurs vous inspirez la probité. Cette dispute philosophique ne sera qu'entre vous et quelques philosophes répandus dans l'Europe ; le reste de la terre n'en entendra point parler. Le peuple ne nous lit pas. Si quelque théologien voulait vous persécuter, il serait un méchant , il serait un imprudent qui ne servirait qu'à vous affirmer , et à faire de nouveaux athées.

Vous avez tort ; mais les Grecs n'ont point persécuté Epicure , les Romains n'ont point persécuté Lucrèce. Vous avez tort ; mais il faut respecter votre génie et votre vertu , en vous réfutant de toutes ses forces.

Le plus bel hommage , à mon gré , qu'on puisse rendre à Dieu , c'est de prendre sa défense sans colère ; comme le plus indigne portrait qu'on puisse faire de lui , est de le peindre vindicatif et furieux. Il est la vérité même : la vérité est sans passions. C'est être disciple de Dieu que de l'annoncer d'un cœur doux et d'un esprit inaltérable.

Je pense avec vous que le fanatisme est un monstre mille fois plus dangereux que l'athéisme philosophique. Spinosa n'a pas commis une seule mauvaise action. Châtel et Ravaillac , tous deux dévots , assassinèrent Henri IV.

L'athée de cabinet est presque toujours un philosophe tranquille ; le fanatique est toujours turbulent : mais l'athée de cour , le prince athée pourrait être le fléau du genre humain. Borgia et ses semblables ont fait presque autant de mal que les fana-

tiques de Munster et des Cévennes ; je dis les fanatiques des deux partis. Le malheur des athées de cabinet est de faire des athées de cour. C'est Chiron qui élève Achille ; il le nourrit de moelle de lion. Un jour Achille traînera le corps d'Hector autour des murailles de Troie , et immolera douze captifs innocens à sa vengeance.

Dieu nous garde d'un abominable prêtre qui hache un roi en morceaux avec son couperet sacré , ou de celui qui , le casque en tête et la cuirasse sur le dos , à l'âge de soixante et dix ans , ose signer de ses trois doigts ensanglantés la ridicule excommunication d'un roi de France , ou de.... ou de.... ou de....

Mais que Dieu nous préserve aussi d'un despote colère et barbare qui , ne croyant point un Dieu , serait son dieu à lui-même ; qui se rendrait indigne de sa place sacrée , en foulant aux pieds les devoirs que cette place impose ; qui sacrifierait sans remords ses amis , ses parens , ses serviteurs , son peuple , à ses passions ! Ces deux tigres , l'un tondu , l'autre couronné , sont également à craindre. Par quel frein pourrons-nous les retenir ? etc. etc.

Si l'idée d'un Dieu auquel nos ames peuvent se rejoindre a fait des Titus , des Trajans , des Antonins , des Marc-Aurèles , et ces grands empereurs chinois dont la mémoire est si précieuse dans le second des plus anciens et des plus vastes empires du monde ; ces exemples suffisent pour ma cause , et ma cause est celle de tous les hommes.

Je ne crois pas que dans toute l'Europe il y ait un seul homme d'état , un seul homme un peu versé dans les affaires du monde , qui n'ait le plus profond

mépris pour toutes les légendes dont nous avons été inondés plus que nous le sommes aujourd'hui de brochures. Si la religion n'enfante plus de guerres civiles , c'est à la philosophie seule qu'on en est redevable ; les disputes théologiques commencent à être regardées du même œil que les querelles de Gilles et de Pierrot à la foire. Une usurpation également odieuse et ridicule , fondée d'un côté sur la fraude , et de l'autre sur la bêtise , est minée chaque instant par la raison , qui établit son règne. La bulle *In cœnâ Domini* , le chef-d'œuvre de l'insolence et de la folie , n'ose plus paraître dans Rome même. Si un régiment de moines fait la moindre évolution contre les lois de l'état , il est cassé sur-le-champ. Mais quoi ! parcequ'on a chassé les jésuites , faut-il chasser Dieu ? Au contraire , il faut l'en aimer davantage.

SECTION VI.

Sous l'empire d'Arcadius , Logomacos , théologal de Constantinople , alla en Scythie , et s'arrêta au pied du Canease , dans les fertiles plaines de Zephirim , sur les frontières de la Colchide. Le bon vieillard Dondindac était dans sa grande salle basse , entre sa grande bergerie et sa vaste grange ; il était à genoux avec sa femme , ses cinq fils et ses cinq filles , ses parens et ses valets ; et tous chantaient les louanges de Dieu après un léger repas. Que fais-tu là , idolâtre ? lui dit Logomacos. Je ne suis point idolâtre , dit Dondindac. Il faut bien que tu sois

D I E U X.

91

idolâtre , dit Logomacos , puisque tu n'es pas Grec. Ça , dis-moi , que chantais-tu dans ton barbare jargon de Scythie ? Toutes les langues sont égales aux oreilles de Dieu , répondit le Scythe ; nous chantions ses louanges. Voilà qui est bien extraordinaire , reprit le théologal ; une famille scythe qui prie Dieu sans avoir été instruite par nous ! Il engagéa bientôt une conversation avec le scythe Dondindac ; car le théologal savait un peu de seythe , et l'autre un peu de grec. On a retrouvé cette conversation dans un manuscrit conservé dans la bibliothèque de Constantinople.

LOGOMACOS.

Voyons si tu sais ton catéchisme. Pourquoi pries-tu Dieu ?

DONDINDAC.

C'est qu'il est juste d'adorer l'Etre suprême de qui nous tenons tout.

LOGOMACOS.

Pas mal pour un barbare ! Et que lui demandes-tu ?

DONDINDAC.

Je le remercie des biens dont je jouis , et même des maux dans lesquels il m'éprouve ; mais je ne garde bien de lui rien demander ; il sait mieux que nous ce qu'il nous faut ; et je craindrais d'ailleurs de demander du beau temps quand mon voisin demanderait de la pluie.

LOGOMACOS.

Ah ! je me doutais bien qu'il allait dire quelque

sottise. Reprenons les choses de plus haut. Barbare, qui t'a dit qu'il y a un Dieu?

D O N D I N D A C .

La nature entière.

L O G O M A C O S .

Cela ne suffit pas. Quelle idée as-tu de Dieu?

D O N D I N D A C .

L'idée de mon créateur, de mon maître, qui me récompensera si je fais bien, et qui me punira si je fais mal.

L O G O M A C O S .

Bagatelles, pauvretés que cela! Venons à l'essentiel. Dieu est-il infini *secundum quid*, ou selon l'essence?

D O N D I N D A C .

Je ne vous entends pas.

L O G O M A C O S .

Bête brute, Dieu est-il en un lieu, ou hors de tout lieu, ou en tout lieu?

D O N D I N D A C .

Je n'en sais rien... tout comme il vous plaira.

L O G O M A C O S .

Ignorant! Peut-il faire que ce qui a été n'ait point été, et qu'un bâton n'ait pas deux bouts? voit-il le futur comme futur ou comme présent? comment fait-il pour tirer l'être du néant, et pour anéantir l'être?

D O N D I N D A C .

Je n'ai jamais examiné ces choses.

L O G O M A C O S .

Quel lourdaud! allons, il faut s'abaisser, se pro-

portionner. Dis-moi, mon ami, crois-tu que la matière puisse être éternelle ?

D O N D I N D A C.

Que m'importe qu'elle existe de toute éternité, ou non ? je n'existe pas, moi, de toute éternité. Dieu est toujours mon maître, il m'a donné la notion de la justice, je dois la suivre; je ne veux point être philosophe, je veux être homme.

L O G O M A C O S.

On a bien de la peine avec ces têtes dures. Allons pied à pied : qu'est-ce que Dieu ?

D O N D I N D A C.

Mon souverain, mon juge, mon père.

L O G O M A C O S.

Ce n'est pas là ce que je demande. Quelle est sa nature ?

D O N D I N D A C.

D'être puissant et bon.

L O G O M A C O S.

Mais est-il corporel ou spirituel ?

D O N D I N D A C.

Comment voulez-vous que je le sache ?

L O G O M A C O S.

Quoi ! tu ne sais pas ce que c'est qu'un esprit ?

D O N D I N D A C.

Pas le moindre mot : à quoi cela me servirait-il ? en serais-je plus juste ? serais-je meilleur mari, meilleur père, meilleur maître, meilleur citoyen ?

L O G O M A C O S.

Il faut absolument t'apprendre ce que c'est qu'un esprit ; c'est, c'est, c'est.... Je te dirai cela une autre fois.

DON DINDAC.

J'ai bien peur que vous me disiez moins ce qu'il est que ce qu'il n'est pas. Permettez-moi de vous faire à mon tour une question. J'ai vu autrefois un de vos temples ; pourquoi peignez-vous Dieu avec une grande barbe ?

LOGOMACOS.

C'est une question très difficile, et qui demande des instructions préliminaires.

DON DINDAC.

Avant de recevoir vos instructions, il faut que je vous conte ce qui m'est arrivé un jour. Je venais de faire bâtir un cabinet au bout de mon jardin ; j'entendis une taupe qui raisonnait avec un hanne-ton : Voilà une belle fabrique, disait la taupe ; il faut que ce soit une taupe bien puissante qui ait fait cet ouvrage. Vous vous moquez, dit le hanne-ton, c'est un hanne-ton tout plein de génie qui est l'architecte de ce bâtiment. Depuis ce temps-là j'ai résolu de ne jamais disputer.

DIOCLETIEN.

APRÈS plusieurs règnes faibles ou tyranniques, l'empire romain eut un bon empereur dans Probus, et les légions le massacrèrent. Elles élurent Carus, qui fut tué d'un coup de tonnerre vers le Tigre, lorsqu'il faisait la guerre aux Perses. Son fils Numérien fut proclamé par les soldats. Les historiens nous disent sérieusement qu'à force de pleurer la mort de son père, il en perdit presque la vue, et

qu'il fut obligé, en fesant la guerre, de demeurer toujours entre quatre rideaux. Son beau-père, nommé *Aper*, le tua dans son lit pour se mettre sur le trône: mais un druide avait prédit dans les Gaules à Dioclétien, l'un des généraux de l'armée, qu'il serait immédiatement empereur après avoir tué un sanglier; or, un sanglier se nomme en latin *Aper*. Dioclétien assembla l'armée, tua de sa main *Aper* en présence des soldats, et accomplit ainsi la prédiction du druide. Les historiens qui rapportent cet oracle méritaient de se nourrir du fruit de l'arbre que les druides révéraient. Il est certain que Dioclétien tua le beau-père de son empereur; ce fut là son premier droit au trône: le second, c'est que Numérien avait un frère nommé *Carin*, qui était aussi empereur, et qui, s'étant opposé à l'élévation de Dioclétien, fut tué par un des tribuns de son armée. Voilà les droits de Dioclétien à l'empire. Depuis long-temps il n'y en avait guère d'autres.

Il était originaire de Dalmatie, de la petite ville de Dioclée, dont il avait pris le nom. S'il est vrai que son père ait été laboureur, et que lui-même dans sa jeunesse ait été esclave d'un sénateur nommé *Anulinus*, c'est là son plus bel éloge: il ne pouvait devoir son élévation qu'à lui-même: il est bien clair qu'il s'était concilié l'estime de son armée, puisqu'on oublia sa naissance pour lui donner le diadème. Lactance, auteur chrétien, mais un peu partial, prétend que Dioclétien était le plus grand poltron de l'empire. Il n'y a guère d'apparence que des soldats romains aient choisi un poltron pour les gouverner, et que ce poltron eût passé par tous les

degrés de la milice. Le zèle de Lactance contre un empereur païen est très louable, mais il n'est pas adroit.

Dioclétien contint en maître pendant vingt années ces fières légions qui défesaient leurs empereurs avec autant de facilité qu'elles les fesaient; c'est encore une preuve, malgré Lactance, qu'il fut aussi grand prince que brave soldat. L'empire reprit bientôt sous lui sa première splendeur. Les Gaulois, les Africains, les Egyptiens, les Anglais, soulevés en divers temps, furent tous remis sous l'obéissance de l'empire: les Perses mêmes furent vaincus. Tant de succès au-dehors, une administration encore plus heureuse au-dedans; des lois aussi humaines que sages, qu'on voit encore dans le code Justinien; Rome, Milan, Autun, Nicomédie, Carthage, embellies par sa munificence; tout lui concilia le respect et l'amour de l'Orient et de l'Occident, au point que deux cent quarante ans après sa mort, on comptait encore et on datait de la première année de son règne, comme on comptait auparavant de la fondation de Rome. C'est ce qu'on appelle l'ère de Dioclétien; on l'a appelé aussi l'ère des martyrs: mais c'est se tromper évidemment de dix-huit années; car il est certain qu'il ne persécuta aucun chrétien pendant dix-huit ans. Il en était si éloigné, que la première chose qu'il fit étant empereur, ce fut de donner une compagnie de gardes pré-toriennes à un chrétien nommé Sébastien, qui est au catalogue des saints.

Il ne craignit point de se donner un collègue à l'empire dans la personne d'un soldat de fortune.

comme lui; c'était Maximien-Hercule, son ami. La conformité de leurs fortunes avait fait leur amitié. Maximien-Hercule était aussi né de parents obscurs et pauvres, et s'était élevé comme Dioclétien de grade en grade par son courage. On n'a pas manqué de reprocher à ce Maximien d'avoir pris le surnom d'Hercule, et à Dioclétien d'avoir accepté celui de Jovien. On ne daigne pas s'apercevoir que nous avons tous les jours des gens d'Eglise qui s'appellent Hercule, et des bourgeois qui s'appellent César et Auguste.

Dioclétien créa encore deux césars; le premier fut un autre Maximien, surnommé Galérius, qui avait commencé par être gardeur de troupeaux. Il semblait que Dioclétien, le plus fier et le plus fastueux des hommes, lui qui le premier introduisit de se faire baiser les pieds, mit sa grandeur à placer sur le trône des césars, des hommes nés dans la condition la plus abjecte; un esclave et deux paysans étaient à la tête de l'empire, et jamais il ne fut plus florissant.

Le second césar qu'il créa était d'une naissance distinguée; c'était Constance Chlore, petit-neveu, par sa mère, de l'empereur Claude II. L'empire fut gouverné par ces quatre princes. Cette association pouvait produire par année quatre guerres civiles; mais Dioclétien sut tellement être le maître de ses associés, qu'il les obligea toujours à le respecter, et même à vivre unis entre eux. Ces princes avec le nom de césar n'étaient au fond que ses premiers sujets: on voit qu'il les traitait en maître absolu; car lorsque le césar Galérius ayant été vaincu par les

Perses , vint en Mésopotamie lui rendre compte de sa défaite , il le laissa marcher l'espace d'un mille auprès de son char , et ne le reçut en grace que quand il eut réparé sa faute et son malheur.

Galère les répara en effet l'année d'après , en 297 , d'une manière bien signalée. Il battit le roi de Perse en personne. Ces rois de Perse ne s'étaient pas corrélés depuis la bataille d'Arbelles , de mener dans leurs armées leurs femmes , leurs filles et leurs eunuques. Galère prit comme Alexandre la femme et toute la famille du roi de Perse , et les traita avec le même respect. La paix fut aussi glorieuse que la victoire : les vaincus cédèrent cinq provinces aux Romains , des sables de Palmyrène jusqu'à l'Arménie.

Dioclétien et Galère allèrent à Rome étaler un triomphe inouï jusqu'alors : c'était la première fois qu'on montrait au peuple romain la femme d'un roi de Perse et ses enfans enchaînés. Tout l'empire était dans l'abondance et dans la joie. Dioclétien en parcourait toutes les provinces ; il allait de Rome en Egypte , en Syrie , dans l'Asie mineure : sa demeure ordinaire n'était point à Rome ; c'était à Nicomédie près du Pont-Euxin , soit pour veiller de plus près sur les Perses et sur les Barbares , soit qu'il s'affectionnât à un séjour qu'il avait embelli.

Ce fut au milieu de ces prospérités que Galère commença la persécution contre les chrétiens. Pourquoi les avait-on laissés en repos jusque-là , et pourquoi furent-ils maltraités alors ? Eusèbe dit qu'un centurion de la légion Trajane , nommé Marcell , qui servait dans la Mauritanie , assistant avec

sa troupe à une fête qu'on donnait pour la victoire de Galère , jeta par terre sa ceinture militaire , ses armes et sa baguette de sarment qui était la marque de son office , disant tout haut qu'il était chrétien , et qu'il ne voulait plus servir des païens. Cette désertion fut punie de mort par le conseil de guerre. C'est là le premier exemple avéré de cette persécution si fameuse. Il est vrai qu'il y avait un grand nombre de chrétiens dans les armées de l'empire ; et l'intérêt de l'Etat demandait qu'une telle désertion publique ne fût point autorisée. Le zèle de Marcel était très pieux , mais il n'était pas raisonnable. Si dans la fête qu'on donnait en Mauritanie on mangeait des viandes offertes aux dieux de l'empire , la loi n'ordonnait point à Marcel d'en manger ; le christianisme ne lui ordonnait point de donner l'exemple de la sédition ; et il n'y a point de pays au monde où l'on ne punit une action si téméraire.

Cependant depuis l'aventure de Marcel , il ne paraît pas qu'on ait recherché les chrétiens jusqu'à l'an 303. Ils avaient à Nicomédie une superbe église cathédrale vis-à-vis le palais , et même beaucoup plus élevée. Les historiens ne nous disent point les raisons pour lesquelles Galère demanda instamment à Dioclétien qu'on abattît cette église ; mais ils nous apprennent que Dioclétien fut très long-temps à se déterminer : il résista près d'une année. Il est bien étrange qu'après cela ce soit lui qu'on appelle *persécuteur*. Enfin , en 303 , l'église fut abattue ; et on afficha un édit par lequel les chrétiens seraient privés de tout honneur et de toute dignité. Puisqu'on les en privait , il est évident qu'ils en avaient. Un

chrétien arracha et mit en pieces publiquement l'édit impérial : ce n'était pas là un acte de religion ; c'était un emportement de révolte. Il est donc très vraisemblable qu'un zèle indiscret , qui n'était pas selon la science , attira cette persécution funeste. Quelque temps après , le palais de Galère brûla ; il en accusa les chrétiens ; et ceux-ci accusèrent Galère d'avoir mis le feu lui-même à son palais , pour avoir un prétexte de les calomnier. L'accusation de Galère paraît fort injuste ; celle qu'on intente contre lui ne l'est pas moins ; car l'édit étant déjà porté , de quel nouveau prétexte avait-il besoin ? S'il avait fallu en effet une nouvelle raison pour engager Dioclétien à persécuter , ce serait seulement une nouvelle preuve de la peine qu'eut Dioclétien à abandonner les chrétiens qu'il avait toujours protégés ; cela ferait voir évidemment qu'il avait fallu de nouveaux ressorts pour le déterminer à la violence.

Il paraît certain qu'il y eut beaucoup de chrétiens tourmentés dans l'empire. Mais il est difficile de concilier avec les lois romaines tous ces tourmens recherchés , toutes ces mutilations , ces langues arrachées , ces membres coupés et grillés , et tous ces attentats à la pudeur , faits publiquement contre l'honnêteté publique. Aucune loi romaine n'ordonna jamais de tels supplices. Il se peut que l'aversion des peuples contre les chrétiens les ait portés à des excès horribles ; mais on ne trouve nulle part que ces excès aient été ordonnés par les empereurs ni par le sénat.

Il est bien vraisemblable que la juste douleur des chrétiens se répandit en plaintes exagérées. Les Actes

sincères nous racontent que l'empereur étant dans Antioche, le préteur condamna un petit enfant chrétien nommé Romain à être brûlé ; que des juifs présens à ce supplice se mirent méchamment à rire, en disant : « Nous avons eu autrefois trois petits enfants, Sidrac, Midrac et Abed-nego, qui ne brûlèrent point dans la fournaise ardente, mais ceux-ci y brûlent. » Dans l'instant, pour confondre les juifs, une grande pluie éteignit le bûcher, et le petit garçon en sortit sain et sauf, en demandant : *Où est donc le feu ?* Les Actes sincères ajoutent que l'empereur le fit délivrer, mais que le juge ordonna qu'on lui coupât la langue. Il n'est guère possible de croire qu'un juge ait fait couper la langue à un petit garçon à qui l'empereur avait pardonné.

Ce qui suit est plus singulier. On prétend qu'un vieux médecin chrétien nommé Ariston, qui avait un bistouri tout prêt, coupa la langue de l'enfant pour faire sa cour au préteur. Le petit Romain fut aussitôt renvoyé en prison. Le geolier lui demanda de ses nouvelles. L'enfant raconta fort au long comment un vieux médecin lui avait coupé la langue. Il faut noter que le petit avant cette opération était extrêmement bégue, mais qu'alors il parlait avec une volubilité merveilleuse. Le geolier ne manqua pas d'aller raconter ce miracle à l'empereur. On fit venir le vieux médecin ; il jura que l'opération avait été faite dans les règles de l'art, et montra la langue de l'enfant qu'il avait conservée proprement dans une boîte, comme une relique. « Qu'on fasse venir, dit-il, le premier venu ; je m'en vais lui couper la langue en présence de votre majesté, et vous

« verrez s'il pourra parler. » La proposition fut acceptée. On prit un pauvre homme à qui le médecin coupa juste autant de langue qu'il en avait coupé au petit enfant ; l'homme mourut sur le champ.

Je veux croire que les Actes qui rapportent ce fait sont aussi sincères qu'ils en portent le titre : mais ils sont encore plus simples que sincères ; et il est bien étrange que Fleury , dans son Histoire ecclésiastique , rapporte un si prodigieux nombre de faits semblables , bien plus propres au scandale qu'à l'édification.

Vous remarquerez encore que dans cette année 303 , où l'on prétend que Dioclétien était présent à toute cette belle aventure dans Antioche , il était à Rome , et qu'il passa toute l'année en Italie. On dit que ce fut à Rome , en sa présence , que Saint-Genest , comédien , se convertit sur le théâtre , en jouant une comédie contre les chrétiens. Cette comédie montre bien que le goût de Plaute et de Térence ne subsistait plus. Ce qu'on appelle aujourd'hui *la comédie* , ou *la farce italienne* , semble avoir pris naissance dans ce temps-là. Saint-Genest représentait un malade : le médecin lui demandait ce qu'il avait : « Je me sens pesant , dit Genest. Veux-tu que nous te rabotions pour te rendre plus léger ? » lui dit le médecin : Non , répond Genest , je veux mourir chrétien , pour ressusciter avec une belle escompte . » Alors des acteurs habillés en prêtres et en moines Genest devint en effet chrétien ; et au lieu d'achever son rôle , il se mit à prêcher l'empereur et le

peuple. Ce sont encore les Actes sincères qui rapportent ce miracle.

Il est certain qu'il y eut beaucoup de vrais martyrs : mais aussi il n'est pas vrai que les provinces fussent inondées de sang , comme on se l'imagine. Il est fait mention d'environ deux cents martyrs , vers ces derniers temps de Dioclétien , dans toute l'étendue de l'empire romain ; et il est avéré , par les lettres de Constantin même , que Dioclétien eut bien moins de part à la persécution que Galère.

Dioclétien tomba malade cette année ; et se sentant affaibli , il fut le premier qui donna au monde l'exemple de l'abdication de l'empire. Il n'est pas aisément à savoir si cette abdication fut forcée ou non. Ce qui est certain , c'est qu'ayant recouvré la santé , il vécut encore neuf ans , aussi honoré que paisible dans sa retraite de Salone , au pays de sa naissance. Il disait qu'il n'avait commencé à vivre que du jour de sa retraite ; et lorsqu'on le pressa de remonter sur le trône , il répondit que le trône ne valait pas la tranquillité de sa vie , et qu'il prenait plus de plaisir à cultiver son jardin qu'il n'en avait eu à gouverner la terre. Que conclurez-vous de tous ces faits , sinon qu'avec de très grands défauts , il régna en grand empereur , et qu'il acheva sa vie en philosophe ?

DIODORE DE SICILE, (DE)

ET D'HERODOTE.

IL est juste de commencer par Hérodote, comme le plus ancien.

Quand Henri Étienne intitula sa comique rapso-die, *Apologied Hérodote*, on sait assez que son dessein n'était pas de justifier les contes de ce père de l'histoire ; il ne voulait que se moquer de nous, et faire voir que les turpitudes de son temps étaient pires que celles des Egyptiens et des Perses. Il usa de la liberté que se donnait tout protestant contre ceux de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Il leur reproche aigrement leurs débauches, leur avarice, leurs crimes expiés à prix d'argent, leurs indulgences publiquement vendues dans les cabarets, les fausses reliques supposées par leurs moines ; il les appelle *idolâtres*. Il ose dire que si les Egyptiens adoraient, à ce qu'on dit, des chats et des oignons, les catholiques adoraient des os de morts. Il ose les appeler dans son discours préliminaire, *théophages*, et même *théokèses* (1). Nous avons quatorze éditions de ce livre ; car nous aimons les in-

(1) *Théokèses* signifie *qui rend Dieu à la selle*, proprement *ch.. Dieu* : ce reproche affreux, cette injure avilissante n'a pas cependant effrayé le commun des catholiques ; preuves évidentes que les livres, n'étant point lus par le peuple, n'ont point d'influence sur le peuple.

jures qu'on nous dit en commun , autant que nous regimbons contre celles qui s'adressent à nos personnes en notre propre et privé nom.

Henri Etienne ne se servit donc d'Hérodote que pour nous rendre exécrables et ridicules. Nous avons un dessein tout contraire ; nous prétendons montrer que les histoires modernes de nos bons auteurs , depuis Guichardin , sont en général aussi sages , aussi vraies que celles de Diodore et d'Hérodote sont folles et fabuleuses.

1°. Que veut dire le père de l'histoire , dès le commencement de son ouvrage ? « Les historiens « perses rapportent que les Phéniciens furent les auteurs de toutes les guerres. De la mer Rouge ils entrèrent dans la nôtre , etc. » Il semblerait que les Phéniciens se fussent embarqués au golfe de Suez , qu'arrivés au détroit de Babel-Mandel , ils eussent côtoyé l'Ethiopie , passé la ligne , doublé le cap des Tempêtes , appelé depuis le cap de Bonne-Espérance , remonté au loin entre l'Afrique et l'Amérique , qui est le seul chemin , repassé la ligne , entré de l'Océan dans la Méditerranée , par les colonnes d'Hercule ; ce qui aurait été un voyage de plus de quatre mille de nos grandes lieues marines , dans un temps où la navigation était dans son enfance.

2°. La première chose que font les Phéniciens , c'est d'aller vers Argos enlever la fille du roi Inachus , après quoi les Grecs à leur tour vont enlever Europe , fille du roi de Tyr.

3°. Immédiatement après , vient Candaule , roi de Lydie , qui rencontrant un de ses soldats aux

gardes, nommé Gygès, lui dit : Il faut que je te montre ma femme toute nue ; il n'y manque pas La reine l'ayant su, dit au soldat, comme de raison : Il faut que tu meures, ou que tu assassines mon mari, et que tu règnes avec moi, ce qui fut fait sans difficulté.

4°. Suit l'histoire d'Orion, porté par un marsouin sur la mer, du fond de la Calabre jusqu'au cap de Matapan, ce qui fait un voyage assez extraordinaire d'environ cent lieues.

5°. De conte en conte (et qui n'aime pas les contes ?) on arrive à l'oracle infaillible de Delphes, qui tantôt devine que Crésus fait cuire un quartier d'agneau et une tortue dans une tourtière de cuivre, et tantôt lui prédit qu'il sera détrôné par un mulet.

6°. Parmi les inconcevables fadaises dont toute l'histoire ancienne regorge, en est-il beaucoup qui approchent de la famine qui tourmenta pendant vingt-huit ans les Lydiens ? Ce peuple qu'Hérodote nous peint plus riche en or que les Péruviens, au lieu d'acheter des vivres chez l'étranger, ne trouva d'autre secret que celui de jouer aux dames, de deux jours l'un, sans manger pendant vingt-huit années de suite.

7°. Connaissez-vous rien de plus merveilleux que l'histoire de Cyrus ? Son grand-père le mède Astiage, qui, comme vous voyez, avait un nom grec, rêve une fois que sa fille Mandane (autre nom grec) inonde toute l'Asie en pissant ; une autre fois, que de sa matrice il sort une vigne dont toute l'Asie mange les raisins. Et là-dessus le bon homme As-

tiage ordonne à un Harpage , autre grec , de faire tuer son petit-fils Cyrus ; car il n'y a certainement point de grand-père qui n'égorge toute sa race après de tels rêves. Harpage n'obéit point. Le bon Astiage , qui était prudent et juste , fait mettre en capilotade le fils d'Harpag , et le fait manger à son père , selon l'usage des anciens héros.

Hérodote , non moins bon naturaliste qu'historien exact , ne manque pas de vous dire que la terre à froment , devers Babylone , rapporte trois cents pour un. Je connais un petit pays qui rapporte trois pour un. J'ai envie d'aller me transporter dans le Diarbek , quand les Turcs en seront chassés par Catherine II , qui a de très beaux blés aussi , mais non pas trois cents pour un.

6°. Ce qui m'a toujours semblé très honnête et très édifiant chez Hérodote , c'est la belle coutume religieuse établie dans Babylone , et dont nous avons parlé , que toutes les femmes mariées allassent se prostituer dans le temple de Milita pour de l'argent au premier étranger qui se présentait. On comptait deux millions d'habitans dans cette ville. Il devait y avoir de la presse aux dévotions. Cette loi est surtout très vraisemblable chez les Orientaux , qui ont toujours renfermé les dames , et qui plus de dix siècles avant Hérodote imaginèrent de faire des ennuques qui leur répondissent de la chasteté de leurs femmes (1). Je m'arrête ; si quelqu'un veut

(1) Remarquez qu'Hérodote vivait du temps de Xerxès , lorsque Babylone était dans sa plus grande splendeur : les Grecs ignoraient la langue chaldéenne. Quelque inter-

teint ! quelle taille admirable ! l'Antinoüs du Belvédère n'était auprès de lui qu'un magot de la Chine. Et puis quelle douceur de mœurs ! faut-il que ce qu'il y a jamais eu de plus beau m'ait été enlevé ! L'abbé Servien s'attendrit ; le duc de la Ferté s'échauffant par ses propres paroles, s'attendrit aussi. Tous deux enfin se mirent à pleurer ; après quoi il avoua qu'il n'avait jamais eu de fils.

Un certain abbé Bazin avait relevé avec sa discréption ordinaire un autre conte de Diodore. C'était à propos du roi d'Egypte Sésostris, qui probablement n'a pas plus existé que l'isle de Pancaïe. Le père de Sésostris, qu'on ne nomme point, imagina, le jour que son fils naquit, de lui faire conquérir toute la terre dès qu'il serait majeur. C'est un beau projet. Pour cet effet, il fit éléver auprès de lui tous les garçons qui étaient nés le même jour en Egypte ; et pour en faire des conquérans, on ne leur donnait à déjeûner qu'après leur avoir fait courir cent quatre-vingt stades, qui font environ huit de nos grandes lieues.

Quand Sésostris fut majeur, il partit avec ses coureurs pour aller conquérir le monde. Ils étaient encore au nombre de dix-sept cents ; et probablement la moitié était morte, selon le train ordinaire de la nature, et sur-tout de la nature de l'Egypte, qui de tout temps fut désolée par une peste destructive, au moins une fois en dix ans.

Il fallait donc qu'il fût né trois mille quatre cent garçons en Egypte le même jour que Sésostris. Et comme la nature produit presque autant de filles que de garçons, il naquit ce jour-là environ six

mille personnes au moins ; mais on accouche tous les jours ; et six mille naissances par jour produisent au bout de l'année deux millions cent quatre-vingt-dix mille eufans. Si vous les multipliez par trente-quatre, selon la règle de Kerseboum, vous aurez en Egypte plus de soixante et quatorze millions d'habitans, dans un pays qui n'est pas si grand que l'Espagne ou que la France.

Tout cela parut énorme à l'abbé Bazin, qui avait un peu vu le monde, et qui savait comme il va.

Mais un Larcher, qui n'était jamais sorti du collège Mazarin, prit violemment le parti de Sésostris et de ses coureurs. Il prétendit qu'Hérodote, en parlant aux Grecs, ne comptait point par stades de la Grèce, et que les héros de Sésostris ne couraient que quatre grandes lieues pour avoir à déjeuner. Il accabla ce pauvre abbé Bazin d'injures telles que jamais savant en *us*, ou en *es* n'en avait pas encore dites. Il ne s'en tint pas même aux dix-sept cents petits garçons ; il alla jusqu'à prouver par les prophètes, que les femmes, les filles, les nièces des rois de Babylone, toutes les femmes des satrapes et des mages, allaient par dévotion coucher dans les allées du temple de Babylone pour de l'argent, avec tous les chameliers et tous les muletiers de l'Asie. Il traita de mauvais chrétien, de damné, et d'ennemi de l'Etat, quiconque osait défendre l'honneur des dames de Babylone.

Il prit aussi le parti des boucs, qui avaient communément les faveurs des jeunes Egyptiennes. Sa

grande raison, disait-il, c'est qu'il était allié par les femmes à un parent de l'évêque de Meaux, Bossuet, auteur d'un discours éloquent sur l'*Histoire non-universelle*; mais ce n'est pas là une raison péremptoire.

Gardez-vous des contes bleus en tout genre.

Diodore de Sicile fut le plus grand compilateur de ces contes. Ce Sicilien n'avait pas un esprit de la trempe de son compatriote Archimède, qui chercha et trouva tant de vérités mathématiques.

Diodore examine sérieusement l'histoire des Amazones et de leur reine Mirine; l'histoire des Gorgones, qui combattirent contre les Amazones; celle des Titans, celle de tous les dieux. Il approfondit l'histoire de Priape et d'Hermaphrodite. On ne peut donner plus de détails sur Hercule: ce héros parcourt tout l'hémisphère, tantôt à pied et tout seul comme un pèlerin, tantôt comme un général à la tête d'une grande armée. Tous ses travaux y sont fidèlement discutés; mais ce n'est rien en comparaison de l'histoire des dieux de Crète.

Diodore justifie Jupiter du reproche que d'autres graves historiens lui ont fait d'avoir détrôné et mutilé son père. On voit comment ce Jupiter alla combattre des géans, les uns dans son île, les autres en Phrygie, et ensuite en Macédoine et en Italie.

Aucun des enfans qu'il eut de sa sœur Junon et de ses favorites n'est omis.

On voit ensuite comment il devint Dieu, et Dieu suprême.

C'est ainsi que toutes les histoires anciennes ont

été écrites. Ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'elles étaient sacrées ; et en effet, si elles n'avaient pas été sacrées, elles n'auraient jamais été lues.

Il n'est pas mal d'observer que quoiqu'elles fussent sacrées, elles étaient toutes différentes ; et de province en province, d'isle en isle, chacune avait une histoire des dieux, des demi-dieux et des héros, contradictoire avec celle de ses voisins. Mais aussi, ce qu'il faut bien observer, c'est que les peuples ne se battirent jamais pour cette mythologie.

L'histoire honnête de Thucydide, et qui a quelques lueurs de vérité, commence à Xercès : mais avant cette époque, que de temps perdu !

DIRECTEUR.

Ce n'est ni d'un directeur de finances, ni d'un directeur d'hôpitaux, ni d'un directeur des bâtimens du roi, etc. etc. que je prétends parler, mais d'un directeur de conscience ; car celui-là dirige tous les autres, il est le précepteur du genre humain. Il sait et enseigne ce qu'on doit faire et ce qu'on doit omettre dans tous les cas possibles.

Il est clair qu'il serait utile que dans toutes les cours il y eût un homme *consciencieux* que le monarque consultât en secret dans plus d'une occasion, et qui lui dît hardiment : *Non licet.* Louis le Juste n'aurait pas commencé son triste et malheureux règne par assassiner son premier ministre et par emprisonner sa mère. Que de guerres aussi fu-

nestes qu'injustes de bons directeurs nous auraient épargnées ! que de cruautés ils auroient prévenues !

Mais souvent on croit consulter un agneau, et on consulte un renard. Tartuffe était le directeur d'Orgon. Je voudrais bien savoir quel fut le directeur de conscience qui conseilla la Saint-Barthélemy.

Il n'est pas plus parlé de directeurs que de confesseurs dans l'Evangile. Chez les peuples que notre courtoisie ordinaire nomme *paiens*, nous ne voyons pas que Scipion, Fabricius, Caton, Titus, Trajan, les Antonins, eussent des directeurs. Il est bon d'avoir un ami scrupuleux qui vous rappelle à vos devoirs ; mais votre conscience doit être le chef de votre conseil.

Un huguenot fut bien étonné quand une dame catholique lui apprit qu'elle avait un confesseur pour l'absoudre de ses péchés, et un directeur pour l'empêcher d'en commettre. Comment votre vaisseau, lui dit-il, madame, a-t-il pu faire eau si souvent, ayant deux si bons pilotes ?

Les doctes observent qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir un directeur. Il en est de cette charge dans une maison comme de celle d'écuyer ; cela n'appartient qu'aux grandes dames. L'abbé Gobelin, homme processif et avide, ne dirigeait que madame de Maintenon. Les directeurs à la ville servent souvent quatre ou cinq dévotes à la fois ; ils les brouillent tantôt avec leurs maris, tantôt avec leurs amans, et remplissent quelquefois les places vacantes.

Pourquoi les femmes ont-elles des directeurs, et

les hommes n'en ont-ils point? C'est par la raison que madame de la Vallière se fit carmélite quand elle fut quittée par Louis XIV, et que M. de Turenne étant trahi par madame de Coatquen ne se fit pas moine.

S. Jérôme et Rufin son antagoniste étaient grands directeurs de femmes et de filles; ils ne trouverent pas un sénateur romain, pas un tribun militaire à gouverner. Il faut à ces gens-là du *devoto femineo sexu*. Les hommes ont pour eux trop de barbe au menton, et souvent trop de force dans l'esprit. Boileau a fait dans la satire des femmes le portrait d'un directeur :

Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes.
Quelque léger dégoût vient-il le travailler?
Une froide vapeur le fait-elle bâiller?
Un escadron coiffé d'abord court à son aide:
L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède;
Chez lui sirops exquis, ratafias vantés,
Confitures sur-tout, volent de tous côtés, etc.

Ces vers sont bons pour Brossette. Il y avait, comme semble, quelque chose de mieux à nous dire.

DISPUTE.

ON a toujours disputé, et sur tous les sujets. *Mundum tradidit disputationi eorum.* Il y a eu de violentes querelles pour savoir si le tout est plus grand que sa partie; si un corps peut être en plusieurs endroits à la fois; si la matière est toujours

impénétrable ; si la blancheur de la neige peut subsister sans neige ; si la douceur du sucre peut se faire sentir sans sucre ; si on peut penser sans tête.

Je ne fais aucun doute que dès qu'un janséniste aura fait un livre pour démontrer que deux et un font trois , il ne se trouve un moliniste qui démontre que deux et un font cinq.

Nous avons cru instruire le lecteur et lui plaire en mettant sous ses yeux cette pièce de vers sur les disputes. Elle est fort connue de tous les gens de goût de Paris ; mais elle ne l'est point des savans qui disputent encore sur la prédestination gratuite , et sur la grace concomitante , et sur la question si la mer a produit les montagnes.

Lisez les vers suivans sur les disputes , voilà comme on en fesait dans le bon temps.

DISCOURS EN VERS SUR LES DISPUTES.

Vingt têtes , vingt avis ; nouvel an , nouveau goût.
 Autre ville , autres mœurs ; tout change , on détruit tout.
 Examine pour toi ce que ton voisin pense ;
 Le plus beau droit de l'homme est cette indépendance .
 Mais ne dispute point ; les desseins éternels ,
 Cachés au sein de Dieu , sont trop loin des mortels ;
 Le peu que nous savons d'une façon certaine ,
 Frivole comme nous , ne vaut pas tant de peine .
 Le monde est plein d'erreurs ; mais de là je conclus
 Que prêcher la raison n'est qu'une erreur de plus .

En parcourant au loin la planète où nous sommes ,
 Que verrons-nous ? les torts et les travers des hommes .
 Ici c'est un synode , et là c'est un divan ;
 Nous verrons le muphti , le derviche , l'imam ,

Le bonze, le lama, le talapoin, le pope,
 Les antiques rabbins, et les abbés d'Europe,
 Nos moines, nos prélates, nos docteurs agrégés ;
 Etes-vous disputeurs, mes amis ? voyagez.

Qu'un jeune ambitieux ait ravagé la terre ;
 Qu'un regard de Vénus ait allumé la guerre ;
 Qu'à Paris, au palais, l'honnête citoyen
 Plaide pendant vingt ans pour un mur mitoyen ;
 Qu'au fond d'un diocèse un vieux prêtre gémissse,
 Quand un abbé de cour enlève un bénéfice ;
 Et que dans le parterre un poète envieux
 Ait en battant des mains un feu noir dans les yeux ;
 Tel est le cœur humain : mais l'ardeur insensée
 D'asservir ses voisins à sa propre pensée,
 Comment la concevoir ? Pourquoi, par quel moyen
 Veux-tu que ton esprit soit la règle du mien ?

Je hais sur-tout, je hais tout causeur incommodé,
 Tous ces demi-savans gouvernés par la mode,
 Ces gens qui pleins de feu, peut-être pleins d'esprit,
 Soutiendront contre vous ce que vous aurez dit.
 Un peu musiciens, philosophes, poètes,
 Et grands hommes d'Etat formés par les gazettes ;
 Sachant tout, lisant tout, prompts à parler de tout,
 Et qui contrediraient Voltaire sur le goût,
 Montesquieu sur les lois, de Broglie sur la guerre,
 Ou la jeune d'Egmont sur le talent de plaisir.

Voyez-les s'emporter sur les moindres sujets,
 Sans cesse répliquant sans répondre jamais :
 « Je ne céderais pas au prix d'une couronne... »
 « Je sens... le sentiment ne consulte personne... »
 « Et le roi serait là... je verrais là le feu... »
 « Messieurs, la vérité mise une fois en jeu,
 Doit-il nous importer de plaisir ou de déplaire ?... »
 C'est bien dit ; mais pourquoi cette roideur austère ?
 Hélas ! c'est pour juger de quelques nouveaux airs,
 Ou des deux Poinsinet lequel fait mieux des vers.

Auriez-vous par hasard connu feu monsieur d'Aube,
 Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube (1), ?
 Contiez-vous un combat de votre régiment,
 Il savait mieux que vous, où, contre qui, comment.
 Vous seul en auriez eu toute la renommée,
 N'importe, il vous citait ses lettres de l'armée;
 Et, Richelieu présent, il aurait raconté
 Ou Gènes défaite, ou Mahon emporté.
 D'ailleurs homme de sens, d'esprit, et de mérite;
 Mais son meilleur ami redoutait sa visite.
 L'un bientôt rebuté d'une vaine clamour
 Gardait en l'écoutant un silence d'humeur.
 J'en ai vu, dans le feu d'une dispute aigrie,
 Prêts à l'injurier, le quitter de furie;
 Et rejetant la porte à son double battant,
 Ouvrir à leur colère un champ libre en sortant.
 Ses neveux qu'à sa suite attachait l'espérance
 Avaient vu dérouter toute leur complaisance.
 Un voisin asthmatique, en l'embrassant un soir,
 Lui dit: Mon médecin me détend de vous voir;
 Et parmi cent vertus cette unique faiblesse
 Dans un triste abandon réduisit sa vieillesse.
 Au sortir d'un sermon la fièvre le saisit,
 Las d'avoir écouté sans avoir contredit.
 Et tout près d'expirer, gardant son caractère,
 Il fera disputer le prêtre et le notaire.
 Qu'la bonté divine, arbitre de son sort,
 Lui donne le repos que nous rendit sa mort!
 Si du moins il s'est tenu devant ce grand arbitre.
 Un jeune bachelier, bientôt docteur en titre,

(1) Oui, je l'ai connu; il était précisément tel que le dépeint M. de Rulière, auteur de cette épître. Ce fut sa rage de disputer contre tout venant sur les plus petites choses, qui lui fit ôter l'intendance dont il était revêtu.

Doit, suivant une affiche, un tel jour, en tel lieu,
 Repondre à tout venant sur l'essence de Dieu.
 Venez-y, venez voir, comme sur un théâtre,
 Une dispute en règle, un choc opiniâtre,
 L'enthymême serré, les dilemmes pressans,
 Poignards à double lame, et frappant en deux sens ;
 Et le grand syllogisme en forme régulière,
 Et le sophisme vain de sa fausse lumière ;
 Des moines échauffés, vrai fléau de docteurs,
 De pauvres Hibernois, complaisans disputeurs,
 Qui fuyant leur pays pour les saintes promesses,
 Viennent vivre à Paris d'arguments et de messes ;
 Et l'honnête public qui, même écoutant bien,
 À la same raison de n'y comprendre rien.
 Voilà donc les leçons qu'on prend dans vos écoles !

Mais tous les arguments sont-ils faux ou frivoles ?
 Socrate disputait jusque dans les festins,
 Et tout nu quelquefois argumentait aux bains.
 Était-ce dans un sage une folle manie ?
 La contrariété fait sortir le génie.
 La veine d'un caillou recèle un ieu qui dort ;
 Image de ces gens, froids au premier abord,
 Et qui dans la dispute, à chaque repartie
 Sont plus d'une chaleur qu'on n'avait point sentie.

C'est un bien, j'y consens. Quant au mal, le voici :
 Plus on a disputé, moins on s'est éclairci.
 On ne redresse point l'esprit faux ni l'œil louche :
 Ce mot *j'ai tort*, ce mot vous déchire la bouche.
 Nos cris et nos efforts ne trappent que le vent,
 Chacun dans son avis demeure comme avant.
 C'est mêler seulement aux opinions vaines
 Le tumulte insensé des passions humaines.
 Le vrai peut quelquefois n'être point de saison ;
 Et c'est un très grand tort que d'avoir trop raison.
 Autrefois la justice et la vérité nues,
 Chez les premiers humains furent long-temps connues ;

DISPUTE.

119

Elles régnaien en sœurs : mais on sait que depuis
L'une a fui dans le ciel et l'autre dans un puits,
La vaine opinion règne sur tous les âges ;
Son temple est dans les airs porté sur les nuages ;
Une foule de dieux, de démons, de lutins,
Sont au pied de son trône ; et tenant dans leurs mains
Mille riens enfantés par un pouvoir magique,
Nous les montront de loin sous des verres d'optique.
Autour d'eux, nos vertus, nos biens, nos maux divers,
En boules de savon sont épars dans les airs ;
Et le souffle des vents y promène sans cesse
De climats en climats le temple et la déesse.
Elle fuit et revient. Elle place un mortel
Hier sur un bûcher, demain sur un autel.
Le jeune Antinoüs eut autrefois des prêtres.
Nous rions maintenant des mœurs de nos ancêtres ;
Et qui rit de nos mœurs ne fait que prévenir
Ce qu'en doivent penser les siècles à venir.
Une beauté frappante et dont l'éclat étonne,
Les Français la peindront sous les traits de Brionne,
Sans croire qu'autrefois un petit front serré,
Un front à cheveux d'or fut toujours adoré.
Ainsi l'opinion changeante et vagabonde
Soumet la beauté même, autre reine du monde ;
Ainsi dans l'univers ses magiques effets
Des grands événemens sont les ressorts secrets.
Comment donc espérer qu'un jour, aux pieds d'un sage,
Nous la voyons tomber du haut de son nuage ;
Et que la Vérité, se montrant aussitôt,
Vienne, au bord de son puits, voir ce qu'on fait en haut ?

Il est pour les savans, et pour les sages même,
Une autre illusion : cet esprit de système,
Qui bâtit, en rêvant, des mondes enchantés,
Et fonde mille erreurs sur quelques vérités.
C'est par lui qu'égagés après de vaines ombres,
L'inventeur du calcul chercha Dieu dans les nombres ;

L'auteur du mécanisme attacha follement
 La liberté de l'homme aux lois du mouvement.
 L'un du soleil éteint veut composer la terre ;
 La terre , dit un autre , est un globe de verre.
 De la ces différens soutenus à grands cris ;
 Et sur un tas poudrenx d'inutiles écrits ,
 La dispute s'assied dans l'asile du sage.

La contrariété tient souvent au langage ;
 On pent s'entendre moins , formant un même son ,
 Que si l'un parlait basque , et l'autre bas-breton.
 C'est là , qui le croirait ? un fléau redoutable ;
 Et la pâle famine , et la peste effroyable ,
 N'égalent point les maux et les troubles divers
 Que les mal-entendus sèment dans l'univers.

Peindrai-je des dévots les discordes funestes ,
 Les saints emportemens de ces ames célestes ,
 Le fanatisme au meurtre excitant les humains ,
 Des poisons , des poignards , des flambeaux dans les mains ;
 Nos villages désers , nos villes embrasées ,
 Sous nos foyers détruits nos mères érasées ;
 Dans nos temples sanglans abandonnés du ciel ,
 Les ministres rivaux égorgés sur l'autel ;
 Tous les crimes unis , meurtre , inceste , pillage ,
 Les fureurs du plaisir se mêlant au carnage ;
 Sur des corps expirans , d'infâmes ravisseurs
 Dans leurs embrassemens reconnaissant leurs sœurs ;
 L'étranger dévorant le sein de ma patrie ,
 Et sous la piété déguisant sa turie ;
 Les pères conduisant leurs enfans aux bourreaux ,
 Et les vaincus toujours traînés aux échafauds ? ...
 Dieu puissant , permet ez que ces temps déplorables
 Un jour par nos neveux soient mis au rang des fables .

Mais je vois s'avancer un fâcheux disputeur ;
 Son air d'humilité couvre mal sa hauteur ;
 Et son austérité , pleine de l'Evangile ,
 Parait offrir à Dieu le venin qu'il distille .

DISPUTE.

121

« Monsieur, tout ceci cache un dangereux poison ;
« Personne, selon vous, n'a ni tort ni raison ;
« Et sur la vérité n'ayant point de mesure,
« Il faut suivre pour loi l'instinct de la nature » !
Monsieur, je n'ai pas dit un mot de tout cela...
« Eh ! quoique vous ayez déguisé ce sens-là,
« En vous interprétant la chose devient claire » ...

Mais en termes précis j'ai dit tout le contraire.
Cherchons la vérité, mais d'un commun accord.
Qui discute a raison, et qui dispute a tort.

Voilà ce que j'ai dit ; et d'ailleurs qu'à la guerre,
A la ville, à la cour, souvent il faut se taire...

« Mon cher Monsieur, ceci cache toujours deux sens ;
« Je distingue »... Monsieur, distinguez, j'y consens.
J'ai dit mon sentiment, je vous laisse les vôtres,
En demandant pour moi ce que j'accorde aux autres...
« Mon fils, nous vous avons défendu de penser ;
« Et pour vous convertir je cours vous dénoncer ».

Heureux ! ô trop heureux qui, loin des fanatiques,
Des causeurs importuns, et des jaloux critiques,
En paix sur l'Hélicon pourrait cueillir des fleurs !
Tels on voit dans les champs de sages laboureurs,
D'une ruche irritée évitant les blessures,
En dérober le miel à l'abri des piqûres.

DISTANCE.

UN homme qui connaît combien on compte de pas
d'un bout de sa maison à l'autre, s'imagine que la
nature lui a enseigné tout d'un coup cette distance,
et qu'il n'a eu besoin que d'un coup d'œil comme
lorsqu'il a vu des couleurs. Il se trompe ; on ne peut
connaître les différens éloignemens des objets que

par expérience , par comparaison , par habitude. C'est ce qui fait qu'un matelot , en voyant sur mer un vaisseau voguer loin du sien , vous dira sans hésiter à quelle distance on est à-peu-près de ce vaisseau ; et le passager n'en pourra former qu'un doute très confus ,

La distance n'est qu'une ligne de l'objet à nous. Cette ligne se termine à un point ; nous ne sentons donc que ce point ; et soit que l'objet existe à mille lieues , ou qu'il soit à un pied , ce point est toujours le même dans nos yeux.

Nous n'avons donc aucun moyen immédiat pour appercevoir tout d'un coup la distance , comme nous en avons pour sentir par l'attouchement si un corps est dur ou mou ; par le goût , s'il est doux ou amer ; par l'ouïe , si de deux sons l'un est grave et l'autre aigu. Car , qu'on y prenne bien garde , les parties d'un corps qui cèdent à mon doigt , sont la plus prochaine cause de ma sensation de mollesse ; et les vibrations de l'air , excitées par le corps sonore , sont la plus prochaine cause de ma sensation du son. Or , si je ne puis avoir ainsi immédiatement une idée de distance , il faut donc que je connaisse cette distance par le moyen d'une autre idée intermédiaire ; mais il faut au moins que j'aperçoive cette idée intermédiaire ; car une idée que je n'aurai point ne servira certainement pas à m'en faire avoir une autre.

On dit qu'une telle maison est à un mille d'une telle rivière ; mais si je ne sais pas où est cette rivière , je ne sais certainement pas où est cette maison. Un corps cède aisément à l'impression de ma

main ; je conclus immédiatement sa mollesse. Un autre résiste ; je sens immédiatement sa dureté. Il faudrait donc que je sentisse les angles formés dans mon œil , pour en conclure immédiatement les distances des objets. Mais la plupart des hommes ne savent pas même si ces angles existent : donc il est évident que ces angles ne peuvent être la cause immédiate de ce que vous connaissez les distances.

Celui qui , pour la première fois de sa vie , entendrait le bruit du canon ou le son d'un concert , ne pourrait juger si on tire ce canon , ou si on exécute ce concert à une lieue ou à trente pas. Il n'y a que l'expérience qui puisse l'accoutumer à juger de la distance qui est entre lui et l'endroit d'où part ce bruit. Les vibrations , les ondulations de l'air , portent un son à ses oreilles , ou plutôt à son *sensorium* ; mais ce bruit n'avertit pas plus son *sensorium* de l'endroit où le bruit commence , qu'il ne lui apprend la forme du canon ou des instrumens de musique. C'est la même chose précisément par rapport aux rayons de lumière qui partent d'un objet ; ils ne nous apprennent point du tout où est cet objet.

Ils ne nous font pas connaître davantage les grandeurs , ni même les figures. Je vois de loin une petite tour ronde ; j'avance , j'apperçois et je touche un grand bâtiment quadrangulaire. Certainement ce que je vois et ce que je touche n'est pas ce que je voyais. Ce petit objet rond , qui était dans mes yeux , n'est point ce grand bâtiment carré. Autre chose est donc , par rapport à nous , l'objet mesurable et tangible , autre chose est l'objet visible. J'entends de ma chambre le bruit d'un carrosse : j'ouvre la fe-

nêtre , et je le vois ; je descends , et j'entre dedans. Or ce carrosse que j'ai entendu , ce carrosse que j'ai vu , ce carrosse que j'ai touché , sont trois objets absolument divers de trois de mes sens , qui n'ont aucun rapport immédiat les uns avec les autres.

Il y a bien plus : il est démontré qu'il se forme dans mon œil un angle une fois plus grand , à très peu de chose près , quand je vois un homme à quatre pieds de moi , que quand je vois le même homme à huit pieds de moi. Cependant je vois toujours cet homme de la même grandeur. Comment mon sentiment contredit-il ainsi le mécanisme de mes organes ? L'objet est réellement une fois plus petit dans mes yeux , et je le vois une fois plus grand. C'est en vain qu'on veut expliquer ce mystère par le chemin que suivent les rayons , ou par la forme que prend le cristallin dans nos yeux. Quelque supposition que l'on fasse , l'angle sous lequel je vois un homme à quatre pieds de moi est toujours à-peu-près double de l'angle sous lequel je le vois à huit pieds. La géométrie ne résoudra jamais ce problème : la physique y est également impuissante ; car vous avez beau supposer que l'œil prend une nouvelle conformation , que le cristallin s'avance , que l'angle s'agrandit ; tout cela s'opérera également pour l'objet qui est à huit pas , et pour l'objet qui est à quatre. La proportion sera toujours la même : si vous voyez l'objet à huit pas sous un angle de moitié plus grand qu'il ne doit être , vous verriez aussi l'objet à quatre pas sous un angle de moitié plus grand ou environ. Donc ni la géométrie ni la physique ne peuvent expliquer cette difficulté.

Ces lignes et ces angles géométriques ne sont pas plus réellement la cause de ce que nous voyons les objets à leur place, que de ce que nous les voyons de telles grandeurs et à telle distance. L'ame ne considère pas si telle partie va se peindre au bas de l'œil ; elle ne rapporte rien à des lignes qu'elle ne voit point. L'œil se baisse seulement pour voir ce qui est près de la terre, et se relève pour voir ce qui est au-dessus de la terre. Tout cela ne pourrait être éclairci et mis hors de toute contestation que par quelque aveugle né à qui on aurait donné le sens de la vue. Car si cet aveugle, au moment qu'il eût ouvert les yeux, eût jugé des distances, des grandeurs et des situations, il eût été vrai que les angles optiques, formés tout d'un coup dans sa rétine, eussent été les causes immédiates de ses sentimens. Aussi le docteur Berkley assurait, d'après M. Locke (et allant même en c la plus loin que Locke), que ni situation, ni grandeur, ni distance, ni figure, ne serait aucunement discernée par cet aveugle dont les yeux recevraient tout d'un coup la lumière.

On trouva enfin en 1729 l'aveugle né dont dépendait la décision indubitable de cette question. Le célèbre Cheselden, un de ces fameux chirurgiens qui joignent l'adresse de la main aux plus grandes lumières de l'esprit, ayant imaginé qu'on pouvait donner la vue à cet aveugle né, en lui abaissant ce qu'on appelle des *cataractes*, qu'il soupçonnait formées dans ses yeux presque au moment de sa naissance, il proposa l'opération. L'aveugle eut de la peine à y consentir. Il ne concevait pas trop que le sens de la vue pût beaucoup augmenter ses plai-

sirs. Sans l'envie qu'on lui inspira d'apprendre à lire et à écrire, il n'eût point désiré de voir. Il vérifiait par cette indifférence, « qu'il est impossible « d'être malheureux par la privation des biens dont « on n'a pas d'idée »; vérité bien importante. Quoi qu'il en soit, l'opération fut faite et réussit. Ce jeune homme, d'environ quatorze ans, vit la lumière pour la première fois. Son expérience confirma tout ce que Locke et Berkley avaient si bien prévu. Il ne distingua de long-temps ni grandeur, ni situation, ni même figure. Un objet d'un pouce, mis devant son œil, et qui lui cachait une maison, lui paraissait aussi grand que la maison. Tout ce qu'il voyait lui semblait d'abord être sur ses yeux, et les toucher comme les objets du tact touchent la peau. Il ne pouvait distinguer d'abord ce qu'il avait jugé rond à l'aide de ses mains, d'avec ce qu'il avait jugé angulaire; ni discerner avec ses yeux, si ce que ses mains avaient senti être en haut ou en bas était en effet en haut ou en bas. Il était si loin de connaître les grandeurs, qu'après avoir enfin conçu par la vue que sa maison était plus grande que sa chambre, il ne concevait pas comment la vue pouvait donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux mois d'expérience qu'il put appercevoir que les tableaux représentaient des corps saillans. Et lorsqu'après ce long tâtonnement d'un sens nouveau en lui, il eut senti que des corps, et non des surfaces seules, étaient peints dans les tableaux, il y porta la main, et fut étonné de ne point trouver avec ses mains ces corps solides, dont il commençait à appercevoir les représentations. Il demandait

quel était le trompeur du sens du toucher ou du sens de la vue.

Ce fut donc une décision irrévocable, que la manière dont nous voyons les choses n'est point du tout la suite immédiate des angles formés dans nos yeux; car ces angles mathématiques étaient dans les yeux de cet homme comme dans les nôtres, et ne lui servaient de rien sans le secours de l'expérience et des autres sens.

L'aventure de l'aveugle né fut connue en France vers l'an 1735. L'auteur des *Eléments de Newton*, qui avait beaucoup vu Cheselden, fit mention de cette découverte importante; mais à peine y prit-on garde. Et même lorsqu'on fit ensuite à Paris la même opération de la cataracte sur un jeune homme qu'on prétendait privé de la vue dès son berceau, on négligea de suivre le développement journalier du sens de la vue en lui, et la marche de la nature. Le fruit de cette opération fut perdu pour les philosophes.

Comment nous représentons-nous les grandeurs et les distances? de la même façon dont nous imaginons les passions des hommes, par les couleurs qu'elles peignent sur leurs visages, et par l'altération qu'elles portent dans leurs traits. Il n'y a personne qui ne lise tout d'un coup sur le front d'un autre la douleur ou la colère. C'est la langue que la nature parle à tous les yeux; mais l'expérience seule apprend ce langage. Aussi l'expérience seule nous apprend que quand un objet est trop loin, nous le voyons confusément et faiblement. De là nous formons des idées, qui ensuite accompagnent toujours

la sensation de la vue. Ainsi tout homme qui , à dix pas , aura vu son cheval haut de cinq pieds , s'il voit , quelques minutes après , ce cheval gros comme un mouton , son ame , par un jugement involontaire , conclut alors que ce cheval est très loin.

Il est bien vrai que quand je vois mon cheval de la grosseur d'un mouton , il se forme alors dans mon œil une peinture plus petite , un angle plus aigu ; mais c'est là ce qui accompagne , non ce qui cause mon sentiment. De même il se fait un autre ébranlement dans mon cerveau , quand je vois un homme rougir de honte , que quand je le vois rougir de colère ; mais ces différentes impressions ne m'apprendraient rien de ce qui se passe dans l'ame de cet homme , sans l'expérience , dont la voix seule se fait entendre .

Loin que cet angle soit la cause immédiate de ce que je juge qu'un grand cheval est très loin quand je vois ce cheval fort petit , il arrive au contraire , à tous les momens , que je vois ce même cheval également grand , à dix pas , à vingt , à trente , à quarante pas , quoique l'angle à dix pas soit double , triple , quadruple. Je regarde de fort loin , par un petit trou , un homme posté sur un toit ; le lointain et le peu de rayons m'empêchent d'abord de distinguer si c'est un homme : l'objet me paraît très petit , je crois voir une statue de deux pieds tout au plus : l'objet se remue , je juge que c'est un homme , et dès ce même instant cet homme me paraît de la grandeur ordinaire. D'où viennent ces deux jugemens si différens ? Quand j'ai cru voir une statue , je l'ai imaginée de deux pieds , parceque je la voyais

sous un tel angle ; nulle expérience ne pliait mon ame à démentir les traits imprimés dans ma rétine : mais dès que j'ai jugé que c'était un homme , la liaison mise par l'expérience dans mon cerveau , entre l'idée d'un homme et l'idée de la hauteur de cinq à six pieds , me force sans que j'y pense à imaginer , par un jugement soudain , que je vois un homme de telle hauteur , et avoir une telle hauteur en effet.

Il faut absolument conclure de tout ceci , que les distances , les grandeurs , les situations , ne sont pas , à proprement parler , des choses visibles , c'est-à-dire , ne sont pas les objets propres et immédiats de la vue. L'objet propre et immédiat de la vue n'est autre chose que la lumière colorée ; tout le reste , nous ne le sentons qu'à la longue et par expérience. Nous apprenons à voir , précisément comme nous apprenons à parler et à lire. La différence est que l'art de voir est plus facile , et que la nature est également à tous notre maître.

Les jugemens soudains , presque uniformes , que toutes nos ames , à un certain âge , portent des distances , des grandeurs , des situations , nous font penser qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir de la manière dont nous voyons. On se trompe ; il y faut le secours des autres sens. Si les hommes n'avaient que le sens de la vue , ils n'auraient aucun moyen pour connaître l'étendue en longueur , largeur et profondeur (1) ; et un pur esprit ne la con-

(1) Voyez dans les Elémens de la Philosophie de Newton une note des éditeurs sur cette question.

naîtrait pas peut-être, à moins que Dieu ne la lui révélât. Il est très difficile de séparer dans notre entendement l'extension d'un objet d'avec les couleurs de cet objet. Nous ne voyons jamais rien que d'étendu, et de là nous sommes tous portés à croire que nous voyons en effet l'étendue. Nous ne pouvons guère distinguer dans notre ame ce jaune que nous voyons dans un louis d'or, d'avec ce louis d'or dont nous voyons le jaune. C'est comme, lorsque nous entendons prononcer ce mot *louis d'or*, nous ne pouvons nous empêcher d'attacher malgré nous l'idée de cette monnaie au son que nous entendons prononcer.

Si tous les hommes parlaient la même langue, nous serions toujours prêts à croire qu'il y aurait une connexion nécessaire entre les mots et les idées. Or tous les hommes ont ici le même langage, en fait d'imagination. La nature leur dit à tous : Quand vous aurez vu des couleurs pendant un certain temps, votre imagination vous représentera à tous, de la même façon, les corps auxquels ces couleurs semblent attachées. Ce jugement prompt et involontaire que vous formerez, vous sera utile dans le cours de votre vie ; car s'il fallait attendre, pour estimer les distances, les grandeurs, les situations de tout ce qui vous environne, que vous eussiez examiné des angles et des rayons visuels, vous seriez mort avant que de savoir si les choses dont vous avez besoin sont à dix pas de vous, ou à cent millions de lieues, et si elles sont de la grosseur d'un ciron ou d'une montagne. Il vaudrait beaucoup mieux pour vous être né aveugle.

Nous avons donc peut-être grand tort quand nous disons que nos sens nous trompent. Chacun de nos sens fait la fonction à laquelle la nature l'a destiné. Ils s'aident mutuellement, pour envoyer à notre ame, par les mains de l'expérience, la mesure des connaissances que notre être comporte. Nous demandons à nos sens ce qu'ils ne sont point faits pour nous donner. Nous voudrions que nos yeux nous fissent connaître la solidité, la grandeur, la distance, etc.; mais il faut que le toucher s'accorde en cela avec la vue, et que l'expérience les seconde. Si le P. Mallebranche avait envisagé la nature par ce côté, il eût attribué peut-être moins d'erreurs à nos sens, qui sont les seules sources de toutes nos idées.

Il ne faut pas, sans doute, étendre à tous les cas cette espèce de métaphysique que nous venons de voir. Nous ne devons l'appeler au secours que quand les mathématiques nous sont insuffisantes.

DIVINITÉ DE JÉSUS.

Les sociniens, qui sont regardés comme des blasphémateurs, ne reconnaissent point la divinité de Jésus-Christ. Ils osent prétendre avec les philosophes de l'antiquité, avec les Juifs, les Mahométans, et tant d'autres nations, que l'idée d'un Dieu homme est monstrueuse, que la distance d'un Dieu à l'homme est infinie, et qu'il est impossible que l'Etre infini, immense, éternel, ait été contenu dans un corps périsable.

Ils ont la confiance de citer en leur faveur Eusebe, évêque de Césarée, qui, dans son Histoire ecclésiastique, livre I, chapitre XI, déclare qu'il est absurde que la nature non engendrée, immuable, du Dieu tout-puissant, prenne la forme d'un homme. Ils citent les pères de l'Eglise, Justin et Tertullien, qui ont dit la même chose; Justin dans son dialogue avec Triphon, et Tertullien dans son discours contre Praxéas.

Ils citent S. Paul qui n'appelle jamais Jésus-Christ Dieu, et qui l'appelle homme très souvent. Ils poussent l'audace jusqu'au point d'affirmer que les chrétiens passèrent trois siècles entiers à former peu à peu l'apothéose de Jésus, et qu'ils n'élevaient cet étonnant édifice qu'à l'exemple des païens qui avaient divinisé des mortels. D'abord, selon eux, on ne regarda Jésus que comme un homme inspiré de Dieu, ensuite comme une créature plus parfaite que les autres. On lui donna quelque temps après une place au-dessus des anges, comme le dit S. Paul. Chaque jour ajoutait à sa grandeur. Il devint une émanation de Dieu produite dans le temps. Ce ne fut pas assez; on le fit naître avant le temps même. Enfin, on le fit Dieu consubstantiel à Dieu. Crellius, Voquelsius, Natalis Alexander, Hornebeck, ont appuyé tous ces blasphèmes par des argumens qui étonnent les sages, et qui pervertissent les faibles. Ce fut sur-tout Fauste Socin qui répandit les semences de cette doctrine dans l'Europe; et sur la fin du seizième siècle il s'en est peu fallu qu'il n'établit une nouvelle espèce de christianisme. Il y en avait déjà eu plus de trois cents espèces.

DIVORCE.

Il est dit dans l'Encyclopédie, à l'article *Divorce*, « que l'usage du divorce ayant été porté dans les Gaules par les Romains, ce fut ainsi que Bissine ou Bazine quitta le roi de Thuringe son mari, pour suivre Childéric qui l'épousa. » C'est comme si on disait que les Troyens ayant établi le divorce à Sparte, Hélène répudia Ménélas, suivant la loi, pour s'en aller avec Pâris en Phrygie.

La fable agréable de Pâris, et la fable ridicule de Childéric, qui n'a jamais été roi de France, et qu'on prétend avoir enlevé Bazine, femme de Bazin, n'ont rien de commun avec la loi du divorce.

On cite encore Cherebert, régule de la petite ville de Lutèce près d'Issi, *Lutetia Parisiorum*, qui répudia sa femme. L'abbé Véli, dans son Histoire de France, dit que ce Cherebert, ou Caribert, répudia sa femme Ingoberge pour épouser Mirefleur, fille d'un artisan, et ensuite Theudegilde, fille d'un berger, qui « fut élevée sur le premier trône de l'Empire français. »

Il n'y avait alors ni premier ni second trône chez ces barbares, que l'empire romain ne reconnut jamais pour rois. Il n'y avait point d'empire français.

L'empire des Francs ne commença que par Charlemagne. Il est fort douteux que le mot Mirefleur fut en usage dans la langue velche ou gauloise, qui était un patois du jargon celte. Ce patois n'avait pas des expressions si douces.

Il est dit encore que le réga, ou régule Chilpéric, seigneur de la province du Soissonnais, et qu'on appelle *roi de France*, fit un divorce avec la reine Andove ou Andovère ; et voici la raison de ce divorce :

Cette Andovère, après avoir donné au seigneur de Soissons trois enfans mâles, accoucha d'une fille. Les Francs étaient en quelque façon chrétiens depuis Clovis. Andovère étant relevée de couche présenta sa fille au baptême. Chilpéric de Soissons, qui apparemment était fort las d'elle, lui déclara que c'était un crime irrémissible d'être marraine de son enfant, qu'elle ne pouvait plus être sa femme par les lois de l'Eglise, et il épousa Frédégonde ; après quoi il chassa Frédégonde, épousa une visigothe, et puis reprit Frédégonde.

Tout cela n'a rien de bien légal, et ne doit pas plus être cité que ce qui se passait en Irlande et dans les îles Orcades.

Le code Justinien, que nous avons adopté en plusieurs points autorise le divorce ; mais le droit canonique, que les catholiques ont encore plus adopté, ne le permet pas.

L'auteur de l'article dit que « le divorce se pratique dans les Etats d'Allemagne de la confession d'Ausbourg. »

On peut ajouter que cet usage est établi dans tous les pays du Nord, chez tous les réformés de toutes les confessions possibles, et dans toute l'Eglise grecque.

Le divorce est probablement de la même date à peu-près que le mariage. Je crois pourtant que le

mariage est de quelques semaines plus ancien, c'est-a-dire, qu'on se querella avec sa femme au bout de quinze jours, qu'on la battit au bout d'un mois, et qu'on s'en sépara après six semaines de cohabitation.

Justinien, qui rassembla toutes les lois faites avant lui, auxquelles il ajouta les siennes, non seulement confirme celle du divorce, mais il lui donne encore plus d'étendue; au point que toute femme dont le mari était, non pas esclave, mais simplement prisonnier de guerre pendant cinq ans, pouvait, après les cinq ans révolus, contracter un autre mariage.

Justinien était chrétien, et même théologien; comment donc arriva-t-il que l'Eglise dérogeât à ses lois? ce fut quand l'Eglise devint souveraine et législatrice. Les papes n'eurent pas de peine à substituer leurs décrétales au code dans l'Occident, plongé dans l'ignorance et dans la barbarie. Ils profitèrent tellement de la stupidité des hommes, qu'Honorius III, Grégoire IX, Innocent III, défendirent par leurs bulles qu'on enseignât le droit civil. On peut dire de cette hardiesse: Cela n'est pas croyable; mais cela est vrai.

Comme l'Eglise jugea seule du mariage, elle jugea seule du divorce. Point de prince qui ait fait un divorce, et qui ait épousé une seconde femme sans l'ordre du pape, avant Henri VIII, roi d'Angleterre, qui ne se passa du pape qu'après avoir long-temps sollicité son procès en cour de Rome.

Cette coutume, établie dans des temps d'ignorance, se perpétua dans les temps éclairés, par la seule raison qu'elle existait. Tout abus s'éternise de

lui-même ; c'est l'écurie d'Augias , il faut un Hercule pour la nettoyer.

Henri IV ne put être père d'un roi de France que par une sentence du pape : encore fallut-il , comme on l'a déjà remarqué , non pas prononcer un divorce , mais mentir en prononçant qu'il n'y avait point eu de mariage. (1)

DOGMES.

ON sait que toute croyance enseignée par l'Eglise est un dogme qu'il faut embrasser. Il est triste qu'il y ait des dogmes reçus par l'Eglise latine , et rejetés par l'Eglise grecque. Mais si l'unanimité manque , la charité la remplace. C'est sur-tout entre les cœurs qu'il faudrait de la réunion.

Je crois que nous pouvons à ce propos rapporter un songe qui a déjà trouvé grâce devant quelques personnes pacifiques.

Le 18 février de l'an 1763 de l'ère vulgaire , le soleil entrant dans le signe des Poissons , je fus transporté au ciel , comme le savent tous mes amis. Ce ne fut point la jument Borac de Mahomet qui fut ma monture ; ce ne fut point le char enflammé d'Elie qui fut ma voiture ; je ne fus porté ni sur l'éléphant de Sommona-codom , le Siamois , ni sur le cheval de S. Georges , patron de l'Angleterre , ni sur le cochon de S. Antoine : j'avoue avec ingénuité que mon voyage se fit je ne sais comment.

(1) Voyez ADULTERE.

On croira bien que je fus ébloui ; mais ce qu'on ne croira pas, c'est que je vis juger tous les morts. Et qui étaient les juges : c'étaient, ne vous en déplaise, tous ceux qui ont fait du bien aux hommes, Confucius, Solon, Socrate, Titus, les Antonins, Epictète, Charron, de Thou, le chancelier de l'Hospital ; tous les grands hommes qui, ayant enseigné et pratiqué les vertus que Dieu exige, semblent seuls être en droit de prononcer ses arrêts.

Je ne dirai point sur quels trônes ils étaient assis, ni combien de millions d'êtres célestes étaient prostrés devant l'éternel architecte de tous les globes, ni quelle foule d'habitans de ces globes innombrables comparut devant les juges. Je ne rendrai compte ici que de quelques petites particularités tout-à-fait intéressantes dont je fus frappé.

Je remarquai que chaque mort qui p'aidait sa cause, et qui étalait ses beaux sentimens, avait à côté de lui tous les témoins de ses actions. Par exemple, quand le cardinal de Lorraine se vantait d'avoir fait adopter quelques unes de ses opinions par le concile de Trente, et que pour prix de son orthodoxie il demandait la vie éternelle, tout aussitôt paraissaient autour de lui vingt courtisanes ou dames de la cour, portant toutes sur le front le nombre de leurs rendez-vous avec le cardinal. On voyait ceux qui avaient jeté avec lui les fondemens de la ligue ; tous les complices de ses desseins pervers venaient l'environner.

Vis-à-vis du cardinal de Lorraine était Jean Chauvin qui se vantait, dans son patois grossier, d'avoir donné des coups de pied à l'idole papa' e, après que

d'autres l'avaient abattue. J'ai écrit contre la peinture et la sculpture, disait-il ; j'ai fait voir évidemment que les bonnes œuvres ne servent à rien du tout, et j'ai prouvé qu'il est diabolique de danser le menuet ; chassez vite d'ici le cardinal de Lorraine, et placez-moi à côté de S. Paul.

Comme il parlait, on vit auprès de lui un bûcher enflammé ; un spectre épouvantable, portant au cou une fraise espagnole à moitié brûlée, sortait du milieu des flammes avec des cris affreux : Monstre, s'écriait-il, monstre exécrable ! tremble, reconnaît ce Servet que tu as fait périr par le plus cruel des supplices, parce qu'il avait disputé contre toi sur la manière dont trois personnes peuvent faire une seule substance. Alors tous les juges ordonnerent que le cardinal de Lorraine serait précipité dans l'abyme, mais que Calvin serait puni plus rigoureusement (1).

Je vis une foule prodigieuse de morts qui disaient : J'ai cru, j'ai cru ; mais sur leur front il était écrit : J'ai fait ; et ils étaient condamnés.

Le jésuite le Tellier paraissait fièrement, la bulle *Unigenitus* à la main. Mais à ses côtés s'éleva tout d'un coup un monceau de deux mille lettres de cachet. Un janséniste y mit le feu, le Tellier fut brûlé jusqu'aux os ; et le janséniste, qui n'avait pas moins cabalé que le jésuite, eut sa part de la brûlure.

Je voyais arriver à droite et à gauche des troupes de fakirs, de talapoins, de bonzes, de moines blancs,

(1) Cela n'est pas juste ; le cardinal de Lorraine avait allumé plus de bûchers que Calvin.

noirs et gris, qui s'étaient tous imaginé que pour faire leur cour à l'Etre suprême, il falloit ou chanter, ou se fouetter, ou marcher tout nus. J'entendis une voix terrible qui leur demanda : Quel bien avez-vous fait aux hommes? A cette voix succéda un morne silence ; aucun n'osa répondre, et ils furent tous conduits aux petites-maisons de l'univers : c'est un des plus grands bâtimens qu'on puisse imaginer.

L'un criait : C'est aux métamorphoses de Xaca qu'il faut croire ; l'autre : C'est à celles de Sommonacodom. Bacchus arrêta le soleil et la lune, disait celui-ci ; les dieux ressuscitèrent Pélops, disait celui-là. Voici la bulle *In cœnâ Domini*, disait un nouveau venu, et l'huissier des juges criait : Aux petites-maisons, aux petites-maisons.

Quand tous ces procès furent vidés, j'entendis alors promulguer cet arrêt : DE PAR L'ÉTERNEL CRÉATEUR, CONSERVATEUR, RÉMUNÉRATEUR, VENGEUR, PARDONNEUR, etc. etc. : soit notoire à tous les habitans des cent mille millions de milliards de mondes qu'il nous a plu de former, que nous ne jugerons jamais aucun desdits habitans sur leurs idées creuses, mais uniquement sur leurs actions : car telle est notre justice.

J'avoue que ce fut la première fois que j'entendis un tel édit ; tous ceux que j'avais lus sur le petit grain de sable où je suis né finissaient par ces mots : *Car tel est notre plaisir.*

DONATIONS.

LA république romaine, qui s'empara de tant d'états, en donna aussi quelques uns.

Scipion fit Massinisse roi de Numidie.

Lucullus, Sylla, Pompée, donnèrent une demi-douzaine de royaumes.

Cléopâtre reçut l'Egypte de César : Antoine et ensuite Octave donnèrent le petit royaume de Judée à Hérode.

Sous Trajan, on frappa la fameuse médaille *regna assignata*, les royaumes accordés.

Des villes, des provinces données en souveraineté à des prêtres, à des collèges, pour la plus grande gloire de Dieu ou des dieux, c'est ce qu'on ne voit dans aucun pays.

Mahomet et les califes ses vicaires prirent beaucoup d'états pour la propagation de leur foi ; mais on ne leur fit aucune donation. Ils ne tenaient rien que de leur Alcoran et de leur sabre.

La religion chrétienne, qui fut d'abord une société de pauvres, ne vécut long-temps que d'aumônes. La première donation est celle d'Anania et de Saphira sa femme. Elle fut en argent comptant, et ne réussit pas aux donateurs.

DONATION DE CONSTANTIN.

La célèbre donation de Rome et de toute l'Italie

au pape Sylvestre, par l'empereur Constantin, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seizième siècle. Il fallait croire que Constantin, étant à Nicomédie, fut guéri de la lèpre à Rome par le baptême qu'il reçut de l'évêque Sylvestre (quoiqu'il ne fût point baptisé), et que pour récompense il donna sur-le-champ sa ville de Rome et toutes ses provinces occidentales à ce Sylvestre. Si l'acte de cette donation avait été dressé par le docteur de la comédie italienne, il n'aurait pas été plus plaisamment conçu. On ajoute que Constantin déclara tous les chanoines de Rome consuls et patrices, *patricios et consules effici*; qu'il tint lui-même la bride de la haquenée sur laquelle monta le nouvel empereur évêque, *tenentes frenum equi illius* (1).

Quand on fait réflexion que cette belle histoire a été en Italie une espèce d'article de foi, et une opinion révérée du reste de l'Europe pendant huit siècles, qu'on a poursuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient, il ne faut plus s'étonner de rien.

DONATION DE PEPIN.

Aujourd'hui on n'excommunie plus personne pour avoir douté que Pepin l'usurpateur ait donné et pu donner au pape l'exarchat de Ravenne; c'est

(1) Voyez l'Essai sur les mœurs, etc. tome II, page 130, édition stéréot., où cette donation se trouve traduite en entier.

tout au plus une mauvaise pensée, un péché vénial qui n'entraîne point la perte du corps et de l'âme.

Voici ce qui pourrait excuser les jurisconsultes allemands qui ont des scrupules sur cette donation :

1° Le bibliothécaire Anastase, dont le témoignage est toujours cité, écrivait cent quarante ans après l'événement.

2° Il n'était point vraisemblable que Pepin, mal affermi en France, et à qui l'Aquitaine fesait la guerre, allât donner en Italie des états qu'il avouait appartenir à l'empereur résident à Constantinople.

3° Le pape Zacharie reconnaissait l'empereur romain grec pour souverain de ces terres disputées par les Lombards, et lui en avait prêté serment, comme il se voit par les lettres de cet évêque de Rome Zacharie à l'évêque de Mayence Boniface. Donc Pepin ne pouvait donner au pape les terres impériales.

4° Quand le pape Etienne II fit venir une lettre du ciel, écrite de la propre main de S. Pierre à Pepin, pour se plaindre des vexations du roi des Lombards Astolphe, S. Pierre ne dit point du tout dans sa lettre que Pepin eût fait présent de l'exarchat de Ravenne au pape; et certainement S. Pierre n'y aurait pas manqué, pour peu que la chose eût été seulement équivoque; il entend trop bien ses intérêts.

5° Enfin, on ne vit jamais l'acte de cette donation; et, ce qui est plus fort, on n'osa pas même en fabriquer un faux. Il n'est pour toute preuve que

des récits vagues mêlés de fables. On n'a donc, au lieu de certitude, que des écrits de moines absurdes, copiés de siècle en siècle.

L'avocat italien qui écrivit, en 1722, pour faire voir qu'originaiement Parme et Plaisance avaient été concédés au saint-siège comme une dépendance de l'exarchat (1), assure que « les empereurs grecs » furent justement dépouillés de leurs droits, par « cequ'ils avaient soulevé les peuples contre Dieu. » C'est de nos jours qu'on écrit ainsi ! mais c'est à Rome. Le cardinal Bellarmin va plus loin : « Les « premiers chrétiens, dit-il, ne supportaient les « empereurs que parcequ'ils n'étaient pas les plus « forts. » L'aveu est franc, et je suis persuadé que Bellarmin a raison.

DONATION DE CHARLEMAGNE.

Dans le temps que la cour de Rome croyait avoir besoin de titres, elle prétendit que Charlemagne avait confirmé la donation de l'exarchat, et qu'il y avait ajouté la Sicile, Venise, Bénévent, la Corse, la Sardaigne. Mais comme Charlemagne ne possérait aucun de ces états, il ne pouvait les donner; et quant à la ville de Ravenne, il est bien clair qu'il la garda, puisque dans son testament il fait un legs à *sa ville de Ravenne*, ainsi qu'à *sa ville de Rome*. C'est beaucoup que les papes aient eu Ravenne et la Roma ne avec le temps; mais pour Venise, il n'y a pas d'apparence qu'ils fassent valoir dans la place

(1) Page 120, seconde partie.

Saint-Marc le diplome qui leur en accorde la souveraineté.

On a disputé pendant des siècles sur tous ces actes, instrumens, diplomes ; mais c'est une opinion constante, dit Ciannone, ce martyr de la vérité, que toutes ces pièces furent forgées du temps de Grégoire VII (1). *E costante opinione presso i più gravi scrittori, che tutti questi istromenti e diplomi furono supposti ne' tempi d'Ildebrando.*

DONATION DE BÉNÉVENT PAR L'EMPEREUR HENRI III.

La première donation bien avérée qu'on ait faite au siège de Rome fut celle de Bénévent, et ce fut un échange de l'empereur Henri III avec le pape Léon IX ; il n'y manqua qu'une formalité, c'est qu'il eût fallu que l'empereur qui donnait Bénévent en fût le maître. Elle appartenait aux ducs de Bénévent, et les empereurs romains grecs réclamaient leurs droits sur ce duché. Mais l'histoire n'est autre chose que la liste de ceux qui se sont accommodés du bien d'autrui.

DONATION DE LA COMTESSE MATHILDE.

La plus considérable des donations, et la plus authentique, fut celle de tous les biens de la fameuse comtesse Mathilde à Grégoire VII : c'était une jeune veuve qui donnait tout à son directeur. Il passe

(1) Lib. IX, chap. III.

pour constant que l'acte en fut réitéré deux fois, et ensuite confirmé par son testament.

Cependant il reste encore quelque difficulté. On a toujours cru à Rome que Mathilde avait donné tous ses états, tous ses biens présens et à venir à son ami Grégoire VII, par un acte solennel, dans son château de Canosse, en 1077, pour le remède de son ame et de l'ame de ses parens. Et pour corroborer ce saint instrument, on nous en montre un second de l'an 1102, par lequel il est dit que c'est à Rome qu'elle a fait cette donation, laquelle s'est égarée, et qu'elle la renouvelle, et toujours pour le remède de son ame.

Comment un acte si important était-il égaré ? la cour romaine est-elle si négligente ? comment cet instrument écrit à Canosse avait-il été écrit à Rome ? que signifient ces contradictions ? Tout ce qui est bien clair, c'est que l'ame des donataires se portait mieux que l'ame de la donatrice qui avait besoin, pour se guérir, de se dépouiller de tout en faveur de ses médecins.

Enfin voilà donc, en 1102, une souveraine réduite, par un acte en forme, à ne pouvoir pas disposer d'un arpent de terre ; et depuis cet acte jusqu'à sa mort, en 1115, on trouve encore des donations de terres considérables, faites par cette même Mathilde à des chanoines et à des moines. Elle n'avait donc pas tout donné. Et enfin, cet acte de 1102 pourrait bien avoir été fait après sa mort par quelque habile homme.

La cour de Rome ajouta encore à tous ses droits le testament de Mathilde qui confirmait ses dona-

tions. Les papes ne produisirent jamais ce testament.

Il fallait encore savoir si cette riche comtesse avait pu disposer de ses biens, qui étaient la plupart des fiefs de l'Empire.

L'empereur Henri V, son héritier, s'empara de tout, ne reconnut ni testament, ni donations, ni fait, ni droit. Les papes, en temporisant, gagnèrent plus que les empereurs en usant de leur autorité; et avec le temps, ces césars devinrent si faibles, qu'enfin les papes ont obtenu de la succession de Mathilde ce qu'on appelle aujourd'hui le *patrimoine de S. Pierre*.

DONATION DE LA SUZERAINETÉ DE NAPLES AUX
PAPES.

Les gentilshommes normands, qui furent les premiers instrumens de la conquête de Naples et de Sicile, firent le plus bel exploit de chevalerie dont on ait jamais entendu parler. Quarante à cinquante hommes seulement délivrent Salerne au moment qu'elle est prise par une armée de Sarrasins. Sept autres gentilshommes normands, tous frères, suffisent pour chasser ces mêmes Sarrasins de toute la contrée, et pour l'ôter à l'empereur grec qui les avait payés d'ingratitude. Il est bien naturel que les peuples dont ces héros avaient ranimé la valeur s'accoutumassent à leur obéir par admiration et par reconnaissance.

Voilà les premiers droits à la couronne des deux Siciles. Les évêques de Rome ne pouvaient pas don-

ner ces états en fief plus que le royaume de Boutan ou de Cachemire.

Ils ne pouvaient même en accorder l'investiture, quand on la leur aurait demandée ; car dans le temps de l'anarchie des fiefs, quand un seigneur voulait tenir son bien allodial en fief pour avoir une protection, il ne pouvait s'adresser qu'au souverain, au chef du pays où ce bien était situé. Or certainement le pape n'était pas seigneur souverain de Naples, de la Pouille et de la Calabre.

On a beaucoup écrit sur cette vassalité prétenue, mais on n'a jamais remonté à la source. J'ose dire que c'est le défaut de presque tous les juriconsultes, comme de tous les théologiens. Chacun tire bien ou mal, d'un principe reçu, les conséquences les plus favorables à son parti. Mais ce principe est-il vrai ? ce premier fait sur lequel ils s'appuient est-il incontestable ? C'est ce qu'ils se donnent bien garde d'examiner. Ils ressemblent à nos anciens romanciers qui supposaient tous que Francus avait apporté en France le casque d'Hector. Ce casque était impénétrable sans doute ; mais Hector en effet l'avait-il porté ? Le lait de la Vierge est aussi très respectable ; mais vingt sacristies qui se vantent d'en posséder une roquille, la possèdent-elles en effet ?

Les hommes de ce temps-là, aussi méchans qu'imbecilles, ne s'effrayaient pas des plus grands crimes, et redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples encore plus méchans qu'eux, et beaucoup plus sots.

Robert Guiscard et Richard, vainqueurs de la

Pouille et de la Calabre, furent d'abord excommuniés par le pape Léon IX. Ils s'étaient déclarés vassaux de l'Empire ; mais l'empereur Henri III, mécontent de ces feudataires conquérans, avait engagé Léon IX à lancer l'excommunication à la tête d'une armée d'Allemands. Les Normands, qui ne craignaient point ces foudres comme les princes d'Italie les craignaient, battirent les Allemands, et prirent le pape prisonnier. Mais pour empêcher désormais les empereurs et les papes de venir les troubler dans leurs possessions, ils offrirent leurs conquêtes à l'Eglise, sous le nom d'*oblata*. C'est ainsi que l'Angleterre avait payé le *denier de S. Pierre* ; c'est ainsi que les premiers rois d'Espagne et de Portugal, en recouvrant leurs états contre les Sarrasins, promirent à l'église de Rome deux livres d'or par an. Ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ni le Portugal, ne regardèrent jamais le pape comme leur seigneur suzerain.

Le duc Robert, oblat de l'Eglise, ne fut pas non plus feudataire du pape ; il ne pouvait pas l'être, puisque les papes n'étaient pas souverains de Rome. Cette ville alors était gouvernée par son sénat, et l'évêque n'avait que du crédit ; le pape était à Rome précisément ce que l'électeur est à Cologne. Il y a une différence prodigieuse entre être oblat d'un saint et être feudataire d'un évêque.

Baronius, dans ses Actes, rapporte l'hommage prétendu fait par Robert, duc de la Pouille et de la Calabre, à Nicolas II ; mais cette pièce est suspecte comme tant d'autres, on ne l'a jamais vue ; elle n'a jamais été dans aucune archive. Robert s'intitula :

Duc par la grace de Dieu et de S. Pierre; mais certainement S. Pierre ne lui avait rien donné, et n'était point roi de Rome.

Les autres papes, qui n'étaient pas plus rois que S. Pierre, reçurent sans difficulté l'hommage de tous les princes qui se présentèrent pour régner à Naples, sur-tout quand ces princes furent les plus forts.

DONATION DE L'ANGLETERRE ET DE L'IRLANDE AUX
PAPES, PAR LE ROI JEAN.

En 1213, le roi Jean, vulgairement nommé *Jean sans terre*, et plus justement *sans vertu*, étant excommunié, et voyant son royaume mis en interdit, le donna au pape Innocent III et à ses successeurs. « Non constraint par une crainte, mais de mon plein gré et de l'avis de mes barons, pour la rémission de mes péchés contre Dieu et l'Eglise, je résigne l'Angleterre et l'Irlande à Dieu, à S. Pierre, à S. Paul, et à monseigneur le pape Innocent, et à ses successeurs dans la chaire apostolique. »

Il se déclara feudataire lieutenant du pape, paya d'abord huit mille livres sterling comptant au légat Pandolphe, promit d'en payer mille tous les ans, donna la première année d'avance au légat qui la foulâ aux pieds, et jura entre ses genoux qu'il se soumettait à tout perdre faute de payer à l'échéance.

Le plaisant de cette cérémonie fut que le légat s'en alla avec son argent, et oublia de lever l'excommunication.

EXAMEN DE LA VASSALITÉ DE NAPLES ET DE
L'ANGLETERRE.

On demande laquelle vaut mieux de la donation de Robert Guiscard, ou de celle de Jean sans terre : tous deux avaient été excommuniés, tous deux donnaient leurs états à S. Pierre, et n'en étaient plus que les fermiers. Si les barons anglais s'indignèrent du marché infâme de leur roi avec le pape, et le cassèrent, les barons napolitains ont pu casser celui du duc Robert ; et s'ils l'ont pu autrefois, ils le peuvent aujourd'hui.

De deux choses l'une ; ou l'Angleterre et la Pouille étaient données au pape selon la loi de l'Eglise, ou selon la loi des fiefs ; ou comme à un évêque, ou comme à un souverain. Comme à un évêque, c'était précisément contre la loi de Jésus-Christ, qui défendit si souvent à ses disciples de rien prendre, et qui leur déclara que son royaume n'est point de ce monde.

Si comme à un souverain, c'était un crime de lèse-majesté impériale. Les Normands avaient déjà fait hommage à l'empereur. Ainsi nul droit, ni spirituel ni temporel, n'appartenait au pape dans cette affaire. Quand le principe est si vicieux, tous les effets le sont. Naples n'appartient donc pas plus au pape que l'Angleterre.

Il y a encore une autre façon de se pourvoir contre cet ancien marché ; c'est le droit des gens, plus fort que le droit des fiefs. Ce droit des gens ne veut pas qu'un souverain appartienne à un autre

souverain ; et la loi la plus ancienne est qu'on soit le maître chez soi , à moins qu'on ne soit le plus faible.

DES DONATIONS FAITES PAR LES PAPES.

Si on a donné des principautés aux évêques de Rome , ils en ont donné bien davantage. Il n'y a pas un seul trône en Europe dont ils n'aient fait présent. Dès qu'un prince avait conquis un pays , ou même voulait le conquérir , les papes le lui accordaient au nom de S. Pierre. Quelquefois même ils firent les avances , et l'on peut dire qu'ils ont donné tous les royaumes , excepté celui des cieux.

Peu de gens en France savent que Jules II donna les états du roi Louis XII à l'empereur Maximilien , qui ne put s'en mettre en possession ; et l'on ne se souvient pas assez que Sixte-Quint , Grégoire XIV et Clément VIII furent près de faire une libéralité de la France à quiconque Philippe II aurait choisi pour le mari de sa fille Claire Eugénie.

Quant aux empereurs , il n'y en a pas un depuis Charlemagne que la cour de Rome n'ait prétendu avoir nommé. C'est pourquoi Swift , dans son conte du tonneau , dit que milord Pierre devint tout-à-fait fou , et que Martin et Jean ses frères voulurent le faire enfermer par avis de parens. Nous ne rapportons cette témérité que comme un blasphème plaisant d'un prêtre anglais contre l'évêque de Rome.

Toutes ces donations disparaissent devant celles des Indes orientales et occidentales , dont Alexandre VI investit l'Espagne et le Portugal de sa pleine

puissance et autorité divine : c'était donner presque toute la terre. Il pouvait donner de même les globes de Jupiter et de Saturne avec leurs satellites.

DONATION ENTRE PARTICULIERS.

Les donations des citoyens se traitent tout différemment. Les codes des nations sont convenus d'abord unanimement que personne ne peut donner le bien d'autrui, de même que personne ne peut le prendre. C'est la loi des particuliers.

En France la jurisprudence fut incertaine sur cet objet, comme sur presque tous les autres, jusqu'à l'année 1731, où l'équitable chancelier d'Aguesseau, ayant conçu le dessein de rendre enfin la loi uniforme, ébaucha très faiblement ce grand ouvrage par l'édit sur les donations. Il est rédigé en quarante-sept articles. Mais en voulant rendre uniformes toutes les formalités concernant les donations, on excepta la Flandre de la loi générale; et en exceptant la Flandre on oublia l'Artois, qui devrait jouir de la même exception : de sorte que six ans après la loi générale, on fut obligé d'en faire pour l'Artois une particulière.

On fit sur-tout ces nouveaux édits concernant les donations et les testamens, pour écarter tous les commentateurs qui embrouillent les lois; et on en a déjà fait dix commentaires.

Ce qu'on peut remarquer sur les donations, c'est qu'elles s'étendent beaucoup plus loin qu'aux particuliers à qui on fait un présent. Il faut payer pour chaque présent aux fermiers du domaine royal,

droit de contrôle , droit d'insinuation , droit de centième denier , droit de deux sous pour livre , droit de huit sous pour livre .

De sorte qu' toutes les fois que vous donnez à un citoyen , vous êtes bien plus libéral que vous ne pensez . Vous avez le plaisir de contribuer à enrichir les fermiers-généraux ; mais cet argent ne sort point du royaume , comme celui qu'on paie à la cour de Rome .

DORMANS. (LES SEPT)

LA fable imagina qu'un Epiménide avait dormi d'un somme pendant vingt-sept ans , et qu'à son réveil il fut tout étonné de trouver ses petits enfants mariés qui lui demandaient son nom , ses amis morts , sa ville , et les mœurs des habitans changées . C'était un beau champ à la critique , et un plaisant sujet de comédie . La légende a emprunté tous les traits de la fable , et les a grossis .

L'auteur de la Légende dorée ne fut pas le premier qui , au treizième siècle , au lieu d'un dormeur nous en donna sept , et en fit bravement sept martyrs . Il avait pris cette édifiante histoire chez Grégoire de Tours , écrivain véridique , qui l'avait prise chez Sigebert , qui l'avait prise chez Méta- phraste , qui l'avait prise chez Nicephore . C'est ainsi que la vérité arrive aux hommes de main en main .

Le révérend père Pierre Ribadeneira , de la compagnie de Jésus , enchérit encore sur la Légende dorée dans sa célèbre Fleur des saints , dont il est

fait mention dans le *Tartuffe* de Molière. Elle fut traduite, augmentée, et enrichie de tailles-douces, par le révérend père Antoine Girard de la même société ; rien n'y manque.

Quelques curieux seront peut-être bien aises de voir la prose du révérend père Girard : la voici :

« Du temps de l'empereur Déce, l'église reçut
 « une furieuse et épouvantable bousque; entre
 « les autres chrétiens l'on prit sept frères, jeunes,
 « bien dispos, et de bonne grâce, qui étaient enfans
 « d'un chevalier d'Ephèse, et qui s'appelaient Maxi-
 « mien, Marie, Martinien, Denis, Jean, Sérapion,
 « et Constantin. L'empereur leur ôta d'abord leurs
 « ceintures dorées.... ils se cachèrent dans une ca-
 « verne; l'empereur en fit murer l'entrée pour les
 « faire mourir de faim. »

Aussitôt ils s'endormirent tous sept, et ne se réveillerent qu'après avoir dormi cent soixante et dix-sept ans.

Le père Girard, loin de croire que ce soit un conte à dormir debout, en prouve l'authenticité par les argumens les plus démonstratifs : et quand on n'aurait d'autre preuve que les noms des sept assoupis, cela suffirait ; on ne s'avise pas de donner des noms à des gens qui n'ont jamais existé. Les sept dormans ne pouvaient être ni trompés ni trompeurs. Aussi ce n'est pas pour contester cette histoire que nous en parlons, mais seulement pour remarquer qu'il n'y a pas un seul évènement fabuleux de l'antiquité qui n'ait été recité par les anciens légendaires. Toute l'histoire d'OEdipe, d'Hercule, de Thésée, se trouve chez eux accommodée à leur

manière. Ils ont peu inventé, mais ils ont beaucoup perfectionné.

J'avoue ingénument que je ne sais pas d'où Nicéphore avait tiré cette belle histoire. Je suppose que c'était de la tradition d'Ephèse; car la grotte des sept dormans, et la petite église qui leur est dédiée, subsistent encore. Les moins éveillés des pauvres grecs y viennent faire leurs dévotions. Le chevalier Ricaut et plusieurs autres voyageurs anglais ont vu ces deux monumens; mais pour leurs dévotions ils ne les y ont pas faites.

Terminons ce petit article par le raisonnement d'Abbadie. Voilà des *mémoriaux* institués pour célébrer à jamais l'aventure des sept dormans. Aucun Grec n'en a jamais douté dans Ephèse; ces Grecs n'ont pu être abusés; ils n'ont pu abuser personne; donc l'histoire des sept dormans est incontestable.

DROIT.

DROIT DES GENS, DROIT NATUREL, DROIT PUBLIC.

SECTION I.

JE ne connais rien de mieux sur ce sujet que ces vers de l'Atioste, au chant XLIV:

Fan' lega oggi re, papi, imperatori,
Doman' saranno capitali nemici;
Perche quella apparenza esteriori
Non hanno i cor', non hanno gli animi tali,
Che non guardando al torto più che a dritto
Attendon' solamente al' lor profitto.

Rois, empereurs, et successeurs de Pierre,
 Au nom de Dieu signent un beau traité;
 Le lendemain ces gens se font la guerre.
 Pourquoi cela? C'est que la piété
 La bonne foi, ne les tourmentent guère,
 Et que, malgré saint Jacque et saint Matthieu,
 Leur intérêt est leur unique dieu.

S'il n'y avait que deux hommes sur la terre, comment vivraient-ils ensemble? ils s'aideraient, se nuiraient, se caresseraient, se diraient des injures, se battraient, se réconcilieraient, ne pourraient vivre l'un sans l'autre, ni l'un avec l'autre. Ils seraient comme tous les hommes font aujourd'hui. Ils ont le don du raisonnement, oui; mais ils ont aussi le don de l'instinct, et ils sentiront, et ils raisonneront, et ils agiront toujours comme ils y sont destinés par la nature.

Un Dieu n'est pas venu sur notre globe pour assembler le genre humain et pour lui dire: « J'ordonne aux Nègres et aux Caffres d'aller tout nus, « et de manger des insectes.

« J'ordonne aux Samoïdes de se vêtir de peaux de rangifères, et d'en manger la chair, toute insipide qu'elle est, avec du poisson séché et puant, le tout sans sel. Les Tartares du Thibet croiront tout ce que leur dira le dalai-lama, et les Japonais croiront tout ce que leur dira le dairi.

« Les Arabes ne mangeront point de cochon, et les Westphaliens ne se nourriront que de cochon.

« Je vais tirer une ligne du mont Caucase à l'Égypte, et de l'Égypte au mont Atlas: tous ceux

« qui habiteront à l'orient de cette ligne pourront
« épouser plusieurs femmes ; ceux qui seront à l'oc-
« cident n'en auront qu'une.

« Si vers le golfe Adriatique , depuis Zara jus-
« qu'à la Polésine , ou vers les marais du Rhin et de
« la Meuse , ou vers le mont Jura , ou même dans
« l'isle d'Albion , ou chez les Sarmates , ou chez les
« Scandinaviens , quelqu'un s'avise de vouloir ren-
« dre un seul homme despotique , ou de prétendre
« lui-même à l'être , qu'on lui coupe le cou au plus
« vite , en attendant que la destinée et moi nous en
« ayons autrement ordonné .

« Si quelqu'un a l'insolence et la démence de
« vouloir établir ou rétablir une grande assemblée
« d'hommes libres sur le Mancanares ou sur la Pro-
« pontide , qu'il soit ou empalé ou tiré à quatre
« chevaux .

« Quiconque produira ses comptes suivant une
« certaine règle d'arithmétique à Constantinople ,
« au grand Caire , à Tasfilet , à Delhi , à Andrinopie ,
« sera sur-le-champ empalé sans forme de procès ;
« et quiconque osera compter suivant une autre
« règle à Rome , à Lisbonne , à Madrid , en Cham-
« pagne , en Picardie , et vers le Danube , depuis
« Ulm jusqu'à Belgrade , sera brûlé dévotement pen-
« dant qu'on lui chantera des *miserere* .

« Ce qui sera juste tout le long de la Loire , sera
« injuste sur les bords de la Tamise ; car mes lois
« sont universelles . etc. etc. etc. »

Il faut avouer que nous n'avons pas de preuve
bien claire , pas même dans le Journal chrétien , ni

dans la Clef du cabinet des princes, qu'un Dieu soit venu sur la terre promulguer ce droit public. Il existe cependant ; il est suivi à la lettre tel qu'on vient de l'énoncer ; et on a compilé, compilé, compilé sur ce droit des nations de très beaux commentaires qui n'ont jamais fait rendre un écu à ceux qui ont été ruinés par la guerre, ou par des édits, ou par les commis des fermes.

Ces compilations ressemblent assez aux cas de conscience de Pontas. Voici un cas de loi à examiner : Il est défendu de tuer : tout meurtrier est puni, à moins qu'il n'ait tué en grande compagnie, et au son des trompettes ; c'est la règle.

Du temps qu'il y avait encore des anthropophages dans la forêt des Ardennes, un bon villageois rencontra un anthropophage qui emportait un enfant pour le manger. Le villageois, ému de pitié, tua le mangeur d'enfants, et délivra le petit garçon qui s'enfuit aussitôt. Deux passans voient de loin le bon homme, et l'accusent, devant le prévôt, d'avoir commis un meurtre sur le grand chemin. Le corps du délit était sous les yeux du juge, deux témoins parlaient, on devait payer cent écus au juge pour ses vacations ; la loi était précise : le villageois fut pendu sur-le-champ pour avoir fait ce qu'auraient fait à sa place Hercule, Thésée, Roland, et Amadis. Fallait-il pendre le prévôt qui avait suivi la loi à la lettre ? Et que jugea-t-on à la grande audience ? Pour résoudre mille cas de cette espèce, on a fait mille volumes.

Puffendorf établit d'abord des étres moraux. « Ce

« sont , dit-il , (1) certains modes que les êtres intelligens attachent aux choses naturelles , ou aux mouvements physiques , en vue de diriger ou de restreindre la liberté des actions volontaires de l'homme , pour mettre quelque ordre , quelque convenance , et quelque beauté dans la vie humaine. »

Ensuite , pour donner des idées nettes aux Suédois et aux Allemands du juste et de l'injuste , il remarque (2) « qu'il y a deux sortes d'espaces , l'un à l'égard duquel on dit que les choses sont quelque part , par exemple , ici , là ; l'autre à l'égard duquel on dit qu'elles existent en un certain temps , par exemple , aujourd'hui , hier , demain . « Nous concevons aussi deux sortes d'états moraux , « l'un qui marque quelque situation morale , et qui a quelque conformité avec le lieu naturel ; l'autre qui désigne un certain temps en tant qu'il provient de là quelque effet moral , etc. »

Ce n'est pas tout ; (3) Puffendorf distingue très curieusement les modes moraux simples et les modes d'estimation , les qualités formelles et les qualités opératives. Les qualités formelles sont de simples attributs ; mais les opératives doivent soigneusement se diviser en originales et en dérivées.

Et cependant Barbeyrac a commenté ces belles choses , et on les enseigne dans des universités. On y est partagé entre Grotius et Puffendorf sur des

(1) Tome I , page 2 , traduction de Barbeyrac , avec commentaires.

(2) Page 6.—(3) Page 16.

questions de cette importance. Croyez-moi, lisez les O^{ffices} de Ciceron.

SECTION II.

Rien ne contribuera peut-être plus à rendre un esprit faux, obscur, confus, incertain, que la lecture de Grotius, de Puffendorf, et de presque tous les commentaires sur le droit public.

Il ne faut jamais faire un mal dans l'espérance d'un bien, dit la vertu, que personne n'écoute. Il est permis de faire la guerre à une puissance qui devient trop prépondérante, dit l'Esprit des lois.

Quand les droits doivent-ils être constatés par la prescription? Les publicistes appellent ici à leur secours le droit divin et le droit humain; les théologiens se mettent de la partie. Abraham, disent-ils, et sa semence, avait droit sur le Canaan, car il y avait voyagé, et Dieu le lui avait donné dans une apparition. Mais, nos sages maîtres, il y a cinq cent quarante-sept ans, selon la Vulgate, entre Abraham qui acheta un caveau dans le pays, et Josué qui en saccagea une petite partie. N'importe, son droit était clair et net. Mais la prescription?... Point de prescription. Mais ce qui s'est passé autrefois en Palestine doit-il servir de règle à l'Allemagne et à l'Italie?... Oui; car il l'a dit. Soit, messieurs, je ne dispute pas contre vous; Dieu m'en préserve!

Les descendants d'Attila s'établissent, à ce qu'on dit, en Hongrie. Dans quel temps les anciens habitans commencèrent-ils à être tenus en conscience d'être serfs des descendants d'Attila?

Nos docteurs, qui ont écrit sur la guerre et la paix, sont bien profonds; à les en croire, tout appartient de droit au souverain pour lequel ils écrivent. Il n'a pu rien aliéner de son domaine. L'empereur doit posséder Rome, l'Italie, et la France; c'était l'opinion de Barthole; premièrement, parceque l'empereur s'intitule *roi des Romains*; secondement, parceque l'archevêque de Cologne est chancelier d'Italie, et que l'archevêque de Trèves est chancelier des Gaules. De plus, l'empereur d'Allemagne porte un globe doré à son sacre; donc il est maître du globe et de la terre.

A Rome, il n'y a point de prêtre qui n'ait appris dans son cours de théologie que le pape doit être souverain du monde, attendu qu'il est écrit que Simon, fils de Jone en Galilée, ayant surnom Pierre, on lui dit: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâti tirai mon assemblée ». On avait beau dire à Grégoire VII: Il ne s'agit que des ames, il n'est question que du royaume céleste: Maudit damné, répondait-il, il s'agit du terrestre; et il vous damnait, et il vous faisait pendre, s'il pouvait.

Des esprits encore plus profonds fortifient cette raison par un argument sans réplique. Celui dont l'évêque de Rome se dit vicaire a déclaré que son royaume n'est point de ce monde; donc ce monde doit appartenir au vicaire quand le maître y a renoncé. Qui doit l'emporter du genre humain, ou des décrétales? les décrétales, sans difficulté.

On demande ensuite s'il y a eu quelque justice à massacer en Amérique dix ou douze millions d'hommes désarmés? on répond qu'il n'y a rien de

plus juste et de plus saint, puisqu'ils n'étaient pas catholiques, apostoliques, et romains.

Il n'y a pas un siècle qu'il était toujours ordonné, dans toutes les déclarations de guerre des princes chrétiens, de *courre-sus* à tous les sujets du prince à qui la guerre était signifiée par un héraut à cette de mailles et à manches pendantes. Ainsi la signification une fois faite, si un Auvergnac rencontrait une Allemande, il était tenu de la tuer, sauf à la violer avant ou après.

Voici une question fort épineuse dans les écoles : le ban et l'arrière-ban étant commandés pour aller tuer et se faire tuer sur la frontière, les Suabes étant persuadés que la guerre ordonnée était de la plus horrible injustice, devaient-ils marcher? quelques docteurs disaient, oui; quelques justes disaient, non : que disaient les politiques?

Quand on eut bien disputé sur ces grandes questions préliminaires, dont jamais aucun souverain ne s'est embarrassé, ni ne s'embarrassera, il fallut discuter les droits respectifs de cinquante ou soixante familles, sur le comté d'Alost, sur la ville d'Orchies, sur le duché de Berg et de Juliers, sur le comté de Tournai, sur celui de Nice, sur toutes les frontières de toutes les provinces; et le plus faible perdit toujours sa cause.

On agita pendant cent ans si les ducs d'Orléans, Louis XII, François I, avaient droit au duché de Milan, en vertu du contrat de mariage de Valentine de Milan, petite-fille du bâtard d'un brave paysan nommé Jacob Muzio. Le procès fut jugé par la bataille de Pavie.

Les ducs de Savoie, de Lorraine, de Toscane, prétendirent aussi au Milanais ; mais on a cru qu'il y avait dans le Frioul une famille de pauvres gentilshommes, issue en droite ligne d'Albouin, roi des Lombards, qui avait un droit bien antérieur.

Les publicistes ont fait de gros livres sur les droits au royaume de Jérusalem. Les Turcs n'en ont point fait ; mais Jérusalem leur appartient, du moins jusqu'à présent, dans l'année 1770 ; et Jérusalem n'est point un royaume.

DROIT CANONIQUE.

IDEÉ GÉNÉRALE DU DROIT CANONIQUE,

PAR M. BERTRAND, CI-DEVANT PREMIER PASTEUR DE
L'ÉGLISE DE BERNE.

« Nous ne prétendons ni adopter ni contredire ses principes ; c'est au public d'en juger. »

Le *droit canonique*, ou *canon*, est, suivant les idées vulgaires, la jurisprudence ecclésiastique. C'est le recueil des canons, des règles des conciles, des décrets des papes, et des maximes des pères.

Selon la raison, selon les droits des rois et des peuples, la jurisprudence ecclésiastique n'est et ne peut être que l'exposé des priviléges accordés aux ecclésiastiques par les souverains représentant la nation.

S'il est deux autorités suprêmes, deux administrations qui aient leurs droits séparés, l'une fera sans cesse effort contre l'autre. Il en résultera nécessairement des choes perpétuels, des guerres civi-

les, l'anarchie, la tyrannie, malheurs dont l'histoire nous présente l'affreux tableau.

Si un prêtre s'est fait souverain, si le dairi du Japon a été roi jusqu'à notre seizième siècle, si le dalai-lama est souverain au Thibet, si Numa fut roi et pontife, si les califes furent les chefs de l'Etat et de la religion, si les papes règnent dans Rome, ce sont autant de preuves de ce que nous avançons; alors l'autorité n'est point divisée, il n'y a qu'une puissance. Les souverains de Russie et d'Angleterre président à la religion; l'unité essentielle de puissance est conservée.

Toute religion est dans l'Etat, tout prêtre est dans la société civile; et tous les ecclésiastiques sont au nombre des sujets du souverain chez lequel ils exercent leur ministère. S'il était une religion qui établit quelque indépendance en faveur des ecclésiastiques, en les soustrayant à l'autorité souveraine et légitime, cette religion ne saurait venir de Dieu, auteur de la société.

Il est par là même de toute évidence que, dans une religion dont Dieu est représenté comme l'auteur, les fonctions des ministres, leurs personnes, leurs biens, leurs prétentions, la manière d'enseigner la morale, de prêcher le dogme, de célébrer les cérémonies, les peines spirituelles; que tout, en un mot, ce qui intéresse l'ordre civil, doit être soumis à l'autorité du prince et à l'inspection des magistrats.

Si cette jurisprudence fait une science, on en trouvera ici les éléments.

C'est aux magistrats seuls d'autoriser les livres

admissibles dans les écoles, selon la nature et la forme du gouvernement. C'est ainsi que M. Paul-Joseph Rieger, conseiller de cour, enseigne judicieusement le droit canonique de l'université de Vienne. Ainsi nous voyons la république de Venise examiner et réformer toutes les règles établies dans ses Etats qui ne lui conviennent plus. Il est à désirer que des exemples aussi sages soient enfin suivis dans toute la terre.

SECTION I.

DU MINISTÈRE ECCLÉSIASTIQUE.

La religion n'est instituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre, et leur faire mériter les bontés de Dieu par la vertu. Tout ce qui dans une religion ne tend pas à ce but, doit être regardé comme étranger ou dangereux.

L'instruction, les exhortations, les menaces des peines à venir, les promesses d'une béatitude immortelle, les prières, les conseils, les secours spirituels, sont les seuls moyens que les ecclésiastiques peuvent mettre en usage pour essayer de rendre les hommes vertueux ici-bas, et heureux pour l'éternité.

Tout autre moyen répugne à la liberté de la raison, à la nature de l'ame, aux droits inaltérables de la conscience, à l'essence de la religion, à celle du ministère ecclésiastique, à tous les droits du souverain.

La vertu suppose la liberté, comme le transport d'un fardeau suppose la force active. Dans la contrainte, point de vertu, et sans vertu point de reli-

gion. Rends-moi esclave , je n'en serai pas meilleur.

Le souverain même n'a aucun droit d'employer la contrainte pour amener les hommes à la religion , qui suppose essentiellement choix et liberté. Ma pensée n'est pas plus soumise à l'autorité que la maladie ou la santé.

Afin de démêler toutes les contradictions dont on a rempli les livres sur le droit canonique , et de fixer nos idées sur le ministère ecclésiastique , recherchons au milieu de mille équivoques ce que c'est que l'Eglise.

L'Eglise est l'assemblée de tous les fidèles appelés certains jours à prier en commun , et à faire en tout temps de bonnes actions.

Les prêtres sont des personnes établies sous l'autorité du souverain , pour diriger ces prières et tout le culte religieux.

Une Eglise nombreuse ne saurait être sans ecclésiastiques ; mais ces ecclésiastiques ne sont pas l'Eglise.

Il n'est pas moins évident que si les ecclésiastiques qui sont dans la société civile avaient acquis des droits qui allassent à troubler ou à détruire la société , ces droits doivent être supprimés.

Il est encore de la plus grande évidence que si Dieu a attaché à l'Eglise des prérogatives ou des droits , ces droits ni ces prérogatives ne sauraient appartenir privativement , ni au chef de l'Eglise , ni aux ecclésiastiques , parcequ'ils ne sont pas l'Eglise , comme les magistrats ne sont le souverain , ni dans un Etat démocratique , ni dans une monarchie.

Enfin il est très évident que ce sont nos ames qui sont soumises aux soins du clergé, uniquement pour les choses spirituelles.

Notre ame agit intérieurement ; les actes intérieurs sont la pensée, les volontés, les inclinations, l'acquiescement à certaines vérités. Tous ces actes sont au-dessus de toute contrainte, et ne sont du ressort du ministère ecclésiastique qu'autant qu'il doit instruire et jamais commander.

Cette ame agit aussi extérieurement. Les actions extérieures sont soumises à la loi civile. Ici la contrainte peut avoir lieu ; les peines temporelles ou corporelles maintiennent la loi en punissant les violateurs.

La docilité à l'ordre ecclésiastique doit par conséquent toujours être libre et volontaire : il ne saurait y en avoir d'autre. La soumission, au contraire, à l'ordre civil peut être contrainte et forcée.

Par la même raison, les peines ecclésiastiques, toujours spirituelles, n'atteignent ici-bas que celui qui est intérieurement convaincu de sa faute. Les peines civiles, au contraire, accompagnées d'un mal physique, ont leurs effets physiques, soit que le coupable en reconnaisse la justice ou non.

De là il résulte manifestement que l'autorité du clergé n'est et ne peut être que spirituelle ; qu'il ne saurait avoir aucun pouvoir temporel ; qu'aucune force coercitive ne convient à son ministère, qui en serait détruit.

Il suit encore de là que le souverain, attentif à ne souffrir aucun partage de son autorité, ne doit permettre aucune entreprise qui mette les membres de

la société dans une dépendance extérieure et civile d'un corps ecclésiastique.

Tels sont les principes incontestables du véritable droit canonique, dont les règles et les décisions doivent en tout temps être jugées d'après ces vérités éternelles et immuables, fondées sur le droit naturel et l'ordre nécessaire de la société.

SECTION II.

DES POSSESSIONS DES ECCLESIASTIQUES.

Remontons toujours aux principes de la société, qui, dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, sont les fondemens de tous droits.

La société en général est propriétaire du territoire d'un pays, source de la richesse nationale. Une portion de ce revenu national est attribuée au souverain pour soutenir les dépenses de l'administration. Chaque particulier est possesseur de la partie du territoire et du revenu que les lois lui assurent; et aucune possession, ni aucune jouissance ne peut en aucun temps être soustraite à l'autorité de la loi.

Dans l'état de société, nous ne tenons aucun bien, aucune possession de la seule nature, puisque nous avons renoncé aux droits naturels pour nous soumettre à l'ordre civil qui nous garantit et nous protège; c'est de la loi que nous tenons toutes nos possessions.

Personne non plus ne peut rien tenir sur la terre de la religion, ni domaine ni possessions, puisque

ses biens sont tous spirituels. Les possessions du fidèle, comme véritable membre de l'Eglise, sont dans le ciel ; là est son trésor. Le royaume de Jésus-Christ, qu'il annonça toujours comme prochain, n'était et ne pouvait être de ce monde. Aucune possession ne peut donc être de droit divin.

Les lévites, sous la loi hébraïque, avaient, il est vrai, la dixme, par une loi positive de Dieu ; mais c'était une théocratie qui n'existe plus ; et Dieu agissait comme le souverain de la terre. Toutes ces lois ont cessé, et ne sauraient être aujourd'hui un titre de possession.

Si quelque corps aujourd'hui, comme celui des ecclésiastiques, prétend posséder la dixme ou tout autre bien, de droit divin positif, il faut qu'il produise un titre enregistré dans une révélation divine, expresse et incontestable. Ce titre miraculeux ferait, j'en conviens, exception à la loi civile, autorisée de Dieu, qui dit que « toute personne doit être soumise aux puissances supérieures, parcequ'elles sont ordonnées de Dieu, et établies en son nom. »

Au défaut d'un titre pareil, un corps ecclésiastique quelconque ne peut donc jouir sur la terre que du consentement du souverain, et sous l'autorité des lois civiles : ce sera là le seul titre de ses possessions. Si le clergé renonçait imprudemment à ce titre, il n'en aurait plus aucun, et il pourrait être dépouillé par quiconque aurait assez de puissance pour l'entreprendre. Son intérêt essentiel est donc de dépendre de la société civile, qui seule lui donne du pain.

Par la même raison , puisque tous les biens du territoire d'une nation sont soumis sans exception aux charges publiques pour les dépenses du souverain et de la nation , aucune possession ne peut être exemptée que par la loi , et cette loi même est toujours révocable lorsque les circonstances viennent à changer. Pierre ne peut être exempté que la charge de Jean ne soit augmentée. Ainsi l'équité réclamant sans cesse pour la proportion contre toute surcharge , le souverain est à chaque instant en droit d'examiner les exemptions , et de remettre les choses dans l'ordre naturel et proportionnel , en abolissant les immunités accordées , souffertes , ou extorquées.

Toute loi qui ordonnerait que le souverain fit tout aux frais du public , pour la sûreté et la conservation des biens d'un particulier ou d'un corps , sans que ce corps ou ce particulier contribuât aux charges communes , serait une subversion des lois.

Je dis plus , la quotité quelconque de la contribution d'un particulier ou d'un corps quelconque , doit être réglée proportionnellement , non par lui , mais par le souverain ou les magistrats , selon la loi et la forme générale. Ainsi le souverain doit connaître et peut demander ~~en~~ état des biens et des possessions de tout corps , comme de tout particulier.

Cest donc encore dans ces principes immuables que doivent être puisées les règles du droit canonique , par rapport aux possessions et aux revenus du clergé.

Les ecclésiastiques doivent sans doute avoir de

quoi vivre honorablement ; mais ce n'est ni comme membres ni comme représentans de l'Eglise ; car l'Eglise par elle-même n'a ni règne ni possession sur cette terre.

Mais s'il est de la justice que les ministres de l'autel vivent de l'autel , il est naturel qu'ils soient entretenus par la société , tout comme les magistrats et les soldats le sont. C'est donc à la loi civile à faire la pension proportionnelle du corps ecclésiastique.

Lors même que les possessions des ecclésiastiques leur ont été données par testament , ou de quelque autre manière , les donateurs n'ont pu dénaturer les biens en les soustrayant aux charges publiques , ou à l'autorité des lois. C'est toujours sous la garantie des lois , sans lesquelles il ne saurait y avoir possession assurée et légitime , qu'ils en jouiront .

C'est donc encore au souverain ou aux magistrats en son nom , à examiner en tout temps si les revenus ecclésiastiques sont suffisans ; s'ils ne l'étaient pas , ils doivent y pourvoir par des augmentations de pensions ; mais s'ils étaient manifestement excessifs , c'est à eux à disposer du superflu pour le bien commun de la société .

Mais selon les principes du droit vulgairement appelé *canonique* , qui a cherché à faire un état dans l'Etat , un empire dans l'Empire , les biens ecclésiastiques sont sacrés et intangibles , parcequ'ils appartiennent à la religion et à l'Eglise , ils viennent de Dieu et non des hommes .

D'abord , ils ne sauraient appartenir , ces biens

terrestres , à la religion qui n'a rien de temporel. Ils ne sont pas à l'Eglise , qui est le corps universel de tous les fidèles , à l'Eglise qui renferme les rois , les magistrats , les soldats , tous les sujets ; car nous ne devons jamais oublier que les ecclésiastiques ne sont pas plus l'Eglise que les magistrats ne sont l'Etat.

Enfin , ces biens ne viennent de Dieu que comme tous les autres biens en dérivent , parceque tout est soumis à sa providence.

Ainsi tout ecclésiastique possesseur d'un bien ou d'une rente en jouit comme sujet et citoyen de l'Etat , sous la protection unique de la loi civile.

Un bien qui est quelque chose de matériel et de temporel , ne saurait être sacré ni saint dans aucun sens , ni au propre ni au figuré. Si l'on dit qu'une personne , un édifice sont sacrés , cela signifie qu'ils sont consacrés , employés à des usages spirituels.

Abuser d'une métaphore pour autoriser des droits et des prétentions destructives de toute société , c'est une entreprise dont l'histoire de la religion fournit plus d'un exemple , et même des exemples bien singuliers qui ne sont pas ici de mon ressort.

SECTION III.

DES ASSEMBLÉES ECCLÉSIASTIQUES OU RELIGIEUSES.

Il est certain qu'aucun corps ne peut former dans l'Etat aucune assemblée publique et régulière que du consentement du souverain.

Les assemblées religieuses pour le culte doivent

être autorisées par le souverain dans l'ordre civil ,
afin qu'elles soient légitimes.

En Hollande , où le souverain accorde à cet égard la plus grande liberté , de même à-peu-près qu'en Russie , en Angleterre , en Prusse , ceux qui veulent former une Eglise doivent en obtenir la permission : dès-lors cette Eglise est dans l'Etat , quoi-
qu'elle ne soit pas la religion de l'Etat. En général , dès qu'il y a un nombre suffisant de personnes ou de familles qui veulent avoir un certain culte et des assemblées , elles peuvent sans doute en demander la permission au magistrat souverain ; et c'est à ce magistrat à en juger. Ce culte une fois autorisé , on ne peut le troubler sans pécher contre l'ordre public. La facilité que le souverain a eue en Hollande d'accorder ces permissions n'entraîne aucun désordre ; et il en serait ainsi par-tout , si le magistrat seul examinait , jugeait , et protégeait .

Le souverain a le droit en tout temps de savoir ce qui se passe dans les assemblées , de les diriger selon l'ordre public , d'en réformer les abus , et d'abroger les assemblées s'il en naissait des désordres. Cette inspection perpétuelle est une portion essentielle de l'administration souveraine que toute religion doit reconnaître .

S'il y a dans le culte des formulaires de prières , des cantiques , des cérémonies , tout doit être soumis de même à l'inspection du magistrat. Les ecclésiastiques peuvent composer ces formulaires ; mais c'est au souverain à les examiner , à les approuver , à les réformer au besoin. On a vu des guerres sanglantes pour des formulaires , et elles n'auraient

pas eu lieu si les souverains avaient mieux connu leurs droits.

Les jours de fêtes ne peuvent pas non plus être établis sans le concours et le consentement du souverain, qui en tout temps peut les réformer, les abolir, les réunir, en régler la célébration, selon que le bien public le demande. La multiplication de ces jours de fêtes fera toujours la dépravation des mœurs et l'appauvrissement d'une nation.

L'inspection sur l'instruction publique de vive voix, ou par des livres de dévotion, appartient de droit au souverain. Ce n'est pas lui qui enseigne, mais c'est à lui à voir comment sont enseignés ses sujets. Il doit faire enseigner sur-tout la morale, qui est aussi nécessaire que les disputes sur le dogme ont été souvent dangereuses.

S'il y a quelque dispute entre les ecclésiastiques sur la manière d'enseigner, ou sur certains points de doctrine, le souverain peut imposer silence aux deux partis, et punir ceux qui désobéissent.

Comme les assemblées religieuses ne sont point établies sous l'autorité souveraine pour y traiter des matières politiques, les magistrats doivent réprimer les prédicatens séditieux qui échauffent la multitude par des déclamations punissables; ils sont la peste des Etats.

Tout culte suppose une discipline pour y conserver l'ordre, l'uniformité, et la décence. C'est au magistrat à maintenir cette discipline, et à y apporter les changemens que le temps et les circonstances peuvent exiger.

Pendant près de huit siècles les empereurs d'O-

rirent assemblèrent des conciles pour appaiser des troubles, qui ne firent qu'augmenter par la trop grande attention qu'on y apporta. Le mépris aurait plus sûrement fait tomber de vaines disputes que les passions avaient allumées. Depuis le partage des Etats d'Occident en divers royaumes, les princes ont laissé aux papes la convocation de ces assemblées. Les droits du pontife de Rome ne sont à cet égard que conventionnels, et tous les souverains réunis peuvent en tout temps en décider autrement. Aucun d'eux en particulier n'est obligé de soumettre ses Etats à aucun canon, sans l'avoir examiné et approuvé. Mais comme le concile de Trente sera apparemment le dernier, il est très inutile d'agiter toutes les questions qui pourraient regarder un concile futur et général.

Quant aux assemblées, ou synodes, ou conciles nationaux, ils ne peuvent sans contredit être convoqués que quand le souverain les juge nécessaires : ses commissaires doivent y présider et en diriger toutes les délibérations, et c'est à lui à donner la sanction aux décrets.

Il peut y avoir des assemblées périodiques du clergé pour le maintien de l'ordre, et sous l'autorité du souverain ; mais la puissance civile doit toujours en déterminer les vues, en diriger les délibérations, et en faire exécuter les décisions. L'assemblée périodique du clergé de France n'est autre chose qu'une assemblée de commissaires économiques pour tout le clergé du royaume.

Les vœux par lesquels s'obligent quelques ecclésiastiques de vivre en corps selon une certaine

règle, sous le nom de *moines* ou de *religieux*, si prodigieusement multipliés dans l'Europe; ces vœux doivent aussi être toujours soumis à l'examen et à l'inspection des magistrats souverains. Ces couvents qui renferment tant de gens inutiles à la société, et tant de victimes qui regrettent la liberté qu'ils ont perdue; ces ordres qui portent tant de noms si bizarres ne peuvent être établis valables ou obligatoires, que quand ils ont été examinés et approuvés au nom du souverain.

En tout temps le prince est donc en droit de prendre connaissance des règles de ces maisons religieuses, de leur conduite: il peut réformer ces maisons, et les abolir s'il les juge incompatibles avec les circonstances présentes et le bien actuel de la société.

Les biens et les acquisitions de ces corps religieux sont de même soumis à l'inspection des magistrats pour en connaître la valeur et l'emploi. Si la masse de ces richesses qui ne circulent plus était trop forte; si les revenus excédaient trop les besoins raisonnables de ces réguliers; si l'emploi de ces rentes était contraire au bien général; si cette accumulation appauvrissait les autres citoyens; dans tous ces cas il serait du devoir des magistrats, pères communs de la patrie, de diminuer ces richesses, de les partager, de les faire entrer dans la circulation qui fait la vie d'un Etat, de les employer même à d'autres usages pour le bien de la société.

Par les mêmes principes, le souverain doit ex-

pressément défendre qu'aucun ordre religieux ait un supérieur dans le pays étranger; c'est presque un crime de lèse-majesté.

Le souverain peut prescrire les règles pour entrer dans ces ordres; il peut, selon les anciens usages, fixer un âge, et empêcher que l'on ne fasse des vœux que du consentement exprès des magistrats. Chaque citoyen naît sujet de l'Etat, et il n'a pas le droit de rompre des engagemens naturels envers la société, sans l'aveu de ceux qui la gouvernent.

Si le souverain abolit un ordre religieux, ces vœux cessent d'être obligatoires. Le premier vœu est d'être citoyen; c'est un serment primordial et tacite, autorisé de Dieu, un vœu dans l'ordre de la Providence, un vœu inaltérable et imprescriptible, qui unit l'homme en société avec la patrie et avec le souverain. Si nous avons pris un engagement postérieur, le vœu primitif a été réservé; rien n'a pu énerver ni suspendre la force de ce serment primitif. Si donc le souverain déclare ce dernier vœu, qui n'a pu être que conditionnel et dépendant du premier, incompatible avec le serment naturel; s'il trouve ce dernier vœu dangereux dans la société, et contraire au bien public qui est la suprême loi, tous sont dès-lors déliés en conscience de ce vœu; pourquoi? parceque la conscience les attachait primitivement au serment naturel et au souverain. Le souverain dans ce cas ne dissout point un vœu; il le déclare nul, il remet l'homme dans l'état naturel.

En voilà assez pour dissiper tous les sophismes

par lesquels les canonistes ont cherché à embarrasser cette question si simple pour quiconque ne veut écouter que la raison.

SECTION IV.

DES PEINES ECCLÉSIASTIQUES.

Puisque ni l'Eglise qui est l'assemblée de tous les fidèles, ni les ecclésiastiques qui sont ministres dans cette Eglise, au nom du souverain et sous son autorité, n'ont aucune force coercitive, aucune puissance exécutive, aucun pouvoir terrestre, il est évident que ces ministres de la religion ne peuvent infliger que des peines uniquement spirituelles. Menacer les pécheurs de la colère du ciel, c'est la seule peine dont un pasteur peut faire usage. Si l'on ne veut pas donner le nom de *peines* à ces censures ou à ces déclamations, les ministres de la religion n'auront aucune peine à infliger.

L'Eglise peut-elle bannir de son sein ceux qui la déshonorent ou la troublent? Grande question sur laquelle les canonistes n'ont point hésité de prendre l'affirmative. Observons d'abord que les ecclésiastiques ne sont pas l'Eglise. L'Eglise assemblée, dans laquelle sont les magistrats souverains, pourrait sans doute de droit exclure de ses congrégations un pécheur scandaleux, après des avertissements charitables, réitérés et suffisants: cette exclusion ne peut, dans ce cas même, emporter aucune peine civile, aucun mal corporel, ni la privation d'aucun avantage terrestre. Mais ce que peut l'Eglise de droit, les

ecclésiastiques qui sont dans l'Eglise ne le peuvent qu'autant que le souverain les y autorise et le leur permet.

C'est donc encore , même dans ce cas , au souverain à veiller sur la manière dont ce droit sera exercé ; vigilance d'autant plus nécessaire qu'il est plus aisé d'abuser de cette discipline. C'est par conséquent à lui , en consultant les règles du support et de la charité , à prescrire les formes et les restrictions convenables : sans cela , toute déclaration du clergé , toute excommunication serait nulle et sans effet , même dans l'ordre spirituel. C'est confondre des cas entièrement différens , que de conclure de la pratique des apôtres la manière de procéder aujourd'hui. Le souverain n'était pas de la religion des apôtres , l'Eglise n'était pas encore dans l'Etat , les ministres du culte ne pouvaient pas recourir au magistrat. D'ailleurs ; les apôtres étaient des ministres extraordinaire tels qu'on n'en voit plus. Si l'on me cite d'autres exemples d'excommunications lancées sans l'autorité du souverain ; que dis-je ? si l'on rappelle , ce qu'on ne peut entendre sans frémir d'horreur , des exemples même d'excommunications fulminées insolemment contre des souverains et des magistrats , je répondrai hardiment que ces attentats sont une rébellion manifeste , une violation ouverte des devoirs les plus sacrés de la religion , de la charité , et du droit naturel.

On voit donc évidemment que c'est au nom de toute l'Eglise que l'excommunication doit être prononcée contre les pécheurs publics , puisqu'il s'agit seulement de l'exclusion de ces corps : ainsi elle doit

être prononcée par les ecclésiastiques, sous l'autorité des magistrats et au nom de l'Eglise, pour les seuls cas dans lesquels on peut présumer que l'Eglise entière bien instruite la prononcerait, si elle pouvait avoir en corps cette discipline qui lui appartient privativement.

Ajoutons encore, pour donner une idée complète de l'excommunication et des vraies règles du droit canonique à cet égard, que cette excommunication, légitimement prononcée par ceux à qui le souverain, au nom de l'Eglise, en a expressément laissé l'exercice, ne renferme que la privation des biens spirituels sur la terre. Elle ne saurait s'étendre à autre chose. Tout ce qui serait au-delà serait abusif, et plus ou moins tyrannique. Les ministres de l'Eglise ne sont que déclarer qu'un tel homme n'est plus membre de l'Eglise. Il peut donc jouir, malgré l'excommunication, de tous les droits naturels, de tous les droits civils, de tous les biens temporels, comme homme ou comme citoyen. Si le magistrat intervient, et prive outre cela un tel homme d'une charge ou d'un emploi dans la société, c'est alors une peine civile ajoutée pour quelque faute contre l'ordre civil.

Supposons encore que les ecclésiastiques qui ont prononcé l'excommunication aient été séduits par quelque erreur ou quelque passion (ce qui peut toujours arriver, puisqu'ils sont hommes), celui qui a été ainsi exposé à une excommunication précipitée est justifié par sa conscience devant Dieu. La déclaration faite contre lui n'est et ne peut être d'aucun effet pour la vie à venir. Privé de la com-

munion extérieure avec les vrais fidèles, il peut encore jouir ici-bas de toutes les consolations de la communion intérieure. Justifié par sa conscience, il n'a rien à redouter dans la vie à venir du jugement de Dieu qui est son véritable juge.

C'est encore une grande question dans le droit canonique, si le clergé, si son chef, si un corps ecclésiastique quelconque peut excommunier les magistrats ou le souverain, sous prétexte ou pour raison de l'abus de leur pouvoir. Cette question seule est scandaleuse, et le simple doute une rébellion manifeste. En effet, le premier devoir de l'homme en société est de respecter et de faire respecter le magistrat; et vous prétendriez avoir le droit de le diffamer et de l'avilir! Qui vous aurait donné ce droit aussi absurde qu'exécrable? serait-ce Dieu qui gouverne le monde politique par les souverains, qui veut que la société subsiste par la subordination?

Les premiers ecclésiastiques, à la naissance du christianisme, se sont-ils crus autorisés à excommunier les Tibères, les Nérons, les Clades, et ensuite les Constances, qui étaient hérétiques? Comment donc a-t-on pu souffrir si long-temps des prétentions aussi monstrueuses, des idées aussi atroces, et les attentats affreux qui en ont été la suite; attentats également réprouvés par la raison, le droit naturel, et la religion? S'il était une religion qui enseignât de pareilles horreurs, elle devrait être proscriite de la société comme directement opposée au repos du genre humain. Le cri des nations s'est déjà fait entendre contre ces prétendues lois canoniques

dictées par l'ambition et le fanatisme. Il faut espérer que les souverains, mieux instruits de leurs droits, soutenus par la fidélité des peuples, mettront enfin un terme à des abus si énormes, et qui ont causé tant de malheurs. L'auteur de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations a été le premier qui a relevé avec force l'atrocité des entreprises de cette nature.

SECTION V.

DE L'INSPECTION SUR LE DOGME.

Le souverain n'est point le juge de la vérité du dogme ; il peut juger pour lui-même, comme tout autre homme : mais il doit prendre connaissance du dogme dans tout ce qui intéresse l'ordre civil ; soit quant à la nature de la doctrine, si elle avait quelque chose de contraire au bien public ; soit quant à la manière de la proposer.

Règle générale dont les magistrats souverains n'auraient jamais dû se départir. Rien dans le dogme ne mérite l'attention de la police que ce qui peut intéresser l'ordre public ; c'est l'influence de la doctrine sur les mœurs qui décide de son importance. Toute doctrine qui n'a qu'un rapport éloigné avec la vertu ne saurait être fondamentale. Les vérités qui sont propres à rendre les hommes doux, humains, soumis aux lois, obéissants au souverain, intéressent l'Etat, et viennent évidemment de Dieu.

SECTION VI.

INSPECTION DES MAGISTRATS SUR L'ADMINISTRATION
DES SACREMENTS.

L'administration des sacremens doit être aussi soumise à l'inspection assidue du magistrat en tout ce qui intéresse l'ordre public.

On convient d'abord que le magistrat doit veiller sur la forme des registres publics des mariages, des baptêmes, des morts, sans aucun égard à la croyance des divers citoyens de l'Etat.

Les mêmes raisons de police et d'ordre n'exigeraient-elles pas qu'il y eût des registres exacts entre les mains du magistrat, de tous ceux qui font des vœux pour entrer dans les cloîtres, dans les pays où les cloîtres sont admis?

Dans le sacrement de la pénitence, le ministre qui refuse ou accorde l'absolution n'est comptable de ses jugemens qu'à Dieu; de même aussi le pénitent n'est comptable qu'à Dieu s'il communie ou non, et s'il communie bien ou mal.

Aucun pasteur pécheur ne peut avoir le droit de refuser publiquement, et de son autorité privée, l'eucharistie à un autre pécheur. Jésus-Christ impeccable ne refusa pas la communion à Judas.

L'extrême-onction et le viatique demandés par les malades sont soumis aux mêmes règles. Le seul droit du ministre est de faire des exhortations au malade, et le devoir du magistrat est d'avoir soin

que le pasteur n'abuse pas de ces circonstances pour persécuter les malades.

Autrefois c'était l'Eglise en corps qui appelait ses pasteurs, et leur conférait le droit d'instruire et de gouverner le troupeau. Ce sont aujourd'hui des ecclésiastiques qui en consacrent d'autres ; mais la police publique doit y veiller.

C'est sans doute un grand abus introduit depuis long-temps, que de conférer les ordres sans fonction ; c'est enlever des membres à l'Etat sans en donner à l'Eglise. Le magistrat est en droit de réformer cet abus.

Le mariage, dans l'ordre civil, est une union légitime de l'homme et de la femme pour avoir des enfans, pour les élever, et pour leur assurer les droits des propriétés sous l'autorité de la loi. Afin de constater cette union, elle est accompagnée d'une cérémonie religieuse, regardée par les uns comme un sacrement, par les autres comme une pratique du culte public ; vraie logomachie qui ne change rien à la chose. Il faut donc distinguer deux parties dans le mariage, le contrat civil ou l'engagement naturel, et le sacrement ou la cérémonie sacrée. Le mariage peut donc subsister avec tous ses effets naturels et civils, indépendamment de la cérémonie religieuse. Les cérémonies même de l'Eglise ne sont devenues nécessaires dans l'ordre civil, que parceque le magistrat les a adoptées. Il s'est même écoulé un long temps sans que les ministres de la religion aient eu aucune part à la célébration des mariages. Du temps de Justinien, le consentement des parties en présence de témoins, sans aucune cérémonie de

l'Eglise, légitimait encore le mariage parmi les chrétiens. C'est cet empereur qui fit, vers le milieu du sixième siècle, les premières lois pour que les prêtres intervinssent comme simples témoins, sans ordonner encore de bénédiction nuptiale. L'empereur Léon, qui mourut sur le trône en 386, semble être le premier qui ait mis la cérémonie religieuse au rang des conditions nécessaires. La loi même qu'il fit atteste que c'était un nouvel établissement.

De l'idée juste que nous nous formons ainsi du mariage, il résulte d'abord que le bon ordre et la piété même rendent aujourd'hui nécessaires les formalités religieuses adoptées dans toutes les communions chrétiennes. Mais l'essence du mariage ne peut en être dénaturée; et cet engagement, qui est le principal dans la société, est et doit demeurer toujours soumis, dans l'ordre politique, à l'autorité du magistrat.

Il suit de là encore, que deux époux élevés dans le culte même des infidèles et des hérétiques ne sont point obligés de se marier, s'ils l'ont été selon la loi de leur patrie; c'est au magistrat, dans tous les cas, d'examiner la chose.

Le prêtre est aujourd'hui le magistrat que la loi a désigné librement en certains pays pour recevoir la foi du mariage. Il est très évident que la loi peut modifier ou changer, comme il lui plaît, l'étendue de cette autorité ecclésiastique.

Les testamens et les enterrements sont incontestablement du ressort de la loi civile et de celui de la police. Jamais les magistrats n'auraient dû souffrir que le clergé usurpât l'autorité de la loi à aucun de

ces égards. On peut voir encore, dans le Siècle de Louis XIV et dans celui de Louis XV, des exemples frappans des entreprises de certains ecclésiastiques fanatiques sur la police des enterremens. On a vu des refus de sacremens, d'inhumation, sous prétexte d'hérésie; barbarie dont les païens même auraient eu horreur.

SECTION VII.

JURISDICTION DES ECCLÉSIASTIQUES.

Le souverain peut sans doute abandonner à un corps ecclésiastique ou à un seul prêtre une juridiction sur certains objets et sur certaines personnes, avec une compétence convenable à l'autorité confiée. Je n'examine point s'il a été prudent de remettre ainsi une portion de l'autorité civile entre les mains d'un corps ou d'une personne qui avait déjà une autorité sur les choses spirituelles. Livrer à ceux qui devaient seulement conduire les hommes au ciel, une autorité sur la terre, c'était réunir deux pouvoirs dont l'abus était trop facile; mais il est certain du moins qu'aucun homme, en tant qu'ecclésiastique, ne peut avoir aucune sorte de juridiction. S'il la possède, elle est ou concédée par le souverain, ou usurpée; il n'y a point de milieu. Le royaume de Jésus-Christ n'est point de ce monde; il a refusé d'être juge sur la terre; il a ordonné de rendre à César ce qui appartient à César; il a interdit à ses apôtres toute domination; il n'a prêché que l'humilité, la douceur, et la dépendance. Les ecclésiastiques ne peuvent tenir de

lui ni puissance, ni autorité, ni domination, ni juridiction dans le monde; ils ne peuvent donc posséder légitimement aucune autorité que par une concession du souverain, de qui tout pouvoir doit dériver dans la société.

Puisque c'est du souverain seul que les ecclésiastiques tiennent quelque juridiction sur la terre, il suit de là que le souverain et les magistrats doivent veiller sur l'usage que le clergé fait de son autorité, comme nous l'avons prouvé.

Il fut un temps, dans l'époque malheureuse du gouvernement féodal, où les ecclésiastiques s'étaient emparés en divers lieux des principales fonctions de la magistrature. On a borné dès-lors l'autorité des seigneurs de fiefs laïques, si redoutable au souverain et si dure pour les peuples; mais une partie de l'indépendance des jurisdictions ecclésiastiques a subsisté. Quand donc est-ce que les souverains seront assez instruits ou assez courageux pour reprendre à eux toute autorité usurpée, et tant de droits dont on a si souvent abusé pour vexer les sujets qu'ils doivent protéger?

C'est de cette inadvertance des souverains que sont venues les entreprises audacieuses de quelques ecclésiastiques contre le souverain même. L'histoire scandaleuse de ces attentats énormes est consignée dans des monumens qui ne peuvent être contestés; et il est à présumer que les souverains, éclairés aujourd'hui par les écrits des sages, ne permettront plus des tentatives qui ont si souvent été accompagnées ou suivies de tant d'horreurs.

La bulle *In cœnâ Domini* est encore en particu-

lier une preuve subsistante des entreprises continues du clergé contre l'autorité souveraine et civile, etc. (1)

EXTRAIT DU TARIF DES DROITS QU'ON PAIE EN FRANCE
À LA COUR DE ROME POUR LES BULLES, DISPENSES,
ABSOLUTIONS, ETC., LEQUEL TARIF FUT ARRÊTÉ AU
CONSEIL DU ROI LE 4 SEPTEMBRE 1691, ET QUI EST
RAPPORTÉ TOUT ENTIER DANS L'INSTRUCTION DE
JACQUES LEPELLETIER, IMPRIMÉE À LYON EN 1699,
AVEC APPROBATION ET PRIVILÈGE DU ROI ; À LYON,
CHEZ ANTOINE BOUDET, HUITIÈME ÉDITION.

On en a retiré les exemplaires, et les taxes subsistent.

1° Pour absolution du crime d'apostasie, on paiera au pape quatre-vingts livres.

2° Un bâtard qui voudra prendre les ordres paiera pour la dispense vingt-cinq livres; s'il veut posséder un bénéfice simple, il paiera de plus cent quatre-vingt livres. S'il veut que dans la dispense on ne fasse pas mention de son illégitimité, il paiera mille cinquante livres.

3° Pour dispense et absolution de bigamie, mille cinquante livres.

4° Pour dispense à l'effet de juger criminellement, ou d'exercer la médecine, quatre-vingt-dix livres.

(1) Voyez BULLE, et sur-tout l'article des *Deux Puissances*.

5° Absolution d'hérésie , quatre-vingts livres.

6° Bref de quarante heures pour sept ans , douze livres.

7° Absolution pour avoir commis un homicide à son corps défendant ou sans mauvais dessein , quatre-vingt-quinze livres. Ceux qui étaient dans la compagnie du meurtrier doivent aussi se faire absoudre , et payer pour cela quatre-vingt-cinq livres.

8° Indulgences pour sept années , douze livres.

9° Indulgences perpétuelles pour une confrérie , quarante livres.

10° Dispense d'irrégularité ou d'inhabilité , vingt-cinq livres ; si l'irrégularité est grande , cinquante livres.

11° Permission de lire les livres défendus , vingt-cinq livres.

12° Dispense de simonie , quarante livres , sauf à augmenter suivant les circonstances.

13° Bref pour manger les viandes défendues , soixante-cinq livres.

14° Dispense de vœux simples de chasteté ou de religion , quinze livres. Bref déclaratoire de la nullité de la profession d'un religieux ou d'une religieuse , cent livres : si on demande ce bref dix ans après la profession , ou paie le double.

DISPENSES DE MARIAGE.

Dispense du quatrième degré de parenté avec cause , soixante-cinq livres ; sans cause , quatre-

vingt-dix livres; avec absolution des familiarités que les futurs ont eues ensemble, cent quatre-vingt livres.

Pour les parens du troisième au quatrième degré, tant du côté du père que de celui de la mère, la dispense sans cause est de huit cent quatre-vingt livres; avec cause, cent quarante-cinq livres.

Pour les parens au second degré d'un côté, et au quatrième de l'autre, les nobles paieront mille quatre cent trente livres; pour les roturiers, mille cent cinquante-cinq livres.

Celui qui voudra épouser la sœur de la fille avec laquelle il a été fiancé, paiera pour la dispense mille quatre cent trente livres.

Ceux qui sont parens au troisième degré, s'ils sont nobles, ou s'ils vivent honnêtement, paieront mille quatre cent trente livres; si la parenté est tant du côté du père que de celui de la mère, deux mille quatre cent trente livres.

Parens au second degré paieront quatre mille cinq cent trente livres; si la future a accordé des faveurs au futur, ils paieront de plus pour l'absolution deux mille trente livres.

Ceux qui ont tenu sur les fonts de baptême l'enfant de l'un ou de l'autre, la dispense est de deux mille sept cent trente livres. Si l'on veut se faire absoudre d'avoir pris des plaisirs prematurés, on paiera de plus mille trois cent trente livres.

Celui qui a joui des faveurs d'une veuve pendant la vie du premier mari, paiera pour l'épouser légitimement cent quatre-vingt-dix livres.

En Espagne et en Portugal, les dispenses de ma-

riage sont beaucoup plus chères. Les cousins germains ne les obtiennent pas à moins de deux mille écus, de dix jules de componane.

Les pauvres ne pouvant pas payer des taxes aussi fortes, on leur fait des remises. Il vaut bien mieux tirer la moitié du droit que de ne rien avoir du tout en refusant la dispense.

On ne rapporte pas ici les sommes que l'on paie au pape pour les bulles des évêques, des abbés, etc., on les trouve dans les almanachs ; mais on ne voit pas de quelle autorité la cour de Rome impose des taxes sur les laïques qui épousent leurs cousines.

DRUIDES.

(La scène est dans le Tartare.)

LES FURIES entourées de serpens, et le fouet à la main.

ALLONS, Barbaroquincorix, druide celte, et toi, détestable Calchas, hiérophante grec, voici les moments où vos justes supplices se renouvellent ; l'heure des vengeances a sonné.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Aie ! la tête, les flancs, les yeux, les oreilles, les fesses ! pardon, Mesdames, pardon !

CALCHAS.

Voici deux vipères qui m'arrachent les yeux.

LE DRUIDE.

Un serpent m'entre dans les entrailles par le fondement ; je suis dévoré.

CALCHAS.

Je suis déchiré ; faut-il que mes yeux reviennent
tous les jours pour m'être arrachés !

LE DRUIDE.

Faut-il que ma peau renaisse pour tomber en lambeaux ! aie ! ouf !

TISIPHONE.

Cela t'apprendra , vilain druide , à donner une autrefois la misérable plante parasite nommée le gui de chêne pour un remède universel. Eh bien ! immoleras-tu encore à ton dieu Theutatès des petites filles et des petits garçons ? les brûleras-tu encore dans des paniers d'osier, au son du tambour ?

LE DRUIDE.

Jamais , jamais , Madame. Un peu de charité.

TISIPHONE.

Tu n'en as jamais eu. Courage , mes serpents ; encore un coup de fouet à ce sacré coquin.

ALECTON.

Qu'on m'étrille vigoureusement ce Calchas , qui vers nous s'est avancé ,

L'œil farouche , l'air sombre , et le poil hérissé. (1)

CALCHAS.

On m'arrache le poil , on me brûle , on me berne , on m'écorche , on m'empale .

ALECTON.

Scélérat ! égorgeras - tu encore une jeune fille

(1) Iphigénie de Racine.

au lieu de la marier, et le tout pour avoir du vent?

CALCHAS ET LE DRUIDE.

Ah! quels tourmens! que de peines, et point mourir!

ALECTON ET TISIPHONE.

Ah! ah! j'entends de la musique; Dieu me pardonne, c'est Orphée; nos serpents sont devenus doux comme des moutons.

CALCHAS.

Je ne souffre plus du tout; voilà qui est bien étrange!

LE DRUIDE.

Je suis tout ragaillardi. Oh! la grande puissance de la bonne musique! et qui es-tu, homme divin, qui guéris les blessures, et qui réjouis l'enfer?

ORPHÉE.

Mes camarades, je suis prêtre comme vous, mais je n'ai jamais trompé personne, et je n'ai égorgé ni garçon ni fille. Lorsque j'étais sur la terre, au lieu de faire abhorrer les dieux, je les ai fait aimer; j'ai adouci les mœurs des hommes que vous rendiez féroces; je fais le même métier dans les enfers. J'ai rencontré là-bas deux barbares prêtres qu'on fessait à toute outrance; l'un avait autrefois haché un roi en morceaux, l'autre avait fait couper la tête à sa propre reine, à la Porte-aux-chevaux. J'ai fini leur pénitence. Je leur ai joué du violon; ils m'ont promis que quand ils reviendraient au monde, ils vivraient en honnêtes gens.

Nous vous en promettons autant, foi de prêtres.
ORPHÉE.

Oai, mais passato il pericolo, gabbato il santo.

(La scène finit par une danse figurée d'Orphée, des damnés, et des Furies, et par une symphonie très agréable.)

E.

ÉCLIPSE.

CHAQUE phénomène extraordinaire passa long-temps, chez la plupart des peuples connus, pour être le présage de quelque événement heureux ou malheureux. Ainsi les historiens romains n'ont pas manqué d'observer qu'une éclipse de soleil accompagna la naissance de Romulus, qu'une autre annonça son décès, et qu'une troisième avait présidé à la fondation de la ville de Rome.

Nous parlerons, à l'article *Vision de Constantin*, de l'apparition de la croix qui précéda le triomphe du christianisme; et sous le mot *Prophétie*, de l'étoile nouvelle qui avait éclairé la naissance de Jésus: bornons-nous ici à ce que l'on a dit des ténèbres dont toute la terre fut couverte avant qu'il rendit l'esprit.

Les écrivains de l'Eglise, grecs et latins, ont cité comme authentiques deux lettres attribuées à

Denis l'aréopagite, dans lesquelles il rapporte qu'entrant à Héliopolis d'Egypte avec Apollophane son ami, ils virent tout d'un coup, vers la sixième heure, la lune qui vint se placer au-dessous du soleil, et y causer une grande éclipse; ensuite, sur la neuvième heure, ils l'aperçurent de nouveau, quittant la place qu'elle y occupait pour aller se remettre à l'endroit opposé du diamètre. Ils prirent alors les règles de Philippe Aridæus, et ayant examiné le cours des astres, ils trouvèrent que le soleil naturellement n'avait pu être éclipsé en ce temps-là. De plus, ils observèrent que la lune, contre son mouvement naturel, au lieu de venir de l'Occident se ranger sous le soleil, était venue du côté de l'Orient, et s'en était enfin retornée en arrière du même côté. C'est ce qui fit dire à Apollophane: « Ce sont-là, mon cher Denis, des changemens des choses divines »; à quoi Denis répliqua: « Ou l'auteur de la nature souffre, ou la machine de l'univers sera bientôt détruite. »

Denis ajoute qu'ayant exactement remarqué et le temps et l'année de ce prodige, et ayant combiné tout cela avec ce que Paul lui en apprit dans la suite, il se rendit à la vérité ainsi que son ami. Voilà ce qui a fait croire que les ténèbres arrivées à la mort de Jésus-Christ avaient été causées par une éclipse surnaturelle, et ce qui a donné tant de cours à ce sentiment, que Maldonat dit que c'est celui de presque tous les catholiques. Comment en effet résister à l'autorité d'un témoin oculaire éclairé et désintéressé, puisque alors on suppose que Denis était encore païen?

Comme ces prétendues lettres de Denis ne furent forgées que vers le cinquième ou sixième siècle, Eusèbe de Césarée s'était contenté d'alléguer le témoignage de Phlégon, affranchi de l'empereur Adrien. Cet auteur était aussi païen, et avait écrit l'histoire des olympiades en seize livres, depuis leur origine jusqu'à l'an 140 de l'ère vulgaire. On lui fait dire qu'en la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade il y eut la plus grande éclipse de soleil qu'on eût jamais vue; le jour fut changé en nuit à la sixième heure; on voyait les étoiles; et un tremblement de terre renversa plusieurs édifices de la ville de Nicée en Bithynie. Eusèbe ajoute que les mêmes évènemens sont rapportés dans les monumens anciens des Grecs comme étant arrivés la dix-huitième année de Tibère. On croit qu'Eusèbe veut parler de Thallus, historien grec déjà cité par Justin, Tertullien, et Jules africain; mais l'ouvrage de Thallus ni celui de Phlégon n'étant point parvenus jusqu'à nous, l'on ne peut juger de l'exactitude des deux citations que par le raisonnement.

Il est vrai que le *Chronicon paschale* des Grecs, ainsi que S. Jérôme, Anastase, l'auteur de l'*Historia miscetia*, et Freculphe de Luxem parmi les Latins, se reunissent tous à représenter le fragment de Phlégon de la même manière, et s'accordent à y lire le même nombre qu'Eusèbe. Mais on sait que ces cinq témoins, allégués comme uniformes dans leur déposition, ont traduit ou copié le passage, non de Phlégon lui-même, mais d'Eusèbe,

qui l'a cité le premier ; et Jean Philoponus , qui avait lu Phlégon , bien loin d'être d'accord avec Eusèbe , en diffère de deux ans. On pourrait aussi nommer Maxime et Madela comme ayant vécu dans le temps que l'ouvrage de Phlégon subsistait encore , et alors voici le résultat. Cinq des auteurs cités sont des copistes ou des traducteurs d'Eusèbe. Philoponus , là où il rapporte les propres termes de Phlégon , lit d'une seconde façon , Maxime d'une troisième , et Madela d'une quatrième ; en sorte qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils rapportent le passage de la même manière.

On a d'ailleurs une preuve non équivoque de l'infidélité d'Eusèbe en fait de citations. Il assure que les Romains avaient dressé à Simon , que nous appelons le magicien , une statue avec cette inscription : *Simoni deo sancto* , à Simon dieu saint. Théodore , S. Augustin , S. Cyrille de Jérusalem , Clément d'Alexandrie , Tertullien , et S. Justin , sont tous six parfaitement d'accord là-dessus avec Eusèbe : S. Justin , qui dit avoir vu cette statue , nous apprend qu'elle était placée entre les deux ponts du Tibre , c'est-à-dire dans l'isle formée par ce fleuve. Cependant cette inscription , qui fut déterrée à Rome l'an 1574 , dans l'endroit même indiqué par Justin , porte : *Simoni Sancō deo Fidio* , au dieu Semo Sancus Fidius. Nous lisons dans Ovide que les anciens Sabins avaient bâti un temple sur le mont Quirinal à cette divinité qu'ils nommaient indifféremment Semo , Sancus , Sanctus ou Fidius , et l'on trouve dans Gruter deux inscriptions pa-

veilles dont l'une était sur le mont Quirinal, et l'autre se voit encore à Rieti, pays des anciens Sabins.

Enfin les calculs de MM. Hodgson, Halley, Whiston, Gale Morris, ont démontré que Phlégon et Thallus avaient parlé d'une éclipse naturelle arrivée le 24 novembre, la première année de la deux cent deuxième olympiade, et non dans la quatrième année, comme le prétend Eusèbe. Sa grandeur pour Nicée en Bithynie ne fut, selon M. Whiston, que d'environ neuf à dix doigts, c'est-à-dire deux tiers et demi du disque du soleil; son commencement à huit heures un quart, et sa fin à dix heures quinze minutes. Et entre le Caire en Egypte et Jérusalem, suivant M. Gale Morris, le soleil fut totalement obscurci pendant près de deux minutes. A Jérusalem, le milieu de l'éclipse arriva vers une heure un quart après midi.

On ne s'en est pas tenu à ces prétendus témoignages de Denis, de Phlégon, et de Thallus; on a allégué dans ces derniers temps l'histoire de la Chine, touchant une grande éclipse de soleil que l'on prétend être arrivée contre l'ordre de la nature l'an 32 de Jésus-Christ. Le premier ouvrage où il en est fait mention est une Histoire de la Chine publiée à Paris, en 1672, par le jésuite Greslon. On trouve dans l'extrait qu'en donna le Journal des savans, du 2 février de la même année, ces paroles singulières :

« Les annales de la Chine remarquent qu'au mois d'avril de l'an 32 de Jésus-Christ, il y eut une grande éclipse de soleil qui n'était pas selon

« l'ordre de la nature. Si cela était , ajoute-t-on ,
« cette éclipse pourrait bien être celle qui se fit au
« temps de la passion de Jésus-Christ , lequel mou-
« rut au mois d'avril , selon quelques auteurs. *C'est*
« *pourquoi* les missionnaires de la Chine prient les
« astronomes de l'Europe d'examiner s'il n'y eut
« point d'éclipse en ce mois et en cette année , et
« si naturellement il pouvait y en avoir ; parceque
« cette circonstance étant bien vérifiée , on en pour-
« rait tirer de grands avantages pour la conversion
« des Chinois. »

Pourquoi prier les mathématiciens de l'Europe de faire ce calcul , comme si les jésuites Adam Shâl et Verbiest , qui avaient réformé le calendrier de la Chine et calculé les éclipses , les équinoxes et les solstices , n'avaient pas été en état de le faire eux-mêmes ? D'ailleurs , l'éclipse dont parle Greslon , étant arrivée contre le cours de la nature , comment la calculer ? Bien plus , de l'aveu du jésuite Coupert , les Chinois ont inséré dans leurs fastes un grand nombre de fausses éclipses ; et le chinois Yani-Quemsiam , dans sa Réponse à l'apologie pour la religion chrétienne , publiée par les jésuites à la Chine , dit positivement que cette prétendue éclipse n'est marquée dans aucune histoire chinoise.

Que penser après cela du jésuite Tachard qui , dans l'épître dédicatoire de son premier Voyage de Siam , dit que la sagesse suprême fit connaître autrefois aux rois et aux peuples d'Orient Jésus-Christ naissant et mourant , par une nouvelle étoile et par une éclipse extraordinaire ? Ignorait-il ce

mot de S. Jérôme sur un sujet à-peu-près semblable : (1) Cette opinion qui est assez propre à flatter les oreilles du peuple, n'en est pas plus véritable pour cela ?

Mais ce qui aurait dû épargner toutes ces discussions, c'est que Tertullien, dont nous avons déjà parlé, dit que (2) le jour manqua tout d'un coup pendant que le soleil était au milieu de sa carrière ; que les païens crurent que c'était une éclipse, ne sachant pas que cela avait été prédit par Amos en ces termes : (3) Le soleil se couchera à midi, et la lumière se cachera sur la terre au milieu du jour. Ceux, ajoute Tertullien, qui ont recherché la cause de cet évènement, et qui ne l'ont pu découvrir, l'ont nié ; mais le fait est certain, et vous le trouverez marqué dans vos archives.

Origène (4) au contraire dit qu'il n'est pas étonnant que les auteurs étrangers n'aient rien dit des ténèbres dont parlent les évangélistes, puisqu'elles ne parurent qu'aux environs de Jérusalem ; la Judée, selon lui, étant désignée sous le nom de toute la terre en plus d'un endroit de l'Ecriture. Il avoue d'ailleurs que le passage de l'évangile de S. Luc (5) où l'on lisait de son temps que toute la terre fut couverte de ténèbres à cause de l'éclipse du soleil, avait été ainsi falsifié par quelque chrétien ignorant, qui avait cru donner par là du jour au texte

(1) Sur saint Matthieu, chap. XXVII. — (2) Apologétique, chap. XXI. — (3) Sur saint Matthieu, chap. VIII, v. 9 — (4) Chap. XXVII. — (5) Chap. XXIII, v. 45.

de l'évangéliste, ou par quelque ennemi mal intentionné, qui avait voulu faire naître un prétexte de calomnier l'Eglise, comme si les évangélistes avaient marqué une éclipse dans un temps où il était notable qu'elle ne pouvait arriver. Il est vrai, ajoute-t-il, que Phlégon dit qu'il y en eut une sous Tibère; mais comme il ne dit pas qu'elle soit arrivée dans la pleine lune, il n'y a rien en cela de merveilleux.

Ces ténèbres, continue Origène, étaient de la nature de celles qui couvrirent l'Egypte au temps de Moïse, lesquelles ne se firent point sentir dans le canton où demeuraient les Israélites. Celles d'Egypte durèrent trois jours, et celles de Jérusalem ne durèrent que trois heures; et les premières étaient la figure des secondes; et de même que Moïse, pour les attirer sur l'Egypte, éleva les mains au ciel et invoqua le Seigneur, ainsi Jésus-Christ, pour couvrir de ténèbres Jérusalem, éteignit ses mains sur la croix contre un peuple ingrat qui avait crié: Crucifiez-le, crucifiez-le.

C'est bien ici le cas de s'écrier aussi comme Plutarque: Les ténèbres de la superstition sont plus dangereuses que celles des éclipses.

ÉCONOMIE.

Ce mot ne signifie dans l'acception ordinaire que la manière d'administrer son bien; elle est commune à un père de famille et à un surintendant des finances d'un royaume. Les différentes sortes de

gouvernement, les tracasseries de famille et de cour, les guerres injustes et mal conduites, l'épée de Thémis mise dans les mains des bourreaux pour faire périr l'innocent, les discordes intestines, sont des objets étrangers à l'économie.

Il ne s'agit pas ici des déclamations de ces politiques qui gouvernent un Etat du fond de leur cabinet par des brochures.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

La première économie, celle par qui subsistent toutes les autres, est celle de la campagne. C'est elle qui fournit les trois seules choses dont les hommes ont un vrai besoin, le vivre, le vêtir, et le couvert; il n'y en a pas une quatrième, à moins que ce ne soit le chauffage dans les pays froids. Toutes les trois bien entendues donnent la santé, sans laquelle il n'y a rien.

On appelle quelquefois le séjour de la campagne la *vie patriarchale*; mais dans nos climats cette vie patriarchale serait impraticable et nous ferait mourir de froid, de faim, et de misère.

Abraham va de la Chaldée au pays de Sichem; de là il faut qu'il fasse un long voyage par des déserts arides jusqu'à Memphis pour aller acheter du blé. J'écarte toujours respectueusement, comme je le dois, tout ce qui est divin dans l'histoire d'Abraham et de ses enfans; je ne considère ici que son économie rurale.

Je ne lui vois pas une seule maison: il quitte la plus fertile contrée de l'univers et des villes où il

y avait des maisons commodes, pour aller errer dans des pays dont il ne pouvait entendre la langue.

Il va de Sodome dans le désert de Gérar sans avoir le moindre établissement. Lorsqu'il renvoie Agar et l'enfant qu'il a eu d'elle, c'est encore dans un désert; et il ne leur donne pour tout viatique qu'un morceau de pain et une cruche d'eau. Lorsqu'il va sacrifier son fils au Seigneur, c'est encore dans un désert. Il va couper le bois lui-même pour brûler la victime, et le charge sur le dos de son fils, qu'il doit immoler.

Sa femme meurt dans un lieu nommé Arbé ou Hébron; il n'a pas seulement six pieds de terre à lui pour l'ensevelir: il est obligé d'acheter une grotte pour y mettre sa femme. C'est le seul morceau de terre qu'il ait jamais possédé.

Cependant il eut beaucoup d'enfants; car sans compter Isaac et sa postérité, il eut de son autre femme Céthura à l'âge de cent quarante ans, selon le calcul ordinaire, cinq enfants mâles qui s'en allèrent vers l'Arabie.

Il n'est point dit qu'Isaac eût un seul quartier de terre dans le pays où mourut son père; au contraire, il s'en va dans le désert de Gérar avec sa femme Rébecca, chez ce même Abimelech roi de Gérar qui avait été amoureux de sa mère.

Ce roi du désert devient aussi amoureux de sa femme Rébecca, que son mari fait passer pour sa sœur, comme Abraham avait donné sa femme Sara pour sa sœur à ce même roi Abimelech, quarante ans auparavant. Il est un peu étonnant que dans cette famille on fasse toujours passer sa femme pour

ÉCONOMIE.

204

sa sœur, afin d'y gagner quelque chose ; mais puisque ces faits sont consacrés, c'est à nous de garder un silence respectueux.

L'Ecriture dit qu'il s'enrichissait dans cette terre horrible, devenue fertile pour lui, et qu'il devint extrêmement puissant. Mais il est dit aussi qu'il n'avait pas de l'eau à boire, qu'il eut une grande querelle avec les pasteurs du roitelet de Gérar pour un puits ; et on ne voit point qu'il eût une maison en propre.

Ses enfans, Esaü et Jacob, n'ont pas plus d'établissement que leur père. Jacob est obligé d'aller chercher à vivre dans la Mésopotamie, dont Abraham était sorti : il sert sept années pour avoir une des filles de Laban, et sept autres années pour obtenir la seconde fille. Il s'enfuit avec Rachel et les troupeaux de son beau-père, qui court après lui. Ce n'est pas là une fortune bien assurée.

Esaü est représenté aussi errant que Jacob. Aucun des douze patriarches, enfans de Jacob, n'a de demeure fixe, ni un champ dont il soit propriétaire. Ils ne reposent que sous des tentes, comme les Arabes Bedouins.

Il est clair que cette vie patriarchale ne convient nullement à la température de notre air. Il faut à un bon cultivateur tel que les Pignoux d'Auvergne, une maison saine tournée à l'Orient, de vastes granges, de non moins vastes écuries, des étables proprement tenues ; et le tout peut aller à cinquante mille francs au moins de notre monnaie d'aujourd'hui. Il doit semer tous les ans cent arpens en blé, en mettre autant en bons pâturages, posséder quel-

ques arpens de vigne, et environ cinquante arpens pour les menus grains et les légumes; une trentaine d'arpens de bois, une plantation de mûriers, des vers à soie, des ruches. Avec tous ces avantages bien économisés, il entretiendra une nombreuse famille dans l'abondance de tout. Sa terre s'améliadera de jour en jour; il supportera sans rien craindre les dérangement des saisons et le fardeau des impôts, parce qu'une bonne année répare les dommages de deux mauvaises. Il jouira dans son domaine d'une souveraineté réelle qui ne sera soumise qu'aux lois. C'est l'état le plus naturel de l'homme, le plus tranquille, le plus heureux, et malheureusement le plus rare.

Le fils de ce véritable patriarche, se voyant riche, se dégoûte bientôt de payer la taxe humiliante de la taille; il a malheureusement appris quelque latin; il court à la ville, achète une charge qui l'exempte de cette taxe et qui donnera la noblesse à son fils au bout de vingt ans. Il vend son domaine pour payer sa vanité. Une fille élevée dans le luxe l'épouse, le déshonore, et le ruine; il meurt dans la mendicité, et son fils porte la livrée dans Paris.

Telle est la différence entre l'économie de la campagne et les illusions des villes.

L'économie à la ville est toute différente. Vivez-vous dans votre terre, vous n'achetez presque rien; le sol vous produit tout, vous pouvez nourrir soixante personnes sans presque vous en appercevoir. Portez à la ville le même revenu, vous achetez tout cherement, et vous pouvez nourrir à peine cinq ou six domestiques. Un père de famille qui vit dans sa

terre avec douze milie livres de rente, aura besoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante milie. Cette proportion a toujours subsisté entre l'économie rurale et celle de la capitale. Il en faut toujours revenir à la singulière lettre de madame de Maintenon à sa belle-sœur madame d'Aubigné, dont on a tant parlé; on ne peut trop la remettre sous les yeux.

« Vous croirez bien que je connais Paris mieux que vous; dans ce même esprit, voici, ma chère sœur, un projet de dépense, tel que je l'exécuterais si j'étais hors de la cour. Vous êtes douze personnes, monsieur et madame, trois femmes, quatre laquais, deux cochers, un valet-de-chambre.

« Quinze livres de viande, à			
« cinq sous la livre	3	liv.	15 sous.
« Deux pièces de rôti	2		10
« Du pain	1		10
« Le vin	2		10
« Le bois.	2		
« Le fruit	1		10
« La bougie			10
« La chandelle			8

14 liv. 13 sous.

« Je compte quatre sous en vin pour vos quatre laquais et vos deux cochers. C'est ce que madame de Montespan donne aux siens. Si vous aviez da

« vin en cave, il ne vous en coûterait pas trois
 « sous : j'en mets six pour votre valet-de-chambre,
 « et vingt pour vous deux, qui n'en buvez pas pour
 « trois.

« Je mets une livre de chandelle par jour, quoi-
 « qu'il n'en faille qu'une demi-livre. Je mets dix
 « sous en bougie ; il y en a six à la livre, qui coûte
 « une livre dix sous, et qui dure trois jours.

« Je mets deux livres pour le bois ; cependant
 « vous n'en brûlez que trois mois de l'année ; et il
 « ne faut que deux feux.

« Je mets une livre dix sous pour le fruit ; le su-
 « cre ne coûte que onze sous la livre, et il n'en faut
 « qu'un quartieron pour une compote.

« Je mets deux pièces de rôti : on en épargne une
 « quand monsieur ou madame dîne ou soupe en ville ;
 « mais aussi j'ai oublié une volaille bouillie pour le
 « potage. Nous entendons le ménage. Vous pouvez
 « fort bien, sans passer quinze livres, avoir une
 « entrée, tantôt de saucisses, tantôt de langues de
 « mouzon, ou de fraise de veau, le gigot bourgeois,
 « la pyramide éternelle, et la compote que vous ai-
 « mez tant. (1)

« Cela posé, et ce que j'apprends à la cour, ma
 « chère enfant, votre dépense ne doit pas passer
 « cent livres par semaine : c'est quatre cents livres
 « par mois. Posons cinq cents, afin que les bagatelles

(1) Dans ce temps-là, et c'était le plus brillant de Louis XIV, on ne servait d'entremets que dans les grands repas d'appareil.

“ que j’oublie ne se plaignent pas que je leur fais	
“ injustice. Cinq cents livres par mois sont,	
“ Pour votre dépense de bouche . . .	6000 l.
“ Pour vos habits	1000
“ Pour le loyer de maison	1000
“ Pour gages et habits des gens . . .	1000
“ Pour les habits, l’opéra, et les ma-	
“ gnificences (1) de monsieur . . .	3000
	12000 l.

“ Tout cela n’est-il pas honnête, etc. »

Le marc de l’argent valait alors à-peu-près la moitié du numéraire d’aujourd’hui ; tout le nécessaire absolu était de la moitié moins cher : et le luxe ordinaire, qui est devenu nécessaire, et qui n’est plus luxe, coûtait trois à quatre fois moins que de nos jours. Ainsi le comte d’Aubigné aurait pu pour ses douze mille livres de rente, qu’il mangeait à Paris assez obscurément, vivre en prince dans sa terre.

Il y a dans Paris trois ou quatre cents familles municipales qui occupent la magistrature depuis un siècle, et dont le bien est en rentes sur l’hôtel-de-ville. Je suppose qu’elles eussent chacune vingt mille livres de rente, ces vingt mille livres fesaient juste le double de ce qu’elles font aujourd’hui ; ainsi elles n’ont réellement que la moitié de leur ancien revenu. De cette moitié on retrancha une

(1) Madame de Maintenon compte deux cochers, et oublie quatre chevaux, qui dans ce temps-là devaient, avec l’entretien des voitures, coûter environ deux mille francs par année.

moitié dans le temps inconcevable du système de Lass. Ces familles ne jouissent donc réellement que du quart du revenu qu'elles possédaient à l'avènement de Louis XIV au trône ; et le luxe étant augmenté des trois quarts, reste à-peu-près rien pour elles, à moins qu'elles n'aient réparé leur ruine par de riches mariages, ou par des successions, ou par une industrie secrète ; et c'est ce qu'elles ont fait.

En tout pays, tout simple rentier qui n'augmente pas son bien dans une capitale, le perd à la longue. Les terriens se soutiennent parceque l'argent augmentant numériquement, le revenu de leurs terres augmente en proportion ; mais ils sont exposés à un autre malheur ; et ce malheur est dans eux-mêmes. Leur luxe et leur inattention, non moins dangereux encore, les conduisent à la ruine. Ils vendent leurs terres à des financiers qui entassent, et dont les enfants dissipent tout à leur tour. C'est une circulation perpétuelle d'élévation et de décadence ; le tout faute d'une économie raisonnable, qui consiste uniquement à ne pas dépenser plus qu'on ne reçoit.

DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE.

L'économie d'un Etat n'est précisément que celle d'une grande famille. C'est ce qui porta le duc de Sully à donner le nom d'économies à ses mémoires. Toutes les autres branches d'un gouvernement sont plutôt des obstacles que des secours à l'administration des deniers publics. Des traités qu'il faut quelquefois conclure à prix d'or, des guerres malheu-

ÉCONOMIE.

210

reuses, ruinent un Etat pour long-temps; les heureuses même l'épuisent. Le commerce intercepté et mal entendu l'appauvrit encore; les impôts excessifs comblent la misère.

Qu'est-ce qu'un Etat riche et bien économisé? c'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une fortune convenable à sa condition, à commencer par le roi, et à finir par le manœuvre.

Prenons pour exemple l'Etat où le gouvernement des finances est le plus compliqué, l'Angleterre. Le roi est presque sûr d'avoir toujours un million sterling par an à dépenser pour sa maison, sa table, ses ambassadeurs, et ses plaisirs. Ce million revient tout entier au peuple par la consommation, car si les ambassadeurs dépensent leurs appointemens ailleurs, les ministres étrangers consument leur argeut à Londres. Tout possesseur de terres est certain de jouir de son revenu, aux taxes près imposées par ses représentans en parlement, c'est-à-dire, par lui-même.

Le commerçant joue un jeu de hasard et d'industrie contre presque tout l'univers; et il est long-temps incertain s'il mariera sa fille à un pair du royaume, ou s'il mourra à l'hôpital.

Ceux qui sans être négocians placent leur fortune précaire dans les grandes compagnies de commerce, ressemblent parfaitement aux oisifs de la France qui achètent des effets royaux, et dont le sort dépend de la bonne ou mauvaise fortune du gouvernement.

Ceux dont l'unique profession est de vendre et d'acheter des billets publics sur les nouvelles heu-

reuses ou malheureuses qu'on débite, et de trumper la crainte et l'espérance, sont en sous ordre dans le même cas que les actionnaires; et tous sont des joueurs, hors le cultivateur, qui fournit de quoi jouer.

Une guerre survient; il faut que le gouvernement emprunte de l'argent comptant, car on ne paie pas des flottes et des armées avec des promesses. La chambre des communes imagine une taxe sur la bière, sur le charbon, sur les cheminées, sur les fenêtres, sur les acres de blé et de pâturage, sur l'importation, etc.

On calcule ce que cet impôt pourra produire à peu-près; toute la nation en est instruite; un acte du parlement dit aux citoyens: Ceux qui voudront prêter à la patrie recevront quatre pour cent de leur argent pendant dix ans, au bout desquels ils seront remboursés.

Ce même gouvernement fait un fonds d'amortissement du surplus de ce que produisent les taxes. Ce fonds doit servir à rembourser les créanciers. Le temps du remboursement venu, on leur dit: Voulez-vous votre fonds, ou voulez-vous le laisser à trois pour cent? Les créanciers qui croient leur dette assurée, laissent, pour la plupart, leur argent entre les mains du gouvernement.

Nouvelle guerre, nouveaux emprunts, nouvelles dettes; le fonds d'amortissement est vide, on ne rembourse rien.

Enfin, ce monceau de papiers représentatifs d'un argent qui n'existe pas, a été porté jusqu'à cent trente millions de livres sterling, qui font cent

vingt-sept millions de guinées, en l'an 1770 de notre ère vulgaire.

Disons en passant que la France est à-peu-près dans ce cas ; elle doit de fonds environ cent vingt-sept millions de louis d'or ; or ces deux sommes montant à deux cent cinquante-quatre millions de louis d'or, n'existent pas dans l'Europe. Comment payer ? Examinons d'abord l'Angleterre.

Si chacun redemande son fonds, la chose est visiblement impossible à moins de la pierre philosophale, ou de quelque multiplication pareille. Que faire ? Une partie de la nation a prêté à toute la nation. L'Angleterre doit à l'Angleterre cent trente millions sterling à trois pour cent d'intérêt : elle paie donc de ce seul article très modique trois millions neuf cent mille livres sterling d'or chaque année (1). Les impôts sont d'environ sept millions ; il reste donc, pour satisfaire aux charges de l'Etat, trois millions et cent mille livres sterling, sur quoi l'on peut en économisant éteindre peu à peu une partie des dettes publiques.

La banque de l'Etat, en proclamant des avantages immenses aux directeurs, est utile à la nation, parce qu'elle augmente le crédit, que ses opérations sont connues, et qu'elle ne pourrait faire plus de billets qu'il n'en faut sans perdre ce crédit et sans se ruiner elle-même. C'est là le grand avantage d'un pays commerçant, où tout se fait en vertu d'une loi positive, où nulle opération n'est cachée, où la confiance est établie sur des calculs faits par les re-

(1) Ceci était écrit en 1770.

présentans de l'Etat , examinés par tous les citoyens. L'Angleterre , quoi qu'on dise , voit donc son opulence assurée , tant qu'elle aura des terres fertiles , des troupeaux abondans , et un commerce avantageux.

Si les autres pays parviennent à n'avoir pas besoin de ses blés et à tourner contre elle la balance du commerce , il peut arriver alors un très grand bouleversement dans les fortunes des particuliers ; mais la terre reste , l'industrie reste ; et l'Angleterre , alors moins riche en argent , l'est toujours en valeurs renaissantes que le sol produit ; elle revient au même état où elle était au seizième siècle.

Il en est absolument de tout un royaume comme d'une terre d'un particulier ; si le fonds de la terre est bon , elle ne sera jamais ruinée ; la famille qui la fesait valoir peut être réduite à l'aumône ; mais le sol prospérera sous une autre famille.

Il y a d'autres royaumes qui ne seront jamais riches , quelque effort qu'ils fassent ; ce sont ceux qui , situés sous un ciel rigoureux , ne peuvent avoir tout au plus que l'exact nécessaire. Les citoyens n'y peuvent jouir des commodités de la vie qu'en les fesant venir de l'étranger à un prix qui est excessif pour eux. Donnez à la Sibérie et au Kamshatka réunis , qui font quatre fois l'étendue de l'Allemagne , un Cirus pour souverain , un Solon pour législateur , un duc de Sulli , un Colbert pour surintendant des finances , un duc de Choiseul pour ministre de la guerre et de la paix , un Anson pour amiral , ils y mourront de faim avec tout leur génie.

Au contraire , faites gouverner la France par un

fou sérieux tel que Lass, par un fou plaisant tel que le cardinal Dabois, par des ministres tels que nous en avons vu quelquefois, on pourra dire d'eux ce qu'un sénateur de Venise disait de ses frères au roi Louis XII, à ce que prétendent les racontars d'anecdotes. Louis XII en colère menaçait de ruiner la république : Je vous en désie, dit le sénateur, la chose me paraît impossible ; il y a vingt ans que mes frères font tous les efforts imaginables pour la détruire, et ils n'en ont pu venir à bout.

Il n'y eut jamais rien de plus extravagant sans doute que de créer une compagnie imaginaire du Mississipi qui devait rendre au moins cent pour un à tout intéressé ; de tripler tout d'un coup la valeur numéraire des espèces, de rembourser en papierchimérique les dettes et les charges de l'Etat, et de finir enfin par la défense aussi folle que tyranique à tout citoyen de garder chez soi plus de cinq cents francs en or ou en argent. Ce comble d'extravagances étant inoui, le bouleversement général fut aussi grand qu'il devait l'être : chacun croyait que c'en était fait de la France pour jamais. Au bout de dix ans il n'y paraissait pas.

Un bon pays se rétablit toujours par lui-même, pour peu qu'il soit tolérablement régi : un mauvais ne peut s'enrichir que par une industrie extrême et heureuse.

La proportion sera toujours la même entre l'Espagne, la France, l'Angleterre proprement dite, et la Suède. On compte communément vingt millions d'habitans en France ; c'est peut-être trop. Ustaris

n'en admet que sept en Espagne, Nicols en donne huit à l'Angleterre, on n'en attribue pas cinq à la Suède. L'Espagnol (l'un portant l'autre) a la valeur de quatre-vingts de nos livres à dépenser par an. Le Français meilleur cultivateur a cent vingt livres, l'Anglais cent quatre-vingts, le Suédois cinquante. Si nous voulions parler du Hollandais, nous trouverions qu'il n'a que ce qu'il gagne, parceque ce n'est pas son territoire qui le nourrit et qui l'habille. La Hollande est une foire cont nuelle où personne n'est riche que de sa propre industrie, ou de celle de son père.

Quelle énorme disproportion entre les fortunes ! Un Anglais qui a sept mille guinées de revenu absorbe la subsistance de mille personnes. Ce calcul effraie au premier coup d'œil; mais au bout de l'année il a réparti ses sept mille guinées dans l'Etat, et chacun a eu à-peu-près son contingent.

En général l'homme coûte très peu à la nature. Dans l'Inde, où les raias et les nababs entassent tant de trésors, le commun peuple vit pour deux sous par jour tout au plus.

Ceux des Américains qui ne sont sous aucune domination, n'ayant que leurs bras, ne dépensent rien; la moitié de l'Afrique a toujours vécu de même, et nous ne sommes supérieurs à tous ces hommes-là que d'environ quarante écus par an. Mais ces quarante écus font une prodigieuse différence; c'est elle qui couvre la terre de belles villes, et la mer de vaisseaux.

C'est avec nos quarante écus que Louis XIV eut deux cents vaisseaux, et bâtit Versailles. Et tant

ÉCONOMIE.

216

que chaque individu, l'un portant l'autre, pourra être censé jouir de quarante écus de rente, l'Etat pourra être florissant.

Il est évident que plus il y a d'hommes et de richesses dans un Etat, plus on y voit d'abus. Les frottemens sont si considérables dans les grandes machines, qu'elles sont presque toujours détriquées. Ces dérangemens font une telle impression sur les esprits, qu'en Angleterre, où il est permis à tout citoyen de dire ce qu'il pense, il se trouve tous les mois quelque calculateur qui avertit charitaiblement ses compatriotes que tout est perdu, et que la nation est ruinée sans ressource. La permission de penser étant moins grande en France, on s'y plaint en contrebande; on imprime furtivement, mais fort souvent, que jamais sous les enfans de Clotaire, ni du temps du roi Jean, de Charles VI, de la bataille de Pavie, des guerres civiles et de la Saint-Barthelemy, le peuple ne fut si misérable qu'aujourd'hui.

Si on répond à ces lamentations par une lettre de cachet qui ne passe pas pour une raison bien légitime, mais qui est très péremptoire, le plaignant s'enfuit en criant aux alguasils qu'ils n'en ont pas pour six semaines, et que Dieu merci ils mourront de faim avant ce temps-là comme les autres.

Bois-Guillebert, qui attribua si impudemment son insensée *Dixme royale* au maréchal de Vauban, prétendait, dans son *Détail de la France*, que le grand ministre Colbert avait déjà appauvri l'Etat de quinze cents millions, en attendant pis.

Un calculateur de notre temps, qui paraît avoir

les meilleures intentions du monde, quoiqu'il veuille absolument qu'on s'enivre après la messe, prétend que les valeurs renaissantes de la France, qui forment le revenu de la nation, ne se montent qu'à environ quatre cent millions; en quoi il paraît qu'il ne se trompe que d'environ seize cent millions de livres à vingt sous la pièce, le marc d'argent monnayé étant à quarante-neuf livres dix. Et il assure que l'impôt, pour payer les charges de l'Etat, ne peut être que de soixante et quinze millions, dans le temps qu'il l'est de trois cents, lesquels ne suffisent pas à beaucoup près pour acquitter les dettes annuelles.

Une seule erreur dans toutes ces spéculations, dont le nombre est très considérable, ressemble aux erreurs commises dans les mesures astronomiques prises sur la terre. Deux lignes répondent à des espaces immenses dans le ciel.

C'est en France et en Angleterre que l'économie publique est le plus compliquée. On n'a pas d'idée d'une telle administration dans le reste du globe, depuis le mont Atlas jusqu'au Japon. Il n'y a guère que cent trente ans que commença cet art de rendre la moitié d'une nation débitrice de l'autre; de faire passer avec du papier les fortunes de main en main; de rendre l'Etat créancier de l'Etat; de faire un chaos de ce qui devrait être soumis à une règle uniforme. Cette méthode s'est étendue en Allemagne et en Hollande. On a poussé ce raffinement et cet excès jusqu'à établir un jeu entre le souverain et les sujets; et ce jeu est appelé *loterie*. Votre enjeu est de l'argent comptant; si vous gagnez vous obte-

nez des espèces ou des rentes ; qui perd ne souffre pas un grand dommage. Le gouvernement prend d'ordinaire dix pour cent pour sa peine. On fait ces loteries les plus compliquées que l'on peut, pour étourdir et pour amorer le public. Toutes ces méthodes ont été adoptées en Allemagne et en Hollande ; presque tout Etat a été obéré tour à tour. Cela n'est pas trop sage ; mais qui l'est ? les petits qui n'ont pas le pouvoir de se ruiner.

ÉCONOMIE DE PAROLES.

PARLER PAR ÉCONOMIE.

C'EST une expression consacrée aux pères de l'Église et même aux premiers instituteurs de notre sainte religion ; elle signifie *parler selon les temps et selon les lieux*.

Par exemple, (1) S. Paul, étant chrétien, vient dans le temple des Juifs s'acquitter des rites judaïques, pour faire voir qu'il ne s'écarte point de la loi mosaique ; il est reconnu au bout de sept jours, et accusé d'avoir profané le temple. Aussitôt on le charge de coups, on le traîne en tumulte ; le tribun de la cohorte, *tribunus cohortis*, (2) arrive, et le

(1) Actes des apôtres, chap. XXI.

(2) Il n'y avait pas, à la vérité, dans la milice romaine de tribun de cohorte. C'est comme si on disait parmi nous colonel d'une compagnie. Les centurions étaient à la tête des cohortes, et les tribuns à la tête des légions. Il y avait

fait lier de deux chaînes. (1) Le lendemain ce tribun fait assebler le sanhédrin, et amène Paul devant ce tribunal ; le grand-prêtre Ananias commence par lui faire donner un soufflet, (2) et Paul l'appelle *muraille blanche*. (3)

Il me donna un soufflet ; mais je lui dis bien son fait. (4)

(5) « Or Paul , sachant qu'une partie des juges était composée de saducéens , et l'autre de pharisiens , il s'écria : Je suis pharisiens et fils de pharisiens , on ne veut me condamner qu'à cause de l'espérance et de la résurrection des morts. Paul ayant ainsi parlé , il s'éleva une dispute entre les pharisiens et les saducéens , et l'assemblée fut rompue ; car les saducéens disent qu'il n'y a ni résurrection , ni ange , ni esprit ; et les pharisiens confessent le contraire. »

Il est bien évident , par le texte , que Paul n'était point pharisiens , puisqu'il était chrétien , et qu'il n'avait point du tout été question dans cette

trois tribuns souvent dans une légion. Ils commandaient alors tour à tour , et étaient subordonnés les uns aux autres. L'auteur des Actes a probablement entendu que le tribun fit marcher une cohorte.

(1) Chap. XXII.

(2) Un soufflet chez les peuples asiatiques était une punition légale. Encore aujourd'hui à la Chine et dans les pays au-delà du Gange , on condamne un homme à une douzaine de soufflets.

(3) Chapitre XXIII. — (4) Pourceaugnac. — (5) Chap. XXIII.

affaire ni de résurrection , ni d'espérance , ni d'ange , ni d'esprit .

Le texte fait voir que S. Paul ne parlait ainsi que pour compromettre ensemble les pharisiens et les saduceens . C'était parler par *économie* , par prudence ; c'était un artifice pieux , qui n'eût pas été peut-être permis à tout autre qu'à un apôtre .

C'est ainsi que presque tous les pères de l'Eglise ont parlé par *économie* . S. Jérôme développe admirablement cette méthode dans sa lettre cinquante-quatrième à Pamphaque . Pesez ses paroles .

Après avoir dit qu'il est des occasions où il faut présenter un pain et jeter une pierre , voici comme il continue :

« Lisez , je vous prie , Démosthène , lisez Cicéron ; et si les rhétoriciens vous déplaisent parce que leur art est de dire le vraisemblable plutôt que le vrai . Lisez Platon , Théophraste , Xéophon , Aristote , et tous ceux qui ayant puisé dans la fontaine de Socrate en ont tiré divers ruisseaux . » Y a-t-il chez eux quelque candeur , quelque simplicité ? quels termes chez eux n'ont pas deux sens ? et quels sens ne présentent-ils pas pour remporter la victoire ? Origène , Méthodius , Eusèbe , Apollinaire , ont écrit des milliers de versets contre Celse et Porphyre . Considérez avec quel artifice , avec quelle subtilité problématique ils combattent l'esprit du diable , ils disent , non ce qu'ils pensent , mais ce qui est nécessaire . *Non quod sentiunt , sed quod necesse est dicunt* .

« Je ne parle point des auteurs latins , Tertullien , Cyprien , Minutius , Victorin , Lactance , Hilaire ;

« je ne veux point les citer ici; je ne veux que me défendre; je me contenterai de vous rapporter l'exemple de l'apôtre S. Paul, etc. »

S. Augustin écrit souvent par *économie*. Il se proportionne tellement aux temps et aux lieux, que dans une de ses épîtres, il avoue qu'il n'a expliqué la trinité que *parce qu'il fallait bien dire quelque chose*.

Ce n'est pas assurément qu'il doutât de la sainte trinité; mais il sentait combien ce mystère est ineffable, et il avait voulu contenter la curiosité du peuple.

Cette méthode fut toujours reçue en théologie. On emploie contre les encratiques un argument qui donnerait gain de cause aux carpoeratiens: et quand on dispute ensuite contre les carpoeratiens, on change ses armes.

Tantôt on dit que Jésus n'est mort que pour *plusieurs*, quand on étale le grand nombre des réprouvés; tantôt on affirme qu'il est mort pour *tous*, quand on veut manifester sa bonté universelle. Là vous prenez le sens propre pour le sens figuré; ici vous prenez le sens figuré pour le sens propre, selon que la prudence l'exige.

Un tel usage n'est pas admis en justice. On punirait un témoin qui dirait le pour et le contre dans une affaire capitale; mais il y a une différence infinie entre les vils intérêts humains qui exigent la plus grande clarté, et les intérêts divins qui sont cachés dans un abyme impénétrable. Les mêmes juges qui veulent à l'audience des preuves indubiotables approchantes de la démonstration, se con-

tenteront au sermon de preuves morales , et même de déclamations sans preuves.

S. Augustin parle par *économie* quand il dit : « Je « crois parceqne cela est absurde ; je crois parceque « cela est impossible ». Ces paroles , qui seraient extravagantes dans toute affaire mondaine , sont très respectables en théologie. Elles signifient : Ce qui est absurde et impossible aux yeux mortels , ne l'est point aux yeux de Dieu : or Dieu m'a révélé ces prétendues absurdités , ces impossibilités appARENTES , donc je dois les croire.

Un avocat ne serait pas reçu à parler ainsi au barreau. On enfermerait à l'hôpital des fous des témoins qui diraient : Nous affirmons qu'un accusé étant au berceau à la Martinique a tué un homme à Paris ; et nous sommes d'autant plus certains de cet homicide , qu'il est absurde et impossible. Mais la révélation , les miracles , la foi fondée sur des motifs de crédibilité , sont un ordre de choses tout différent.

Le même S. Augustin dit dans sa lettre cent cinquante-troisième : « Il est écrit (1) que le monde en- « tier appartient aux fidèles ; et les infidèles n'ont « pas une obole qu'ils possèdent légitimement. »

Si sur ce principe deux dépositaires viennent m'assurer qu'ils sont fidèles , et si en cette qualité ils me font banqueroute , à moi misérable mon- dain , il est certain qu'ils seront condamnés par le

(1) Cela est écrit dans les Proverbes , chap. XVII ; mais ce n'est que dans la traduction des Septante , à laquelle toute l'Eglise s'en tenait alors.

châtelet et par le parlement , malgré toute l'économie avec laquelle S. Augustin a parlé.

S. Irénée prétend (1) qu'il ne faut condamner ni l'inceste des deux filles de Loth avec leur père , ni celui de Thamar avec son beau-père , par la raison que la sainte Ecriture ne dit pas expressément que cette action soit criminelle. Cette économie n'empêchera pas que l'inceste parmi nous ne soit puni par les lois. Il est vrai que si Dieu ordonnait expressément à des filles d'engendrer des enfans avec leur père , non seulement elles seraient innocentes , mais elles deviendraient très coupables en n'obéissant pas. C'est là où est l'économie d'Iréneé ; son but très louable est de faire respecter tout ce qui est dans les saintes écritures hébraïques : mais comme Dieu , qui les a dictées , n'a donné nul éloge aux filles de Loth et à la bru de Juda , il est permis de les condamner.

Tous les premiers chrétiens , sans exception , pensaient sur la guerre comme les esséniens et les thérapeutes , comme pensent et agissent aujourd'hui les primitifs appelés *quakers* , et les autres primitifs appelés *dunkars* , comme ont toujours pensé et agi les brachmanes. Tertullien est celui qui s'explique le plus fortement sur ces homicides légaux que notre abominable nature a rendus nécessaires (2) : « Il n'y a point de règle , point d'usage qui puisse « rendre légitime cet acte criminel. »

Cependant après avoir assuré qu'il n'est aucun

(1) Liv. IV, chap. XXV.

(2) De l'idolâtrie , chap. XIX.

chrétien qui puisse porter les armes, il dit par économie dans le même livre, pour intimider l'empire romain (1): « Nous sommes d'hier, et nous « remplissons vos villes et vos armées. »

Cela n'était pas vrai, et ne fut vrai que sous Constantine Chlore; mais l'économie exigeait que Tertullien exagérât dans la vue de rendre son parti redoutable.

C'est dans le même esprit qu'il dit (2) que Pilate était chrétien dans le cœur. Tout son Apologétique est plein de pareilles assertions qui redoublaient le zèle des néophytes.

Terminons tous ces exemples du style économique qui sont innombrables, par ce passage de S. Jérôme dans sa dispute contre Jovinien sur les secondes noces (3): « Si les organes de la génération dans les « hommes, l'ouverture de la femme, le fond de sa « vulve, et la différence des deux sexes faits l'un pour « l'autre, montrent évidemment qu'ils sont destinés « pour former des enfans, voici ce que je réponds: « Il s'ensuivrait que nous ne devons jamais cesser de « faire l'amour, de peur de porter en vain des membres destinés pour lui. Pourquoi un mari s'abstient-il de sa femme, pourquoi une veuve persévérait-elle dans le veuvage, si nous sommes nés « pour cette action comme les autres animaux? en « quoi me nuira un homme qui couchera avec ma femme? Certainement si les dents sont faites pour « manger, et pour faire passer dans l'estomac ce

(1) Chapitre XLII. — (2) Apologét. chapitre XXI. —
(3) Liv. I.

« qu'elles ont broyé ; s'il n'y a nul mal qu'un homme
 « donne du pain à ma femme, il n'y en a pas davant-
 « age si étant plus vigoureux que moi il appaise sa
 « faim d'une autre manière, et qu'il me soulage de
 « mes fatigues, puisque les génitoires sont faits pour
 « jour toujours de leur destinée. »

« Quidam ipsa organa et genitalium fabrica, et
 « nostræ seminarumque discretio, et receptacula
 « vulvæ ad suscipiendos et coalendos fœtus condita,
 « sexus differentiam prædicant, hoc breviter respon-
 « debo : Nunquam ergo cessemus à libidine, ne frus-
 « trâ hujuscemodi membra porremus. Cur enim
 « marits se abstineat ab uxore, cur casta vidua
 « perseeret, si ad hoc tantum nati sumus ut pecu-
 « dumiore vivamus ? Aut quid mihi nocebit si cum
 « uxori meâ alius concubuerit ? Quomodo enim
 « dentum officium est mandere, et in alvum ea quæ
 « suntansa transmittere, et non habet crimen qui
 « congi meæ panem dederit ; ita si genitalium hoc
 « est deum ut semper fruantur naturâ suâ, meam
 « lassitudinem alterius vires superent ; et uxoris, ut
 « ita kerim, ardentissimam gulam fortuita libido
 « restguat.

As un tel passage, il est inutile d'en citer
 d'aut. Remarquons seulement que ce style écono-
 mique tient de si près au polémique, doit être
 mani avec la plus grande circonspection, et qu'il
 n'appartient point aux profanes d'imiter dans leurs
 disps ce que les saints ont hasardé, soit dans la
 chale de leur zèle, soit dans la naïveté de leur
 style.

ÉCROUELLES.

ECROUELLES, scrofules appelées *humeurs fraîches*, quoiqu'elles soient très caustiques, l'une de ces maladies presque incurables qui défigurent l'anatomie humaine, et qui mènent à une mort prématuée par les douleurs et par l'infection.

On prétend que cette maladie fut traitée de divine, parce qu'il n'était pas au pouvoir humain de la guérir.

Peut-être quelques moines imaginèrent que des rois, en qualité d'images de la Divinité, avaient avoir le droit d'opérer la cure des scrofuleux, en les touchant de leurs mains qui avaient été ointes. Mais pourquoi ne pas attribuer à plus forte raison ce privilège aux empereurs, qui avaient une dignité si supérieure à celle des rois? pourquoi ne le donner aux papes, qui se disaient les maîtres des empereurs, et qui étaient bien autre chose que de simples images de Dieu, puisqu'ils en étaient les vicaires. Il y a quelque apparence que quelque songe-craux de Normandie, pour rendre l'usurpation de *Guillaume le bâtarde* plus respectable, lui concéda de la part de Dieu la faculté de guérir les écrouelles avec le bout du doigt.

C'est quelque temps après *Guillaume* qu'on trouve cet usage tout établi. On ne pouvait gratifier les rois d'Angleterre de ce don miraculeux, et le refuser aux rois de France leurs suzerains. C'eût été blesser le respect dû aux lois féodales. Enfin, on fit

remonter ce droit à S. Edouard en Angleterre, et à Clovis en France.

Le seul témoignage un peu croyable que nous ayons de l'antiquité de cet usage (1), se trouve dans les écrits en faveur de la maison de Lancastre, composés par le chevalier Jean Fortesue sous le roi Henri VI, reconnu roi de France à Paris dans son berceau, et ensuite roi d'Angleterre, et qui perdit ses deux royaumes. Jean Fortesue, grand-chancelier d'Angleterre, dit que de temps immémorial les rois d'Angleterre étaient en possession de toucher les gens du peuple malades des écrouelles. On ne voit pourtant pas que cette prérogative rendît leurs personnes plus sacrées dans les guerres de la Rose rouge et de la Rose blanche.

Les reines qui n'étaient que femmes de rois ne guérissaient pas les écrouelles, parcequ'elles n'étaient pas ointes aux mains comme les rois ; mais Elisabeth, reine de son chef et ointe, les guérissait sans difficulté.

Il arriva une chose assez triste à Martorillo le calabrois, que nous nommons S. François de Paule. Le roi Louis XI le fit venir au Plessis-les-Tours pour le guérir des suites de son apoplexie : le saint arriva avec les écrouelles (2) : *Ipse fuit detentus gravi instaurā quam in parte inferiori genae suae dextræ circa guttur patiebatur; chirurgi dicebant morbum esse scrofarum.*

(1) Appendix, n° VI.

(2) *Acta sancti Francisci Pauli*, pag. 155.

Le saint ne guérit point le roi , et le roi ne guérit point le saint.

Qnand le roi d'Angleterre Jacques II fut reconduit de Rochester à Whitehall , on proposa de lui laisser faire quelque acte de royauté , comme de toucher les écronelles ; il ne se présenta personne. Il alla exerceer sa prérogative en France , à Saint-Germain , où il toncha quelques irlandaises. Sa fille Marie , le roi Guillaume , la reine Anne , les rois de la maison de Brunswick ne guériront personne. Cette mode sacrée passa , quand le raisonnement arriva.

ÉDUCATION.

DIALOGUE ENTRE UN CONSEILLER ET UN EX-JÉSUITE.

L'EX-JÉSUITE.

MONSIEUR , vous voyez le triste état où la banqueroute de deux marchands missionnaires m'ont réduit. Je n'avais assurément aucune correspondance avec frère la Valette et frère Saci ; j'étais un pauvre prêtre du collège de Clermont dit *Louis-le-grand* ; je savais un peu de latin et de catéchisme , que je vous ai enseignés pendant six ans sans aucun salaire : à peine sorti du collège , à peine ayant fait semblant d'étudier en droit avez-vous acheté une charge de conseiller au parlement , que vous avez donné votre voix pour me faire mendier mon pain hors de ma patrie , ou pour me réduire à y vivre bafoué avec seize louis et seize francs par an , qui ne suffisent pas

pour me vêtir et me nourrir, moi et ma sœur la couturière devenue impotente. Tout le monde m'a dit que ce désastre était advenu aux frères jésuites non seulement par la banqueroute de la Valette et Saci missionnaires, mais parce que frère la Chaise confesseur avait été un trigaud, et frère le Tellier confesseur un persécuteur impudent : mais je n'ai jamais connu ni l'un ni l'autre ; ils étaient morts avant que je fusse né.

On prétend encore que des disputes de jansénistes et de molinistes sur la grâce versatile et sur la science moyenne, ont fort contribué à nous chasser de nos maisons ; mais je n'ai jamais su ce que c'était que la grâce. Je vous ai fait lire autrefois Despautère et Cicéron, les vers de Commire et de Virgile, le Pédagogue chrétien et Sénèque, les psaumes de David en latin de cuisine, et les odes d'Horace à la brune Lalagé et au blond Ligurinus, *flavam religanti comam*, renouant sa blonde chevelure. En un mot, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous bien élever ; et voilà ma récompense !

LE CONSEILLER.

Vraiment, vous m'avez donné là une plaisante éducation ; il est vrai que je m'accommoïais fort du blond Ligurinus. Mais lorsque j'entrai dans le monde, je voulus m'aviser de parler, et on se moqua de moi ; j'avais beau citer les odes à Ligurinus et le Pédagogue chrétien, je ne savais ni si François I avait été fait prisonnier à Pavie, ni où est Pavie ; le pays même où je suis né était ignoré de moi ; je ne connaissais ni les lois principales, ni les intérêts de

ma patrie ; pas un mot de mathématiques, pas un mot de saine philosophie ; je savais du latin et des sottises.

L'EX-JÉSUITE.

Je ne pouvais vous apprendre que ce qu'on m'avait enseigné. J'avais étudié au même collège jusqu'à quinze ans ; à cet âge un jésuite m'enquinanda ; je fus novice, on m'abétit pendant deux ans, et ensuite on me fit régenter. Ne voudriez-vous pas que je vous eusse donné l'éducation qu'on reçoit dans l'école militaire ?

LE CONSEILLER.

Non, il faut que chacun apprenne de bonne heure tout ce qui peut le faire réussir dans la profession à laquelle il est destiné. Clairaut était le fils d'un maître de mathématiques ; dès qu'il sut lire et écrire, son père lui montra son art : il devint très bon géomètre à douze ans ; il apprit ensuite le latin, qui ne lui servit jamais à rien. La célèbre marquise du Châtelet apprit le latin en un an, et le savait très bien ; tandis qu'on nous tenait sept années au collège pour nous faire balbutier cette langue sans jamais parler à notre raison.

Quant à l'étude des lois dans laquelle nous entrions en sortant de chez vous, c'était encore pis. Je suis de Paris, et on m'a fait étudier pendant trois ans les lois oubliées de l'ancienne Rome ; ma coutume me suffirait s'il n'y avait pas dans notre pays cent quarante-quatre coutumes différentes.

J'entendis d'abord mon professeur qui commença par distinguer la jurisprudence en droit naturel et droit des gens : le droit naturel est commun, selon

ni, aux hommes et aux bêtes ; et le droit des gens commun à toutes les nations, dont aucune n'est d'accord avec ses voisins.

Ensuite, on me parla de la loi des douze tables, abrogée bien vite chez ceux qui l'avaient faite ; de l'édit du préteur, quand nous n'avons point de préteur ; de tout ce qui concerne les esclaves, quand nous n'avons point d'esclaves domestiques (au moins dans l'Europe chrétienne) ; du divorce, quand le divorce n'est pas encore reçu chez nous, etc. etc. etc.

Je m'apperçus bientôt qu'on me plongeait dans un abyme dont je ne pourrais jamais me tirer. Je vis qu'on m'avait donné une éducation très-inutile pour me conduire dans le monde.

J'avoue que ma confusion a redoublé quand j'ai lu nos ordonnances ; il y en a la valeur de quatre-vingts volumes, qui presque toutes se contredisent : je suis obligé, quand je juge, de m'en rapporter au peu de bon sens et d'équité que la nature m'a donné ; et avec ces deux secours je me trompe à presque toutes les audiences.

J'ai un frère qui étudie en théologie pour être grand-vicaire ; il se plaint bien davantage de son éducation : il faut qu'il consume six années à bien statuer s'il y a neuf chœurs d'anges, et quelle est la différence précise entre un trône et une domination ; si le Phison dans le paradis terrestre était à droite ou à gauche du Géon ; si la langue dans laquelle le serpent eut des conversations avec Eve, était la même que celle dont l'ânesse se servit avec Balaam ; comment Melchisédech était né sans père et sans mère ; on

quel endroit demeure Enoch qui n'est point mort ; où sont les chevaux qui transportèrent Elié dans un char de feu , après qu'il eut séparé les eaux du Jourdain avec son manteau , et dans quel temps il doit revenir pour annoncer la fin du monde. Mon frère dit que toutes ces questions l'embarrassent beaucoup , et ne lui ont encore pu procurer un canonicat de Notre-Dame , sur lequel nous comptions.

Vous voyez entre nous que la plupart de nos éducations sont ridicules , et que celles qu'on reçoit dans les arts et métiers sont infiniment meilleures.

L'EX-JÉSUITE.

D'accord ; mais je n'ai pas de quoi vivre avec mes quatre cents francs , qui font vingt-deux sous deux deniers par jour , tandis que tel homme dont le père allait derrière un carrosse , a trente six chevaux dans son écurie , quatre cuisiniers et point d'animonier.

LE CONSEILLER.

Eh bien , je vous donne quatre cents autres francs de ma poche ; c'est ce que Jean Despautière ne m'avait point enseigné dans mon éducation.

ÉGALITÉ.

SECTION I.

Il est clair que les hommes , jouissant des facultés attachées à leur nature , sont égaux ; ils le sont quand ils s'acquittent des fonctions animales , et quand ils exercent leur entendement. Le roi de la

Chine , le grand-mogol , le padisha de Turquie , ne peut dire au dernier des hommes : Je te défends de digérer , d'aller à la garde-robe et de penser. Tous les animaux de chaque espèce sont égaux entre eux.

Un cheval ne dit point au cheval son confrère :
 Qu'on peigne mes beaux crins , qu'on m'étrille et me ferre ;
 Toi , cours , et va porter mes ordres souverains
 Aux mulets de ces bords , aux ânes mes voisins ;
 Toi , prépare les grains dont je fais des largesses
 A mes fiers favoris , à mes douces maîtresses .
 Qu'on châtre les chevaux désignés pour servir
 Les coquettes jumens dont seul je dois jouir .
 Que tout soit dans la crainte et dans la dépendance :
 Et si quelqu'un de vous hennit en ma présence ,
 Pour punir cet impie et ce séditieux ,
 Qui foule aux pieds les lois des chevaux et des dieux ,
 Pour venger dignement le ciel et la patrie ,
 Qu'il soit pendu sur l'heure auprès de l'écurie .

Les animaux ont naturellement au-dessus de nous l'avantage de l'indépendance. Si un taureau qui courtise une génisse , est chassé à coups de cornes par un taureau plus fort que lui , il va chercher une autre maîtresse dans un autre pré , et il vit libre. Un coq battu par un coq , se console dans un autre poulailler. Il n'en est pas ainsi de nous. Un petit visir exile à Lemnos un bostangi ; le visir Azem exile le petit visir à Ténédos ; le padisha exile le visir Azem à Rhodes ; les janissaires mettent en prison le padisha , et en élisent un autre qui exilera les bons musulmans à son choix ; encore lui sera-t-on bien obligé s'il se borne à ce petit exercice de son autorité sacrée.

Si cette terre était ce qu'il e semble devoir être, si l'homme y trouvait partout une subsistance facile et assurée, et un climat convenable à sa nature, il est clair qu'il eût été impossible à un homme d'en asservir un autre. Que ce globe soit couvert de fruits salutaires; que l'air qui doit contribuer à notre vie, ne nous donne point de maladies et une mort pré-maturée; que l'homme n'ait besoin d'autre logis et d'autre lit que de celui des daïms et des chevreuils; alors les Gengis-kan et les Tamerlan n'auraient de valets que leurs enfans qui seront assez honnêtes gens pour les aider dans leur vieillesse.

Dans cet état naturel dont jouissent tous les quadrupèdes non domptés, les oiseaux et les reptiles, l'homme serait aussi heureux qu'eux; la domination serait alors une chimère, une absurdité à laquelle personne ne penserait; car pourquoi chercher des serviteurs quand vous n'avez besoin d'aucun service?

S'il passait par l'esprit de quelque individu à tête tyrannique et à bras nerveux d'asservir son voisin moins fort que lui, la chose serait impossible; l'opprimé serait sur le Danube, avant que l'opresseur eût pris ses mesures sur le Volga.

Tous les hommes seraient donc nécessairement égaux s'ils étaient sans besoins; la misère attachée à notre espèce subordonne un homme à un autre homme: ce n'est pas l'inégalité qui est un malheur réel, c'est la dépendance. Il importe fort peu que tel homme s'appelle *sa hautesse*, tel autre *sa sainteté*; mais il est dur de servir l'un ou l'autre.

Une famille nombreuse a cultivé un bon terroir;

deux petites familles voisines ont des champs ingrats et rebelles ; il faut que les deux pauvres familles servent la famille opulente ou qu'elles l'égorgent : cela va sans difficulté. Une des deux familles indigentes va offrir ses bras à la riche pour avoir du pain ; l'autre va l'attaquer et est battue. La famille servante est l'origine des domestiques et des manœuvres ; la famille battue est l'origine des esclaves.

Il est impossible dans notre malheureux globe que les hommes vivant en société ne soient pas divisés en deux classes, l'une de riches qui commandent, l'autre de pauvres qui servent, et ces deux se subdivisent en mille, et ces mille ont encore des nuances différentes.

Tu viens, quand les lots sont faits, nous dire : Je suis homme comme vous ; j'ai deux mains et deux pieds, autant d'orgueil et plus que vous, un esprit aussi désordonné pour le moins, aussi inconséquent, aussi contradictoire que le vôtre. Je suis citoyen de Saint-Marin, ou de Raguse, ou de Vaugirard, donnez-moi ma part de la terre. Il y a dans notre hémisphère connu environ cinquante mille millions d'arpens à cultiver, tant passables que stériles. Nous ne sommes qu'environ un milliar d'animaux à deux pieds sans plumes sur ce continent ; ce sont cinquante arpens pour chacun ; faites-moi justice, donnez-moi mes cinquante arpens.

On lui répond : Va-t'en les prendre chez les Cafres, chez les Hottentots, ou chez les Samoïèdes ; arrange-toi avec eux à l'amiable ; ici toutes les parts sont faites. Si tu veux avoir parmi nous le manger, le vêtir, le loger et le chauffer ; travaille pour nous

comme fesait ton père ; sers-nous , ou amuse-nous , et tu seras payé ; si non tu seras obligé de demander l'aumône ; ce qui dégraderait trop la sublimité de ta nature , et t'empêcherait réellement d'être égal aux rois , et même aux vicaires de village , selon les prétentions de ta noble fierté .

SECTION II.

Tous les pauvres ne sont pas malheureux . La plupart sont nés dans cet état , et le travail continual les empêche de trop sentir leur situation ; mais quand ils la sentent , alors on voit des guerres , comme celle du parti populaire contre le parti du sénat à Rome , celles des paysans en Allemagne , en Angleterre , en France . Toutes ces guerres finissent tôt ou tard par l'asservissement du peuple , parceque les puissans ont l'argent , et que l'argent est maître de tout dans un état ; je dis dans un état , car il n'en est pas de même de nation à nation . La nation qui se servira le mieux du fer , subjuguera toujours celle qui aura plus d'or et moins de courage .

Tout homme naît avec un penchant assez violent pour la domination , la richesse et les plaisirs , et avec beaucoup de goût pour la paresse ; par conséquent tout homme voudrait avoir l'argent et les femmes ou les filles des autres , être leur maître , les assujettir à tous ses caprices , et ne rien faire , ou du moins ne faire que des choses très - agréables . Vous voyez bien qu'avec ces belles dispositions il est aussi impossible que les hommes soient égaux , qu'il est impossible que deux prédicateurs ou deux profes-

seurs de théologie ne soient pas jaloux l'un de l'autre.

Le genre humain, tel qu'il est, ne peut subsister à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout. Car certainement un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la vôtre; et si vous avez besoin d'une paire de souliers, ce ne sera pas un maître des requêtes qui vous la fera. L'égalité est donc à la fois la chose la plus naturelle, et en même temps la plus chimérique.

Comme les hommes sont excessifs en tout quand ils le peuvent, on a outié cette inégalité; on a prétendu dans plusieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de sortir de la contrée où le hasard l'a fait naître; le sens de cette loi est visiblement: « Ce pays est si mauvais et si mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en sortir, de peur que tout le monde n'en sorte. » Faites mieux; donnez à tous vos sujets envie de demeurer chez vous, et aux étrangers d'y venir.

Chaque homme dans le fond de son cœur a droit de se croire entièrement égal aux autres hommes; il ne s'ensuit pas de là que le cuisinier d'un cardinal doive ordonner à son maître de lui faire à dîner. Mais le cuisinier peut dire: Je suis homme comme mon maître; je suis né comme lui en pleurant; il mourra comme moi dans les angoisses et les mêmes cérémonies. Nous faisons tous deux les mêmes fonctions animales. Si les Turcs s'emparent de Rome, et si alors je suis cardinal et mon maître cuisinier, je le prendrai à mon service. Tout ce discours est

raisonnable et juste ; mais en attendant que le grand tute s'empare de Rome, le cuisinier doit faire son devoir, ou toute société humaine est pervertie.

A l'égard d'un homme qui n'est ni cuisinier d'un cardinal, ni revêtu d'aucune autre charge dans l'Etat ; à l'égard d'un particulier qui ne tient à rien, mais qui est fâché d'être reçu par-tout avec l'air de la protection ou du mépris, qui voit évidemment que plusieurs *monsignors* n'ont ni plus de science, ni plus d'esprit, ni plus de vertu que lui, et qui s'ennuie d'être quelquefois dans leur antichambre, quel parti doit-il prendre ? celui de s'en aller.

ÉGLISE.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

Nous ne porterons point nos regards sur les profondeurs de la théologie ; Dieu nous en préserve ! l'humble foi seule nous suffit. Nous ne fesons jamais que raconter.

Dans les premières années qui suivirent la mort de Jésus-Christ, Dieu et homme, on comptait chez les Hébreux neuf écoles, ou neuf sociétés religieuses, pharisiens, saducéens, esséniens, judaïtes, thérapeutes, récabites, hérodiens, disciples de Jean, et les disciples de Jésus, nommés les *frères*, les *Galiléens*, les *fidèles*, qui ne prirent le nom de *chrétiens* que dans Antioche, vers l'an 60 de notre ère, conduits secrètement par Dieu même dans des voies inconnues aux hommes.

Les pharisiens admettaient la métémpsychose, les saducéens niaient l'immortalité de l'ame et l'existence des esprits, et cependant étaient fidèles au Pentateuque.

Pline le naturaliste (1) (apparemment sur la foi de Flavien Josephe) appelle les esséniens *gens aeterna in qua nemo nascitur*, famille éternelle dans laquelle il ne naît personne; parceque les esséniens se mariaient très rarement. Cette définition a été depuis appliquée à nos moines.

Il est difficile de juger si c'est des esséniens ou des judaïtes que parle Josephe quand il dit (2): « Ils « méprisent les maux de la terre, ils triomphent « des tourmens par leur constance; ils préfèrent la « mort à la vie lorsque le sujet en est honorable. Ils « ont souffert le fer et le feu, et vu briser leurs os, « plutôt que de prononcer la moindre parole contre « leur législateur, ni manger des viandes défen- « dues. »

Il paraît que ce portrait tombe sur les judaïtes, et non pas sur les esséniens; car voici le paroles de Josephe: « Judas fut l'auteur d'une nouvelle secte, « entièrement différente des trois autres, c'est-à- « dire des saducéens, des pharisiens, et des essé- « niens ». Il continue et dit: « Ils sont juifs de na- « tion; ils vivent unis entre eux, et regardent la « volupté comme un vice »; le sens naturel de cette phrase fait croire que c'est des judaïtes dont l'auteur parle.

(1) Lib. V, chap. XVII.

(2) Hist. chap. XII.

Quoi qu'il en soit, on connaît ces judaïtes avant que les disciples du Christ commençassent à faire un parti considérable dans le monde. Quelques bonnes gens les ont pris pour des hérétiques qui adoraient Judas Iscariote.

Les thérapeutes étaient une société différente des esséniens et des judaïtes ; ils ressemblaient aux gymnosophistes des Indes et aux Brames. « Ils ont, dit Philon, un mouvement d'amour céleste, qui les jette dans l'enthousiasme des bacchantes et des coribantes, et qui les met dans l'état de la contemplation à laquelle ils aspirent. Cette secte naquit dans Alexandrie, qui était toute remplie de juifs, et s'étendit beaucoup dans l'Egypte. »

Les récabites subsistaient encore ; ils fisaient vœu de ne jamais boire de vin : et c'est peut-être à leur exemple que Mahomet défendit cette liqueur à ses musulmans.

Les hérodiens regardaient Hérode, premier du nom, comme un messie, un envoyé de Dieu, qui avait rebâti le temple. Il est évident que les juifs célébraient sa fête à Rome du temps de Néron, témoin les vers de Persé : *Heroai venére dies*, etc.

Voici le jour d'Hérode où tout infâme juif
Fait fumer sa lanterne avec l'huile ou le suif.

Les disciples de Jean-Baptiste s'étendirent un peu en Egypte, mais principalement dans la Syrie, dans l'Arabie, et vers le golfe Persique. On les connaît aujourd'hui sous le nom de chrétiens de saint Jean ; il y en eut aussi dans l'Asie mineure. Il est dit dans les Actes des Apôtres (chap. IX) que Paul

en rencontra plusieurs à Ephèse ; il leur dit : Avez-
 « vous reçu le Saint-Esprit » ? Ils lui répondirent :
 « Nous n'avons pas seulement ouï dire qu'il y ait un
 « Saint-Esprit ». Il leur dit : « Quel baptême avez-
 « vous donc reçu » ? Ils lui répondirent : « Le bap-
 « tême de Jean. »

Les véritables chrétiens cependant jetaient,
 comme on sait, les fondemens de la seule religion
 véritable.

Celui qui contribua le plus à fortifier cette so-
 ciété naissante, fut ce Paul même qui l'avait per-
 sécutée avec le plus de violence. Il était né à Tarsis
 en Cilicie (1), et fut élevé par le fameux docteur
 pharisién Gamaliel, disciple de Hillel. Les Juifs
 prétendent qu'il rompit avec Gamaliel, qui refusa
 de lui donner sa fille en mariage. On voit quelques
 traces de cette anecdote à la suite des Actes de
 sainte Thècle. Ces actes portent qu'il avait le front
 large, la tête chauve, les sourcils joints, le nez
 aquilin, la taille courte et grosse, et les jambes tor-
 ses. Lucien, dans son dialogue de Philopatris, semble
 faire un portrait assez semblable. On a douté qu'il
 fût citoyen romain, car en ce temps-là on n'accor-
 dait ce titre à aucun juif : ils avaient été chassés de
 Rome par Tibère ; et Tarsis ne fut colonie romaine
 que près de cent après, sous Caracalla, comme le
 remarque Cellarius dans sa géographie, livre III,
 et Grotius dans son commentaire sur les Actes,
 auxquels seuls nous devons nous en rapporter.

(1) Saint Jérôme dit qu'il était de Cisala en Galilée.

Dieu, qui était descendu sur la terre pour y être un exemple d'humilité et de pauvreté, donnait à son Eglise les plus faibles commencemens, et la dirigeait dans ce même état d'humiliation, dans lequel il avait voulu naître. Tous les premiers fidèles furent des hommes obscurs; ils travaillaient tous de leurs mains. L'apôtre S. Paul témoigne qu'il gagnait sa vie à faire des tentes. S. Pierre ressuscita la couturière Dorcas qui faisait les robes des frères. L'assemblée des fidèles se tenait à Joppé, dans la maison d'un corroyeur nommé Simon, comme on le voit au chapitre IX des Actes des Apôtres.

Les fidèles se répandirent secrètement en Grèce, et quelques uns allèrent de là à Rome, parmi les juifs, à qui les Romains permettaient une synagogue. Ils ne se séparèrent point d'abord des juifs; ils gardèrent la circoncision; et, comme on l'a déjà remarqué ailleurs, les quinze premiers évêques secrets de Jérusalem furent tous circoncis ou du moins de la nation juive.

Lorsque l'apôtre Paul prit avec lui Timothée, qui était fils d'un père gentil, il le circoncit lui-même dans la petite ville de Listre; mais Tite, son autre disciple, ne voulut point se soumettre à la circoncision. Les frères disciples de Jésus furent unis aux juifs, jusqu'au temps où Paul essuya une persécution à Jérusalem, pour avoir amené des étrangers dans le temple. Il était accusé par les juifs de vouloir détruire la loi mosaïque par Jésus-Christ. C'est pour se laver de cette accusation que l'apôtre S. Jacques proposa à l'apôtre Paul de se faire raser la tête, et de s'aller purifier dans le temple avec

quatre juifs qui avaient fait vœu de se raser. « Prenez-les avec vous , lui dit Jacques (chap. XXI , « Act. des Apôt.), purifiez-vous avec eux , et que tout le monde sache que ce que l'on dit de vous « est faux , et que vous continuez à garder la loi de « Moïse ». Ainsi donc Paul , qui d'abord avait été le persécuteur sanguinaire de la sainte société établie par Jésus , Paul qui depuis voulut gouverner cette société naissante , Paul chrétien judaïse , « afin que le monde sache qu'on le calomnie quand on dit « qu'il ne suit plus la loi mosaïque . »

Saint Paul n'en fut pas moins accusé d'impiété et d'hérésie , et son procès criminel dura long-temps ; mais on voit évidemment par les accusations mêmes intentées contre lui , qu'il était venu à Jérusalem pour observer les rites judaïques.

Il dit à Festus ces propres paroles (chap. XXV des Actes) : « Je n'ai péché ni contre la loi juive , ni contre le temple . »

Les apôtres annonçaient Jésus-Christ comme un juste indignement persécuté , un prophète de Dieu , un fils de Dieu , envoyé aux Juifs pour la réformation des mœurs .

« La circoncision est utile , dit l'apôtre S. Paul (chap. II , épit. aux Rom.), si vous observez la loi ; mais si vous la violez , votre circoncision devient prépubee . Si un incircuncis garde la loi , il sera comme circuncis . Le vrai juif est celui qui est juif intérieurement . »

Quand cet apôtre parle de Jésus-Christ dans ses épîtres , il ne révèle point le mystère ineffable de sa consubstantialité avec Dieu . « Nous sommes dé-

« livrés par lui (dit-il chap. V, épît. aux Rom.) de la colère de Dieu: le don de Dieu s'est répandu sur nous. par la grace donnée à un seul homme, qui est Jésus-Christ... La mort a régné par le péché d'un seul homme, les justes régneront dans la vie par un seul homme, qui est Jésus-Christ.»

Et au chap. VIII: « Nous les héritiers de Dieu, et les cohéritiers de Christ. Et au chapitre XVI: « A Dieu, qui est le seul sage, honneur et gloire par Jésus-Christ... Vous êtes à Jésus-Christ, et Jésus-Christ à Dieu ». (I aux Cor., chap. III.)

Et (I aux Cor., chap. XV, v. 27): « Tout lui est assujetti, en exceptant sans doute Dieu qui lui a assujetti toutes choses. »

On a eu quelque peine à expliquer le passage de l'épître aux Philippiens: « Ne faites rien par une vaine gloire; croyez mutuellement par humilité que les autres vous sont supérieurs; ayez les mêmes sentimens que Christ-Jésus qui, étant dans l'empreinte de Dieu, n'a point cru sa proie de s'égaler à Dieu». Ce passage paraît très bien approfondi, et mis dans tout son jour, dans une lettre qui nous reste des Eglises de Vienne et de Lyon, écrite l'an 117, et qui est un précieux monument de l'antiquité. On loue dans cette lettre la modestie de quelques fidèles: « Ils n'ont pas voulu, dit la lettre, prendre le grand titre de martyrs (pour quelques tribulations), à l'exemple de Jésus-Christ, lequel étant empreint de Dieu, n'a pas cru sa proie la qualité d'égale à Dieu». Origène dit aussi dans son commentaire sur Jean: La grandeur de Jésus a plus éclaté quand il s'est humilié,

que *s'il eût fait sa proie d'être égal à Dieu*. En effet, l'explication contraire peut paraître un contre-sens. Que signifierait: « Croyez les autres supérieurs à « vous; imitez Jésus qui n'a pas cru que c'était une « proie, une usurpation de s'égaler à Dieu »? Ce serait visiblement se contredire, ce serait donner un exemple de grandeur pour un exemple de modestie, ce serait pécher contre la dialectique.

La sagesse des apôtres fondait ainsi l'Eglise naissante. Cette sagesse ne fut point altérée par la dispute qui survint entre les apôtres Pierre, Jacques, et Jean, d'un côté, et Paul de l'autre. Cette contestation arriva dans Antioche. L'apôtre Pierre, autrement Céphas ou Simon Barjone, mangeait avec les gentils convertis, et n'observait point avec eux les cérémonies de la loi, ni la distinction des viandes; il mangeait, lui, Barnabé et d'autres disciples, indifféremment du porc, des chairs étouffées, des animaux qui avaient le pied fendu et qui ne ruminaien pas; mais plusieurs Juifs chrétiens étant arrivés, S. Pierre se remit avec eux à l'abstinence des viandes défendues, et aux cérémonies de la loi mosaïque.

Cette action paraissait très prudente; il ne voulait pas scandaliser les Juifs chrétiens ses compagnons; mais S. Paul s'éleva contre lui avec un peu de dureté. « Je lui résistai, dit-il, à sa face, parce « qu'il était blâmable ». (Epître aux Galates, chapitre II.)

Cette querelle paraît d'autant plus extraordinaire de la part de S. Paul, qu'ayant été d'abord perséiteur, il devait être modéré, et que lui-même il était

allé sacrifier dans le temple à Jérusalem , qu'il avait circoncis son disciple Timothée , qu'il avait accompli les rite-juifs , lesquels il reprochait alors à Céphas. S. Jérôme prétend que cette querelle entre Paul et Céphas était feinte. Il dit , dans sa première homélie , tome III , qu'ils firent comme deux avocats qui s'échauffent et se piquent au barreau , pour avoir plus d'autorité sur les cliens ; il dit que Pierre Céphas étant destiné à prêcher aux juifs , et Paul aux gentils , ils firent semblant de se quereller , Paul pour gagner les gentils , et Pierre pour gagner les juifs. Mais S. Augustin n'est point du tout de cet avis : « Je suis fâché , dit-il dans l'épître à Jérôme , qu'un aussi grand homme se rende le patron du mensonge , *patronum mendacii* .

Cette dispute entre S. Jérôme et S. Augustin ne doit pas diminuer notre vénération pour eux , encore moins pour S. Paul et pour S. Pierre.

Au reste , si Pierre était destiné aux Juifs juidans , et Paul aux étrangers , il paraît probable que Pierre ne vint point à Rome. Les Actes des apôtres ne font aucune mention du voyage de Pierre en Italie.

Quoi qu'il en soit , ce fut vers l'an 60 de notre ère , que les chrétiens commencèrent à se séparer de la communion juive , et c'est ce qui leur attira tant de querelles et tant de persécutions de la part des synagogues répandues à Rome , en Grèce , dans l'Egypte , et dans l'Asie. Ils furent accusés d'impiété , d'athéisme , par leurs frères juifs , qui les excomuniaient dans leurs synagogues trois fois les jours

du sabbat. Mais Dieu les soutint toujours au milieu des persécutions.

Petit à petit plusieurs Eglises se formerent, et la séparation devint entière entre les juifs et les chrétiens avant la fin du premier siècle; cette séparation était ignorée du gouvernement romain. Le sénat de Rome, ni les empereurs, n'entraient point dans ces querelles d'un petit troupeau que Dieu avait jusque-là conduit dans l'obscurité, et qu'il élevait par des degrés insensibles.

Le christianisme s'établit en Grèce et dans Alexandrie. Les chrétiens y eurent à combattre une nouvelle secte de juifs devenus philosophes à force de fréquenter les Grecs; c'était celle de la gnose ou des gnostiques: il s'y mêla de nouveaux chrétiens. Toutes ces sectes jouissaient alors d'une entière liberté de dogmatiser, de conférer et d'écrire, quand les courtiers juifs établis dans Rome et dans Alexandrie ne les accusaient pas auprès des magistrats; mais sous Domitien la religion chrétienne commença à donner quelque ombrage au gouvernement.

Le zèle de quelques chrétiens, qui n'était pas selon la science, n'empêcha pas l'Eglise de faire les progrès que Dieu lui destinait. Les chrétiens célébrèrent d'abord leurs mystères dans des maisons retirées, dans des caves, pendant la nuit; de là leur vint le titre de *lucifugaces*, selon Minutius Felix. Philon les appelle *gesséens*. Leurs noms les plus communs, dans les quatre premiers siècles chez les gentils, étaient ceux de *Gatiléens* et de *Nazaréens*;

mais celui de *chrétiens* a prévalu sur tous les autres.

Ni la hiérarchie, ni les usages, ne furent établis tout d'un coup ; les temps apostoliques furent différens des temps qui les suivirent.

La messe, qui se célébrait au matin, était la cène qu'on faisait le soir ; ces usages changèrent à mesure que l'Eglise se fortifia. Une société plus étendue exigea plus de réglements, et la prudence des pasteurs se conforma aux temps et aux lieux.

S. Jérôme et Eusèbe rapportent que quand les Eglises reçurent une forme, on y distingua peu-à-peu cinq ordres différens : les surveillans, *episcopoi*, d'où sont venus les évêques ; les anciens de la société, *presbyteroi*, les prêtres ; *diaconi*, les servans ou diaires ; les *pistoi*, croyans, initiés, c'est-à-dire les baptisés, qui avaient part aux soupers des agapes, les catéchumènes qui attendaient le baptême, et les énergumènes qui attendaient qu'on les délivrât du démon. Aucun, dans ces cinq ordres, ne portait d'habit différent des autres ; aucun n'était contraint au célibat, témoin le livre de Tertullien dédié à sa femme, témoin l'exemple des apôtres. Aucune représentation, soit en peinture, soit en sculpture, dans leurs assemblées, pendant les deux premiers siècles ; point d'anels, encore moins de cierges, d'encens et d'eau lustrale. Les chrétiens cachaient soigneusement leurs livres aux gentils ; ils ne les confiaient qu'aux initiés ; il n'était pas même permis aux catéchumènes de réciter l'oraison dominicale.

DU POUVOIR DE CHASSER LES DIABLES DONNÉ À
L'ÉGLISE.

Ce qui distinguait le plus les chrétiens, et ce qui a duré jusqu'à nos derniers temps, était le pouvoir de chasser les diables avec le signe de la croix. Origène, dans son Traité contre Celse, avoue au nomb. 133 qu'Antinoüs, divinisé par l'empereur Adrien, fesait des miracles en Egypte par la force des charmes et des prestiges; mais il dit que les diables sortent du corps des possédés à la prononciation du seul nom de Jésus.

Tertullien va plus loin, et du fond de l'Afrique où il était, il dit dans son Apologétique, au chapitre XXIII : « Si vos dieux ne confessent pas qu'ils « sont des diables à la présence d'un vrai chrétien, « nous voulons bien que vous répandiez le sang de « ce chrétien. Y a-t-il une démonstration plus « claire? »

En effet, Jesus-Christ envoya ses apôtres pour chasser les démons. Les Juifs avaient aussi de son temps le don de les chasser; car lorsque Jésus eut délivré des possédés, et eut envoyé les diables dans les corps d'un troupeau de deux mille cochons, et qu'il eut opéré d'autres guérisons pareilles, les pharisiens dirent : Il chasse les démons par la puissance de Belzébuth. « Si c'est par Belzébuth que je les chasse, répondit Jésus, par qui « vos fils les chassent-ils? » Il est incontestable que les Juifs se vantaient de ce pouvoir : ils avaient des exorcistes et des exorcismes. On invoquait le nom

ÉGLISE.

250

de Dieu , de Jacob , et d'Abraham. On mettait des herbes consacrées dans le nez des démoniaques (Joseph rapporte une partie de ces cérémonies). Ce pouvoir sur les diables , que les Juifs ont perdu , fut transmis aux chrétiens , qui semblent aussi l'avoir perdu depuis quelque temps.

Dans le pouvoir de chasser les démons était compris celui de détruire les opérations de la magie ; car la magie fut toujours en vigueur chez toutes les nations. Tous les pères de l'Eglise rendent témoignage à la magie. S. Justin avone dans son Apologétique , au livre III , qu'on évoque souvent les ames des morts , et il en tire un argument en faveur de l'immortalité de l'ame. Lactance , au livre VII de ses Institutions divines , dit que « si on osait nier l'existence des ames après la mort , le magicien vous en convaincrait bientôt en les faisant paraître ». Irénée , Clément alexandrin , Tertullien , l'évêque Cyprien , tous affirment la même chose. Il est vrai qu'aujourd'hui tout est changé , et qu'il n'y a pas plus de magiciens que de démoniaques. Mais Dieu est le maître d'avertir les hommes par des prodiges dans certains temps , et de les faire cesser dans d'autres.

DES MARTYRS DE L'ÉGLISE.

Quand les sociétés chrétiennes devinrent un peu nombreuses , et que plusieurs s'élèverent contre le culte de l'empire romain , les magistrats sévirent contre elles , et les peuples sur-tout les persécuterent. On ne persécutait point les juifs qui avaient

des priviléges particuliers, et qui se renfermaient dans leurs synagogues; on leur permettait l'exercice de leur religion, comme on fait encore aujourd'hui à Rome; on souffrait tous les cultes divers répandus dans l'empire, quoique le sénat ne les adoptât pas.

Mais les chrétiens, se déclarant ennemis de tous ces cultes, et sur-tout de celui de l'empire, furent exposés plusieurs fois à ces cruelles épreuves.

Un des premiers et des plus célèbres martyrs fut Ignace, évêque d'Antioche, condamné par l'empereur Trajan lui-même, alors en Asie, et envoyé par ses ordres à Rome, pour être exposé aux bêtes, dans un temps où l'on ne massacrait point à Rome les autres chrétiens. On ne sait point précisément de quoi il était accusé auprès de cet empereur, renommé d'ailleurs pour sa clémence; il fallait que S. Ignace eût de bien violens ennemis. Quoi qu'il en soit, l'histoire de son martyre rapporte qu'on lui trouva le nom de Jésus-Christ gravé sur le cœur en caractères d'or; et c'est de là que les chrétiens prirent en quelques endroits le nom de *théophores*, qu'Ignace s'était donné à lui-même.

On nous a conservé une lettre de lui (1), par laquelle il prie les évêques et les chrétiens de ne point s'opposer à son martyre; soit que dès-lors les chrétiens fussent assez puissans pour le délivrer, soit que parmi eux quelques uns eussent assez de crédit pour obtenir sa grâce. Ce qui est encore très

(1) Dupin dans sa Bibliothèque ecclésiastique, prouve que cette lettre est authentique.

ÉGLISE.

252

remarquable, c'est qu'on souffrit que les chrétiens de Rome vinssent au-devant de lui quand il fut amené dans cette capitale; ce qui prouverait évidemment qu'on punissait en lui la personne et non pas la secte.

Les persécutions ne furent pas continuées. Origène, dans son livre III contre Celse, dit: « On ne peut compter facilement les chrétiens qui sont morts pour leur religion, parce qu'il en est mort peu, et seulement de temps en temps, et par intervalle. »

Dieu eut un si grand soin de son Eglise, que, malgré ses ennemis, il fit en sorte qu'elle tint cinq conciles dans le premier siècle, seize dans le second, et trente dans le troisième; c'est-à-dire des assemblées secrètes et tolérées. Ces assemblées furent quelquefois défendues, quand la fausse prudence des magistrats craignit qu'elles ne devinssent tumultueuses. Il nous est resté peu de procès verbaux des proconsuls et des préteurs qui condamnerent les chrétiens à mort. Ce serait les seuls actes sur lesquels on pût constater les accusations portées contre eux, et leurs supplices.

Nous avons un fragment de Denys d'Alexandrie, dans lequel il rapporte l'extrait du greffe d'un proconsul d'Egypte, sous l'empereur Valérien; le voici:

« Denys, Fauste, Maxime, Marcel, et Chéremon, ayant été introduits à l'audience, le préfet Emilian leur a dit: Vous avez pu connaître par les entretiens que j'ai eus avec vous, et par tout ce que je vous ai écrit, combien nos princes ont

« témoigné de bonté à votre égard ; je veux bien « encore vous le redire : ils font dépendre votre « conservation et votre salut de vous-mêmes, et « votre destinée est entre vos mains. Ils ne déman- « dent de vous qu'une seule chose, que la raison « exige de toute personne raisonnable ; c'est que « vous adoriez les dieux protecteurs de leur empire, « et que vous abandonniez cet autre culte si con- « traire à la nature et au bon sens. »

Denys a répondu : « Chacun n'a pas les mêmes « dieux, et chacun adore ceux qu'il croit l'être vé- « ritablement. »

Le préfet Emilien a repris : « Je vois bien que « vous êtes des ingrats qui abusez des bontés que les « empereurs ont pour vous. Eh bien, vous ne de- « meurerez pas davantage dans cette ville, et je « vous envoie à Céphrō dans le fond de la Lybie ; ce « sera là le lieu de votre bannissement, selon l'ordre « que j'en ai reçu de nos empereurs : au reste ne « pensez pas y tenir vos assemblées, ni aller faire « vos prières dans ces lieux que vous nommez des « cimetières, cela vous est absolument défendu, et « je ne le permettrai à personne. »

Rien ne porte plus les caractères de vérité que ce procès verbal. On voit par là qu'il y avait des temps où les assemblées étaient prohibées. C'est ainsi qu'en France il est défendu aux calvinistes de s'assembler ; on a même quelquefois fait pendre et rouer des ministres ou prédicants qui tenaient des assemblées malgré les lois ; et depuis 1745, il y en a eu six de pendus. C'est ainsi qu'en Angleterre et en Irlande les assemblées sont défendues

aux catholiques romains ; et il y a eu des occasions où les délinquans ont été condamnés à mort.

Malgré ces défenses portées par les lois romaines, Dieu inspira à plusieurs empereurs de l'indulgence pour les chrétiens. Dioclétien même, qui passa chez les ignorans pour un persécuteur, Dioclétien, dont la première année de règne est encore l'époque de l'ère des martyrs, fut, pendant plus de dix-huit ans, le protecteur déclaré du christianisme, au point que plusieurs chrétiens eurent des charges principales auprès de sa personne. Il épousa même une chrétienne ; il souffrit que dans Nicomédie, sa résidence, il y eût une superbe église élevée vis-à-vis son palais.

Le césar Galerius ayant malheureusement été prévenu contre les chrétiens, dont il croyait avoir à se plaindre, engagea Dioclétien à faire détruire la cathédrale de Nicomédie. Un chrétien plus zélé que sage mit en pièces l'édit de l'empereur, et de là vint cette persécution si fameuse, dans laquelle il y eut plus de deux cents personnes exécutées à mort dans l'empire romain, sans compter ceux que la fureur du petit peuple, toujours fanatique et toujours barbare, fit périr contre les formes juridiques.

Il y eut en divers temps un si grand nombre de martyrs, qu'il faut bien se donner de garde d'ébranler la vérité de l'histoire de ces véritables confesseurs de notre sainte religion, par un mélange dangereux de fables et de faux martyrs.

Le bénédictin dom Ruinart, par exemple, homme d'ailleurs aussi instruit qu'estimable et zélé, aurait

dù choisir avec plus de discréption ses actes sincères. Ce n'est pas assez qu'un manuscrit soit tiré de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, ou d'un couvent de célestins de Paris, conforme à un manuscrit des feuillans, pour que cet acte soit authentique; il faut que cet acte soit ancien, écrit par des contemporains, et qu'il porte d'ailleurs tous les caractères de la vérité.

Il aurait pu se passer de rapporter l'aventure du jeune Romanus, arrivée en 303. Ce jeune Romain avait obtenu son pardon de Dioclétien dans Antioche; cependant il dit que le juge Asclépiade le condamna à être brûlé. Des juifs présens à ce spectacle se moquèrent du jeune S. Romanus, et reprochèrent aux chrétiens que leur Dieu les laissait brûler, lui qui avait délivré Sidrach, Misach, et Abed-négo, de la fournaise; qu'aussitôt il s'éleva, dans le temps le plus serein, un orage qui éteignit le feu; qu'alors le juge ordonna qu'on coupât la langue au jeune Romanus; que le premier médecin de l'empereur, se trouvant là, fit officieusement la fonction de bourreau, et lui coupa la langue dans la racine; qu'aussitôt le jeune homme, qui était bêgue auparavant, parla avec beaucoup de liberté; que l'empereur fut étonné que l'on parlât si bien sans langue; que le médecin, pour réitérer cette expérience, coupa sur-le-champ la langue à un passant, lequel en mourut subitement.

Eusèbe, dont le bénédictin Ruinart a tiré ce conte, devait respecter assez les vrais miracles opérés dans l'ancien et dans le nouveau Testament (desquels personne ne doutera jamais), pour ne

ÉGLISE.

256

pas leur associer des histoires si suspectes, les-
quelles pourraient scandaliser les faibles.

Cette dernière persécution ne s'étendit pas dans tout l'empire. Il y avait alors en Angleterre quelque christianisme, qui s'éclipsa bientôt pour repaire ensuite sous les rois saxons. Les Gaules méridionales et l'Espagne étaient remplies de chrétiens. Le césar Constance Chlore les protégea beaucoup dans toutes ces provinces. Il avait une concubine qui était chrétienne, c'est la mère de Constantin, connue sous le nom de Sainte Hélène; car il n'y eut jamais de mariage avéré entre elle et lui; et il la renvoya même dès l'an 92, quand il épousa la fille de Maximien-Hercule; mais elle avait conservé sur lui beaucoup d'ascendant, et lui avait inspiré une grande affection pour notre sainte religion.

DE L'ETABLISSEMENT DE L'ÉGLISE SOUS CONSTANTIN.

La divine Providence préparait ainsi, par des voies qui semblent humaines, le triomphe de son Eglise.

Constance Chlore mourut en 306 à Yorck en Angleterre, dans un temps où les enfans qu'il avait de la fille d'un césar étaient en bas âge, et ne pouvaient prétendre à l'empire. Constantin eut la confiance de se faire élire à Yorck par cinq ou six mille soldats, alemans, gaulois, et anglais, pour la plupart. Il n'y avait pas d'apparence que cette élection, faite sans le consentement de Rome, du sénat, et des armées, pût prévaloir; mais Dieu lui donna la victoire sur Maxentius élu à Rome, et le délivra

enfin de tous ses collègues. On ne peut dissimuler qu'il ne se rendit d'abord indigne des faveurs du ciel, par le meurtre de tous ses proches, et enfin de sa femme et de son fils.

On peut douter de ce que Zozime rapporte à ce sujet. Il dit que Constantin, agité de remords après tant de crimes, demanda aux pontifes de l'empire s'il y avait quelque expiation pour lui, et qu'ils lui dirent qu'ils n'en connaissaient pas. Il est bien vrai qu'il n'y en avait point eu pour Néron, et qu'il n'avait osé assister aux sacrés mystères en Grèce. Cependant les tauroboles étaient en usage; et il est bien difficile de croire qu'un empereur tout puissant n'ait pu trouver un prêtre qui voulût lui accorder des sacrifices expiatoires. Peut-être même est-il moins croyable que Constantin, occupé de la guerre, de son ambition, de ses projets, et environné de flatteurs, ait eu le temps d'avoir des remords. Zozime ajoute qu'un prêtre égyptien, arrivé d'Espagne, qui avait accès à sa porte, lui promit l'expiation de tous ses crimes dans la religion chrétienne. On a soupçonné que ce prêtre était Ozius, évêque de Cordoue.

Quoi qu'il en soit, Dieu réserva Constantin pour l'éclairer et pour en faire le protecteur de l'Eglise. Ce prince fit bâtir sa ville de Constantinople, qui devint le centre de l'empire et de la religion chrétienne. Alors l'Eglise prit une forme auguste. Et il est à croire que, lavé par son baptême et repenant à sa mort, il obtint miséricorde, quoiqu'il soit mort arien. Il serait bien dur que tous les partisans des deux évêques Eusèbe eussent été damnés.

ÉGLISE.

258

Dès l'an 314, avant que Constantin résidât dans sa nouvelle ville, ceux qui avaient persécuté les chrétiens furent punis par eux de leurs cruautés. Les chrétiens jetèrent la femme de Maximien dans l'Oronte; ils égorgèrent tous ses parens; ils massacrèrent dans l'Egypte et dans la Palestine les magistrats qui s'étaient le plus déclarés contre le christianisme. La veuve et la fille de Dioclétien, s'étant cachées à Thessalonique, furent reconnues, et leurs corps jetés dans la mer. Il eût été à souhaiter que les chrétiens eussent moins écouté l'esprit de vengeance; mais Dieu, qui punit selon sa justice, voulut que les mains des chrétiens fussent teintes du sang de leurs persécuteurs, sitôt que ces chrétiens furent en liberté d'agir.

Constantin convoqua, assembla dans Nicée, vis-à-vis de Constantinople, le premier concile œcuménique, auquel présida Ozius. On y décida la grande question qui agitait l'Eglise, touchant la divinité de Jésus Christ. (1)

On sait assez comment l'Eglise, ayant combattu trois cents ans contre les rites de l'empire romain, combattit ensuite contre elle-même, et fut toujours militante et triomphante.

Dans la suite des temps, l'Eglise grecque presque tout entière, et toute l'Eglise d'Afrique, devinrent esclaves sous les Arabes, et ensuite sous les Turcs, qui élevèrent la religion mahométane sur les ruines de la chrétienne. L'Eglise romaine

(1) Voyez ARIANISME, CHRISTIANISME, section II, et CONCILES.

subsista, mais toujours souillée de sang par plus de six cents ans de discorde entre l'empire d'Occident et le sacerdoce. Ces querelles mêmes la rendirent très puissante. Les évêques, les abbés en Allemagne se firent tous princes, et les papes acquirent peu-à-peu la domination absolue dans Rome et dans un pays considérable. Ainsi Dieu éprouva son Eglise par les humiliations, par les troubles, par les crimes, et par la splendeur.

Cette Eglise latine perdit, au seizième siècle, la moitié de l'Allemagne, le Danemark, la Suède, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, la meilleure partie de la Suisse, la Hollande; elle a gagné plus de terrain en Amérique, par les conquêtes des Espagnols, qu'elle n'en a perdu en Europe; mais avec plus de territoire elle a bien moins de sujets.

La Providence divine semblait destiner le Japon, Siam, l'Inde, et la Chine, à se ranger sous l'obéissance du pape, pour le récompenser de l'Asie mineure, de la Syrie, de la Grèce, de l'Egypte, de l'Afrique, de la Russie, et des autres Etats perdus dont nous avons parlé. S. François Xavier, qui porta le saint Evangile aux Indes orientales et au Japon, quand les Portugais y allèrent chercher des marchandises, fit un très grand nombre de miracles, tous attestés par les RR. PP. jésuites; quelques uns disent qu'il ressuscita neuf morts; mais le R. P. R. badeneira, dans sa Fleur des saints, se borne à dire qu'il n'en ressuscita que quatre; c'est bien assez. La Providence voulut qu'en moins de cent années il y eût des milliers de catholiques romains dans les îles du Japon. Mais le diable sema

son ivraie au milieu du bon grain. Les jésuites, à ce qu'on croit, formerent une conjuration suivie d'une guerre civile, dans laquelle tous les chrétiens furent exterminés en 1638. Alors la nation ferma ses ports à tous les étrangers, excepté aux Hollandais, qu'on regardait comme des marchands, et non pas comme des chrétiens, et qui furent d'abord obligés de marcher sur la croix, pour obtenir la permission de vendre leurs denrées dans la prison où on les renferme lorsqu'ils abordent à Nangasaki.

La religion catholique, apostolique et romaine, fut proscrire à la Chine dans nos derniers temps, mais d'une manière moins cruelle. Les RR. PP. jésuites n'avaient pas à la vérité ressuscité des morts à la cour de Pékin, ils s'étaient contentés d'enseigner l'astronomie, de fondre du canon, et d'être mandarins. Leurs malheureuses disputes avec des dominicains et d'autres scandalisèrent à tel point le grand empereur Youtchin, que ce prince, qui était la justice et la bonté même, fut assez aveugle pour ne plus permettre qu'on enseignât notre sainte religion, dans laquelle nos missionnaires ne s'accordaient pas. Il les chassa avec une bonté paternelle, leur fournit des subsistances et des voitures jusqu'aux confins de son empire.

Toute l'Asie, toute l'Afrique, la moitié de l'Europe, tout ce qui appartient aux Anglais, aux Hollandais, dans l'Amérique, toutes les hordes américaines non domptées, toutes les terres australes, qui sont une cinquième partie du globe, sont demeurées la proie du démon, pour vérifier cette sainte

parole : *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.*

DE LA SIGNIFICATION DU MOT ÉGLISE. PORTRAIT DE
L'ÉGLISE PRIMITIVE. DÉGÉNÉRATION. EXAMEN DES
SOCIÉTÉS QUI ONT VOULU RÉTABLIR L'ÉGLISE PRIMI-
TIVE, ET PARTICULIÈREMENT DES PRIMITIFS APPELÉS
QUAKERS.

Ce mot grec signifiait chez les Grecs *assemblée du peuple*. Quand on traduisit les livres hébreux en grec, on rendit synagogue par *église*, et on se servit du même nom pour exprimer la *société juive*, la *congrégation politique*, l'*assemblée juive*, le *peuple juif*. Ainsi il est dit dans les Nombres (1) : « Pour- « quoi avez-vous mené l'Église dans le désert » ? et dans le Deutéronome (2) : « L'eunuque, le Moabite, « l'Ammonite, n'entreront pas dans l'Église ; les « Iduméens, les Egyptiens n'entreront dans l'Église « qu'à la troisième génération. »

Jésus-Christ dit dans S. Matthieu (3) : « Si votre « frère a péché contre vous (vous a offendé), re- « prenez-le entre vous et lui. Prenez, amenez avec « vous un ou deux témoins, afin que tout s'éclair- « cisse par la bouche de deux ou trois témoins ; et « s'il ne les écoute pas, plaignez-vous à l'assemblée « du peuple, à l'Église ; et s'il n'écoute pas l'Église, « qu'il soit comme un gentil ou un receveur des de- « niers publics. Je vous dis, ainsi soit-il, en vérité,

(1) Chap. XX, v. 4.—(2) Chap. XXIII, v. 1, 2, 3.—
(3) Chap. XXXVIII.

ÉGLISE.

262

« tout ce que vous aurez lié sur terre sera lié au ciel ; et ce que vous aurez délié sur terre sera délié au ciel ». (Allusion aux clefs des portes dont on liait et déliait la courroie.)

Il s'agit ici de deux hommes dont l'un a offensé l'autre et persiste. On ne pouvait le faire comparaître dans l'assemblée, dans l'Eglise chrétienne, il n'y en avait point encore ; on ne pouvait faire juger cet homme dont son compagnon se plaignait, par un évêque et par les prêtres qui n'existaient pas encore : de plus, ni les prêtres juifs, ni les prêtres chrétiens, ne furent jamais juges des querelles entre particuliers ; c'était une affaire de police. Les évêques ne devinrent juges que vers le temps de Valentinien III.

Les commentateurs ont donc conclu que l'écrivain sacré de cet évangile fait parler ici notre Seigneur par anticipation ; que c'est une allégorie, une prédiction de ce qui arrivera quand l'Eglise chrétienne sera formée et établie.

Selden fait une remarque importante sur ce passage (1) ; c'est qu'on n'excommuniait point chez les Juifs les publicains, les receveurs des deniers royaux. Le petit peuple pouvait les détester ; mais, étant des officiers nécessaires nommés par le prince, il n'était jamais tombé dans la tête de personne de vouloir les séparer de l'assemblée. Les Juifs étaient alors sous la domination du proconsul de Syrie, qui étendait sa juridiction jusqu'aux confins de la Galilée et jusque dans l'isle de Chypre, où il avait

(1) *In Sinedriis Hebræorum*, lib. II.

des vice-gérens. Il aurait été très imprudent de marquer publiquement son horreur pour les officiers légaux du proconsul. L'injustice même eût été jointe à l'imprudence : car les chevaliers romains, fermiers du domaine public, les receveurs de l'argent de César étaient autorisés par les lois.

S. Augustin, dans son sermon LXXXI, peut fournir des réflexions pour l'intelligence de ce passage. Il parle de ceux qui gardent leur haine, qui ne veulent point pardonner : *Cœpisti habere fratre tuum tanquam publicanum, ligas illum in terrā: sed ut justè alliges, vide: nam injusta vincula disrumpit justitia. Quum autem correxeris et concordaveris cum fratre tuo, solvisti eum in terrā.*

« Vous regardez votre frère comme un publicain ; c'est l'avoir lié sur la terre. Mais voyez si si vous le liez justement : car la justice rompt les liens injustes. Mais si vous avez corrigé votre frère, si vous vous êtes accordé avec lui, vous l'avez délié sur la terre. »

Il semble, par la manière dont S. Augustin s'explique, que l'offensé ait fait mettre l'offenseur en prison, et qu'on doive entendre que s'il est jeté dans les liens sur la terre, il est aussi dans les liens célestes ; mais que si l'offensé est inexorable, il devient lié lui-même. Il n'est point question de l'Eglise dans l'explication de S. Augustin ; il ne s'agit que de pardonner ou de ne pardonner pas une injure. S. Augustin ne parle point ici du droit sacerdotal de remettre les péchés de la part de Dieu. C'est un droit reconnu ailleurs, un droit dérivé du sacrement de la confession. S. Augustin, tout pro-

fond qu'il est dans les types et dans les allégories, ne regarde pas ce fameux passage comme une allusion à l'absolution donnée ou refusée par les ministres de l'Eglise catholique romaine dans le sacrement de pénitence.

DU NOM D'ÉGLISE DANS LES SOCIÉTÉS CHRÉTIENNES.

On ne reconnaît dans plusieurs Etats chrétiens que quatre Eglises, la grecque, la romaine, la luthérienne, la réformée ou calviniste. Il en est ainsi en Allemagne; les primitifs ou quakers, les anabaptistes, les sociniens, les memnonistes, les piétistes, les moraves, les juifs et autres, ne forment point d'Eglise. La religion juive a conservé le titre de synagogue. Les sectes chrétiennes qui sont tolérées, n'ont que des assemblées secrètes, des *conventicules*; il en est de même à Londres.

On ne reconnaît l'Eglise catholique ni en Suède, ni en Danemarck, ni dans les parties septentrielles de l'Allemagne, ni en Hollande, ni dans les trois quarts de la Suisse, ni dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

DE LA PRIMITIVE ÉGLISE, ET DE CEUX QUI ONT CRU
LA RÉTABLIR.

Les Juifs, ainsi que tous les peuples de Syrie, furent divisés en plusieurs petites congrégations religieuses, comme nous l'avons vu: toutes tendaient à une perfection mystique.

Un rayon plus pur de lumière anima les disciples

de S. Jean, qui subsistent encore vers Mosul. Enfin vint sur la terre le fils de Dieu annoncé par S. Jean. Ses disciples furent constamment tous égaux. Jésus leur avait dit expressément (1): « Il n'y aura parmi « vous ni premier ni dernier... Je suis venu pour « servir et non pour être servi... Celui qui voudra « être le maître des autres, les servira. »

Une preuve d'égalité, c'est que les chrétiens, dans les commencemens, ne prirent d'autre nom que celui de frères. Ils s'assemblaient et attendaient l'Esprit; ils prophétisaient quand ils étaient inspirés. S. Paul, dans sa première lettre aux Corinthiens, leur dit (2): « Si dans votre assemblée cha- « cun de vous a le don du cantique, celui de la doc- « trine, celui de l'apocalypse, celui des langues, « celui d'interpréter, que tout soit à l'édification. « Si quelqu'un parle de la langue comme deux ou « trois, et par parties, qu'il y en ait un qui inter- « prète.

« Que deux ou trois prophètes parlent, que les « autres jugent: et que si quelque chose est révélé « à un autre, que le premier se taise; car vous pou- « vez tous prophétiser chacun à part, afin que tous « apprennent et que tous exhortent; l'esprit de pro- « phétie est soumis aux prophètes: car le Seigneur « est un Dieu de paix... Ainsi donc, mes frères, « ayez tous l'émulation de prophétiser, et n'empê- « chez point de parler des langues. »

(1) Matth. chap. XX; et Marc, chap. IX et X.

(2) Chap. XIV.

J'ai traduit mot à mot, par respect pour le texte, et pour ne point entrer dans des disputes de mots.

S. Paul, dans la même épître, convient (1) que les femmes peuvent prophétiser, quoiqu'il leur défende, au chapitre XIV, de parler dans les assemblées. « Toute femme, dit-il, priant ou prophétisant sans avoir un voile sur la tête, souille sa tête ; car c'est comme si elle était chauve. »

Il est clair par tous ces passages, et par beaucoup d'autres, que les premiers chrétiens étaient tous égaux, non seulement comme frères en Jésus-Christ, mais comme également partagés. L'esprit se communiquait également à eux ; ils parlaient également diverses langues ; ils avaient également le don de prophétiser, sans distinction de rang, ni d'âge, ni de sexe.

Les apôtres qui enseignaient les néophytes, avaient sans doute sur eux cette prééminence naturelle que le précepteur a sur l'écollier ; mais de juridiction, de puissance temporelle, de ce qu'on appelle *honneurs* dans le monde, de distinction dans l'habillement, de marque de supériorité, ils n'en avaient assurément aucune, ni ceux qui leur succéderent. Ils possédaient une autre grandeur bien différente, celle de la persuasion.

Les frères mettaient leur argent en commun (2). Ce furent eux-mêmes qui choisirent sept d'entre eux pour avoir soin des tables et de pourvoir aux

(1) Chap. XI, v. 5.

(2) Actes des Apôtres, chap. VI.

nécessités communes. Ils élurent dans Jérusalem même ceux que nous nommons Etienne, Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parmenas, et Nicolas. Ce qu'on peut remarquer, c'est que parmi ces sept élus par la communauté juive, il y a six Grecs.

Après les apôtres, on ne trouve aucun exemple d'un chrétien qui ait eu sur les autres chrétiens d'autre pouvoir que celui d'enseigner, d'exhorter, de chasser les démons du corps des énergumènes, de faire des miracles. Tout est spirituel; rien ne se ressent des pompes du monde. Ce n'est guère que dans le troisième siècle que l'esprit d'orgueil, de vanité, d'intérêt, se manifesta de tous côtés chez les fidèles.

Les agapes étaient déjà de grands festins; on leur reprochait le luxe et la bonne chère. Tertullien l'avoue (1): « Oui, dit-il, nous fesons grande chère; mais dans les mystères d'Athènes et d'Egypte ne fait-on pas bonne chère aussi? Quelque dépense que nous fassions, elle est utile et pieuse, puisque les pauvres en profitent ». *Quantiscumque sumptibus constet, lucrum est pietatis, siquidem inopes refrigerio isto juvamus.*

Dans ce temps-là même, des sociétés de chrétiens qui osaient se dire plus parfaites que les autres, les montanistes, par exemple, qui se vantaient de tant de prophéties et d'une morale si austère, qui regardaient les secondes noces comme des adultères, et la fuite de la persécution comme une apostasie, qui avaient si publiquement des

(1) Tertullien, chap. XXXIX.

convulsions sacrées et des extases, qui prétendaient parler à Dieu face à face, furent convaincus, à ce qu'on prétend, de mêler le sang d'un enfant d'un an au pain de l'eucharistie. Ils attirèrent sur les véritables chrétiens ce cruel reproche qui les exposa aux persécutions.

Voici comme ils s'y prenaient, selon S. Augustin (1); ils piquaient avec des épingle tout le corps de l'enfant, ils pétrissaient la farine avec ce sang, et en faisaient un pain; s'il en mourait, ils l'honoreraient comme un martyr.

Les mœurs étaient si corrompues, que les saints pères ne cessaient de s'en plaindre. Écoutez S. Cyprien dans son livre des *Tombés* (2): « Chaque prêtre, dit-il, court après les biens et les honneurs avec une avarice insatiable. Les évêques sont sans religion; les femmes sans pudeur; la friponnerie régne; on jure, on se parjure; les animosités divisent les chrétiens; les évêques abandonnent les chaires pour courir aux foires, et pour s'enrichir par le négoci; enfin nous nous plaisons à nousseuls, et nous déplaisons à tout le monde. »

Avant ces scandales, le prêtre Novatien en avait donné un bien funeste aux fidèles de Rome: il fut le premier à l'apôtre. L'épiscopat de Rome, quoique secret et exposé à la persécution, était un objet d'ambition et d'avarice par les grandes contributions des chrétiens et par l'autorité de la place.

(1) Augustin, *de hæresibus. Hæres.* XXVI.

(2) Voy. les œuvres de saint Cyprien, et l'*Hist. ecclés.* de Fleury, tome II, page 168, édition in-12, 1725.

Ne répétons point ici ce qui est déposé dans tant d'archives, ce qu'on entend tous les jours dans la bouche des personnes instruites; ce nombre prodigieux de schismes et de guerres; six cents années de querelles sanglantes entre l'empire et le sacerdoce; l'argent des nations coulant par mille canaux, tantôt à Rome, tantôt dans Avignon lorsque les papes y fixèrent leur séjour pendant soixante et douze ans; et le sang coulant dans toute l'Europe, soit pour l'intérêt d'une tiare, si inconnue à Jésus-Christ, soit pour des questions inintelligibles dont il n'a jamais parlé. Notre religion n'en est pas moins vraie, moins sacrée, moins divine, pour avoir été souillée si long-temps dans le crime et plongée dans le carnage.

Quand la fureur de dominer, cette terrible passion du cœur humain, fut parvenue à son dernier excès, lorsque le moine Hildebrand, élu contre les lois évêque de Rome, arracha cette capitale aux empereurs, et défendit à tous les évêques d'Occident de porter l'ancien nom de *pape* pour se l'attribuer à lui seul; lorsque les évêques d'Allemagne à son exemple se rendirent souverains, que tous ceux de France et d'Angleterre tâchèrent d'en faire autant, il s'éleva, depuis ces temps affreux jusqu'à nos jours, des sociétés chrétiennes qui, sous cent noms différens, voulurent rétablir l'égalité primitive dans le christianisme.

Mais ce qui avait été praticable dans une petite société cachée au monde, ne l'était plus dans de grands royaumes. L'Eglise militante et triomphante ne pouvait plus être l'Eglise ignorée et humble.

ÉGLISE.

270

Les évêques, les grandes communautés monastiques riches et puissantes, se réunissant sous les étendards du pontife de la Rome nouvelle, combatirent alors *pro aris et pro fatis*, pour leurs autels et pour leurs foyers. Croisades, armées, sièges, batailles, rapines, tortures, assassinats par la main des bourreaux, assassinats par la main des prêtres des deux partis, poisons, dévastations par le fer et par la flamme, tout fut employé pour soutenir ou pour humilier la nouvelle administration ecclésiastique ; et le berceau de la primitive Eglise fut tellement caché sous les flots de sang et sous les ossements des morts, qu'on put à peine le retrouver.

DES PRIMITIFS APPELÉS QUAKERS.

Les guerres religieuses et civiles de la Grande-Bretagne, ayant désolé l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande dans le règne infortuné de Charles I ; Guillaume Penn, fils d'un vice-amiral, résolut d'aller rétablir ce qu'il appelait la *primitive Eglise*, sur les rivages de l'Amérique septentrionale, dans un climat doux, qui lui parut fait pour ses mœurs. Sa secte était nommée celle des *trembleurs* ; dénomination ridicule, mais qu'ils méritaient par les tremblements de corps qu'ils affectaient en prêchant, et par un nasillonnement qui ne fut dans l'Eglise romaine que le partage d'une espèce de moines appelés *capucins*. Mais on peut en parlant du nez, et en se seconant, être doux, frugal, modeste, juste, charitable. Personne ne nie que cette société de

primitifs ne donnât l'exemple de toutes ces vertus.

Penn voyait que les évêques anglicans et les presbytériens avaient été la cause d'une guerre affreuse pour un surplis, des manches de linon et une liturgie; il ne voulut ni liturgie, ni linon, ni surplis. Les apôtres n'en avaient point. Jésus-Christ n'avait baptisé personne; les associés de Penn ne voulurent point être baptisés.

Les premiers fidèles étaient égaux, ces nouveaux venus prétendirent l'être autant qu'il est possible. Les premiers disciples reçurent l'esprit et parlaient dans l'assemblée; ils n'avaient ni autels, ni temples, ni ornemens, ni cierges, ni encens, ni cérémonies; Penn et les siens se flattèrent de recevoir l'esprit, et renoncèrent à toute cérémonie, à tout appareil. La charité était précieuse aux disciples du Sauveur; ceux de Penn firent une bourse commune pour secourir les pauvres. Ainsi ces imitateurs des esséniens et des premiers chrétiens, quoique errans dans les dogmes et dans les rites, étaient pour toutes les autres sociétés chrétiennes un modèle étonnant de morale et de police.

Enfin, cet homme singulier alla s'établir avec cinq cents des siens dans le canton alors le plus sauvage de l'Amérique. La reine Christine de Suède avait voulu y fonder une colonie qui n'avait pas réussi; les primitifs de Penn eurent plus de succès.

C'était sur les bords de la rivière de Delaware, vers le quarantième degré. Cette contrée n'appartenait au roi d'Angleterre que parcequ'elle n'était réclamée alors par personne, et que les peuples,

ÉGLISE.

272

nommés par nous *Sauvages*, qui auraient pu la cultiver, avaient toujours demeuré assez loin dans l'épaisseur des forêts. Si l'Angleterre n'avait eu ce pays que par droit de conquête, Penn et ses premiers auraient eu en horreur un tel asile. Ils ne regardaient ce prétendu droit de conquête que comme une violation du droit de la nature et comme une rapine.

Le roi Charles II déclara Penn souverain de tout ce pays désert, par l'acte le plus authentique, du 4 mars 1681. Penn dès l'année suivante y promulgua ses lois. La première fut la liberté civile entière, de sorte que chaque colon possédant cinquante acres de terre était membre de la législation; la seconde, une défense expresse aux avocats et aux procureurs de prendre jamais d'argent; la troisième, l'admission de toutes les religions; et la permission même à chaque habitant d'adorer Dieu dans sa maison, sans assister jamais à aucun culte public.

Voici cette loi telle qu'elle est portée :

• La liberté de conscience étant un droit que tous les hommes ont reçu de la nature avec l'existence,
• et que tous les gens paisibles doivent maintenir;
• il est fermement établi que personne ne sera forcée
• d'assister à aucun exercice public de religion.

• Mais il est expressément donné plein pouvoir
• à chacun de faire librement l'exercice public ou
• privé de sa religion, sans qu'on puisse y apporter
• aucun trouble ni empêchement sous aucun pré-
• texte; pourvu qu'il fasse profession de croire en

« un seul Dieu éternel, tout-puissant, créateur, conservateur, gouverneur de l'univers, et qu'il remplisse tous les devoirs de la société civile, auxquels on est obligé envers ses compatriotes. »

Cette loi est encore plus indulgente, plus humaine que celle qui fut donnée aux peuples de la Caroline par Locke, le Platon de l'Angleterre, si supérieur au Platon de la Grèce. Locke n'a permis d'autres religions publiques que celles qui seraient approuvées par sept pères de famille. C'est une autre sorte de sagesse que celle de Penn.

Mais ce qui est pour jamais honorable pour ces deux législateurs, et ce qui doit servir d'exemple éternel au genre humain, c'est que cette liberté de conscience n'a pas causé le moindre trouble. On dirait au contraire que Dieu a répandu ses bénédictions les plus sensibles sur la colonie de la Pensylvanie. Elle était de cinq cents personnes en 1682; et en moins d'un siècle elle s'est accrue jusqu'à près de trois cent mille; c'est la proportion de cent cinquante à un. La moitié des colons est de la religion primitive; vingt autres religions composent l'autre moitié. Il y a douze beaux temples dans Philadelphie, et d'ailleurs chaque maison est un temple. Cette ville a mérité son nom d'*amitié fraternelle*. Sept autres villes et mille bourgades fleurissent sous cette loi de concorde. Trois cents vaisseaux partent du port tous les ans.

Cet établissement, qui semble mériter une durée éternelle, fut sur le point de périr dans la funeste guerre de 1755, quand d'un côté les Français avec

ÉGLISE.

274

leurs alliés sauvages, et les Anglais avec les leurs, commencèrent par se disputer quelques glaçons de l'Acadie.

Les primitifs, fidèles à leur christianisme pacifique, ne voulurent point prendre les armes. Des sauvages tuèrent quelques uns de leurs colons sur la frontière. Les primitifs n'usèrent point de représailles; ils refusèrent même long-temps de payer des troupes; ils dirent au général anglais ces propres paroles: « Les hommes sont des morceaux d'argile qui se brisent les uns contre les autres; pour quoi les aiderons-nous à se briser? »

Enfin, dans l'assemblée générale par qui tout se règle, les autres religions l'emportèrent; on leva des milices; les primitifs contribuèrent, mais ils ne s'armèrent point. Ils obtinrent ce qu'ils s'étaient proposé, la paix avec leurs voisins. Ces prétendus sauvages leur dirent: « Envoyez-nous quelque descendant du grand Penn, qui ne nous trompa jamais, nous traiterons avec lui ». On leur députa un petit-fils de ce grand homme, et la paix fut conclue.

Plusieurs primitifs avaient des esclaves nègres pour cultiver leurs terres; mais ils ont été honteux d'avoir en cela imité les autres chrétiens; ils ont donné la liberté à leurs esclaves en 1769.

Toutes les autres colonies les imitent aujourd'hui dans la liberté de conscience; et quoiqu'il y ait des presbytériens et des gens de la haute Eglise, personne n'est gêné dans sa croyance. C'est ce qui a égalé le pouvoir des Anglais en Amérique à la puissance espagnole, qui possède l'or et l'argent. Il y

aurait un moyen sûr d'énerver toutes les colonies anglaises, ce serait d'y établir l'inquisition.

N. B. L'exemple des primitifs nommés *quakers* a produit dans la Pensilvanie une société nouvelle dans un canton qu'elle appelle *Eufrate*; c'est la secte des dunkards, ou des dumplers, beaucoup plus détachée du monde que celle de Penn, espèce de religieux hospitaliers, tous vêtus uniformément: elle ne permet pas aux mariés d'habiter la ville d'*Eufrate*; ils vivent à la campagne qu'ils cultivent. Le trésor public fournit à tous leurs besoins dans les disettes. Cette société n'administre le baptême qu'aux adultes; elle rejette le péché originel comme une impiété, et l'éternité des peines comme une barbarie. Leur vie pure ne leur laisse pas imaginer que Dieu puisse tourmenter ses créatures cruellement et éternellement. Egarés dans un coin du nouveau monde, loin du troupeau de l'Eglise catholique, ils sont jusqu'à présent, malgré cette malheureuse erreur, les plus justes et les plus inimitables des hommes.

QUERELLE ENTRE L'ÉGLISE GRECQUE ET LA LATINE, DANS L'ASIE ET DANS L'EUROPE.

Les gens de bien gémissent, depuis environ quatorze siècles, que les deux Eglises grecque et latine aient été toujours rivales, et que la robe de Jésus-Christ, qui était sans couture, ait été toujours déchirée. Cette division est bien naturelle. Rome et Constantinople se haïssaient; quand les maîtres se

détestent, leurs aumôniers ne s'aiment pas. Les deux communions se disputaient la supériorité de la langue, l'antiquité des sièges, la science, l'éloquence, le pouvoir.

Il est vrai que les Grecs eurent long-temps tout l'avantage; ils se vantaient d'avoir été les maîtres des Latins, et de leur avoir tout enseigné. Les Evangiles furent écrits en grec. Il n'y avait pas un dogme, un rite, un mystère, un usage, qui ne fût grec; depuis le mot de *baptême* jusqu'au mot d'*eucharistie*, tout était grec. On ne connaît de pères de l'Eglise que parmi les Grecs jusqu'à S. Jérôme, qui même n'était pas romain, puisqu'il était de Dalmatie. S. Augustin, qui suivit de près S. Jérôme, était africain. Les sept grands conciles œcuméniques furent tenus dans des villes grecques; les évêques de Rome n'y parurent jamais, parce qu'ils ne savaient que leur latin, qui même était déjà très corrompu.

L'inimitié entre Rome et Constantinople éclata dès l'an 452 au concile de Chalcédoine, assemblé pour décider si Jésus Christ avait eu deux natures et une personne, ou deux personnes avec une nature. On y décida que l'Eglise de Constantinople était en tout égale à celle de Rome pour les honneurs, et le patriarche de l'une égal en tout au patriarche de l'autre. Le pape S. Léon souscrivit aux deux natures; mais ni lui ni ses successeurs ne souscrivirent à l'égalité. On peut dire que dans cette dispute de rang et de prééminence on allait directement contre les paroles de Jésus-Christ rapportées dans l'Evangile: « Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier ». Les saints sont saints, mais l'orgueil se glisse par-

tout : le même esprit qui fait écumer de colère le fils d'un maçon devenu évêque d'un village, quand on ne l'appelle pas *monseigneur* (1), a brouillé l'univers chrétien.

Les Romains furent toujours moins disputeurs, moins subtils que les Grecs ; mais ils furent bien plus politiques. Les évêques d'Orient, en argumentant, demeurèrent sujets ; celui de Rome, sans arguments, sut établir enfin son pouvoir sur les ruines de l'empire d'Occident. Et on pouvait dire des papes ce que Virgile dit des Scipions et des Césars :

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

Vers digne de Virgile, rendu comiquement par un de nos vieux traducteurs :

Tous gens de robe, et souverains des rois.

La haine devint une scission du temps de Photius, papa ou surveillant de l'Eglise byzantine, et Nicolas I, papa ou surveillant de l'Eglise romaine. Comme malheureusement il n'y eut presque jamais de querelle ecclésiastique sans ridicule, il arriva que le combat commença par deux patriarches qui étaient tous deux eunuques ; Ignace et Photius, qui se disputaient la chaire de Constantinople, étaient tous deux chaponnés. Cette mutilation leur interdisant la vraie paternité, ils ne pouvaient être que pères de l'Eglise.

On dit que les châtrés sont tracassiers, malins,

(1) Biord, évêque d'Annecy.

intrigans. Ignace et Photius troublerent toute la cour grecque.

Le latin Nicolas I, ayant pris le parti d'Ignace, Photins déclara ce pape hérétique, attendu qu'il admettait la procession du souffle de Dieu, du Saint-Esprit par le Père et par le Fils, contre la décision unanime de toute l'Eglise, qui ne l'avait fait procéder que du Père.

Outre cette procession hérétique, Nicolas mangeait et faisait manger des œufs et du fromage en carême. Enfin, pour comble d'infidélité, le pape romain se faisait raser la barbe ; ce qui était une apostasie manifeste aux yeux des pâpas grecs, vu que Moïse, les patriarches et Jésus-Christ, étaient toujours peints barbus par les peintres grecs et latins.

Lorsqu'en 879 le patriarche Photins fut rétabli dans son siège par le huitième concile œcuménique grec, composé de quatre cents évêques, dont trois cents l'avaient condamné dans le concile œcuménique précédent, alors le pape Jean VIII le reconnut pour son frère. Deux légats envoyés par lui à ce concile se joignirent à l'Eglise grecque, déclarèrent *Judas* quiconque dirait que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Mais ayant persisté dans l'usage de se raser le menton et de manger des œufs en carême, les deux Eglises restèrent toujours divisées.

Le schisme fut entièrement consommé l'an 1053 et 1054, lorsque Michel Cerularius, patriarche de Constantinople, condamna publiquement l'évêque de Rome Léon IX et tous les Latins, ajoutant à tous les reproches de Photius, qu'ils osaient se servir de

pain azyme dans l'eucharistie, contre la pratique des apôtres; qu'ils commettaient le crime de manger du boudin, et de tordre le cou aux pigeons au lieu de le leur couper pour les cuire. On ferma toutes les Eglises latines dans l'empire grec, et on défendit tout commerce avec quiconque mangeait du boudin.

Le pape Léon IX négocia sérieusement cette affaire avec l'empereur Constantin Monomaque, et obtint quelques adoucissements. C'était précisément le temps où ces célèbres gentilshommes normands, enfans de Tancrede de Hauteville, se moquant du pape et de l'empereur grec, prenaient tout ce qu'ils pouvaient dans la Pouille et dans la Calabre, et mangeaient du boudin effrontément. L'empereur grec favorisa le pape autant qu'il put, mais rien ne réconcilia les Grecs avec nos Latins. Les Grecs regardaient leurs adversaires comme des barbares qui ne savaient pas un mot de grec.

L'irruption des croisés, sous prétexte de délivrer les saints lieux, et dans le fond pour s'emparer de Constantinople,acheva de rendre les Romains odieux.

Mais la puissance de l'Eglise latine augmenta tous les jours, et les Grecs furent enfin conquis peu à peu par les Turcs. Les papes étaient depuis long-temps de puissans et riches souverains; toute l'Eglise grecque fut esclave depuis Mahomet II, excepté la Russie, qui était alors un pays barbare, et dont l'Eglise n'était pas comptée.

Quiconque est un peu instruit des affaires du Levant sait que le sultan confère le patriarchat des

Greçs par la croix et par l'anneau, sans crainte d'être excommunié, comme le furent les empereurs allemands par les papes pour cette cérémonie.

Bien est-il vrai que l'Église de Stamboul a conservé en apparence la liberté d'élire son archevêque; mais elle n'élit que celui qui est indiqué par la Porte ottomane. Cette place coûte à présent environ quatre-vingt mille francs, qu'il faut que l'élu reprenne sur les Greçs. Si il se trouve quelque chanoine accrédité qui offre plus d'argent au grand-visir, on dépossède le titulaire, et on donne la place au dernier enchérisseur, précisément comme Marozia et Théodora donnaient le siège de Rome dans le dixième siècle. Si le patriarche titulaire résiste, on lui donne cinquante coups de bâton sur la plante des pieds et on l'exile. Quelquefois on lui coupe la tête, comme il arriva au patriarche Lucas Cyrille, en 1638.

Le grand-turc donne ainsi tous les autres évêchés moyennant rançon; et la somme à laquelle chaque évêché fut taxé sous Mahomet II est toujours exprimée dans la patente; mais le supplément qu'on a payé n'y est pas énoncé. On ne sait jamais au juste combien un prêtre grec achète son évêché.

Ces patenties sont plaisantes: « J'accorde à N***, « prêtre chrétien, le présent mandement pour per- « fection de félicité. Je lui commande de résider en « la ville ci-nommée, comme évêque des infidèles « chrétiens, selon leur ancien usage et leurs vaines « et extravagantes cérémonies; voulant et ordon- « nant que tous les chrétiens de ce district le recon- « naissent, et que nul prêtre ni moine ne se marie « sans sa permission » (c'est-à-dire sans payer).

L'esclavage de cette Eglise est égal à son ignorance. Mais les Grecs n'ont que ce qu'ils ont mérité ; ils ne s'occupaient que de leurs disputes sur la lumière du Tabor et sur celle de leur nombril, lorsque Constantinople fut prise.

On espère qu'au moment où nous écrivons ces douloureuses vérités, l'impératrice de Russie, Catherine II, rendra aux Grecs leur liberté. On souhaite qu'elle puisse leur rendre le courage et l'esprit qu'ils avaient du temps de Miltiade, de Thémistocle, et qu'ils aient de bons soldats et moins de moines au mont Athos.

DE LA PRÉSENTE EGLISE GRECQUE.

Si quelque chose peut nous donner une grande idée des mahométans, c'est la liberté qu'ils ont laissée à l'Eglise grecque. Ils ont paru dignes de leurs conquêtes, puisqu'ils n'en ont point abusé. Mais il faut avouer que les Grecs n'ont pas trop mérité la protection que les musulmans leur accordent ; voici ce qu'en dit M. Porter, ambassadeur d'Angleterre en Turquie :

« Je voudrais tirer le rideau sur ces disputes scandaleuses des Grecs et des Romains au sujet de Bethléem et de la Terre-sainte, comme ils l'appellent. Les procédés iniques, odieux, qu'elles occasionnent entre eux, sont la honte du nom chrétien. Au milieu de ces débats, l'ambassadeur chargé de protéger la communion romaine, malgré sa dignité éminente, devient véritablement un objet de compassion.

ÉGLISE.

282

Il se lève dans tous les pays de la croyance romaine des sommes immenses pour soutenir contre les Grecs des prétentions équivoques à la possession précaire d'un coin de terre réputée sacrée, et pour conserver entre les mains des moines de leur communion les restes d'une vieille étable à Bethléem, où l'on a érigé une chapelle, et où, sur l'autorité incertaine d'une tradition orale, on prétend que naquit le Christ; de même qu'un tombeau, qui peut être, et plus vraisemblablement peut n'être pas ce qu'on appelle son *sépulcre*. Car la situation exacte de ces deux endroits est aussi peu certaine que la place qui recèle les cendres de César. »

Ce qui rend les Grecs encore plus méprisables aux yeux des Turcs, c'est le miracle qu'ils font tous les ans au temps de pâques. Le malheureux évêque de Jérusalem s'enferme dans le petit caveau qu'on fait passer pour le tombeau de notre Seigneur Jésus-Christ, avec des paquets de petite bougie; il bat le briquet, allume un de ces petits cierges, et sort de son caveau en criant: « Le feu du ciel est descendu, et la sainte bougie est allumée ». Tous les Grecs aussitôt achetent de ces bougies, et l'argent se partage entre le commandant turc et l'évêque.

On peut juger par ce seul trait de l'état déplorable de cette Eglise sous la domination du Turc.

L'Eglise grecque, en Russie, a pris depuis peu une consistance beaucoup plus respectable, depuis que l'impératrice Catherine II l'a délivrée du soin de son temporel; elle lui a ôté quatre cent mille esclaves qu'elle possédait. Elle est payée aujourd'hui

du trésor impérial, entièrement soumise au gouvernement, contenue par des lois sages ; elle ne peut faire que du bien ; elle devient tous les jours savante et utile. Elle a aujourd'hui un prédicateur nommé Platon, qui a fait des sermons que l'ancien Platon grec n'aurait pas désavoués.

FIN DU TOME VI.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS CE TOME SIXIEME.

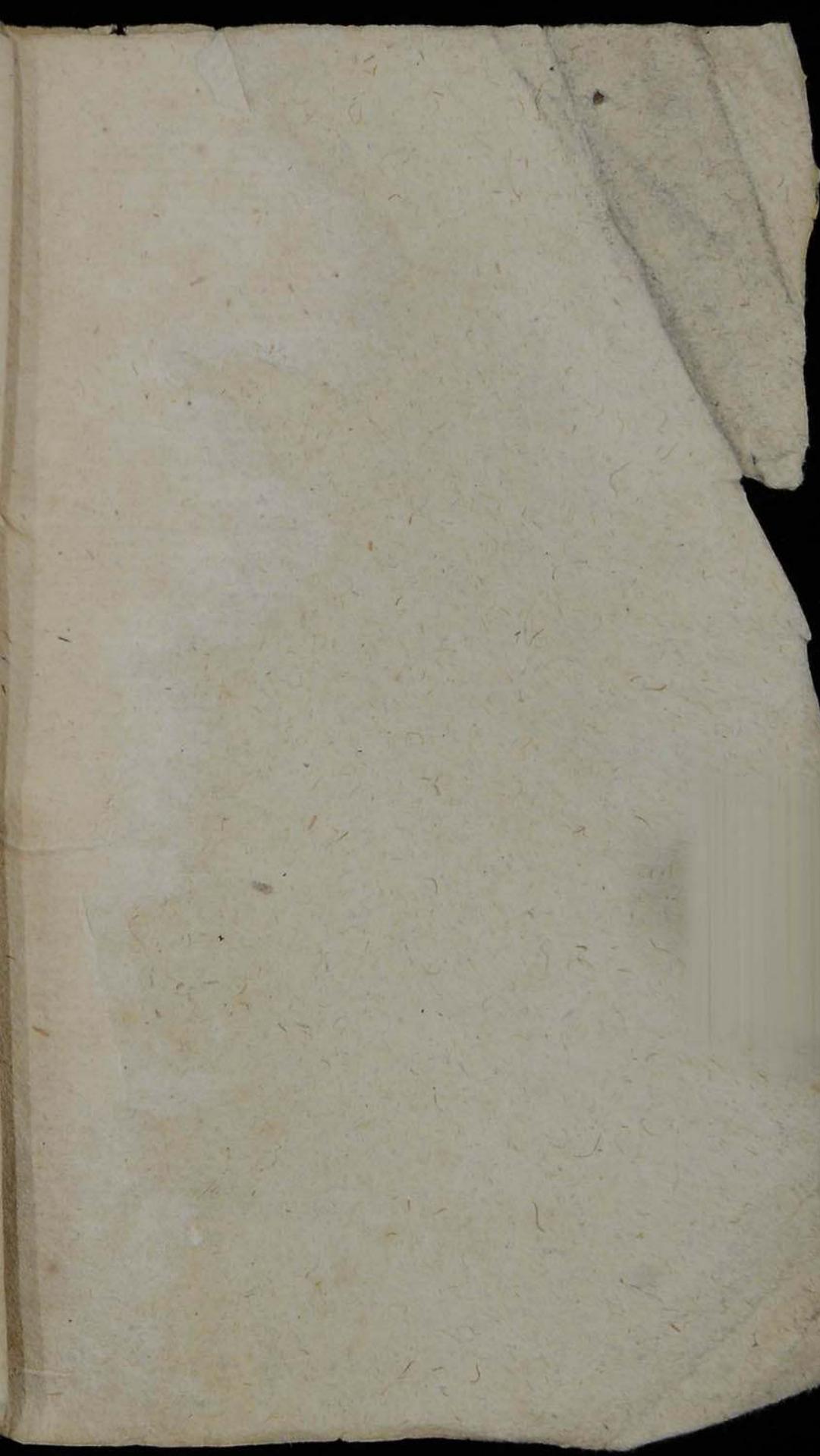
DÉJECTION. Excrémens ; leur rapport avec le corps de l'homme, avec ses idées et ses passions ,	page	5
DÉLITS LOCAUX ,		8
DÉLUGE UNIVERSEL ,		9
DÉMOCRATIE ,		15
DÉMONIAQUES , possédés du démon , éner- gumènes , exorcisés ,		22
DENIS (SAINT) L'ARÉOPAGITE , et la fameuse éclipse ,		25
De la grande éclipse observée par Denis ,		27
DÉNOMBREMENT. SECTION I ,		29
SECTION II ,		37
DESTIN ,		38
DÉVOT ,		43
DICTIONNAIRE ,		45
Extrait des réflexions d'un académicien sur le Dictionnaire de l'académie ,		51
DIEU , DIEUX. SECTION I ,		54
SECTION II ,		58
Lettre de Maxime de Madaure ,		61

TABLE.

256		
Réponse d'Augustin ,	page	62
D'une calomnie de Warburton contre Cicé- ron, au sujet d'un Dieu suprême ,		63
Les Romains ont-ils pris tous leurs dieux des Grecs ?		65
SECTION III. Examen de Spinoza ,		66
Profession de foi de Spinoza ,		67
Du fondement de la philosophie de Spinoza ,		69
SECTION IV. Du Système de la nature ,		73
Histoire des anguilles , sur lesquelles est fondé le Système ,		77
SECTION V. De la nécessité de croire un Etre suprême ,		83
SECTION VI ,		90
DIOCLETIEN ,		94
DIODORE DE SICILE , (de) ET D'HÉRO- DOTE ,		104
DIRECTEUR ,		112
DISPUTE ,		114
Discours en vers sur les disputes ,		115
DISTANCE ,		121
DIVINITÉ DE JÉSUS ,		131
DIVORCE ,		133
DOGMES ,		136
DONATIONS ,		140
Donation de Constantin ,	Ibid.	
Donation de Pepin ,		141
Donation de Charlemagne ,		143
Donation de Bénévent par l'empereur Hen- ri III ,		144
Donation de la comtesse Mathilde ,	Ibid.	

Donation de la suzeraineté de Naples aux papes,	page 146
Donation de l'Angleterre et de l'Irlande aux papes, par le roi Jean,	149
Examen de la vassalité de Naples et de l'Angleterre,	150
Des donations faites par les papes,	151
Donations entre particuliers,	152
DORMANS, (les sept)	153
DROIT. Droit des gens, droit naturel, droit public.	155
SECTION I,	
SECTION II,	160
DROIT CANONIQUE. Idée générale du droit canonique, par M. Bertrand, ci-devant premier pasteur de l'Eglise de Berne,	163
SECTION I. Du ministère ecclésiastique,	165
SECTION II. Des possessions des ecclésiastiques,	168
SECTION III. Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses,	172
SECTION IV. Des peines ecclésiastiques,	178
SECTION V. De l'inspection sur le dogme,	182
SECTION VI. Inspection des magistrats sur l'administration des sacremens,	183
SECTION VII. Jurisdiction des ecclésiastiques,	186
Extrait du tarif des droits qu'on paie en France à la cour de Rome pour les bulles, dispenses, absolutions, etc.	188
Dispenses de mariage,	189
DRUIDES,	191

ÉCLIPSE.	page 194
ÉCONOMIE,	201
Économie domestique,	202
De l'économie publique,	209
ÉCONOMIE DE PAROLES. Parler par économie,	218
ÉCROUELLES,	226
ÉDUCATION. Dialogue entre un conseiller et un ex-jésuite,	228
ÉGALITÉ. SECTION I,	232
SECTION II,	236
ÉGLISE. Précis de l'histoire de l'Église chrétienne,	238
Du pouvoir de chasser les diables donné à l'Église,	249
Des martyrs de l'Église,	250
De l'établissement de l'Église sous Constantin,	256
De la signification du mot Eglise. Portrait de l'Église primitive. Dégénération. Examen des sociétés qui ont voulu rétablir l'Église primitive, et particulièrement des primitifs appelés Quakers,	261
Du nom d'Église dans les sociétés chrétiennes,	264
De la primitive Eglise, et de ceux qui ont cru la rétablir,	Ibid.
Des primitifs appelés Quakers,	270
Querelle entre l'Église grecque et la latine, dans l'Asie et dans l'Europe,	275
De la présente Eglise grecque,	281



288

ÉCLIPSE.
ÉCONOMI

Econom
De l'éco

ÉCONOM

no

ÉCROUE

ÉDUCAT

"

ÉGALIT.

SECT

ÉGLISE

Du

Des

De

De

Du

De

Des

Que

De la

RES

IRE
naire
hique.
VI.

S6

UNIVERSITÀ DI PADOVA
FACOLTA DI GIURISPRUDENZA
Ist. di Filosofia del Diritto
e di Diritto Comparato

III

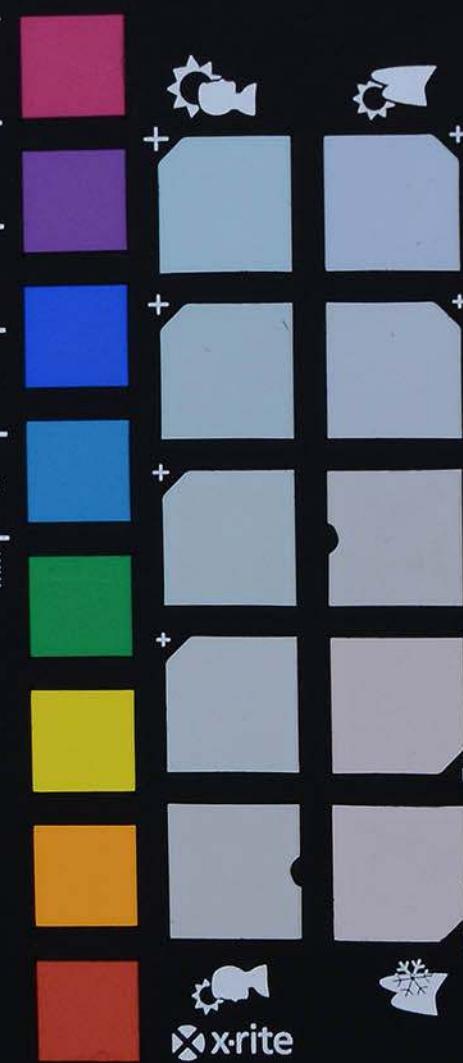
R

93

Perse, vint en Mésopotamie lui rendre compte de sa défaite, il le laissa marcher l'espace d'un mille auprès de son char, et ne le reçut en grâce que quand il eut réparé sa faute et son malheur.

Galère les répara en effet l'année d'après, en 297, d'une manière bien signalée. Il battit le roi de Perse en personne. Ces rois de Perse ne s'étaient pas corrigés depuis la bataille d'Arbelles, de mener dans leurs armées leurs femmes, leurs filles et leurs ennuques. Galère prit comme Alexandre la femme et

mm



MSCCPPPE0613

sa troupe à une fête qu'on donnait pour la victoire de Galère, jeta par terre sa ceinture militaire, ses armes et sa baguette de sarment qui était la marque de son office, disant tout haut qu'il était chrétien, et qu'il ne voulait plus servir des païens. Cette désertion fut punie de mort par le conseil de guerre. C'est là le premier exemple avéré de cette persécution si fameuse. Il est vrai qu'il y avait un grand nombre de chrétiens dans les armées de l'empire; et l'intérêt de l'Etat demandait qu'une telle désertion

xrite

colorchecker



MSCCPPCC0613

mm